Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.MONTREAL
1SEM. - OSAM.

Destitution des g ns qui ont laissé les cagoula 'évader

QUEBEC. (J.G.) — Le procureur général a déclaré hier que quatre agents avaient été destitués à la suite de l'évasion des cagoulards à Montréal et il a laissé entendre qu'il n'y aura pas d'autres sanctions de prises.

En réponse à M. Dozois qui demandait si des sanctions seront prises contre "ceux qui ont décidé de loger les cagoulards à cet endroit et de n'affecter que quatre policiers, ds, à leur sur- René Hamel a ois dire que là étaient gardés, oit à sécurité les réglements été suivis par les personnes en fonction, il n'y aurait pas eu d'évasions."

Par ailleurs, M. Hamel a ajouté qu'il n'était pas dans l'intérêt public de déposer en Chambre le rapport qu'il a reçu sur cette affaire.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANCAIS D'AMERIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * * 7¢ | Montréal, jeudi 27 février 1964 / saint Gabriel de l'Addolorate.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 80e ANNEE, No 115 • 4 CAHIERS • 48 PAGES

AUJOURD'HUI

LAFONTAINE
En l'honneur d'une figure dominante du Canada préconfédéral, le pont-tunnel de Boucherville s'appellera Louis-Hippolyte Lafontaine (page 39)

HOPITAUX
La loi des hôpitaux est passée au crible (page 39)

BOXE
La commission de boxe est convaincue que Liston a été blessé "honnêtement" (page 41)

SPORT
Québec publierait prochainement un programme gouvernemental sur le sport (page 47)

ECONOMIE
M. Maurice Lamontagne rejette la planification coercitive et propose une "nouvelle alliance" entre le secteur public et le secteur privé (page 15)

USINE D'EPURATION
Négociations entre 11 villes de la rive sud et la compagnie de l'Expo au sujet d'une usine d'épuration commune (page 3)

MISSILES
Les USA ont triplé leur arsenal depuis deux ans — (page 25)

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 37
Bandes dessinées / 44
Courrier de Pauline / 18
Décès, Naissances, etc. / 46
Editorial / 4
Finance / 22, 23
Horoscope / 13
Les Tribunaux / 12
Loisirs et récréation / 37, 38
Mots croisés / 31
Nouvelles internationales / 25
Radio et Télévision / 8, 9
Session fédérale / 15, 20
Session provinciale / 15, 21
Ski / 43
Spectacles et Concerts / 10, 11
Sports / 39 à 44, 47
Vie féminine / 16 à 19
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 14

DERNIÈRE HEURE

Le Conseil des Arts octroie $6,951,780 aux universités

OTTAWA. (PC) — Le Conseil des Arts du Canada annonce aujourd'hui l'octroi d'un nombre de subventions d'une valeur globale de $6,951,780, pour la construction de bâtiments universitaires. De ce nombre, 13 subventions, d'une valeur totale de $5,384,256 serviront à financer des constructions nouvelles.

Le Conseil a octroyé au collège Loyola de Montréal une somme de $458,315 pour la construction d'une nouvelle bibliothèque. A l'Université de Montréal, va un octroi de $300,000 pour construire une nouvelle aile à l'Externat classique de Longueuil. L'Université Bishop de Lennoxville, au Québec, reçoit $27,902 pour la construction de l'édifice des arts. Le collège Jean-de-Brébeuf de Montréal recevra $22,197 pour la construction de sa maison des étudiants. Le collège de Rouyn, à Rouyn, recevra $13,850 pour la construction d'un édifice comprenant une bibliothèque et une salle de cours. Enfin, l'Université de Sherbrooke reçoit un octroi de $180,123 pour la construction de sa maison des étudiants.

La démocratie au Québec
PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Un homme et une lampe...

Eric Kierans est un homme lucide. Dans la jungle émotive qu'est devenue la scène politique, seule la lucidité permet encore à certains esprits, heureusement assez nombreux, de raisonner sainement et de comprendre l'usage

Voir DEMOCRATIE en page 2

LA MÉTÉO

MOINS FROID, NEIGE LEGERE
MIN.: 5 — MAX.: 20



GREVE DES ECOLIERS DE BOSTON — Massés en face de l'hôtel de ville de Boston, des écoliers noirs protestent contre la ségrégation "de fait" qui, selon eux, se pratique dans les écoles publiques de la ville. Au premier rang, un bambin de trois ans bat la marche et attend les événements d'un pied ferme. (article en page 25)

(Téléphoto UPI)

Cinq amendements mineurs au bill 60

QUEBEC. (par **D.C.**) — Le Conseil législatif, contrairement à ce que l'on s'attendait généralement, n'a pas apporté d'amendements vraiment majeurs au projet de loi créant un ministère de l'Education.

Les quelques amendements apportés par l'Union nationale, qui est en majorité au Conseil législatif ont été beaucoup plus modérés que ceux qu'avaient proposés Daniel Johnson à l'Assemblée législative.

Les conseillers n'ont pas cherché, par exemple, à remettre au Conseil supérieur de l'éducation le contrôle des aspects pédagogiques de l'enseignement comme l'avait fait l'Union nationale à l'Assemblée.

Trois conseillers ont voté contre le bill amendé et contre le ministère de l'Education. Ce sont **Gérald Martineau, Jean Barrette** et **Albert Bouchard.** Quinze ont voté pour.

Le leader du gouvernement au Conseil a voté en faveur du bill amendé, afin de ne pas compliquer la procédure. Si les libéraux avaient voté contre le bill, celui-ci aurait pû être défait.

Le sous-ministre est exclu des comités

L'amendement le plus sérieux adopté par les conseillers défend au sous-ministre de l'Education d'être membre des deux comités confessionnels. Les sous-ministres associés — qui dirigent chacun un secteur confessionnel — le demeurent cependant.

M. Marler a déclaré que cet amendement allait à l'encontre des recommandations de la Commission Parent voulant que l'on abolisse autant que possible, les cloisonnements étanches au sein du système d'enseignement.

Parlant pour l'Union nationale, M. Edouard Asselin a déclaré que le sous-ministre était théoriquement neutre.

M. Edouard Masson a ajouté qu'en permettant au sous-ministre d'assister aux réunions des comités confessionnels, on y introduirait la politique étant donné que le sous-ministre prendrait ses directives du ministre.

L'amendement a été adopté sur division, c'est-à-dire que les libéraux ont voté contre.

Les droits d'expropriation

L'Union nationale, qui est en majorité au Conseil, a également proposé de restreindre les pouvoirs du ministre de l'Education en matière d'expropriation. On voulait qu'il n'ait pas le droit d'exproprier des mai-

Voir BILL 60 en page 2

Un caissier de la B de M est arrêté aux USA avec $133,590

Un caissier de la Banque de Montréal, qui se disait "mécontent de son train de vie", a été ramené à Montréal en fin de soirée hier, après avoir été appréhendé plus tôt dans la journée par la police américaine, à Massena, alors qu'il était en possession d'une somme de $133,590 en argent et en chèques de voyageur.

Muni d'un mandat d'arrestation signé par le juge en chef intérimaire Armand Cloutier, de la Correctionnelle, le capitaine James Creighton, de l'escouade des fraudes, était allé cueillir le suspect qui était détenu à la prison d'Ogdensburg.

Roger Caza, âgé de 31 ans, domicilié au 5626 avenue Verdun, à Verdun, marié et père de deux enfants, avait été appréhendé au cours d'un examen de routine au terminus d'autobus de Massena, alors qu'il faisait route vers New York, où il avait l'intention d'élire domicile.

L'argent était contenu dans deux valises que portait Caza. Il a été découvert par un officier des douanes, M. James T. Turnage. Ce dernier avait demandé à Caza s'il avait quelque chose à déclarer. Caza avait répondu qu'il était de nationalité américaine et qu'il n'avait rien à déclarer. L'officier eut des soupçons sur l'accent de Caza et lui demanda de fournir des pièces d'identité.

En fouillant les valises du suspect, on devait y découvrir $78,840 en argent et $52,800 en chèques de voyageur.

Caza travaillait, depuis 12 ans, à la succursale de la Banque de Montréal, à l'angle des rues St-Pierre et St-Jacques. Il était disparu depuis vendredi dernier en même temps que $60,000 en billets de $20, $20,000 en billets de $10, et une quantité de chèques de voyageur qui n'a pas été déterminée par les autorités de la banque.

La police américaine a été renseignée sur ces faits en enquêtant auprès des autorités canadiennes.

La police a signalé que Caza était entré aux Etats-Unis par la route des chutes Niagara, vendredi ou samedi, et qu'il avait, dans plusieurs villes américaines, échangé une bonne partie de dollars canadiens pour des billets américains.

A la requête de M. Ian Hill, investigateur spécial de la Banque de Montréal, le juge Cloutier avait émis le mandat contre Caza. M. Hill et un autre investigateur de la banque s'étaient rendus sur les lieux pour interroger le suspect et sont revenus hier soir avec le capitaine Creighton, en ramenant leur homme.

Caza était détenu à Massena pour être entré illégalement aux Etats-Unis, mais on n'a pas dû avoir recours à l'extradition parce que le prévenu a accepté de revenir volontairement au pays.

Mise à jour de fraudes s'élevant à $382,000

par **Lucien CHAMPEAU**

La PP devait traduire en cour aujourd'hui un homme de confiance du Royal Trust qu'elle soupçonne d'avoir depuis trois ans, perpétré des fraudes au montant de $382,000.

Le détenu, qu'elle a dit se nommer Roy-L.-W. Rownie, de Senneville, a déjà reconnu sa culpabilité la semaine dernière devant le juge Paul Hurteau, à une fraude de $58,000. Sentence doit être prononcée dans ce cas dans un mois.

Or en conduisant une enquête dans cette cause, le sergent d'état-major Jean Pagé, de l'escouade des fraudes, dit avoir appris de la bouche du prévenu qu'en 1960, qu'il avait encaissé frauduleusement des chèques au montant de $124,000 alors qu'il remplissait des fonctions de procureur pour le même employeur.

Le détective, opérant sous les ordres de l'inspecteur Hervé Patenaude, a constaté que les deux fraudes avouées auraient été commises à trois ans d'intervalle, la première, celle de $58,000, ayant été perpétrée l'an dernier et la seconde, celle de $124,000, en 1960.

Pressé de questions, Rownie aurait de nouveau pris la voie des aveux et reconnu qu'entre 1960 et 1963, il avait soutiré un montant additionnel de $200,000 au moyen de chèques falsifiés.

"Nous arrivons donc au grand total de $382,000 en moins de quatre ans. Notre homme devra comparaître pour répondre à deux nouvelles accusations, logées respectivement pour les vols de $124,000 et de $300,000."

Le limier explique de quelle façons Rownie aurait empoché autant d'argent.

Il avait accès aux dépôts des clients les plus importants de sa compagnie.

Pour les fraudes s'étageant de 1960 à 1962, il aurait d'abord ouvert un compte de banque au nom de certaines compagnies.

Voir FRAUDES en page 2



RETOUR D'HAITI — Ces trois jeunes filles sont les dernières missionnaires laïques qui demeuraient encore en Haïti où il ne reste plus maintenant que de 500 à 600 religieux et religieuses canadiennes. Elles étaient au service de la mission des Jésuites que le gouvernement Duvalier a expulsés du pays récemment. On reconnait, de gauche à droite, Colette Dion, Françoise Reid et Marie-Paule Dion, toutes trois de la région de Granby.

Photo Michel Giroux, LA PRESSE

L'URSS établira prochainement un observatoire spatial à Cuba

MOSCOU (UPI) — L'Union soviétique vient d'affecter un expert russe à Cuba en vue d'y établir un poste d'observation pour ses satellites. On sait que Cuba est à moins de 250 milles de la base américaine de missiles qui se trouve au Cap Kennedy, en Floride.

L'agence de presse soviétique TASS révèle que le spécialiste en question est M. Nikolai Yerpylev, secrétaire de l'Académie des sciences soviétique. Elle révèle de plus que le savant a quitté Moscou "pour entreprendre des recherches préliminaires".

TASS avait annoncé hier que la mission de M. Yerpylev s'inscrivait dans le cadre de l'accord de collaboration intervenu entre les académies des sciences de l'URSS et de Cuba. Elle précisait de plus que l'équipement du poste d'observation appelé à comporter "des chronomètres et des lunettes astronomiques" était déjà en route pour Cuba. Citant ses propres paroles, TASS dit que la tâche de M. Yerpylev est de trouver l'emplacement pour le poste.

Washington commente

A Washington, un expert américain en sciences spatiales a dit qu'un pareil poste à Cuba est de nature à aider les Soviétiques à observer d'une façon plus précise la trajectoire de leurs véhicules spatiaux en orbite. Il a ajouté qu'il doutait que les Russes aient besoin d'un observatoire à Cuba pour surveiller les lancements fréquents qui ont lieu au Cap Kennedy, attendu que les journalistes soviétiques en Floride, de même que les chalutiers russes qui sillonnent fréquemment les eaux de la côte orientale des Etats-Unis peuvent fort bien s'en charger.

Les autorités en déduisent que les Russes pourraient se servir de leur poste à Cuba pour installer des caméras destinées à recueillir des renseignements précis sur l'orbite des satellites. Ces renseignements, dit-on, ne peuvent que profiter aux cosmonautes, au moment de leur rentrée dans l'atmosphère en vue d'un atterrissage.

Complot français au Vietnam ?

SAIGON. (PA) — Le major-général Nguyen Khanh, premier ministre du Sud-Vietnam, a révélé qu'il avait découvert un complot en vue de l'assassiner et que ce complot était appuyé par des Français et devait être perpétré aujourd'hui. Le chef vietnamien a ajouté qu'il avait appris la machination juste à temps pour contremander un voyage qu'il devait faire. Khanh aurait dit à des intimes que des Français avaient payé 100,000 piastres (environ $1,300) à un terroriste pour le tuer.

Mais un porte-parole de l'ambassade française a démenti cette accusation. "Aucun de nous n'est assez riche pour offrir 100,000 piastres. Nous pourrions faire faire le travail à meilleur marché. C'est un canard," dit-il.

En fait, Khanh a échappé de près à la mort dans le delta du Mékong, au cours de la journée, alors qu'il visitait le lieu d'un sanglant combat entre ses forces et le Vietcong. Un char blindé a sauté sur une mine à quelque 300 pieds du général Khanh.

Quant à l'affaire du complot, un fonctionnaire du service des renseignements américain a dit n'avoir vu aucune preuve tangible pour étayer l'accusation de Khanh, mais que la chose était plausible. "Il semble logique de supposer que des Français puissent monter une telle affaire parce que cela favoriserait la politique française, qui vise à la neutralisation du Sud-Vietnam à laquelle Khanh s'oppose," a dit ce fonctionnaire. "Une telle conspiration pourrait être l'oeuvre de quelque renégat français agissant avec ou sans la sanction officielle. Nous croyons que certains planteurs français installés ici en ont assez de la guerre et sont disposés à aider le Vietcong afin de mettre fin à la guerre et reprendre les affaires normalement."

Trois jeunes missionnaires laïques du Québec reviennent d'Haïti

Il a fallu l'intervention de l'ambassade canadienne à Port-au-Prince, Haïti, pour que trois missionnaires laïques du Québec — Mlles Colette Dion, Marie-Paule Dion et Françoise Reid, toutes les trois de la région de Granby — puissent revenir hier au pays, après qu'elles eurent été menacées de voir leur visa annulé par le gouvernement de M. François Duvalier.

Les trois jeunes filles, qui travaillaient depuis octobre dernier dans la mission des Jésuites, se trouvaient depuis deux semaines dans une situation très précaire, du fait de l'arrestation et de l'expulsion des Pères Jésuites qui avaient jusqu'alors assuré leur subsistance et pour qui elles travaillaient sans aucune rémunération. Ce sont, d'ailleurs, les Jésuites qui, après les avoir recrutées pour leur mission, avaient entièrement défrayé le coût de leur voyage en Haïti.

Sans le sou, par conséquent, et privées de leurs protecteurs, les trois missionnaires-institutrices ont bien essayé, aussitôt après l'arrestation des Jésuites dont elles furent témoins, de chercher refuge ailleurs.

Mais personne en Haïti ne voulait ou ne pouvait prendre la responsabilité de subvenir à leurs besoins ou même de les loger. D'un côté, le peuple, trop pauvre et constamment menacé des foudres du dictateur Duvalier, ne pouvait apporter la moindre aide aux trois Canadiennes (que, par ailleurs, il aimait beaucoup, ont affirmé les missionnaires). D'un autre côté les autres communautés religieuses présentes en Haïti auraient refusé de prendre le risque d'héberger les "filles des Jésuites", de crainte de subir le même sort que ces derniers.

Des religieuses, cependant, ont temporairement donné gîte et nourriture aux trois missionnaires, mais elles devinrent vite si effrayées qu'elles confièrent les jeunes filles aux autorités canadiennes.

Par ailleurs, les missionnaires firent des démarches pour essayer de trouver du travail, car elles voulaient demeurer à Haïti. Mais il leur aurait fallu payer $80 au gouvernement haïtien pour obtenir le droit de travailler. Une fois, on leur a offert un emploi, mais si elles avaient accepté, trois Haïtiennes auraient perdu leur gagne-pain.

C'est dans ces circonstances que, menacées de voir leur visa

Voir HAITI en page 2

Conflagration à Baie-Comeau

Depuis 10 h. hier soir, un violent incendie fait rage dans plusieurs édifices commerciaux de la rue LaSalle à Baie Comeau.

Les pompiers de cette ville, aidés de confrères de Chutes-Aux-Outardes, ne parviennent pas à maîtriser les flammes qui ont causé, jusqu'à midi aujourd'hui, plus d'un million de dollars de dégâts.

Personne n'a subi de blessures depuis le début du sinistre, qui a détruit une quinzaine de maisons commerciales.

La cause de l'incendie est inconnue.

Le Soudan expulsera 300 missionnaires

KHARTOUM (Reuter) — Le gouvernement soudanais a annoncé aujourd'hui qu'il allait expulser les 300 missionnaires — catholiques et protestants — qui exercent leurs activités dans le sud du Soudan.

Cette mesure n'est pas la première prise en ce domaine par le gouvernement soudanais, qui a déjà expulsé de nombreux missionnaires, tant catholiques que protestants, ces dernières années. En février de l'année dernière, 143 missionnaires enseignants ont été priés de quitter le territoire soudanais.

Le général Mohamed Ahmed Sirwa, ministre soudanais de l'Intérieur, avait déclaré à l'époque que les missionnaires expulsés avaient été remplacés par des professeurs soudanais de confession chrétienne, dans le cadre de la politique de "soudanisation" de l'administration soudanaise.

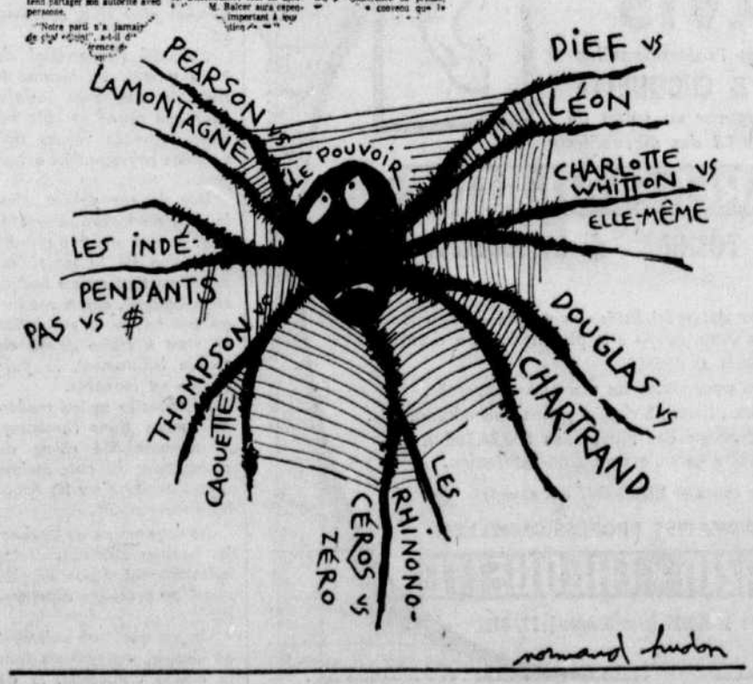
(Aucun missionnaire catholique canadien ne se trouve au Soudan).

Dief: Le seul chef c'est moi
Balcer: Je suis chef adjoint

par Marcel GINGRAS

OTTAWA. — Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, n'entend partager son autorité avec personne.

"Une telle chose n'a jamais existé, ni à l'époque de Macdonald, ni depuis", a précisé M. Diefenbaker, tout en ajoutant qu'il serait disposé à avoir M. Balcer sous-chef — important à son égard — mais non chef adjoint du chef national" laisse M. Diefenbaker dans l'embarras, comme l'a démontré sa conférence de presse, où il a commis une bévue.



"La reignée"

Pour la 3e fois en 6 jours, le gouvernement fait face à deux motions de censure

par Marcel GINGRAS

OTTAWA. — Pour la troisième fois en six jours, le sort du gouvernement se joue ce soir. Mais la partie serait moins serrée que mardi.

C'est à deux motions de censure qu'il devra résister : l'une du Parti conservateur, l'autre du Ralliement des créditistes.

Empruntant aux créditistes du groupe Caouette le thème même des trois motions de censure qu'ils ont vainement proposées depuis lundi, M. Théogène Ricard, conservateur de Saint-Hyacinthe, a blâmé le gouvernement de n'avoir pas prévu au discours du Trône la prolongation des allocations familiales à l'intention des jeunes de 16 a 18 ans qui poursuivent leurs études.

Tel est l'objet de la première motion de censure. Celle qu'y ont greffée les créditistes du groupe Caouette, par la voix de M. Raymond Langlois, de Mégantic, ajoute que le gouvernement aurait également dû augmenter le montant des allocations.

Situation moins corsée

Ayant à peine survécu mardi à une motion de censure du parti conservateur, le gouvernement serait en meilleure posture ce soir car il semble que le groupe Thompson votera avec lui contre les deux motions.

Voilà du moins ce qu'a laissé entendre le député de Sherbrooke, M. Gérard Chapdelaine, qui a parlé immédiatement après M. Ricard.

"Nous sommes parfaitement d'accord avec une telle mesure, a-t-il dit, mais confiants que le Parti libéral qui a préconisé cette même mesure dans son programme saura faire honneur à ses promesses, nous croyons que dans les circonstances, l'amendement conservateur est inutile et simplement une manigance".

Manigance

Pourquoi une manigance ? Parce que, explique M. Chapdelaine, "pas plus tard qu'hier, le parti conservateur a voté contre un amendement semblable proposé par le Ralliement des créditistes".

En tout bien tout honneur pour les conservateurs, il faut signaler ici que leur vote contre les motions du groupe Caouette procédait d'une question technique.

Ce n'est pas parce qu'ils étaient opposés au relèvement où à la prolongation des allocations familiales qu'ils se sont alliés aux libéraux pour repousser les propositions, mais parce que, en vertu de la procédure, les motions étaient inadmissibles.

Ce détail précisé, revenons à M. Chapdelaine et disons que son oppositton à la motion conservatrice vaut également pour la motion du ralliement.

C'est en son nom personnel, a-t-il avoué, qu'il parlait, mais, consulté par téléphone, il s'est dit moralement assuré de l'appui de tout le groupe Thompson.

Ajoutons que, vendredi dernier, croyant parler au nom de ce même groupe, M. Guy Marcoux, de Québec-Montmorency, avait déclaré appuyer la motion de censure des conservateurs. Mardi, le vote venu, on a vu le groupe Thompson se diviser.

Le danger de division serait moins grand ce soir, estime-t-on, car les créditistes de stricte observance croient réellement à la bonne foi des libéraux en ce qui concerne les allocations familiales.



De notre dernière édition d'hier

M. ANDRE ROUSSEAU, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, devient membre du Comité exécutif du Conseil d'administration de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967. La nomination a été annoncée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard-D. Lévesque, après une séance du cabinet. Le comité exécutif est composé de cinq membres dont le commissaire de l'exposition M. Pierre Dupuy, le sous-commissaire Robert-F. Shaw, ainsi que les représentants de la ville de Montréal, du gouvernement provincial et des autorités fédérales. M. André Rousseau sera le porte-parole du Québec.

BILL 60

SUITE DE LA PAGE 1

sons d'enseignement supérieur et universitaire.

Cela, a déclaré M. Edouard Asselin, permettrait à quelque gouvernement mal intentionné de mettre la main sur les collèges classiques et de détruire l'enseignement religieux.

M. Marler a déclaré qui si un futur gouvernement voulait faire une telle chose, il ne le pourrait pas qu'en vertu de cet article mais également en vertu des pouvoirs généraux du gouvernement.

L'amendement a été adopté sur division.

Le huis clos

Un amendement voulant que les séances du Conseil supérieur de l'Education ne soient à huis clos que par exception, a été retiré après que M. Marler eut objecté que le Conseil supérieur devrait lui-même décider de cette question.

Le Conseil législatif a également adopté sur division un amendement permettant au Conseil supérieur de garder les originaux de tous ses documents qui, selon le texte original du bill 60, devraient reposer aux archives du ministère de l'Education. L'Union nationale a soutenu qu'autrement cela priverait le Conseil supérieur de documents indispensables à son travail.

Les conseillers législatifs ont également apporté une modification de forme à la rédaction du bill 60.

La déclaration des droits

Le préambule du bill, qui avait soulevé de longues discussions à l'Assemblée législative, a été reporté au début de chacun des deux chapitres de ce projet de loi.

Ceci veut dire que ce préambule, qui garantit les droits des parents et des confessionnalités, devra automatiquement être inclus dans les statuts refondus. Il n'en aurait pas été ainsi s'il était simplement demeuré au début du bill 60 proprement dit.

Lors du débat à l'Assemblée législative, l'Union nationale avait tenté en vain de le faire inclure dans un article même de la loi, ce à quoi le premier ministre Jean Lesage s'était opposé en disant que cela occasionnerait des procédures judiciaires de toutes sortes.

Il avait dit que le préambule influerait sur l'interprétation de tous les articles de la loi si on ne le déplaçait pas.

Le Conseil législatif a vu, et unanimement à ce que ce préambule fût inclus dans les statuts refondus, grâce à un amendement relevant de la méthode de rédaction législative.

FRAUDES

SUITE DE LA PAGE 1

Puis il aurait écrit un chèque à leur nom, l'aurait déposé à ce compte en falsifiant l'endossement.

En 1963, il aurait adopté un autre mode d'opérer : "Il connaissait l'identité d'une cliente possédant une fortune de $2,000,000 en obligations. A diverses périodes l'an dernier il lui aurait expédié quelques-unes de ses obligations, mais à une adresse fictive.

Il aurait falsifié de nouveau l'endossement et cueilli le magot.

Or la cliente n'a appris que par hasard la disparition de son bien, alors qu'elle téléphonait pour un tout autre objet.

Dans le cours de la conversation, l'employé qui lui parlait lui a demandé si elle avait bien reçu ses obligations. Devant sa surprise, l'homme a compris qu'il se passait quelque chose d'étrange et a ouvert une enquête.

Ce qui surprend la PP dans toute cette affaire, c'est la facilité avec laquelle le suspect aurait réussi à détourner à son profit des sommes aussi importantes, à l'insu de tout le monde.

HAITI

SUITE DE LA PAGE 1

annulé, Mlles Colette Dion, Marie-Paule Dion et Françoise Reid furent placées sous la protection de l'ambassade canadienne qui réussit finalement à organiser leur départ pour le Canada.

Des questions sans réponses

Voilà en bref le récit qu'ont fait (un peu malgré elles, il est vrai) les trois jeunes québécoises à leur arrivée à l'aéroport de Dorval, hier soir, environ 14 heures après avoir quitté Haïti par avion.

Craignant visiblement d'avouer des choses "qu'elles savaient mais ne pouvaient dire" et talonnées par un Père Jésuite très excité qui ne cessait de répéter qu'il ne se passait rien en Haïti et que les missionnaires "parties librement, revenaient librement", Mlles Dion et Reid refusèrent de répondre à certaines questions que leur récit faisait naître de lui-même. Par exemple : pourquoi le gouvernement Duvalier voulait-il annuler le visa de trois jeunes filles qui se trouvaient dans l'impossibilité de travailler en Haïti ? Pourquoi les trois missionnaires insistèrent-elles pour répéter — avant même qu'une question leur soit posée à ce sujet — qu'elles ne s'étaient pas "cachées" à l'ambassade ? Pourquoi seuls les Jésuites ont-ils été chassés d'Haïti ?

A cette dernière question, Mme Dion, la mère de deux des missionnaires a répondu elle-même, à un certain moment :

— Mme Dion, à votre avis, qu'est-ce qui a provoqué le départ des Pères Jésuites d'Haïti ?

— Leur puissance.

Et elle précisa ce qu'elle entendait par là : Ils faisaient de grandes oeuvres à travers le pays, a-t-elle dit, qui n'ont pas été comprises.

Plus tôt, une des trois missionnaires avait déclaré que l'"affaire du poste de radio" n'avait été qu'un prétexte pour le gouvernement haïtien. Mais elle refusa d'en dire plus, soutenant tour à tour qu'il n'y avait aucune persécution en Haïti, mais que les journaux devaient garder le silence parce que les missionnaires canadiens encore présents là-bas pourraient être victimes de représailles.

En fait, si les parents Dion ne s'étaient pas mis à parler spontanément, à un certain moment, (à l'aide, peut-on supposer, de lettres écrites antérieurement par leurs filles ou de renseignements donnés par les autorités canadiennes), tout ce qu'on aurait pu tirer à la fois des trois missionnaires et de leur porte-parole Jésuite, c'est qu'il ne se passe absolument rien dans la république des Antilles (un très beau pays, dit-on), mais que, on ne sait trop pourquoi, les 500 ou 600 missionnaires canadiens qui restent (tous des religieux et religieuses) sont menacés de représailles gouvernementales. Est-ce à dire que l'ambassade canadienne en Haïti ne s'est pas assurée que ses ressortissants reçoivent toute la protection qu'il leur faut ?

En tout cas, il est clair que les missionnaires qui reviennent d'Haïti reçoivent instruction de dire le moins de choses possibles.



LES CLIENTS SONT PEU NOMBREUX, le soir, au bureaux d'immatriculation du service des véhicules-automobile, à Montréal. Ces bureaux sont ouverts jusqu'à 9 h. p.m., cette semaine, pour permettre au plus grand nombre d'obtenir ses plaques 1964 avant dimanche. Mais, vers 8 heures du soir, c'est la "foule" qu'a croquée notre photographe, au bureau principal du boulevard Crémazie. A ce rythme, on prévoit une grande affluence demain et samedi.
(photo Yves Beauchamp, LA PRESSE)

Les syndicats nationaux de Sherbrooke (CSN) demandent la démission de M. Marengo

SHERBROOKE (PCf) — Le Conseil central des syndicats nationaux de la région de Sherbrooke a demandé hier la démission de M. Michel Marengo de son poste de médiateur dans le conflit qui oppose huit commissions scolaires des Cantons de l'Est à leurs professeurs.

En demandant le retrait de M. Marengo, le Conseil a expliqué que celui-ci, étant commissaire d'écoles à Sherbrooke, est impliqué dans le conflit entre les instituteurs et la commission des écoles catholiques de Sherbrooke. (Le syndicat des instituteurs n'est pas affilié à la CSN).

Dans sa déclaration, le conseil central affirme que le poste de commissaire de M. Marengo est incompatible avec son rôle de médiateur dans le diocèse de Sherbrooke. La CSN soutient qu'un "médiateur d'expérience" devrait être chargé de travailler à mettre fin au présent arrêt de travail des instituteurs.

Entre-temps, M. Roland Lussier, président de la Fédération des instituteurs du diocèse de Sherbrooke, a confirmé que 35 instituteurs de Danville avaient reçu une lettre les sommant de reprendre le travail aujourd'hui, jeudi, sans quoi des poursuites judiciaires seront intentées contre chacun d'eux.

QUEBEC — (DNC) — Les membres du cabinet provincial se sont réunis pendant 25 minutes ce matin, sous la présidence de M. Jean Lesage, chef du gouvernement, pour désigner le troisième membre de chacun des conseils d'arbitrage chargés d'intervenir dans le différend mettant aux prises instituteurs et commissions scolaires des Cantons de l'Est. M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, doit faire une déclaration à la Chambre basse à ce sujet.

Les poursuites

M. Lussier a dit que dans le cas de Danville, les menaces de poursuites judiciaires seront mises à exécution parce qu'elles ont été portées à la connaissance de la population.

L'arrêt de travail des instituteurs de langue française des Cantons de l'Est a débuté le 6 février dernier. Quelque 15,000 écoliers sont toujours en congé forcé en raison de cet arrêt de travail.

Les séances de médiation qui étaient présidées par M. Marengo ont été suspendues dimanche. Par ailleurs, des négociations doivent avoir lieu aujourd'hui, sur un plan local, à Richmond, Asbestos, Windsor, Coaticook et East Angus.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

qu'on doit faire des moyens nouveaux dont disposent les hommes pour créer la richesse.

L'objectif fondamental de toute société, M. Kierans le sait, c'est la paix sociale. Pour que règne la paix sociale, certaines valeurs doivent être sauvegardées à tout prix.

Une de ces valeurs, c'est le droit au travail rémunérateur. Quand une trop grande proportion de la société est privée de tout revenu honnêtement gagné, quand une large tranche de la population en vient à croire qu'elle est traitée injustement, la paix sociale est menacée.

Or, dans la société moderne comme dans l'ancienne, la responsabilité ultime de sauvegarder la paix sociale repose toujours sur les épaules d'une minorité.

De notre temps, au Québec, les hommes d'affaires et les industriels ont à jouer un rôle social de première importance.

On sait que, non seulement au Québec, mais ailleurs dans le monde également, là où ces hommes n'ont pas su jouer leur rôle, l'Etat est intervenu.

L'ascendant du politique sur l'économique provient en partie du fait que l'Etat, pour des motifs de paix sociale, intervient de plus en plus dans les affaires privées.

M. Kierans a expliqué qu'en plus de cette nouvelle situation bien connue, qui existe à l'échelle mondiale, il existe une situation particulière à la société québécoise. Son élite commerciale et industrielle est entourée et dominée par des intérêts de l'extérieur. Ce fait, explique le ministre, justifie l'Etat québecois de jouer un rôle encore plus grand. L'attitude du gouvernement québecois, M. Kierans le montre clairement, ne procède aucunement d'une théorie socialiste ; elle résulte de l'accent qu'il lui faut mettre sur le droit au travail pour tous les membres de la société.

"Personnellement, a-t-il déclaré, je désire voir le secteur privé prendre toute l'ampleur dont il est capable. Par contre, on n'est pas convaincu que le gouvernement a la responsabilité de promouvoir un supplément d'activité économique de nature à faire diminuer le chômage . . . Cela revient simplement à dire que, dans notre échelle de valeurs, nous plaçons le besoin de travailler de l'homme et de la femme au-dessus de cette sacro-sainte inviolabilité des systèmes établis d'organisation des affaires."

Un homme qui porte une lampe et qui montre le chemin, à travers une jungle où la férocité et la rapacité de quelques-uns terrorisent la masse, c'est homme précieux.

Mais suivre les hommes lucides, à travers des situations anormales, c'est là une conduite indispensable à quiconque veut établir la paix sociale au sein d'une nation.

(tous droits réservés)

Glenn "atterrit" sur sa baignoire

COLUMBUS. (PA) — L'ancien cosmonaute John H. Glenn, dont la campagne politique pourrait être retardée par une blessure apparemment sans gravité, repose aujourd'hui dans un état satisfaisant à l'hôpital Grant de cette ville. Glenn s'est blessé hier en faisant une chute dans la salle de bain de son appartement. Il a glissé sur un tapis et s'est heurté la tête sur la baignoire. Les médecins ont dit qu'il souffrait d'un choc "bénin".

Chaput ne semble pas inquiéter Londres

LONDRES. (AFP-PC) — Les déclarations du leader séparatiste Marcel Chaput voulant que la reine Elizabeth reçoive mauvais accueil au Québec lors du voyage qu'elle projette de faire au début d'octobre, ont été accueillies avec calme dans les milieux autorisés de Londres.

Il n'est pas question jusqu'à présent d'annuler le voyage, mais à Ottawa on songerait sérieusement à suggérer que son séjour soit quelque peu écourté. A Londres, on remarque aussi que l'agitation des séparatistes québécois pourrait susciter un mouvement d'opinion suffisant pour amener le gouvernement britannique à "conseiller" à la souveraine de remettre à une date ultérieure son séjour officiel au Canada.

A Ottawa, le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, a dit tenter de retrouver les termes exacts utilisés par M. Chaput lorsqu'il a soutenu, à Toronto, que la reine ne serait pas bienvenue au Québec.

M. Favreau répondait ainsi à un député qui lui demandait si une action légale avait été prise contre le chef séparatiste. Le ministre a précisé que la responsabilité de porter des accusations dans ce cas revient aux autorités provinciales.

Les armes

On a aussi continué à se disputer hier en Chambre au sujet des armes légères, et trois ministres ont pris part à la danse.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a vivement protesté contre l'action du ministère de la Défense, qui a ordonné le retrait des armes légères d'un collège de Windsor, en Ontario. Le corps de cadets de cette institution avait acquis une certaine renommée dans les épreuves de tir. Et M. Martin représente au Parlement un comté de la ville de Windsor.

Le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer et le ministre adjoint, M. Lucien Cardin, ont rejeté le blâme sur les épaules des militaires qui avaient considéré la ville de Windsor comme un secteur dangereux, d'où les armes légères devaient être enlevées.

M. Hellyer a précisé que l'ordre qu'il avait donné vendredi n'avait pas été exécuté comme il le souhaitait. Réussissant difficilement à se faire entendre au milieu des rires de l'opposition, le ministre a déclaré que l'incident du collège Ashbury était une des ces anomalies évidentes.

Une autre, a-t-il ajouté, est le fait que trois corps de cadets de collèges de la province de Québec n'avaient pas été dépossédés de leurs armes.

Trop vite, dans certains cas

Les autorités de la défense ont admis hier que les militaires sont peut-être allés un peu trop loin dans certains cas où il s'est agi de retirer les petites armes de casernes de l'armée de réserve situées dans des "régions où il serait susceptible de survenir des troubles" et auxquelles on ne pouvait assurer une garde adéquate constante.

Les autorités ont déclaré que les militaires s'étaient montrés par trop prudents et que le ministre de la Défense, M. Hellyer, avait demandé un rapport sur le retrait des carabines d'un corps de cadets de high school de Windsor, Ontario.

Les chefs d'état-major ont placé Windsor dans la liste de ces "régions où il serait susceptible de survenir des troubles" lorsqu'on a dressé cette liste des endroits d'où les petites armes des réservistes devaient être retirées afin qu'elles ne tombent pas entre les mains des membres de ce groupe qui s'est donné le nom d'"Armée de Libération du Québec".

Bien que le ministère de la Défense ait refusé d'expliquer pourquoi Windsor avait été placée dans la liste de ces régions "dangereuses", des sources d'information ont affirmé que c'est parce qu'il y a un grand nombre de Canadiens français dans la région de Windsor.

Secteurs de danger

Les secteurs considérés actuellement comme dangereux se trouvent au Québec et dans les régions limitrophes de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Windsor est situé à environ 550 milles de Montréal.

Obligé de donner une explication au retard des camions militaires qui arrivèrent au collège Ashbury après 12 h. 00 a.m. samedi soir, M. Hellyer a expliqué que le convoi avait dû s'arrêter parce que les véhicules achetés sous le gouvernement Diefenbaker avaient fait défaut.

D'autres députés se sont levés, notamment M. Wallace Nesbitt, conservateur de Oxford, pour rappeler au ministre de la Défense que les munitions avaient été enlevées dans plusieurs collèges ontariens.

M. Hellyer a répondu que l'armée avait décidé de réduire les munitions qu'elle laissait entre les mains de tous les corps de cadets canadiens.

De plus, le ministre a refusé de dévoiler les secteurs qui étaient particulièrement considérés comme dangereux, parce que, a-t-il dit, il ne possédait pas lui-même de précisions sur cette question.

"Les déclarations semblables à celle d'un député libéral, qui a soutenu que nous devrions nous débarrasser d'une souveraine étrangère n'ont fait qu'encourager l'expression de propos menaçants à l'endroit de la Reine", a déclaré M. John Diefenbaker.

"Je n'ai pas l'intention de mêler Sa Majesté la Reine à cette affaire", a ajouté M. Diefenbaker au cours de l'allocution qu'il a prononcée à l'émission télévisée "Les affaires de l'Etat", transmise sur le réseau national de Radio-Canada.

"Ce genre de commentaires n'a pas sa place au sein du partie conservateur" a-t-il poursuivi.

"L'exploitation du problème racial auquel se livre présentement le gouvernement est préjudiciable à l'unité nationale".

Même s'il n'a pas nommé le député libéral précité, il semble bien qu'il faisait allusion à M. Auguste Choquette, représentant de Lotbinière, qui avait critiqué la Reine dans les termes mentionnés plus haut à la Chambre des communes et lors d'une interview subséquente.

"Ils font de beaux discours, mais il est facile de constater que tout ce qu'ils disent et font procède de considérations d'ordre politique et n'a d'autre but que d'amasser du capital politique", a-t-il dit des ministériels.

Des Cubains négocient à Montréal l'achat de saindoux américain

WASHINGTON — (AFP) — Une mission gouvernementale cubaine est actuellement à Montréal pour négocier avec plusieurs compagnies américaines l'achat de 20 millions de livres de saindoux, au prix de 9 à 10 cents la livre, pour une valeur globale de deux millions de dollars. Les Cubains ont demandé à prendre livraison du saindoux au Canada, indiquant qu'ils se chargeraient de son transport à destination de Cuba. Le gouvernement canadien, par ailleurs, ne prendrait aucune part officielle à cette transaction.

Les milieux américains informés ont décliné de révéler l'identité des firmes qui vendraient le saindoux à Cuba, aussi longtemps que les négociations n'étaient pas terminées. On apprend toutefois que le paiement s'effectuerait probablement en espèces, par l'entremise d'une banque canadienne où sont déposés des fonds cubains.

Le blocus économique américain contre Cuba n'interdit pas en principe, la vente de vivres et de médicaments à ce pays. Le manque de moyens de transport entre les Etats-Unis et Cuba a toutefois réduit depuis de nombreux mois ce genre d'échanges à un niveau quasi insignifiant.

Les officiels du département du Commerce et du département d'Etat ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant de ces négociations, mais qu'elles seraient néanmoins "confirmées à la lettre de la loi", puisqu'il ne s'agissait pas de matières stratégiques.

A titre de comparaison, on signale que les ventes américaines à Cuba pour les mois d'août, septembre et octobre 1963 se sont montées en tout à 4,420 dollars.

La météo

Minimum cette nuit : 5

Maximum demain : 20

Coucher du soleil : 5 h. 37

Lever du soleil : 6 h. 38

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Québec :** ensoleillé et froid. Vents légers. Maximum à Montréal et Ottawa 15; à Ste-Agathe et Québec 10.

Aperçu pour demain : neige légère. Ciel clair. Plus doux.

Régions d'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue : ensoleillé. Froid. Nuageux. Plus doux ce soir. Neige légère. Vents légers. Maximum à Val d'Or, Rouyn-Noranda et Témiscamingue 10.

Aperçu pour demain : neige. Ciel clair. Froid.

Régions des Cantons de l'Est : généralement nuageux. Ensoleillé plus tard ce matin. Froid. Vents légers. Maximum à Sherbrooke 15.

Aperçu pour demain : neige légère. Plus doux.

Japon : 21 morts dans la chute d'un "Convair"

TOKYO (AFP, UPI, Reuter) — Un "Convair" d'une ligne aérienne japonaise, ayant 42 personnes à bord, dont 5 membres d'équipage, a raté sa seconde tentative d'atterrissage à l'aéroport d'Oita, sur l'île de Kiou-Siou, aujourd'hui, et a percuté un talus. Il y a 21 morts et 21 blessés, suivant des rapports confirmés.

L'avion, un bimoteur à turbo-propulseurs, venait de Kagoshima, devait faire escale à Oita, puis poursuivre sa route vers Tokyo. Après une première tentative d'atterrissage à Oita, l'avion avait exécuté un autre circuit. Mais au second atterrissage, il a manqué la piste et a percuté un talus, ses freins n'ayant pas fonctionné, semble-t-il. En percutant le talus, le "Convair" s'est brisé en deux morceaux et a pris feu. L'avion appartenait à la "Fuji Airlines". Parmi les survivants se trouveraient les 3 membres d'équipage et les 2 hôtesses.

Séance publique sur les problèmes des fonctionnaires

QUEBEC. — La séance publique du comité spécial constitué par l'Assemblée législative pour étudier le problème des rapports entre l'Etat du Québec et ses fonctionnaires ainsi qu'entre hôpitaux, municipalités, commissions scolaires et leur personnel, aura lieu lundi le 16 mars à 8 heures du soir.

La première date qui avait été fixée, soit celle du 12 mars, a été abandonnée.

Les groupements, les institutions, les particuliers qui veulent soumettre des mémoires au comité, doivent en faire parvenir 20 exemplaires d'ici le 12 mars.

AVIS

Les Pharmacies Professionnelles
SARRAZIN & CHOQUETTE
viennent d'inaugurer un salon de VENTE et de SERVICE des merveilleux

APPAREILS AUDITIFS

PHILIPS et TOSHIBA de 39.95 à 295.00

AVANTAGES :

1) Test d'audition par des spécialistes, au moyen de l'audiomètre, sans obligation de votre part — à la pharmacie ou à domicile.
2) Paiements échelonnés si désiré.
3) Pièces de rechange pour toutes les marques d'appareils.
4) Batteries, cordes, etc., livrées à domicile sans frais additionnels.
5) La réputation d'honnêteté des Pharmacies SARRAZIN & CHOQUETTE, est votre garantie de pleine satisfaction.

Venez consulter LIBREMENT nos experts

LES PHARMACIES PROFESSIONNELLES
SARRAZIN & CHOQUETTE
SUCC. : 6511 ST-HUBERT (près Beaubien) 272-8377

Venez voir nos 3 magnifiques modèles de
CHALETS PREFABRIQUES
EN MONTRE AU
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
3019 SHERBROOKE EST



Nous vous garantissons que nos prix SONT LES PLUS BAS | LIVRAISON GRATUITE PARTOUT AU QUEBEC

Pour plus d'informations téléphonez à LA. 6-1647
Nous vendons aussi pour votre chalet les foyers VOLCANO Réfrigérateur au GAZ

NOUVEAU JASPER DEVELOPMENT
3019 Sherbrooke Est LA. 6-1647

Val Royal
MATERIAUX DE CONSTRUCTION

VOTRE CENTRE D'ACHATS POUR RENOVATIONS A VOTRE 'HOME'

FAITES DE VOTRE SOUS-SOL



LA PIECE LA PLUS POPULAIRE DE VOTRE MAISON

VOYEZ COMMENT VOUS POUVEZ AVOIR VOTRE "SALLE DE JEU" SANS AVOIR TROP A DEBOURSER

VOUS POUVEZ FINIR UNE PIECE DE 20' x 12' x 8' DE HAUT POUR ENVIRON $171
ET CECI INCLUT LES MATERIAUX DE BASE TELS QUE BOIS DE CHARPENTE POUR LES MURS ET LE PLAFOND, LE COUPE-VAPEUR, LA LAINE ISOLANTE ET . . . JUSQU'AUX CLOUS !

PAR EXEMPLE :

PLAN No 1 — $171.50
Murs en plywood Lauan naturel 3/16", plafond en tuiles unies, plancher fini au RESILACRETE. Matériaux de base "A" inclus.

PLAN No 2 — $226.22
Murs en Masonite fini Glazier* No 100, plafond en tuiles acoustiques, plancher en tuiles vinyle-amiante 1/16". Matériaux de base "A" inclus.

PLAN No 3 — Avec plancher de bois — $328.88
Murs en plywood Lauan ¼" pré-fini, plafond en tuiles acoustiques "Spun Gold", plancher en tuiles vinyle-amiante 1/16". Matériaux de base "B" inclus.

PLAN No 4 — Avec plancher de bois — $524.08
Murs en plywood de frêne importé pré-fini, plafond en TECTUM*, plancher en tuiles marbrées pur vinyle. Matériaux de base "B" inclus.

A — Charpente des murs en 2 x 3, du plafond en 1 x 3, coupe-vapeur VisQueen, laine isolante et clous assortis.
B — Tous les matériaux de base "A" plus : charpente du plancher en 2X3, plywood (underlay) de 5/8" et coupe-vapeur VisQueen.
MATERIAUX DE BASE

NOS PLANS DE CREDIT ACHATS RENDENT CE PROJET A LA PORTEE DE TOUS LES BUDGETS

Val Royal
MATERIAUX — QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
12200, Boul. LAURENTIEN CARTIERVILLE FE. 4-5320
MONTREAL-NORD 11401, Boul. PIE-IX DA. 2-7341

SUCCURSALE RIVE SUD
Gavard
6180, boul. TASCHEREAU VILLE BROSSARD OR. 6-1833

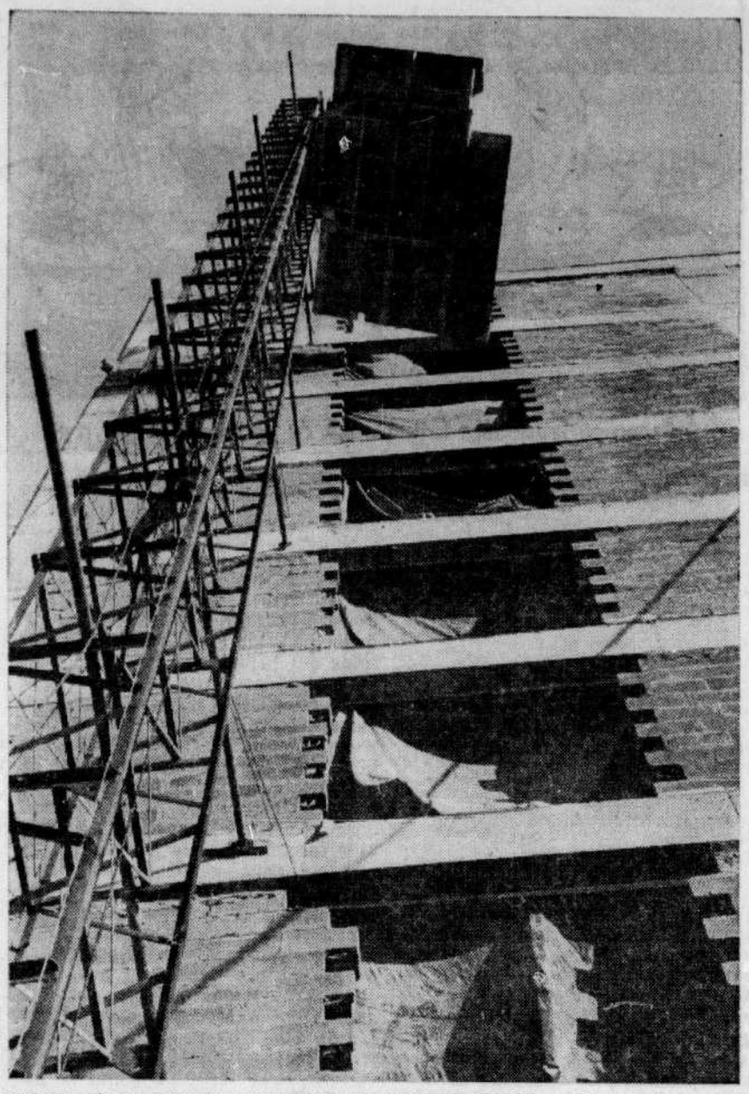
Divisions des Entreprises P.-H. Desrosiers Ltée

Ouverts jusqu'à 5.30 P.M. tous les jours — le samedi 5 P.M.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, JEUDI 27 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 115



CHUTE DU 8e ETAGE : UN MORT ET DEUX BLESSES — Un ouvrier a été tué, vers 4 h. hier après-midi, lorsqu'il a fait une chute du 8e étage d'un édifice en construction situé au 1253 rue Labelle, non loin du boulevard Dorchester. M. Clément Turcotte, 28 ans, du 2466 rue Georges V, dans l'est de la métropole, a été tué sur le coup. Ses deux compagnons, qui sont tombés avec lui, n'ont été blessés que légèrement. Il s'agit de M. Gérard Duguay, 42 ans, du 2025 rue Marquette, à Jacques-Cartier, qui souffre de douleurs au dos, et de M. Noël Dubois, 19 ans, du 6869 rue Papineau, qui a subi des coupures à la tête. C'est la deuxième fois en quelques mois que se brise ce monte-charge qui soutenait hier les trois ouvriers. Il y a deux mois, un homme a été blessé à cet endroit, à peu près dans les mêmes circonstances.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Montréal a mérité par ses investissements les avantages qu'il retirera de l'Expo 67

— M. Pierre de Bellefeuille

par **Raymond GRENIER**

De tous les Canadiens, si ce sont les Montréalais à qui l'Exposition de 1967 semble devoir rapporter davantage, c'est aussi parce que ce sont eux qui, triplement contribuables, auront consenti les plus lourds sacrifices pour le succès de cette entreprise nationale.

Voilà ce qu'a rappelé, hier, M. Pierre de Bellefeuille, directeur du Service des exposants de la Société de l'Expo, en soulignant que le Canada tout entier, ses provinces et ses industries doivent aussi se persuader qu'ils retireront d'autant plus d'avantages directs et indirects, matériels et moraux de l'Exposition qu'ils y auront été moins parcimonieux dans leurs investissements.

Parlant devant des spécialistes de la vente et de la publicité, membres de l'association cinquantenaire "Advertising and Sales Executives Club of Montreal", M. de Bellefeuille a déclaré :

"Evidemment, il est indéniable qu'il se dépensera plus d'argent à Montréal, à cette occasion, que dans le reste du pays. S'il se trouve des gens, dans notre pays, pour trouver à redire à cela, je voudrais leur rappeler que les contribuables de Montréal contribuent d'une triple façon au budget de la Société de l'Expo, c'est-à-dire à trois niveaux de taxation, cependant que les contribuables du Québec, à l'extérieur de Montréal, y contribuent à deux niveaux et ceux du reste du pays à un seul niveau."

S'il n'a pas parlé des dépenses **indirectes** occasionnées par l'Expo 67 (dont un grand nombre, il est vrai, s'inscrivent dans le cadre de travaux qu'il aurait fallu exécuter de toute façon), le conférencier a précisé, en revanche, l'importance de certains revenus que l'Exposition rapportera indirectement au Canada.

En 1967, le tourisme canadien enregistrera un gain net de $400 millions. En outre, on estime à $200 millions le montant que les exposants étrangers dépenseront pour leurs pavillons et la présentation de leur matériel.

Publicité et relations publiques

A un auditoire professionnellement intéressé, M. de Bellefeuille a indiqué l'ampleur du programme de relations publiques et de publicité que le service qu'il dirige, un des quatre départements clés de la Société de l'Expo, a commencé à mettre en oeuvre d'abord pour obtenir la participation du plus grand nombre possible d'exposants, puis pour attirer les visiteurs.

Le budget publicitaire de la Société de l'Expo est de $5 millions. Il s'agit là d'une sorte de noyau catalyseur. La Foire de New York, dont les crédits correspondants étaient de $6 millions, a bénéficié, en fait, grâce à des initiatives associées de la ville, de l'Etat, du pays, des exposants, etc., d'une réclame dont la valeur totale a atteint $300 millions !...

D'après des experts, il y aura au moins 30 millions d'**entrées payées** (ne pas confondre avec "visiteurs") à l'Expo 67. "Au train où vont les choses", M. de Bellefeuille estime qu'il y en aura bien davantage.

Saskatchewan

La 6e province à participer à l'Expo de 1967

La Saskatchewan est la sixième province canadienne à annoncer sa participation à l'Exposition universelle et internationale de Montréal.

Les cinq autres provinces qui se sont engagées sont le Québec et les quatre provinces atlantiques. La participation de la Saskatchewan a été annoncée à la suite de la visite officielle de M. Robert F. Shaw, sous-commissaire général de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. Le retour à Montréal de M. Shaw, lundi prochain, marquera la fin de sa tournée de six semaines d'un bout à l'autre du Canada, au cours de laquelle il a engagé les gouvernements provinciaux à prendre part à l'Exposition.

En annonçant hier la nouvelle de la participation de sa province, M. Russel Brown, ministre de l'Industrie et de l'Information, a déclaré que son gouvernement enverrait un délégué à une réunion qui doit avoir lieu au quartier général de la Compagnie de l'Exposition, à Montréal, le 4 mars prochain, réunion à laquelle toutes les provinces ont été invitées à envoyer des délégués.



MEDAILLES D'ARGENT A 5 POLICIERS — Cinq agents de la police de Montréal ont reçu hier après-midi la "médaille d'argent", décoration attribuée aux policiers qui se sont distingués par leurs actes de bravoure. Les cinq récipiendaires sont, de gauche à droite : les agents Claude Ferland et Guy Picard, le sergent-détective Léo Plouffe, l'agent Claude Lafortune et le lieutenant Robert Blanchette. Les médailles ont été remises aux policiers par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et par le directeur de la police de Montréal, M. J.-Adrien Robert.

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Policiers décorés pour bravoure

par **Gilles DAOUST**

Une vingtaine de policiers, dont cinq s'étaient distingués par divers actes de bravoure, ont été décorés hier après-midi au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, en présence du maire Jean Drapeau et du directeur de la police de Montréal, M. J.-Adrien Robert.

Cinq agents de la police de Montréal ont reçu la médaille d'argent, décoration attribuée aux policiers qui se sont distingués par quelque acte de bravoure. Ce sont les agents Claude Ferland, Guy Picard et Claude Lafortune, le sergent-détective Léo Plouffe et le lieutenant Robert Blanchard.

La médaille de bronze, également attribuée pour actes de bravoure, a été décernée à quatre policiers, soit les agents Jean-Paul Lamarche, Claude Tremblay et Jacques Parenteau, et le sergent Jacques Chaput.

Pour la première fois cette année, le Service de la police a en outre distribué des médailles de mérite à ses membres, particulièrement à ceux ayant 20 années de service et plus à leur crédit. Quinze policiers ont reçu cette médaille: le directeur J.-Adrien Robert, le directeur-adjoint Ernest Pleau, l'assistant-directeur Roméo Longpré, l'inspecteur en chef Walter Boyle, l'inspecteur en chef William Fitzpatrick, les assistants-inspecteurs en chef Russel Sénécal et René Yvon, les inspecteurs Roland Pomainville et Jean-E. Tassé, le capitaine-détective Emile Joyal, le capitaine Germain Bourbonnais, le lieutenant-détective Elzéar Théoret, le sergent-détective Damien Longpré, le sergent Emile Desrosiers et l'agent Lucien Frison.

Les cinq récipiendaires de la médaille d'argent se sont distingués par divers actes de bravoure dont plusieurs citoyens se souviendront.

Le hold-up à la Slater Shoe

Le 21 décembre 1962, lors du fameux hold-up à la compagnie Slater Shoe, les agents Lafortune et Picard, qui s'étaient rendus sur les lieux de leur propre initiative réussissaient à capturer deux des trois bandits armés, après une violente fusillade.

Un troisième bandit, armé

Voir POLICIERS en page 6

L'usine d'épuration : prise de contact entre l'Expo et 11 villes de la rive sud

Les représentants de 11 villes de la rive sud du St-Laurent, face à Montréal, ont entamé, hier après-midi, avec les autorités de la Compagnie de l'Exposition universelle, des négociations en vue de la participation éventuelle de l'Expo dans la construction d'une usine d'épuration commune à cette dernière ainsi qu'à onze des municipalités-membres de la Commission intermunicipale de la rive sud.

Le président de la Commission intermunicipale, M. Laurence Galetti, maire de Greenfield Park, a déclaré aux journalistes que cette première rencontre avait été fructueuse, que les négociations avaient été entamées, et qu'à cette fin l'ingénieur en chef de la Compagnie de l'Exposition, M. Gilles Sarault, sera le représentant de l'Expo au sein d'un comité d'ingénieurs qui sera chargé d'étudier le coût du projet commun d'usine d'épuration ainsi que du partage des responsabilités financières que devraient assumer les parties intéressées.

D'autre part, la Commission intermunicipale de la rive sud, réunie en assemblée régulière hier soir, à Lemoyne, a élu un nouveau comité dont la tâche sera de poursuivre les négociations entreprises hier après-midi.

Le comité est composé comme suit : M. Laurence Galetti, M. Paul Pratt, maire de Longueuil, M. Alexandre Girard, maire de Laflèche, M. Norman Litchfield, maire de St-Hubert, M. Jean-Paul Vincent, maire de Jacques-Cartier et M. Byron

Voir EPURATION en page 6

L'ambulance : responsabilité de Montréal

— M. Lesage

QUEBEC. (J.G.) — Le gouvernement du Québec considère que le service d'urgence d'ambulance à Montréal est de responsabilité locale et ne relève pas de la province.

C'est la mise au point qu'a faite, hier, M. Jean Lesage en réponse à M. Dozois qui lui demandait si le gouvernement avait pris les dispositions nécessaires pour assurer à la population de Montréal un service d'ambulance adéquat. M. Dozois a souligné que la police de Montréal abandonnera dans quelques jours le service d'ambulance pour les cas d'urgence à domicile.

M. Lesage : "Le gouvernement considère que le service d'urgence est une responsabilité locale dans tous les cas, y compris pour la ville de Montréal".

Pas d'intervention de la ville dans le travail de la police -- M. Drapeau

(G.D.) — Le maire Jean Drapeau, au cours d'une brève allocution qu'il a prononcée hier lors de la remise de médailles à une vingtaine de policiers de Montréal, a tenu à féliciter ces derniers du magnifique travail qu'ils accomplissent chaque jour en protégeant les citoyens.

Le maire a souligné que la véritable signification d'une telle médaille était que, si le récipiendaire a pu répondre aux exigences de telle ou telle circonstance et a pu accomplir un acte de bravoure, c'est que son entraînement le lui permettait. Non pas seulement cet entraînement qu'il avait subi à l'école mais celui acquis dans l'accomplissement quotidien du devoir.

"Il n'y a pas seulement les actes d'éclat qui font un héros, a ajouté M. Drapeau; il y a aussi le héros du devoir quotidien."

Une médaille au Conseil municipal ?

M. Drapeau a par ailleurs félicité le directeur Robert "qui a réussi à ranimer cet esprit qui fait la valeur de notre corps policier".

"Le Conseil municipal, a dit ensuite M. Drapeau, sera toujours à la disposition de la police pour laisser faire aux policiers leur travail. Si une médaille existait pour récompenser les gens qui laissent le policier faire son travail, cette médaille irait sûrement au Conseil.

"Il est indispensable en effet, a déclaré le maire, que le policier sache qu'il fait partie

Voir M. DRAPEAU en page 6

Narcotiques : condamnation d'un Montréalais à 10 ans, au Texas

LAREDO, Texas. (PAf) — Michel-Joseph Caron, âgé de 43 ans, de Montréal, a été condamné hier à 10 ans de pénitencier pour avoir passé en contrebande des stupéfiants, du Mexique aux Etats-Unis.

Caron et sa femme ont été appréhendés le 16 octobre 1963 au pont international ici. Les agents de la douane ont déclaré avoir trouvé de l'héroïne pour une valeur de $30,000,000 sur le marché noir, en possession des Caron.

Les accusations contre Mme Caron ont été retirées mais

Les Faits divers sont en page 6

Caron a avoué sa culpabilité en décembre. Le juge de district fédéral Ben Connally a présidé le procès et a imposé la sentence.

L'avocat de Caron, Horace Hall, a dit aux journalistes qu'il ne savait pas où le Montréalais était détenu depuis son procès. Après le prononcé de la sentence hier, Caron a de nouveau été rapidement dirigé vers une prison inconnue.

Vandalisme dans 2 écoles et 2 églises de Kénogami

KENOGAMI. (PCf)—La police a appréhendé, hier, trois adolescents qui se seraient rendus coupables d'une série d'actes de vandalisme dans deux églises et deux écoles de la région de Kénogami.

Disparus du domicile de leurs parents à Kénogami depuis dimanche, les trois garçons, âgés respectivement de 10, 12 et 13 ans, auraient commis leurs méfaits dans la nuit de mardi à mercredi.

Ils auraient d'abord pénétré dans le sous-sol de l'église de la paroisse Ste-Famille où tout fut saccagé. Ils y auraient, en outre, dérobé une somme minime d'argent.

Les trois adolescents, dont deux frères, se seraient ensuite rendus au couvent de la paroisse pour y causer des dégâts importants, bariolant les murs et brisant portes et fenêtres.

La police dit que le trio a, par la suite, visité l'église St-Dominique de Jonquière — une ville voisine — où ils auraient ouvert le tabernacle du maître-autel pour répandre sur le plancher quelque 2,000 hosties.

Ils auraient mis le feu à des vêtements sacerdotaux. Ils auraient ensuite éteint les flammes avec de l'eau bénite.

Retournant à Kénogami, les trois adolescents se seraient attaqués au high school St. Mary's. Ils sont finalement tombés entre les mains de la police au moment où ils allaient pénétré dans le collège du Sacré-Coeur.

Les trois adolescents devaient être traduits aujourd'hui devant la cour de bien-être social.



-JE LES DÉFIE DE CENSURER MA PUBLICITÉ

LOUEZ

des appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils tels que : sableuse, scie électrique, etc.

VENTE
REPARATION
PIECES

Aucun problème si vous vous fiez à nos SPECIALISTES

GELINAS Compressors Inc.
4845, RUE ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
AV. 8-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR
jusqu'à 8 h. — SAMEDI jusqu'à 6 h.

Nous remplissons les prescriptions des médecins oculistes
VERRES CORNÉENS
direct sur l'oeil
Lunettes et réparations
J.A. Racette
OPTICIEN D'ORDONNANCES
6528, ST-DENIS
Téléphones :
CR. 2-9572 CR. 2-9014
VISITE A DOMICILE SUR DEMANDE
Heures d'affaires:
TOUS LES JOURS: DE 10 H. A.M. A 6 H. P.M.
SOIRS: MAR., MERC., VEN., 7 H. P.M. — 9 H. P.M.

aux 4 librairies Pilon
FAUTEUIL DE BUREAU
BASCULANT et PIVOTANT
• Construction métallique
• Siège rembourré de caoutchouc-mousse
• Fabrication supérieure
• Teintes : rouge, vert ou brun
Prix rég. $82.75
SPECIAL!
$65.95
AUTRES CHOIX A PRIX TOUT AUSSI AVANTAGEUX
aux 4 LIBRAIRIES Pilon
STATIONERS INC.
750, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-6261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-7961

ANALYSES D'URINES
ANALYSES DU SANG
Analyses complètes des urines $2.50
GROSSESSE
Test biologique (rats) $5.00
Résultat : 36 heures
TEST IMMUNOLOGIQUE
"PREGNOSTICON"
marque déposée
NOUVEAU ! $8.00
RESULTATS 2 HEURES APRES RECEPTION DU SPECIMEN
9 a.m. à 3 p.m. dimanche excepté
Positivité après 8 jours de retard
VI. 5-7251
Diverses analyses de sang à prix variés
PHARMACIE MONTRÉAL
DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail du Monde

GARANTIE ÉCRITE
CONTRE TOUS RISQUES
POUR LA VIE DE VOTRE AUTO
MIDAS, LE SILENCIEUX
INSTALLÉ SANS FRAIS
Cette garantie contre tous risques, y compris ROUILLE et CORROSION est valide chez plus de 400 ateliers MIDAS au Canada et aux États-Unis.
10,111 BOUL. PIE IX
au nord du boul. Métropolitain
321-7108-9
4495, RUE IBERVILLE
Coin Mont-Royal,
LA. 6-1627-8
850, BOUL. LABELLE
Face au Centre d'Achats St-Martin
681-1601
OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 A.M. À 9 P.M.
INSPECTION DES "AMORTISSEURS" GRATUITE

PATISSERIE FRANÇAISE et BUFFET de DISTINCTION
du Bois TRAITEUR
SERVICE BUFFET
A NOTRE SALON PRINCE-ALBERT
à domicile ou tout autre endroit dans un rayon de 100 milles de Montréal
4887 OUEST, SHERBROOKE — HU. 1-8163

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

Les éditoriaux de LA PRESSE étant signés, ils expriment les opinions de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des membres du Conseil d'administration

MONTREAL, JEUDI 27 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 115

Ils existent pour gouverner

DEVANT la Chambre de Commerce du District de Montréal et le Board of Trade réunis pour l'entendre, le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, a ouvert sa causerie par des considérations qui ne relèvent pas de la seule optique de l'économiste. Le titre même de son allocution : "Le Québec au point tournant de son histoire", exigeait de l'élévation dans le ton et les perspectives.

Il n'y a pas à chercher dans les propos du ministre d'appel à la révolution ou d'encouragement à l'anarchie. Il n'y a pas davantage de traces de sectarisme. Parlant de l'effervescence dont tout le monde est le témoin exalté ou inquiet, M. Kierans, s'exprimant en français, dit : *"Cette recherche, qui se matérialise par des expressions comme "l'Etat du Québec", ne représente simplement que le désir naturel et puissant d'un peuple décidé à exprimer la signification nouvelle de sa propre existence, d'un peuple qui a pris conscience de l'ampleur toujours plus vaste de sa dimension."*

● ● ●

A défaut de pouvoir trouver de grandes joies dans les propos du ministre, les hommes d'affaires pouvaient, du moins nous le croyons, y puiser des éclaircissements précieux sur l'intervention de l'Etat.

Il y a un débat profond et universel engagé là-dessus. La pire attitude consisterait, au départ, à nier que des options nombreuses sont imaginables. La transformation du capitalisme et de l'entreprise, l'émergence des socialismes, socialismes d'Etat et autres, plus humanitaires, ont montré que des rôles nouveaux pour les Etats sont non seulement possibles, mais qu'ils sont déjà du domaine des réalités.

Ce que l'entreprise libre redoute et, avec elle, beaucoup d'ennemis des embrigadements de toute espèce, c'est une **coercition** intolérable de l'Etat.

M. Kierans a voulu montrer que les opérations **directionnelles** de l'Etat (opérations nécessaires) peuvent s'exercer en dehors d'une coercition qui, de sa nature, n'est pas souhaitable.

Le conférencier a exprimé cette idée de la façon suivante : **"Une acceptation immédiate de cette évolution contribuera énormément à réduire le besoin d'une intervention gouvernementale à mesure que nous progresserons vers une coopération ... plus grande que jamais."**

Dans la pratique, tout n'est pas résolu par des formules. On l'a bien vu par l'extraordinaire méfiance qu'a éveillée dans les milieux d'affaires anglo-canadiens la volonté exprimée par le gouvernement de Québec d'orienter notre destin économique.

● ● ●

On peut se demander si les propos de M. Kierans ne doivent pas s'interpréter comme un effort pour réduire les contradictions les plus apparentes, celles qui sont devenues en quelque sorte le pain quotidien du Québec moderne. (Dans une interview au *New York Times*, le ministre du Revenu émet l'opinion que "le Québec pourrait sûrement survivre comme Etat indépendant", cette indépendance entraînant "une baisse du niveau de vie au début").

C'est sans surprise que ses auditeurs familiers avec ses positions comme économiste l'auront entendu se déclarer favorable aux investissements venant de l'étranger. *"Les capitaux étrangers, déclare-t-il, acceptent les conditions sociales et l'atmosphère politique dans lesquelles ils doivent fonctionner et les décisions des dirigeants d'entreprises ne peuvent aller et ne vont pas à l'encontre des désirs exprimés par les gouvernements locaux"*. Les considérations faites ensuite par le ministre sur l'acquisition par des intérêts américains d'une brasserie canadienne ne manquent pas d'intérêt.

La vérité, c'est que le développement des régions économiquement faibles de notre province, la multiplication des emplois, l'orientation de la jeunesse, la lutte au chômage ne sont pas des objectifs que l'entreprise privée, abandonnée à ses seuls moyens, peut réaliser.

Le concours indispensable de l'entreprise privée sera acquis lorsque celle-ci aura compris que les gouvernements n'existent pas pour punir mais pour gouverner.

Guy CORMIER

LA PAROLE EST A NOS LECTEURS

Les petits salariés crient: "Au secours!"

Monsieur le Rédacteur,

Je comprends mal qu'on vise toujours le petit; on dit que le salaire moyen est de $70 par semaine alors qu'en 1960 on disait qu'il y avait 43% de la population qui gagnait moins de $50 par semaine, et cela a été prouvé par les deux partis politiques.

Je ne sais pourquoi on ne s'occupe pas de cette classe d'ouvriers qui n'a pas d'unions, pas de code de travail, et par conséquent ne fait qu'exister. On bûche toujours sur le petit, même nos gouvernements qui vont jusqu'à leur réclamer $3 ou $5 pour une déclaration erronée d'impôt. J'en sais quelque chose, j'ai passé par là.

Quand j'ai payé mes taxes et mon assurance-maladie, il me reste $46 par semaine. Pensez-vous que cela soit suffisant pour vivre, quand on est marié ?

Vous ne me direz pas que les gens ne sont pas ridicules de n'avoir pas voté pour qu'on ait un minimum d'un dollar l'heure. Ce n'est pas assez. Le coût de la vie augmente sans cesse, mais le salaire ne bouge pas.

S.V.P., aidez-moi à réclamer plus, demandez un code du travail avec salaire minimum raisonnable pour qu'on puisse un peu manger comme tout le monde. Qu'on aille prendre l'argent des messieurs qui font de gros salaires et qu'on laisse de grâce les petits salariés tranquilles.

Un commis.



Façon curieusement britannique de se rendre à Chypre

COLLABORATION SPÉCIALE

Pour une véritable synthèse

(II)

par **Marcel FARIBAULT**

Les économistes contribuent à leur tour à la mise en ordre des idées. Leurs études considèrent en effet comme des marques de sous-développement ce que j'ai appelé au début de ces remarques le paradoxe canadien. Si, le premier étonnement passé, on consent à reconnaître la relativité du mot et à faire alors entre les provinces canadiennes le classement économique imposé par les statistiques, on s'expliquera mieux certaines attitudes québecoises et comment, à raison même du diagnostic, elles cherchent à appliquer les cures recommandées.

Ces mesures compensatrices sont très exactement les suivantes : contre le chômage, non pas tant l'assurance qui ne peut être qu'un palliatif, ni le travail garanti mais désigné qui prive de liberté, que la création de pôles stables de développement ; contre la centralisation excessive, non pas la simple décentralisation administrative, ni la rupture politique, mais des structures qui soient véritablement fédéralistes dans la pratique parce que dans l'esprit comme dans la lettre ; enfin, contre le contrôle étranger, non pas le repliement sur soi-même ni les mesures d'exception qui tiennent du dépit ou de l'ignorance, mais bien au contraire d'une part l'ouverture de nouvelles avenues financières vers le reste du monde, et d'autre part une auto-discipline monétaire, fiscale et législative.

Reprises en termes plus généraux, ces conclusions équivalent tout simplement à proclamer à quel point sont interdépendantes ce que la présentation par comptes séparés désigne respectivement comme l'économie régionale, l'économie de grand espace et l'économie mondiale. Les fédérations, les marchés communs, les blocs commerciaux, autant d'économies de grand espace. C'est en même temps affirmer en économique sa préférence pour un régime fondamentalement libéral parce que fondamentalement libre et donc fondamentalement complexe.

Mais c'est revendiquer tout autant des valeurs politiques et culturelles essentiellement conservatrices qui sont le respect de la tradition et de l'expérience consignées notamment dans les lois civiles et les institutions séculaires, l'humilité de l'esprit devant les minuties de la réalité et l'immensité du connaissable, le rejet des théories collectivistes et du dogmatisme planificateur, enfin le maintien de la dignité éminente des personnes et de la valeur de leurs initiatives individuelles. Créé à l'image de Dieu, l'homme se veut en quelque sorte créateur : il faut lui en laisser et favoriser les moyens; un capitalisme modéré est un de ces moyens qui se traduit notamment dans cette forme juridique d'entreprise qu'est la corporation ou compagnie par actions.

Il n'est jamais facile, uniquement à partir de principes, de constituer effectivement des foyers de développement. Le Conseil de l'Atlantique mis sur pied pour les provinces maritimes s'y emploie efficacement. Dans la province de Québec la Société Générale de Financement du Québec a pour but avoué de développer l'industrie secondaire, en la consolidant au besoin par des fusions suivant la formule des sociétés de gestion ou des holdings. L'Exposition Universelle de Montréal est un effort conjoint de caractère encore plus local en apparence, mais auquel doivent collaborer non seulement toutes les parties du pays, mais d'autres nations étrangères qui croient en recueillir un profit.

LA PRESSE publie (en deux tranches) le texte de l'allocution du président Faribault à l'assemblée générale des actionnaires du Trust général du Canada.

On souhaite que l'exemple porte fruit et que le Québecois individualiste en vienne bientôt à comprendre pourquoi devraient s'imposer certaines fusions, ententes ou associations de ses sociétés existantes, tout en respectant le principe de la spécialité au lieu de multiplier les fondations financières nouvelles à capitalisation insuffisante et personnel non formé.

Des relations fédérales-provinciales je ne dirai qu'un mot. Elles se résument à ces deux positions que sont la refonte constitutionnelle et le fédéralisme coopératif. Les deux me paraissent nécessaires parce qu'intimement liées. Sans refonte constitutionnelle en effet, pas de redistribution fiscale, et sans cette dernière le coopératisme ne se distinguerait guère des programmes conjoints. Il suffit pour s'en rendre compte de penser au plan de pension de retraite universel dont chacun sait qu'il est anticonstitutionnel à la base et que Québec a refusé d'y adhérer.

Reste à savoir cependant si ce refus pourra se traduire efficacement soit par une abstention totale que justifierait telle situation des finances provinciales, soit par un système de péréquation qui ne sera jamais qu'une cote mal taillée. Le tout sous réserve d'objections beaucoup plus fondamentales qu'on pourrait faire à partir des besoins des personnes et des individus, de l'importance toute relative de la retraite comparée à d'autres besoins, du caractère inflationnaire de certains plans et des doutes trop fondés sur l'habileté d'un état, quel qu'il soit, à capitaliser et à gérer les patrimoines privés.

Mieux reconnue et proclamée, cette dernière vérité éclairerait d'un nouveau jour certains abus de la fiscalité ; notamment dans le domaine des droits successoraux où le fardeau est une raison majeure de la vente d'entreprises par leurs fondateurs sous peine de ne pouvoir acquitter l'impôt, tout comme on frappe présentement d'une façon absolument inique les pensions auxquelles un décès donne ouverture en faveur d'un bénéficiaire démuni d'autres ressources. Etant au surplus universelle, cette vérité s'applique au même degré envers les capitalistes étrangers qu'il est encore plus facile de faire fuir devant des lois rétroactives, antagonistes ou punitives.

Il existe pourtant, bien que non écrit, un code international des affaires dont les articles principaux touchent le premier à la stabilité monétaire, le deuxième à la simplicité fiscale, le troisième à une continuité nécessaire entre les pratiques intérieures et extérieures d'un pays tant en droit commercial qu'en finance. Nous souhaitons vivement que nos gouvernants en viennent le plus tôt possible aux revisions qui s'imposent depuis trop longtemps à ce propos et qui verraient d'une part le pouvoir central abandonner des domaines où il n'a ni juridiction ni compétence et où sa fiscalité empiète sur les droits civils en les déformant, mais d'autre part le gouvernement provincial procéder à une revision des lois actuelles sur la formation des compagnies, leur contrôle et leur finance publique.

On s'explique mal que la capitalisation minimum requise pour constituer une compagnie d'assurance, une société de fiducie, une compagnie de finance, soit au même point qu'il y a trente ans et davantage. Comment comprendre que des lois inspirées par les soucis d'équité ou d'utilité les plus évidents, soit de principe comme certaines lois ouvrières, soit de pure technique comme celles touchant aux garanties (lois de nantissement commercial, de la protection de certains débiteurs, des pouvoirs spéciaux de certaines corporations, des valeurs mobilières) ne comportent pas les ajustements et les exceptions nécessaires pour ne pas dérégler les mécanismes aussi complexes que par exemple ceux des émissions d'obligations ou ceux qui président à l'implantation de nouvelles entreprises ?

Nous attendons beaucoup et des enquêtes royales en cours sur la fiscalité et d'une prise de conscience de plus en plus claire des nécessités présentes et des requêtes de la pratique. En tentant de les clarifier en les précisant, nous pensons demeurer dans notre rôle d'administrateurs et de consultants.

TOPOS DU JOUR

Achats mieux surveillés

QUEBEC vient de décider que, à l'avenir, l'achat d'un terrain par une commission scolaire, devra comporter, en plus des formalités actuelles, l'approbation de la Commission municipale.

La nouvelle politique a été annoncée dans une communication adressée aux commissions scolaires protestantes. Il y a lieu de présumer que la mesure s'appliquera également à toutes les commissions scolaires, quelle que soit leur dénomination religieuse.

La décision fait sans doute suite à l'enquête Mackay sur les transactions immobilières des écoles protestantes de Montréal. Si tel est le cas, on peut dire que la commission d'enquête en question (une autre commission a d'ailleurs été nommée pour pousser plus avant cette même enquête) n'aura pas été inutile.

En effet, la nouvelle politique paraît devoir éliminer certains dangers d'abus qui existaient auparavant. Car avant de donner son approbation, la Commission municipale entend obtenir des réponses précises de la Commission scolaire à des questions non moins précises, comme l'évaluation du terrain en question, les transactions assez récentes dont ce même terrain a pu être l'objet ainsi que la valeur des immeubles avoisinants.

Comme ces achats impliquent une dépense des deniers publics, les doubles et triples vérifications ne seront jamais superflues. Mieux vaut prévenir que de guérir.

Vincent PRINCE

Décider mais après réflexion

LE SORT DU PROJET Marlborough sera décidé par référendum, processus on ne peut plus démocratique. Les propriétaires ayant feu et lieu dans le quartier de Ville Saint-Laurent contigu à l'ancien terrain de golf, auront jusqu'au 23 mars pour peser leur décision et le 24 mars, par vote secret, ils devront l'exprimer franchement. Ce jour-là, penseront-ils à leur intérêt strictement personnel ou tiendront-ils compte de l'essor de leur ville ?

Pour avoir examiné le projet d'aménagement du terrain, projet où les urbanistes ont eu le souci de rigoureusement protéger le caractère sylvestre de l'emplacement, on est en droit d'écrire que l'entreprise n'a sûrement pas le caractère désastreux que d'aucuns lui accordent. L'urbaniste a pour mission première de concilier deux éléments : esthétique et accroissement des revenus. Il semble qu'ici on ait correctement tenu compte des deux impératifs en les intégrant de façon harmonieuse.

Oui, bien sûr, il y a les hauts immeubles. Requis par les besoins de notre époque, ils sont affreux s'ils sont laids mais peuvent cependant — s'ils sont d'une ligne architecturale soignée — servir la communauté sans être des monstres de fer et béton.

Le débat est simple : la ville songe à ses revenus dans l'avenir et le contribuable, immédiatement intéressé au secteur concerné, pense à protéger son bien tel qu'il est et tel qu'il l'a "construit" sous l'empire d'un rigide règlement de zonage. Les deux camps ont de solides arguments. Pourrions-nous suggérer que d'ici le 24 mars un dialogue débute et se poursuive et qu'au lieu d'un climat de querelle, citoyens et administrateurs recherchent la solution heureuse en examinant non seulement les mauvais aspects du projet... les autres également.

Présentement l'affaire semble mal engagée : un peu de sérénité ne serait pas superflue.

Roger CHAMPOUX

Blancs ou Noirs, tous égaux

TOUS les employés des wagons-restaurants et des wagons-lits du Canadien National seront désormais sur le même pied et auront les mêmes chances d'avancement.

L'accord intervenu entre le chemin de fer de l'Etat et les cheminots de ces deux catégories de wagons inclut naturellement les Noirs et apporte particulièrement des avantages aux porteurs, généralement des Noirs.

Jusqu'à maintenant, il y avait deux classes d'employés: les porteurs et les autres. Les porteurs étaient exclus des postes supérieurs et n'avaient, conséquemment, aucune chance d'avancement, aucun moyen d'améliorer leur situation.

A l'avenir, tous seront au même niveau et tous auront des chances égales de détenir les uns ou les autres postes.

L'inégalité avait assez duré. Un porteur peut posséder d'excellentes qualités. Faut-il qu'il soit condamné à demeurer à un tel rôle toute sa vie ? N'a-t-il pas droit comme les autres de monter dans l'échelle des emplois et d'obtenir ainsi une rémunération plus grande ?

Nous souhaitons au personnel blanc et noir des wagons-restaurants et wagons-lits de faire bon ménage ensemble et de réaliser leurs légitimes ambitions.

Alfred AYOTTE



Médaille décernée à LA PRESSE *par l'Académie Française en 1931*

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an : Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Visons et devisons



les propos du timide

PAR ALBERT BRIE

Il était de rigueur autrefois que les corporations, les grands propriétaires et plus tard les rois et les familles se donnassent une devise à laquelle ils essayaient de se conformer ou qui illustrait un fait d'armes héroïque. La coutume a continué : les villes et les petites municipalités, par une devise souvent arbitraire, ornaient leur banderolle de ces sentences qui tiennent plus du jeu de mots que du cri de ralliement. Maintenant, les partis politiques se donnent des devises qui disent tout et rien. Il m'est donc venu l'idée d'en distribuer aux hommes et aux choses de notre monde à la recherche d'une formulation, comme l'on dit, de leur être ou de leur néant.

De René Lévesque à Arthur Lain : "A bon chat bon rat".

De l'alcool à 95%, introuvable dans les magasins de la régie : "A bon vin point d'enseigne".

Du néo-fédéralisme : "L'air ne fait pas la chanson".

De monsieur Diefenbaker, étudiant le français : "A l'impossible nul n'est tenu".

De Douglas Fisher : "Toutes les fois que vous voudrez parler, taisez-vous". (Turenne à un officier bavard).

Du FLQ : "A quelque chose malheur est bon".

Des Beatles : "L'argent n'a pas d'odeur".

De la conférence fiscale : "Autant en emporte le vent".

De Réal Caouette : "Beaucoup de bruit pour rien".

Du Mouvement laïque de langue française : "Bien faire et laisser braire".

Du Bill 16 : "Ce que femme veut Dieu le veut".

Du Bill 60 : "Les chiens aboient, la caravane passe".

Du tandem Léon Balcer-Georges-Etienne Cartier : "Comparaison n'est pas raison".

Des avocats C.R. : "Les conseilleurs ne sont pas les payeurs".

De monsieur Pearson et son appel en faveur du bilinguisme : "Les cordonniers sont les plus mal chaussés".

De l'armée canadienne : "Défiance est mère de sûreté".

Des sénateurs et conseillers législatifs : "La fortune vient en dormant".

Des cagoulards : "Les loups ne se mangent pas entre eux".

De Marcel Chaput : "Qui dort dîne".

Des bérets blancs : "Plus on est de fous, plus on rit".

De Jean Lesage : "Nécessité fait loi".

Du métro : "Mieux vaut tard que jamais".

Du Montréal annexionniste : Paris ne s'est pas bâti en un jour".

De Bona Arsenault : "L'habit ne fait pas le moine".

De Gérin-Lajoie : "Chat échaudé craint l'eau froide".

Des patroneux : "Donner un oeuf pour avoir un boeuf".

De la commission Laurendeau-Dunton : "Les grandes douleurs sont muettes".

De Johnson, le nôtre : "La critique est aisée, et l'art est difficile".

Du percepteur d'impôt : "Plaie d'argent n'est pas mortelle".

De Jean-Jacques Bertrand : "Petit à petit, l'oiseau fait son nid".

De Jacques Hébert : "Qui ne risque rien, n'a rien".

De monsieur Pinard : "Asphalter, ce n'est pas gouverner".

Des Pères de la Confédération : "Tel père, tel fils".

Du Timide : "L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a". Mais, dans le cas présent, cet esprit est celui des autres.

FAITS divers

Attentat à coups de couteau

Une querelle entre voisins s'est terminée hier soir de façon tragique : l'un d'eux est mourant à l'hôpital Reine Elizabeth après avoir été poignardé à deux reprises dans le dos; le second est détenu pour interrogatoire.

Le sergent-détective John Ranson, de la patrouille nocturne, a relaté que la victime, M. Paul Lafranchise, 36 ans, 5932, rue Hamilton, à Ville Emard, a été apostrophé par un voisin, vers 11 h. 30, comme il remisait son auto dans son garage : "J'en ai soupé de vos racontars" aurait dit l'inconnu, "je vais t'arranger", et ce disant il lui aurait plongé un poignard à deux reprises dans le dos.

M. Lafranchise est entré chez lui en titubant et s'est effondré dans la cuisine. A l'hôpital, les médecins considèrent son état comme très grave.

Un bandit se rend à la police

Un bandit qui se serait rendu responsable, depuis quatre mois, de 26 vols à main armée lui ayant rapporté quelque $3,000, s'est rendu à la police de Verdun, mardi soir.

Cet homme, âgé de 40 ans, et que la police n'avait apparemment aucune raison de soupçonner, est parti de New York, où il se trouvait depuis quelque temps, pour venir faire une confession à la police de Verdun. Il a expliqué qu'il en avait assez de vivre dans la crainte de se faire prendre et préférait rayer son passé, en espérant compter sur la clémence du tribunal. La police de Verdun l'a remis à la Sûreté montréalaise.

L'homme a révélé qu'il s'était rendu coupable, à New York, de deux vols à main armée.

Il sera traduit en cour demain.

Enquête sur une explosion dans une auto

SAINT-JEROME (C.B.) — Le Dr Jean-Louis Taillon, coroner du district judiciaire de Terrebonne, a ouvert une enquête au sujet de la mort de M. Polydor Paquin, à l'âge de 49 ans, mardi soir, à Saint-Jérôme.

On ne prévoit pas l'instruction de l'enquête avant une quinzaine. Pendant ce temps, la sûreté municipale poursuivra ses recherches, afin d'éclaicir les circonstances de cette mort. Selon le détective Marcel Gingras, elle serait attribuable à une explosion de gaz inflammable.

D'après ce que l'on sait déjà, M. Paquin s'occupait de nettoyer les glaces intérieures de sa voiture, remisée dans le garage attenant à sa maison, au 1686 rue Bran, quand l'incendie a éclaté. On émet l'hypothèse qu'une étincelle provenant vraisemblablement de la lampe, dont il se servait pour s'éclairer, fit exploser les gaz volatiles, dégagés par le liquide nettoyeur.

Tué dans une collision

TIMMINS. (PCF) — Un jeune homme de 18 ans, Jérôme St-Louis, de Grenville, Québec, a perdu la vie, mardi, dans une collision d'automobiles survenue sur la route no 11, près de Timmins.

Raymond Parent, de Timmins, conducteur de la voiture, est dans un état critique à l'hôpital. L'autre voiture était conduite par M. Arthur-Joseph Fournier, de Sudbury.

Un homme succombe à ses blessures

OTTAWA. (PC) — M. Lionel Rivard, âgé de 58 ans, d'Ottawa, a succombé aux blessures reçues lundi dans une collision de deux voitures.

M. Rivard était demeuré partiellement paralysé depuis que son véhicule était entré en collision avec une automobile conduite par André Major, âgé de 21 ans, également d'Ottawa.

Soirée fructueuse en hold-up

Les artistes du vol au revolver ont frappé à cinq reprises en trois heures, hier soir, dans la métropole.

A 7 h. 55, un inconnu se présentait chez Harris Bakeries Inc., un établissement situé au 1651 ouest de la rue Ste-Catherine et visité par les voleurs, il y a quelque temps. Avec une main dans une poche de son paletot, le suspect demanda à la caissière, Mlle Rita Captain, de lui remettre l'argent qu'elle avait en sa possession. Cette dernière refusa d'abord. Un client poussa alors la porte d'entrée ; elle le prit pour un complice et remit prestement $40 au bandit, qui partit en coup de vent.

A 8 h. 40, la pharmacie Pinsonneault, 1390 est de la rue Ontario, qui fut le centre de quelques hold-up, fut aussi visitée par deux délinquants armés qui garnirent leurs goussets de $429 ; le commis, Guy Soucy, leur remit d'abord les $60 qu'il avait dans son portemonnaie, avec l'aide de l'un d'eux bien entendu, et leur donna ensuite le contenu de la caisse. Les bandits s'enfurent à pied.

A 9 h. 20, deux autres jeunes voleurs s'engouffrèrent à l'intérieur de la pharmacie Yvon Valois, située au 1355 rue Everett, dans le nord de la métropole, et ordonnèrent au propriétaire de leur remettre $60. Ils prirent la fuite à pied.

A 9 h. 45, au cours d'un autre vol à main armée perpétré cette fois à la biscuiterie Fleury, au 907 est, rue Bélanger, la police est parvenue à mettre le grappin sur un suspect.

Son complice réussissait cependant à prendre fuite, non seulement avec des billets de banque, d'une importance indéterminée, mais aussi avec la caisse qui les renfermait.

A 10 h. enfin, un autre duo armé a fait irruption au garage Lauzon, situé au 350 est rue Crémazie, et, cette fois, il y a eu violence. Le mécanicien qui a dû leur faire face, M. René Lavigne, a été hospitalisé.

Les jeunes truands, après l'avoir bien attaché au poteau d'acier qui sert à lever les voitures, l'ont ensuite roué de coups et l'ont finalement assommé.

Ils ont ensuite pris les $20 qu'il avait sur lui et ont vidé le tiroir-caisse des $300 qu'il contenait, après quoi ils s'en sont allés.

De fait, ce n'est qu'une heure plus tard que le pauvre mécanicien, assez amoché, a vu son cauchemar se dissiper, avec comme reliquat des douleurs un peu partout. Tant bien que mal, il réussit à se défaire de ses liens. Il alerta aussitôt la police mais le gibier était déjà loin.

Une jeune fille se tue au volant

Une jeune fille de 21 ans, Mlle Michèle Boult, résidant au 1362 rue Chanteclerc, à St-Bruno, a perdu la vie peu de temps après que la petite voiture allemande qu'elle conduisait eut capoté, vers 9 h. 30 hier soir.

L'accident est survenu sur la route 21, près de St-Charles-sur-Richelieu.

M. DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE 3

d'un corps indépendant, relié au Conseil municipal uniquement en ce qui touche les questions administratives. Nous ne sommes pas intervenus dans le travail de la police. La coopération avec la police exige que le maire se taise si ses déclarations sont de nature à nuire au travail de celle-ci."

Le maire a terminé son allocution en assurant le directeur Robert de son entière collaboration et de celle du Conseil municipal.

Une nouvelle décoration

Le directeur J.-Adrien Robert, qui a aussi prononcé une allocution lors de la remise des médailles, a mis également l'accent sur le fait qu'un acte de bravoure était le résultat non pas seulement d'un geste spontané mais aussi de la formation que s'est inculquée un policier par sa discipline personnelle.

"Un acte de bravoure se prépare de longue main, a dit le directeur Robert, par une règle de vie et une discipline imposée chaque jour."

M. Robert a profité de l'occasion pour souligner que l'attribution de médailles de mérite aux policiers ayant plus de 20 années de service était tout à fait nouvelle à la police de Montréal.

"Il s'agissait de reconnaître les services que des hommes qui sont policiers depuis 20, 30 et même 50 ans ont rendus à la population et de faire comprendre la grandeur de nos fonctions policières.

"Au cours des prochains mois, a dit enfin le directeur Robert, de pareilles manifestations se répéteront, car 540 de nos policiers ont droit actuellement à cette médaille de service."

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE 3

d'une mitraillette s'était réfugié dans le bureau du gérant et refusait de sortir, en menaçant de tuer le gérant. Pendant ce temps, la nouvelle de l'attentat s'était répandue. L'agent Claude Ferland, qui n'était pas de faction, entend le nom du bandit à la radio et croit y reconnaitre un ancien camarade de classe. Il se rend sur les lieux en toute hâte.

Obligé de pénétrer dans le bureau du gérant sans armes, l'agent Ferland persuade finalement le bandit de se rendre sans résister.

La bravoure, le sang-froid et la présence d'esprit exceptionnelle de ces trois policiers leur ont mérité à chacun la médaille d'argent.

La bombe dans l'édifice de La Prévoyance

Le 3 mai 1963, des policiers de la ville de Montréal fouillaient l'édifice de La Prévoyance après qu'on eût reçu au quartier général de la Police un appel indiquant qu'une bombe avait été placée dans l'immeuble.

Le sergent-détective Léo Plouffe, appelé à examiner un colis suspect que l'on avait découvert au 14e étage de l'édifice, constata qu'il s'agissait là d'une bombe et réussit à la désamorcer une minute avant qu'elle explose.

Pour cet exploit et tant d'autres réalisés au cours des agissements terroristes du FLQ, le sergent Plouffe, qui n'a jamais hésité à risquer sa vie, s'est vu mériter la médaille d'argent.

Sauvetage d'une septuagénaire

Le lieutenant Robert Blanchette, le 18 février 1963, alors qu'il n'était pas de faction, sauva la vie à une femme de 72 ans, Mme Poirier, qui n'avait pu s'échapper de son domicile en flammes. Au péril de sa vie, le lieutenant pénétra dans la maison en feu, localisa, à travers une épaisse fumée, Mme Poirier qui s'était blottie dans un coin, et la retira des flammes.

Pour sa bravoure en sauvant une vie humaine, le lieutenant Blanchette s'est vu également décerner la médaille d'argent.

Les médailles ont été remises aux policiers par le maire Jean Drapeau et le directeur J.-Adrien Robert, au cours d'une cérémonie où se trouvaient réunies une centaine de personnes, parents et amis des policiers.

La remise des médailles fut suivie d'un goûter servi dans le hall d'honneur même de l'hôtel de ville.

EPURATION

SUITE DE LA PAGE 3

T. Kerr, maire de St-Lambert.

Financement

Le président de la Commission intermunicipale, M. Galetti, n'a pas caché son inquiétude, lors d'une conversation avec le représentant de LA PRESSE, hier soir, à l'issue de l'assemblée.

La Loi des cités et villes, en effet, ne prévoit pas encore de méthodes de financement autre que celle des règlements individuellement adoptés par les municipalités concernées dans un projet commun.

Si l'on considère que 11 municipalités différentes devront adopter des règlements d'emprunt basés sur le coût per capita de la future usine et que, de ce fait, le projet sera payé de 11 sources différentes, on aura une petite idée des problèmes d'envergure qui surgiront tôt ou tard.

"Est-ce à dire que Québec devra modifier la Loi des cités et villes ?" s'est demandé M. Galetti. Il semble bien que c'est la seule solution; à moins, naturellement, qu'une des municipalités membres, Jacques-Cartier par exemple, ne décide de construire elle-même l'usine d'épuration.

Cette solution simplifierait considérablement les choses, pour toutes les villes concernées, sauf nécessairement pour la ville de Jacques-Cartier, qui serait appelée à financer les $9 millions nécessaires à la construction.

Toutefois, si les prévisions des ingénieurs-conseils se réalisent, l'Expo devrait contribuer une somme d'un million à un million et demi de dollars.

S'adressant uniquement en anglais, au cours de la réunion d'hier après-midi, le directeur de l'aménagement de l'Exposition, le colonel Edward Churchill, qui est unilingue, n'a cependant pas précisé si la Compagnie de l'Expo contribuerait au projet ni, dans l'éventualité d'une participation, quel serait le montant de sa contribution.

Il a déclaré aux journalistes que la rencontre d'hier n'était que préliminaire, elle avait pour but d'entamer les discussions quant à la participation éventuelle de l'Expo à l'usine d'épuration de la rive sud. Il a ajouté que la présence des représentants municipaux — dont plusieurs comprenaient difficilement la langue de Shakespeare — n'était ni plus ni moins qu'une "prise de contact" et qu'on ne pouvait s'attendre à des résultats concrets dans l'immédiat.

Jeune fille tuée par un camion

Une jeune fille d'environ 14 ans, que l'on n'a pas encore réussi à identifier, a été heurtée, vers 1 h. hier après-midi, par un camion de la compagnie Shulman Cartage, 281 rue Montfort, alors qu'elle traversait la chaussée à l'angle des rues Wolfe et Ste-Catherine.

La jeune fille serait morte sur le coup. On n'a trouvé sur elle aucun papier d'identité.

MORGAN

A bas prix demain chez Morgan... des chaussants de la belle saison!



Sandales originales importées d'Italie à bas prix spécial!

5.98 la paire

Des sandales de fantaisie, raffinées par leur cuir de premier ordre, amusantes et irrésistibles... avec teues sport et pour la plage... Fabrication de renom, cuir souple "Buttersoft", semelles cuir flexibles et talons compensés de liège.

A. Lanières croisées, fantaisie de boucle dorée. Havane ou blanc. Les deux en pointures 6 à 9½ AA — 5 à 9½ B.

B. Croisé à lanière tressée main. Beige miel ou blanc.

Téléphoner VI. 2-6261
CHAUSSURES POUR DAMES... RAYON 31...
AU DEUXIEME

Toujours à la pointe de la mode
Le soulier La Contessa en vente demain!

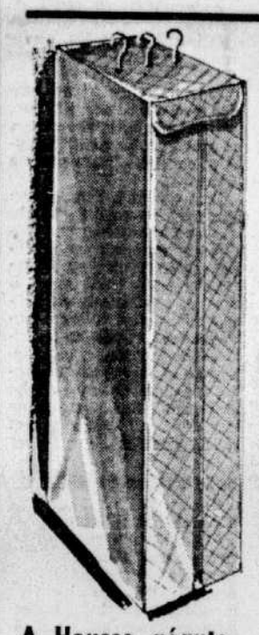
14.49

Ligne très confortable de cet escarpin fait main avec des matières de premier ordre par les maîtres-cordonniers La Contessa... Choix de cuir verni noir ou veau noir ou brun. Talons hauts ou illusion. Pointures 5½ à 10 AAAA à B dans le groupe.

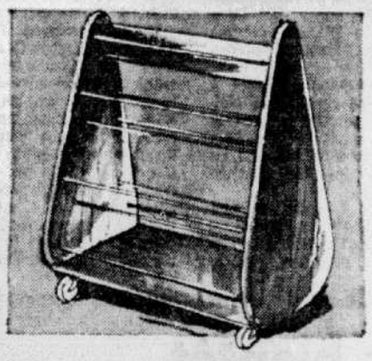
Téléphoner VI. 2-6261
SOULIERS POUR DAMES... RAYON 31...
ETAGE-MODE... AU DEUXIEME



Menus articles indispensables en vente à bas prix chez Morgan!



A. Housse géante
57 po. pour robes. D'une grande capacité pour un faible encombrement. Robuste housse de vinyle épais à dessus et panneaux matelassés. Cadre métal avec crochet triple. Peut tenir 8 robes. Valant 3.00 2.77



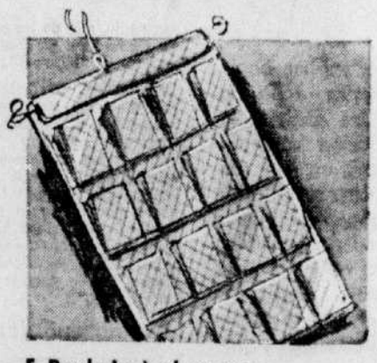
B. Vestiaire bois à chaussures
Vestiaire, monture bois, très commode pour le rangement de chaussures. Socle sur roulettes pour déplacement facile. Tablette supérieure servant de porte-brosses, polis et nettoyeurs. Bois façon noyer ou naturel seulement. Rég. 19.95 8.97



C. Housse Bermoth
pour vêtements. Housse de rangement en épais vinyle bleu marine seulement. Compartiment visse pour cristaux. Longue glissière donnant une ouverture maximum. Convient à tous les intérieurs... et de longue durée. Rég. 6.95 4.87



D. Chaise pliante de bois
Chaise en bois franc de structure solide, se plient facilement... très pratique comme chaise d'appoint... au bridge ou en toute autre circonstance. Bois fini naturel seulement. Ch. 3.29 4 pour 12.00



E. Penderie à chaussures
Penderie en vinyle matelassé, 16 pochettes permettant de tenir 8 paires de chaussures à l'abri de la poussière et à la portée de la main. Vinyle ton or appareillé à la housse géante (A). Rég. 3.95 2.47



F. Jeu de housse
de table à repasser. Garniture de table à repasser composé d'un molleton mousse de grande résistance et d'une housse en coton traité Silicone, à bords élastifiés permettant un galbe parfait... et s'adaptant à toute table de grandeur 54 po. Rég. 2.49 — l'ens. 1.47



G. Sac fourre-tout en tapisserie. Pratique en mille circonstances. Glissière pleine longueur et pochette également fermée d'une glissière au côté. Rég. 3.49 2.27



H. Cintres pour pantalons et jupes. Porte-pantalon ou jupe en bois verni, intérieur feutre épais, serrage progressif, crochet nickelé. Rég. .60 ch. 2 pour .97



J. Couvre grille-pain et mixer. Couvre grille-pain et mixer en harmonie... plastique matelassé parsemé de fruits de couleur sur fond blanc, liséré de tons : jaune, vert ou rouge. Spécial 2 pour 1.57



K. Housse de machine à laver en plastique matelassé, même motif et mêmes couleurs que les housses à grille-pain et mixer. Modèle deux morceaux pour machine essoreuse. Spécial 1.77



L. Ciseau en acier de première qualité.
1—Ciseaux 7 po. de couturière 1.09
2—Ciseaux à tout faire 1.59
3—Ciseaux de couture, forme coudée. 1.89

MENUS ARTICLES (RAYON 22) AU REZ-DE-CHAUSSEE

TELEPHONER VI. 2-6261

HEURES D'AFFAIRES MORGAN : CENTRE DE LA VILLE DE 9 H. A 5.30 — SUCCURSALES DE 9 H. 30 A 6 H.
OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS — CENTRE DE LA VILLE JUSQU'A 9 H.
SUCCURSALES JUSQU'A 9 H. 30 — TELEPHONEZ VI. 2-6261

OMER DESERRES

1406 ST-DENIS 6955 ST-HUBERT
Centre d'Achats Wilderton
Centre d'Achats Rockland (Sport)
Ouverts jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30

POUR COMMANDES TELEPHONIQUES,
SIGNALER 288-0251
STATIONNEMENT GRATUIT

ESCABEAUX — BOIS de COLOMBIE (B.C. Fir)
Chaque marche est renforcée

4 pieds	$4.88	$3.90
5 pieds	$6.10	$4.88
6 pieds	$7.33	$5.86
7 pieds	$8.55	$6.84
8 pieds	$11.10	$8.88

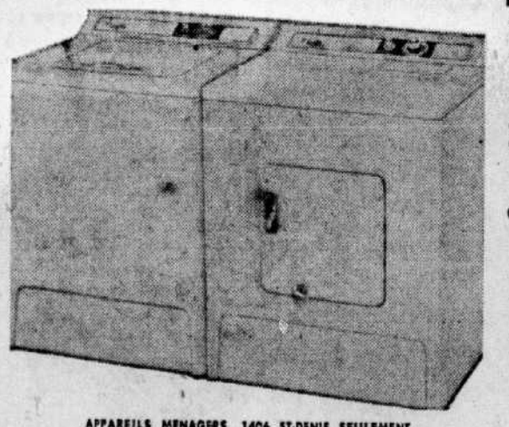
ST-DENIS, ST-HUBERT ET WILDERTON



APPAREILS "INGLIS"

LESSIVEUSE AUTOMATIQUE "INGLIS Liberator"
- Cuve fini émail porcelaine, capacité 10 lb de linge sec.
- Réglage de remplissage et 5 réglages d'eau de lavage et de rinçage.
- 2 cycles de lavage pour les différents tissus.

Dimensions : 29" x 36" x 25½"
Un an de service à domicile plus 4 ans de garantie sur le mécanisme.
Norm. $339.50
$234.50
AUCUN DEPOT COMPTANT
TAXE SEULEMENT
Solde : 24 mensualités de $11.53



APPAREILS MENAGERS, 1406 ST-DENIS SEULEMENT

SECHEUSE AUTOMATIQUE "INGLIS Liberator"
- 2 réglages de température
- Le brassage et la chaleur s'arrêtent automatiquement quand la porte s'ouvre
- Filtre à charpie
- Capacité jusqu'à 20 lb de linge humide

Dimensions : 29" x 36" x 25½"
Garantie d'un an contre toutes défectuosités du mécanisme
Norm. $239.50
$164.50
AUCUN DEPOT COMPTANT
TAXE SEULEMENT
Solde : 24 mensualités de $8.09

PRODUITS REARDON À PRIX SPÉCIAUX



BONDEX
Peinture pour sous-sols
Fortifiée de latex-silicone, conçue pour toutes surfaces intérieures en maçonnerie, béton coulé, brique... Idéale aussi pour plafonds, boiseries, planches murales et divisions de sous-sols.
Turquoise, jaune, beige, gris mat, vert Bermudes, bleu nuage, rose brume, ivoire et blanc.
SPECIAL $4.77 le gallon

RESURFO en POUDRE



1 lb 5 lb
29¢ $1.13
Pour recouvrir et réparer murs intérieurs, plafonds et boiseries. Cache joints de la planche murale, remplit fissures, trous. Resurfo peut être teint.



PEINTURE LATEX
Pour murs et plafonds...
- S'applique au pinceau ou au rouleau
- Sèche au toucher en 30 minutes
- Couvre jusqu'à 625 pieds carrés au gallon
- Dans un choix de 8 teintes pastelles et blanc.

SPECIAL $3.49 le gallon
Aussi disponible à le pinte $1.11

ST-DENIS, ST-HUBERT ET WILDERTON

DEMONSTRATION de 5 JOURS des fameux produits REARDON à notre magasin 1406 St-Denis

Un corps de 100 cadets de la police

par Martin PRONOVOST

Dès le mois de juin prochain, le Service de police de la ville de Montréal s'enrichira d'une centaine de cadets, choisis parmi les finissants d'écoles supérieures dont l'âge varie de 17 à 19 ans.

En annonçant cette innovation, le directeur J.-Adrien Robert fait remarquer qu'en instituant un corps de cadets, son service n'aura plus à déplorer la perte de bons candidats qui, étant trop jeunes pour devenir policiers, s'orientaient vers d'autres professions, ne pouvant attendre l'âge requis pour entrer au service, c'est-à-dire 20 ans.

A Toronto, la police métropolitaine possède son corps de cadets depuis déjà trois ans. Le rendement obtenu dépasse les prévisions des autorités policières, selon M. Robert.

A l'exemple de Montréal, la ville de New York engagera elle aussi, très bientôt, soit à la fin des classes, autant de cadets-policiers que pourra obtenir le recrutement.

Les futurs policiers recevront un entrainement approprié à l'Ecole de la police, entrainement au travail de bureau, au quartier général de la police, stage préliminaire dans les différents postes de police, en un mot, ces jeunes seront appelés à se familiariser avec le rouage du service de la police jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 20 ans.

A ce stade, ceux qui répondront aux normes requises pour être admis à titre de policier seront promus, les autres, qui, pour une raison ou une autre, ne pourront pas devenir policiers, seront versés au service intérieur.

De plus, M. Robert ajoute qu'un projet de cadets juniors pour les jeunes de 15 à 17 ans est déjà à l'étude.

A ceux-ci, le Service de la police donnera, une fois la semaine, à l'Ecole de la police, rue Viau, des cours de formation militaire, physique et policière.

Ceci dans le but précis d'intéresser le plus possible nos jeunes à la carrière policière.

Les employés de la CTM préparent leurs négociations

La Fraternité canadienne des cehminots, employés des transports et autres ouvriers (CTC) tiendra une "conférence sur les salaires, lundi, à Montréal, dans le but de préparer les négociations collectives pour ses 3,800 membres de la Commission de transport de Montréal.

Environ 120 délégués se réuniront dans un hôtel de la Métropole pour faire le résumé de toutes les revendications monétaires des diverses succursales du syndicat en vue de les réunir dans un seul cahier qui sera présenté sous peu aux commissaires.

Le président national du syndicat, M. William J. Smith sera présent. Les délibérations seront dirigées par le président du groupe de la CTM, M. Roger Lebrun.

Le contrat de travail qui est présentement en vigueur jusqu'au 11 juillet avait fait porter le salaire horaire de base des chauffeurs à $2.12 et celui des employés de l'entretien de $1.86 à $2.35. Des chauffeurs bénéficient de la semaine de 40 heures et les autres font 41¼ heures par semaine.

Ces négociations prennent une importance particulière cette année. Elles surviennent au moment où la Confédération des syndicats nationaux lance une offensive importante pour s'emparer de ce groupe de salariés. Les deux syndicats ripostent avec vigueur.

La CSN soutient qu'elle a déjà l'adhésion de plus de mille membres, ce qui lui laisse croire que sa campagne sera couronnée de succès, puisque le recrutement ne fait que débuter. Du côté de la Fraternité, on estime que la CSN n'a recruté jusqu'à présent qu'un nombre minime de mécontents.

La sécurité routière commence chez soi

Prudentia relève que les trois quarts des accidents de la circulation se produisent à moins de 25 milles de la résidence des accidentés. La moitié des accidents graves arrivent à des vitesses de moins de 40 milles à l'heure.

Il faut donc être aussi prudent en circulation près de chez soi qu'on le serait en pleine campagne et à haute vitesse, rappelle le Comité provincial de sécurité routière.

ICI New York!

2000 chambres modernes
Tarif raisonnable comprenant TV et air-conditionné.

Le célèbre HOTEL TAFT
7th AVE. at 50th St. NEW YORK
ON TIMES SQUARE AT RADIO CITY

Consultez votre agent de voyage ou téléphonez: UNiversity 1-3308

MORGAN

Ouvert ce soir jusqu'à 9 h.
Succursales jusqu'à 9 h. 30



Un trio à la mode des heures de détente en Arnel* sans souci ! ... jolis quadrillés ... prix modeste !

Vous en voudrez une variété pour porter dans la maison ... ils sont pratiques et marqués à prix modique ! Fabriqués en Arnel*, ils se lavent et sèchent en un clin-d'oeil ... délicieusement frais et confortables. Choisissez d'après nos trois couleurs printanières ... rose frais, bleu ciel et cuivre doré, quadrillé sur fond blanc.

A. Robe tube boutonnant sur le côté, avec larges poches étagées et ceinture même tissus. P.M.G.

B. Peignoir sans col, confection junior, avec ceinture devant et poches dissimulées sur les côtés. Tailles 11 à 17.

C. Très ample peignoir avec col militaire et larges poches; P.M.G.

*Marque déposée.

4.98

Téléphoner VI. 2-6261

LINGERIE DU BUDGET, RAYON 84, AU TROISIEME

AUSSI SELECTION A DORVAL, ROCKLAND BOULEVARD ET SNOWDON



Coup d'oeil sur le noir et le bleu marine ...très printemps 1964 !

Dans la lumière du printemps ... offrez vous le marine et le noir; manteaux et costumes pour porter dès maintenant ... avec une petite touche de blanc, le sel et la sève du printemps de Paris ! Venez tout de suite voir notre brillante collection.

A. Manteau trotteur avec jupe assortie. Manteau de lainage petit point garnsé de satin. Marine, noir ou gris. Tailles 10 à 16. $110

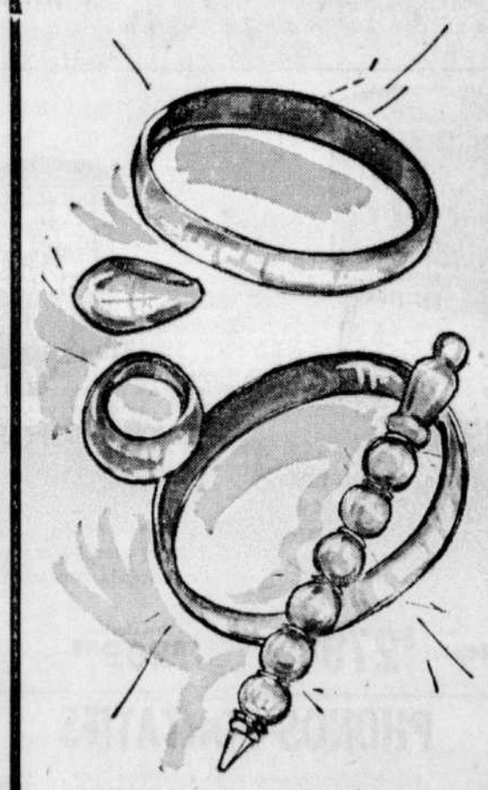
B. Pour tailles menues, 5 pi. et 1 po. ou moins, un manteau de lainage moëlleux et gracile. Marine, beige ou gris. Tailles 8 à 16 99.95

C. Importation, tailleur d'après-midi en lainage petit point avec détails en satin. Marine, noir ou beige. Tailles 10 à 18. 99.95

Téléphoner VI. 2-6261

MANTEAUX ET COSTUMES, RAYON 65, ETAGE-MODE, AU DEUXIEME

AUSSI DORVAL ROCKLAND ET BOULEVARD



Elégance Lucite* ... des harmonies de couleurs qui vont de pair !

Bracelets ronds $1 pour 2 — Bagues $1 — Stylos $1

Bijoux mode, très séduisants, Lucite* joliment nacré aux reflets chatoyants; et pensez donc, un stylo assorti ... mignon comme tout ! Bagues semi-bombées et bracelets assortis dans les tons de rose, beige, jaune, orange, pourpre ou blanc. Stylo-bille, grande fantaisie ... dans les tons de vert, pourpre, abricot, rose soutenu, bleu ou jaune, avec garniture de métal doré. Par ESSEX

*Marque déposée.

Téléphoner VI. 2-6261

BIJOUX-MODE, RAYON 23, AU REZ-DE-CHAUSSEE

AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



Frais comme le printemps, les costumes d'aspect toile, parés de dentelle givrée !

12.98 et 14.98

De lignes impeccables, deux jolis costumes agréables à porter le printemps et l'été. Réalisés en acétate "Serano" facile d'entretien, d'aspect toile ! Mode amincissante aux coloris pastels à la mode ... les deux richement parés de dentelle de coton.

A. Marinière boutonnée, jupe à plis ronds, en jaune, rose ou bleu poudre. Tailles 10 à 18. 14.98

B. Corsage à manches courtes, boutonnage au dos, et jupe-fourreau. Bleu poudre ou jaune. Tailles 10 à 18. 12.98

Téléphoner VI. 2-6261

VETEMENTS SPORT DU BUDGET ... RAYON 21 ... AU TROISIEME

AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



Nouvel ensemble shantung de printemps ... avec corsage à grand noeud félin !

$35

Dans cet ensemble super-seyant "Lin-Sham" soie et acétate, vous serez tout à fait à la page ... printanière ! La veste et la jupe, d'inspiration Chanel, entièrement doublées, laissent voir le corsage à motif imprimé abstrait. Tailles 12 à 20.

- Marine avec corsage blanc et vert
- Noir avec corsage blanc et or brûlé

Téléphoner VI. 2-6261

ROBES, RAYON 66, ETAGE MODE, AU DEUXIEME

AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



La mode préconise les nouveaux chapeaux "boule" au printemps !

16.98

Venez tout de suite chez Morgan voir ces petites merveilles en paille bakou ! Voilà pour un printemps brillant ... soyez fraîche comme le premier perce-neige !

A. Boule avec importante hauteur et profondeur ... et la voilette.

B. Boule garnie de ruban avec souple voilette.

Ces deux modèles dans les tons combinés de blanc/marine, blanc/rose, blanc/café, os/marine, ou en tons unis de rose, noir, marine ou blanc.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

CHAPEAUX, RAYON 43, ETAGE MODE, AU DEUXIEME

AUSSI SELECTION A DORVAL, ROCKLAND, et BOULEVARD

HEURES D'AFFAIRES MORGAN: CENTRE DE LA VILLE DE 9 H. A 5 H. 30 — SUCCURSALES DE 9 H. 30 A 6 H.
OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS — CENTRE DE LA VILLE JUSQU'A 9 H.
SUCCURSALES JUSQU'A 9 H. 30 — TELEPHONEZ VI. 2-6261

Le Rideau Vert
CE SOIR 8 h. 30
DIMANCHE 2 h. 30 et 7 h. 30

LA GUERRE DE TROIE N'AURA PAS LIEU
de JEAN GIRAUDOUX

"spectacle hautement recommandable". "une représentation étonnante". "On doit louer le Rideau Vert de célébrer ainsi de façon si digne, si élevée, son quinzième anniversaire."
Jean Béraud, La Presse
"distribution excellente dans l'ensemble".
Jean Basile, Le Devoir
"une éloquente Guerre de Troie".
L. Sabbath, Montreal Star.

ETUDIANTS $1 tous les soirs (sauf samedi)
Au STELLA — VI. 4-1793

Barrault-Renaud bien accueillis à New York

NEW YORK. (AFP) — C'est par un brillant "Mariage de Figaro" que le Théâtre de France a inauguré mardi soir au Théâtre du City Center, devant une salle comble et un parterre très élégant, sa nouvelle tournée nord-américaine.

Les Américains connaissent l'intrigue de la comédie de Beaumarchais par l'opéra de Mozart et l'on pouvait craindre qu'une pièce de théâtre en une langue étrangère en parut terne à un public auquel la musique de Mozart est familière; des critiques avaient même prédit que Beaumarchais ferait figure "d'intrus" dans un pays plus amateur de musique que de théâtre. Aussi le "New York Times" ne pouvait-il rendre plus grand hommage à la compagnie de Madeleine Renaud et de Jean-Louis Barrault, qu'en soulignant sous la plume de son critique Howard Taubman que l'on pouvait "mesurer la qualité du Théâtre de France au fait qu'éventuellement c'est la comédie parlée qui l'emporte".

Le mérite en revient tout d'abord au style à la fois rapide et élégant, aux infinies nuances de la mise en scène de Jean-Louis Barrault. Ce style est une révélation pour le public américain, qu'il comprenne ou non le français; la comédie artificielle lui est en effet inconnue, nourri qu'il est du réalisme prosaïque d'un théâtre qui ne s'est pas encore dégagé du 19e siècle.

"Nos propres acteurs" écrit à ce sujet le critique du "New York Herald Tribune", M. Walter Kerr, "savent très peu de choses de la comédie artificielle et presque tout ce qu'ils en savent est énergiquement faux". Dans la production du "Mariage de Figaro" que le Théâtre de France va présenter pendant une partie de cette semaine pour la reprendre plus tard au cours des trois semaines de sa visite à New York, rien n'est excessif, rien n'est outré; c'est à peine si la scène des noces, avec l'excuse d'être campagnarde, abandonne la modération qui caractérise les quatre autres actes. Les critiques new yorkais ont été à la fois surpris et charmés par la "discrétion" du jeu des artistes français, que ce soit celui de Jean-Louis Barrault dans le personnage du comte qui ne se départit jamais d'une "noble" tenue; ou celui de Madeleine Renaud à qui il suffit "dans les yeux d'un air de peine éternelle suivi d'un long mouvement patient des paupières" pour indiquer l'angoisse par laquelle a passé la comtesse dans la scène de la chambre à coucher. "Les ressources de Jean Dessailly ont également frappé les critiques qui admirent aussi "la vivacité" de Simone Valère en Suzanne toujours gaie et astucieuse, et "le jeune charme" de Bernard Laik dans le rôle de Chérubin que le public américain s'attendait à voir tenu par une jeune actrice. Enfin l'excellent comique de Pierre Mertin, Don Guzman fort amusant a démontré en quoi consiste pour un comédien européen l'étude serrée d'un rôle comique et les résultats que la modération, là encore, peut obtenir au plus grand profit de l'effet d'ensemble.

Ainsi c'est un succès total qu'a remporté la compagnie du Théâtre de France, pour elle-même et pour la tradition française du théâtre. Avec la Comédie-Française, le TNP, plus récemment Marie Bell et maintenant, pour la troisième fois, la compagnie de Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault, les newyorkais ont eu l'occasion, ces dernières années, de constater à la fois la variété des conceptions théâtrales françaises, et leur unité fondamentale assurée par une forte discipline classique.

Le Théâtre de France aura, plus peut-être qu'aucune compagnie française qui l'a précédé à New York, plus aussi qu'au cours des deux tournées précédentes de Mme Renaud et de M. Barrault, la possibilité de faire valoir la diversité de ses ressources artistiques; le répertoire de la tournée actuelle fait appel en plus de Beaumarchais, à Molière, Racine, Halévy et Ionesco; on pourrait difficilement en trois semaines présenter programme plus varié. Organisée aux Etats-Unis par l'impresario américain Sol Hurok, la présente tournée du Théâtre de France est placée sous les auspices du gouvernement français qui l'a rendue possible. Après le spectacle de mardi soir, un grand dîner offert par le consul général de France et Mme Michel Legendre et par l'attaché culturel près l'Ambassade de France et Mme Edouard Morot-Sir a permis à de nombreux acteurs, critiques, metteurs en scène américains, de faire la connaissance des quelque 45 membres de la compagnie et de les remercier d'une soirée qui comptera dans les annales de la vie théâtrale newyorkaise.

L'IMPASSE AUX VIOLENCES
Peter Cushing, Donald Pleasence
LA FILLE MERE
Carol Lynley, Brandon De Wilde
BILLY BUD
Robert Ryan, Peter Ustinov
Ritz 1313 EST, BELANGER 272-5290

ce que toute jeune fille devrait SAVOIR!
les ADOLESCENTES

"AU SUD DU MOMBASA"
Cornel Wilde - Donna Reed
"RAID CONTRE LA PEGRE"
Keith Andes - Maggie Hays
"L'AIGLE DE GUAM"
Jeffrey Hunter - Marshall Thompson
Amherst
ANGLE AMHERST et STE-CATHERINE, UN ARRÊT!

CINE Jeu. - Vend.: 8 h. BAMA
UN FILM ELIGIBLE A 6 TROPHEES
"Academy Award"
STANLEY KRAMER présente en
"IT'S A MAD, MAD, MAD, MAD WORLD"
SINERAMA et Technicolor
Sièges réservés en vente au théâtre par courrier ou chez Faucher Electrique
Guichet ouvert: 10 à 9. Le dim.: 12 à 9
IMPERIAL
1430 BLEURY, Montréal
AV. 8-7102 ou 5603
CINERAMA CINERAMA CINERAMA

UN SOIR SEULEMENT
Vendredi le 28 février à 8 h. 30
L'Association des Etudiants du Soir présente
'Montrealer Schuhplatter'
Troupe des danseurs bavarois, avec chanteurs tyroliens et le "Hofbrauhaus - Trio" dans
"CAPRICCIO BAVAROIS"
Billets $1.50 — Etudiants $1.00
S.G.W.U.
Budge Hall, 1435 Drummond

BEATLES
YEH! YEH! YEH!
Photos individuelles, en couleurs, des quatre fabuleux Beatles — George, Paul, Ringo et John — format porte-feuille 3½" x 2½", PLUS une photo du groupe, 10" x 8", à encadrer. (Couleur par Eastman Kodak).
Les cinq photos pour SEULEMENT $1.00 franco.
British Productions P.O. Box 7068 Ottawa 7, Ontario.

Le plus grand succès en ville! 2e SEMAINE EXTRAORDINAIRE
Un film de INGMAR BERGMAN
"Un été avec Monika"
L'amour vrai
avec LA RÉVÉLATION DU CINÉMA SUÉDOIS HARRIETT ANDERSSON
Ahuntsic
MENIC BOURASSA, près Lajeunesse 381-5329
2 GRANDS FILMS EN PRIMEUR
Une féerie de rythmes, de danses et de couleurs!
LES EMBRASÉS
UN FILM EN COULEURS

DU RIRE — DU RIRE — DU RIRE
9 dernières
THEATRE ANJOU
CHERIE NOIRE
CE SOIR 9 H.
UN. 1-7494-5
A partir du 19 mars
Monsieur MASURE
de CLAUDE MAGNIER
l'auteur d'Oscar
"Le Cachot"

En Exclusivité et en Primeur
UN FLAGRANT EXPOSÉ
des agences chargées d'obtenir le divorce pour les femmes riches, dont les maris sont réticents.
Filles DE PROIE
2ème GRAND FILM
ROMY SCHNEIDER
Mompti
HORST BUCHHOLZ
Une histoire à la fois comique et triste... Elle se passe à Paris... C'est donc une histoire d'amour passionnant
EN COULEURS
CANADIEN PLAZA
"Le sceau de garantie des plus beaux films au monde"

LE CAPORAL ÉPINGLÉ
avec Jean-Pierre CASSEL dans un film de Jean Renoir
★★★ à voir absolument
★★★★ chef-d'oeuvre
LE CONSEIL — Le Caporal épinglé:
Henri Agel ★★★
Michel Aubriant ★★★
Jean-Louis Bory ★★
Jean Domarchi ★★★★
Jean Douchet ★★★★
Pierre Marcabru ★★★
Louis Marcorelles ★★★½
DÉLICIEUSEMENT COMIQUE!
interprétation et réalisation parfaites.
JACOB SISKIND (THE STAR)
Une autre oeuvre exemplaire du grand Renoir.
ALAIN PONTAUT (LA PRESSE)
Semaine: 7.30 — 9.30
DIMANCHE: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30
CINEMA FESTIVAL
1206 EST, RUE STE-CATHERINE 525-8600

LE SALON-BAR
Bernini
en haut de
La Fontaine de Trevi
Ce soir et demain soir seulement
PRESENTE
Claire Aumont
VEDETTE DE LA RADIO ET T.V.
ACCOMPAGNÉE PAR
phyllis robin
organiste
6717 ST-HUBERT
271-0855

Une touchante histoire d'amour!
JACK LEMMON et LEE REMICK
dans
LE JOUR DU VIN ET DES ROSES
2 GRANDS FILMS EN PRIMEUR
"DAYS OF WINE AND ROSES"
anthony Perkins
jane fonda
'LA TETE A L'ENVERS'
CHAMPLAIN-CREMAZIE-BEAUBIEN
1515 STE-CATHERINE E. LA.4-1685 8610 ST-DENIS DU.8-4210 2396 BEAUBIEN E. RA.1-6060

SATISFACTION GARANTIE OU REMBOURSEMENT
MON MART
GRANDS MAGASINS FAVORIS DES FAMILLES A LA PAGE

CHAPEAUX PIXIE 2.77
Régulièrement $4.87
LEOTARDS 99¢
Tailles pour dames, P. M. G. et T. G. Rég. $1.87
GANTS ET MITAINES 27¢
de laine pour enfants Rég. 53¢
PULLOVERS EN MELANGE DE FOURRURE POUR 2.97
FILLETTES. Manches longues ou courtes. Choix de couleurs. Tailles 8-16. Rég. $4.97

VENTE DÉBLAYAGE

OUVERT 9 AM - 7 PM
JEUDI VEND. 9 AM - 10 PM
LASALLE BOUL. LAVERENDRYE
MON MART DEUX GRANDS MAGASINS POUR VOUS SERVIR
CHOMEDEY BOULEVARD LABELLE
OUVERT TOUS LES JOURS 9 AM - 10 PM.

MON MART
GRANDS MAGASINS FAVORIS DES FAMILLES A LA PAGE

VENTE DE Meubles DE Février



Mobilier de chambre à coucher
3 morceaux
289.00
Comp. à $439.00
Un mobilier luxueux, fabriqué avec des matériaux de qualité dans un élégant style moderne. Comprenant grande commode triple, miroir, chiffonnier à deux corps pour homme, lit-bibliothèque, en dur placage noyer. Caractéristiques: gaibes en massif, guides centraux de tiroirs, tiroirs en queue d'aronde.



Mobilier de chambre, 3 morceaux
139.00
Comp. à $199.00
Grande commode double, chiffonnier pour hommes, et lit-bibliothèque en magnifique fini noyer ou bois de santal à l'épreuve des taches.

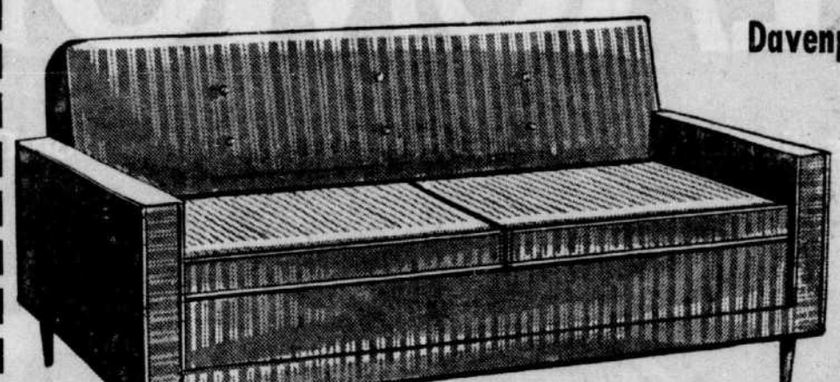


SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

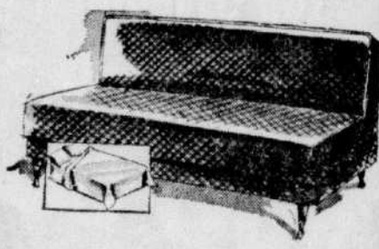
Lit continental 30"
$29 Complet avec sommier-tapissier de qualité et matelas, 6 pattes.
Comp. à $39.00
Lit continental 36"
$39 Complet avec tête de lit et pattes. Matelas à ressorts et sommier-tapissier.
Comp. à $59.00

Toutes dimensions, 3'3", 4' et 4'6"
MATELAS A RESSORTS 19.95
COUTIL DAMASSE IMPORTE.
Comp. à $29.95

SPECIAL! LIT PLIANT
18.88
Comp. à $29.95
Complet avec matelas de qualité. Cadre de métal robuste. Se plie d'une manière très compacte pour remisage facile.



Davenports sauve-espace
39.00
Comp. à $59.95
Très beau choix de tissus de recouvrement de bonne qualité dans une grande sélection de couleurs décorateur. Idéal pour la chambre d'invité, la salle de jeu et chalet d'été.



Meilleure valeur! Portatif 9 transistors
Radio AM/FM Playmate
44.50
Comp. à $66.50
Un radio transistors AM/FM de construction robuste dans bel étui en cuir avec bandes. Contrôle pour le ton et le volume. Fonctionne à l'aide de 4 piles format lampe de poche.



Lit "Hide Away"
124.50
Comp. à $219.00
Un magnifique classique sofa lit moderne, construit d'une façon impeccable par des ouvriers canadiens spécialisés. Tissu de recouvrement en bouclé, non-allergène et d'une longue durée, dans un choix de 9 couleurs décorateur. Coussins confortables en mousse et matelas à ressorts de qualité. Cadre en bois séché au four.



TAPIS
Viscose importé
Toutes les dimensions en largeurs de 9' et 12'. Choix de couleurs en vogue.
2.69
verge carrée

SOLDE



Lampes de tables modernes
5.95 à 9.95
Un magnifique choix de nouveaux modèles dans une grande sélection de grandeur.
Mon Mart — Rayon d'électricité



Mobilier de cuisine chromé 5 pièces
Comparez à $129.00
Attrayante table extensible à dessus arborite (36" x 48" x 60") en motifs variés sur brun, beige, blanc, gris ou noir. Table à solides pattes chromées avec bouts ferrés. Quatre chaises chromées confortablement rembourrées à dossier moulé, recouvertes de vinyle Jersey-back durable.
79.00



Mobilier davenport avec fauteuil tournant
Pour votre salon
Un excellent mobilier fabriqué pour une longue durée. Une cuirette durable à envers de jersey recouvre les dossiers et les sièges moulés remplis de mousse. Cadre en bois dur séché au four. Bois apparent et bras finis noyer moderne. Le davenport se transforme en un lit régulier. Un fauteuil tournant complète ce mobilier.
Comparez à $209.00
149.00

LIVRAISON GRATUITE
pour achats de meubles et gros accessoires.
ENTREPOSAGE GRATUIT!
MISE DE COTE GRATUIT! SERVICE GRATUIT!
TERMES FACILES... jusqu'à 36 mois pour payer!

RAYON DES MEUBLES ET ACCESSOIRES

OUVERT 9 AM - 7 PM
JEUDI VEND. 9 AM - 10 PM
LASALLE BOUL. LAVERENDRYE
MON MART DEUX GRANDS MAGASINS POUR VOUS SERVIR
CHOMEDEY BOULEVARD LABELLE
OUVERT TOUS LES JOURS 9 AM - 10 PM.

votre horoscope

à partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR auront souvent l'occasion de montrer leur savoir-faire, leur talent inné. On fera d'ailleurs appel à eux dans tous les cas où la situation sera désespérée et ils réussiront la plupart du temps à changer la face des choses. Vie affective très intéressante.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

La situation est loin d'être aussi désespérée que vous le dites. Pourquoi vouloir à tout prix inquiéter ceux qui comptent sur vous pour les tirer de ce mauvais pas ? Rassurez-les gentiment et ils vous en remercieront !

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Examinez attentivement la tendance actuelle puis, en connaissance de causes, agissez froidement, mais rapidement et discrètement. Votre coeur vous indiquera d'ailleurs la meilleure marche à suivre.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Il est presque toujours dangereux — notamment dans votre cas — de courir deux lièvres à la fois, surtout lorsqu'on risque d'être à la fois chasseur et gibier . . . ce qui est encore et malheureusement votre cas.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Evitez de vous engager dans des voies inexplorées et par conséquent assez dangereuses. Vos projets financiers gagneraient d'ailleurs à recevoir l'approbation — et par conséquent l'aide morale — de votre partenaire. Songez-y !

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Affirmez-vous avez courage, dans le domaine qui vous paraît actuellement être le moins encombré ou le plus conforme à vos désirs et — ce point est important — à vos capacités professionnelles.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Agissez avec diplomatie et vous ferez rapidement renaître une indispensable confiance. Prenez pourtant garde à ne pas commettre d'impair. Faites un effort afin de terminer une tâche urgente et de tenir ainsi vos promesses.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Le but que vous visez — sans grande conviction, il faut bien le dire — vous paraîtra assez éloigné et vous ne l'atteindrez évidemment pas d'une seule envolée.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Il ne doit pas y avoir incompatibilité d'humeur entre votre partenaire et vous, mais la forte personnalité de l'un pourrait bien s'épanouir au détriment de celle de l'autre, d'où la nécessité de faire d'indispensables concessions.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE.

Dormez sur vos deux oreilles et n'hésitez pas à remettre à plus tard la visite que vous deviez faire aujourd'hui. La personne qui vous aime tient trop à vous pour qu'une séparation ne lui fasse pas peur.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

N'oubliez pas que vous n'êtes pas seul à décider et que votre partenaire doit aussi donner son avis, sinon prendre lui-même les décisions qui s'imposent. Sachez vous montrer conciliant avec tout le monde.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Une dispute assez banale risquerait aujourd'hui de prendre des proportions dont le gigantisme serait évidemment sans rapport avec l'objet de la discussion.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Faites aujourd'hui abstraction de votre habituel esprit de contradiction et ceux qui vous aiment vous comprendront mieux. Dans votre travail, évitez soigneusement de sortir des sentiers battus, de faire oeuvre originale.

A L'HEURE DU VIN...



Savourez *maintenant* le VIN DE MÛRES MANISCHEWITZ aussi bien que le vin de raisin Concord Manischewitz
Demandez la bouteille à quatre faces carrées

LES VINS MANISCHEWITZ



Davantage pour VOUS chez

EATON

Chut! C'est l'heure du repos...

Voici des alliés, Madame, pour votre détente. Des articles peu coûteux, que vous utiliserez souvent et que toute la maisonnée voudra vous emprunter ! Pour la chambre, la salle de bains, la salle de jeu et la cuisine, ils sont tous pratiques, et vous vous en servirez tous les jours !

Dossier 3-positions — écrivez et mangez confortablement tout en regardant la TV. Modèle 3-positions à courroies élastiques. *Chacun* 5.50



La pince magnétique "E-Z", en contreplaqué avec pointes magnétiques. Environ 27" de long. Un moyen aisé pour atteindre les articles et objets placés trop haut. 3.98



Planche de lit, en masonite d'environ ¼" se place entre le matelas et le ressort. Corrige les mauvaises postures.
Pour lit double (48" x 48") 4.98 — Pour lit simple ou ¾ (30" x 48") 3.98



Planche montante, en carton dur fini bois. Peut s'élever de 5" à 10" et favorise une meilleure circulation.
Pour lit simple 10.98 — Pour lit double 12.98



Support à couvertures, très pratique pour les invalides que le poids même des couvertures fatiguent. Cadre de métal recouvert de plastique. Pour lits de toutes grandeurs. 5.98



Oreiller de plastique pour le bain—un plastique à l'épreuve de l'humidité. Adhère au mur au moyen de ventouse à succion. Imprimé fleuri. 2.98

RAYON 222, AU REZ-DE-CHAUSSEE, CHEZ EATON

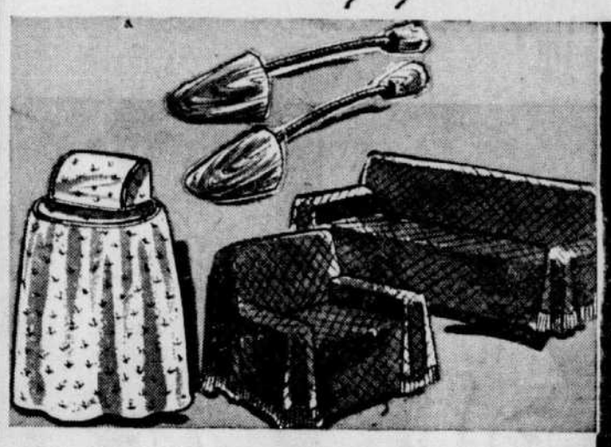


Coussins d'exercice

Coussin d'exercice en plastique mousse. Mesure environ 24" x 58". Instructions pour 8 mouvements de gymnastique fournies avec chaque coussin. *Chacun* 4.98

COMPOSEZ VI. 2-9211

RAYON 222, AU REZ-DE-CHAUSSEE CHEZ EATON



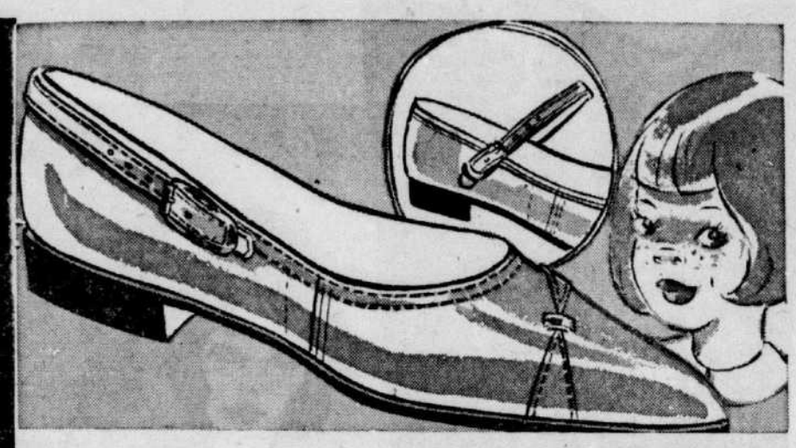
Pour madame pratique!

A. *Jetés en coton* sans aucune couture, et bordés d'une frange fantaisie. Sont reversibles. Vert, brun, épice ou ton or.
Spécial vendredi
Pour chaises d'environ 72" x 90" 4.59
Pour sofas d'environ 72" x 108" 5.99

B. *Embauchoirs de souliers d'hommes.* Pointures 7-9. En bois solide avec poignée sur ressort.
Spécial vendredi .79 la paire ou 2 paires pour 1.50

C. *Housse 2-pièces pour machines à laver*, en plastique solide pour machine avec essoreuse. Bleu, vert, jaune et turquoise dans le lot. *Spécial vendredi, housse 2-pièces* .77

RAYON 222, AU REZ-DE-CHAUSSEE, CHEZ EATON



Solde de souliers blancs pour Pâques

Une aubaine opportune ! Soldés par un manufacturier de grande réputation ! Souliers de toilette à bride réversible comme les aiment les petites filles. Empeignes de cuir blanc. Légèrement pointus. Semelles et talons de matière synthétique. Pointures pour bébés, 5 à 8, largeurs C et D; pointures pour enfants, 8½ à 12, largeurs B, C et D; pointures pour fillettes, 12½ à 4, largeurs B, C et D.

SPECIAL VENDREDI 3.99 *la paire*

COMPOSEZ VI. 2-9211

CHAUSSURES POUR ENFANTS (RAYON 239), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

"PICASSO ET L'HOMME"

Thème de l'exposition Picasso réunissant plus de 100 peintures, et près de 175 gravures et dessins du grand maître.

L'exposition débute aujourd'hui le 27 février au

MUSEE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL

Pour souligner cet événement, Eaton présentera des comptoirs spéciaux de reproductions "COUPS DE PINCEAU", ainsi que des études biographiques sur Pablo Picasso et son oeuvre. Ne manquez pas de visiter ces comptoirs !

AU RAYON DES LIVRES DU REZ-DE-CHAUSSEE, CHEZ EATON

Vente Spotlight Eaton

EATON

Vendredi . . . 2e jour . . .

aux rayons des petits garçons, petites filles et fillettes, au quatrième. Aussi au rayon des vêtements pour garçons, au deuxième et à la Boutique du jardinage, au cinquième.

Pour plus amples renseignements, consultez La Presse d'hier, mercredi.

Allez chez Eaton écouter et admirer la dextérité de

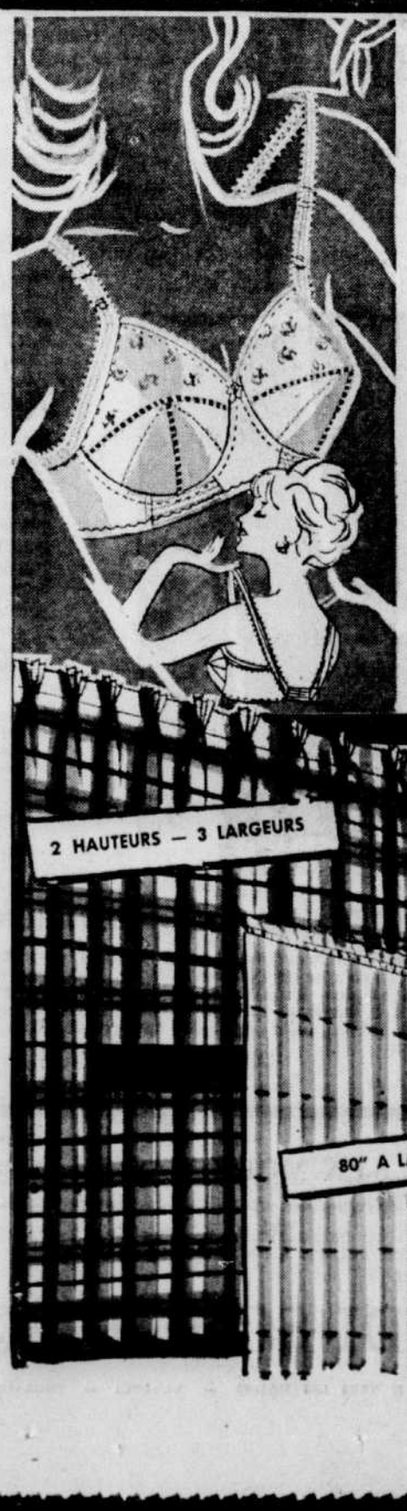
Maurice Baker

organiste bien connu, jouant sur un orgue LOWREY au cinquième étage chez EATON
jeudi et vendredi 5 et 6 mars
12 h. 15 à 1 h. 45 — 3 h. 15 à 4 h. 45 — 6 h. 30 à 7 h. 45

Tous les jours, faites vos emplettes avec une entière confiance dans la qualité, les prix, le vaste choix du

MAGASIN DU SOUS-SOL EATON

En toute connaissance de cause, EATON vend aussi bon marché que n'importe qui



Soutiens-gorge à

Bretelles élastifiées

Par EXQUISITE FORM

3.95

Vous remarquerez la différence avec ces soutiens-gorge à bretelles élastifiées et réglables. Elles sont plus étroites, ne roulent et ne gênent pas, et de plus peuvent s'ajuster à vos mesures. D'une ligne continue, jusque sous les bras, ces bretelles ne plissent et ne baillent pas. Le profond décolleté du dos vous donne un confort inégalé, grâce à la souplesse de son tissu élastifié de SPANDEX. En coton brodé, tailles de 32 à 36, A, B, 32-38 C, 32-38. Egalement disponible en modèle coussiné. A, 32-36; B, 32-38. 4.95

COMPOSEZ VI. 2-9211

SOUTIENS-GORGE (RAYON 909)



Complets

SHERWOOD

à 2 pantalons

Pour hommes et jeunes gens

39.99

En tissu 55% acrilan, 38% viscose et 7% acétate. Modèle à trois boutons partiellement doublé de rayonne. Le pantalons ont une seule pince et des passants pour la ceinture. Teintes unies de bleu marine, gris, anthracite, brun ou olive. Tailles 34 à 46 ordinaires, 38 à 42 fortes, 37 à 46 élancées, et 38 à 50 naturelles, naturelles-courtes, forte et courtes-fortes.

COMPOSEZ VI. 2-9211

VETEMENTS POUR HOMMES (RAYON 929)

Ne manquez pas ce

PLUS QUE SPÉCIAL

Bas sans couture

Epargnez en les achetant à la douzaine

SPECIAL 12 pour 3.89

La paire .36 — 6 paires 1.99

Tuile de nylon diaphane, sans couture, 400 aiguilles, 15 deniers. Ces bas pourront accompagner toutes vos toilettes du printemps. Pointures 8½ à 11 dans les teintes de beige mi-foncé, café ou taupe.

BAS (RAYON 901)



Composez VI. 2-9211

Tentures "Chromspun"

2 longueurs populaires, au choix

SPECIAL :	48"	96"	144"
hauteur, 63"		11.99 la paire	17.99 la paire
hauteur, 95"	7.99 la paire	15.99 la paire	23.99 la paire

Tentures de riche apparence en rayonne "Chromspun" translucide, et aux couleurs inaltérables. Le haut terminé en plis français. Prêtes à poser. 1, 2 ou 3 largeurs dans les teintes de beige, melon, aigue-marine, rose ou or sur fond blanc dans le lot.

COMPOSEZ VI. 2-9211 Veuillez spécifier un 2ème choix de couleur.

Rideaux en Dacron

Tissu d'entretien facile, 80" à la paire. SPECIAL

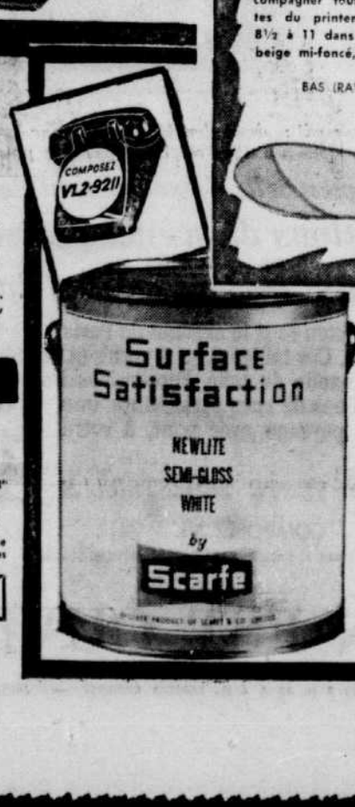
40" x 54"	40" x 63"	40" x 72"	40" x 81"	40" x 90"	40" x 96"	40" x 99"	40" x 108"
2.49 la paire	2.79 la paire	2.89 la paire	3.19 la paire	3.29 la paire	3.59 la paire	3.59 la paire	3.89 la paire

Jolis rideaux ondoyants en marquisette de dacron blanc pur qui se lave facilement, sèche rapidement et exige peu ou pas de repassage. Ourlet de 3" au bas. Prêts à être posés. Les dimensions sont approximatives.

COMPOSEZ VI. 2-9211

TENTURES (RAYON 967), AU MAGASIN DU SOUS-SOL

T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL



Vente de peinture 'Scarfe'

4.44 le gallon

2 gallons pour 8.50

Peinture blanche que vous pouvez teinter à votre goût ; peinture latex ; peinture mate ; semi-lustre ; émail lustré ; peinture pour extérieur. Aussi disponible, émail gris mi-foncé pour planchers.

COMPOSEZ VI. 2-9211

ARTICLES D'AMEUBLEMENT (RAYON 967)

LA PRESSE

MONTREAL, JEUDI 27 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 115



le carnet
DE RAYMOND GUÉRIN

UN DON MAL ACCUEILLI

Il y avait une fois, dans une certaine ville, une famille qui avait amassé une fortune considérable. Cette famille décida un jour de donner $450,000 à l'hôpital de la ville. Ce fut le 19 novembre (1963) qu'elle offrit cet argent aux autorités municipales.

Or, à cette époque, on comptait 25 dirigeants de la ville (on se rend compte qu'il ne s'agit pas de Montréal) ; et un mois plus tard, le 16 décembre, un seul d'entre eux refusa d'accepter le don de la famille. Un seul. Mais l'opinion de cet unique individu suffit à retarder toute l'affaire ; on décida d'examiner plus avant la nature de l'offre, et de scruter ses avantages.

Le 23 décembre, le maire de la ville, nommé parfois "magistrat en chef", informa son comité exécutif que ladite ville n'épargnerait "ni le temps ni les appels interurbains" pour régler le problème au plus tôt.

Plusieurs semaines s'écoulèrent. Après quoi la famille jugea que, si les édiles ne voulaient pas de son argent, elle le donnerait plutôt à une institution d'enseignement. Donc, le 17 février, elle avisa le conseil municipal de son intention, ajoutant que si on ne lui répondait pas dans trois jours, elle conclurait que la ville ne s'intéressait pas au don.

A ce moment, le maire de la ville, adoptant une attitude de féroce défi, ou quelque chose du genre, s'écria de la voix stridente qu'il prenait à l'occasion :

— Personne ne me fera marcher de force !

Il ne dit pas : "Ça nous ferait bien plaisir d'accepter si nous le pouvions", ou encore : "Non, mais merci quand même", ou simplement : "Non".

La morale de cette histoire est simple : une famille riche, qui veut tout bonnement donner de l'argent à la communauté dans laquelle elle vit, ne devrait jamais sous-estimer la truculente impolitesse du premier magistrat qui aime braire comme un âne pour attirer l'attention des citoyens, même si ça les dégoûte.

• • •

Et voilà. Je n'ai pas mis les guillemets, pour faire plus "réaliste". Mais tout ce que vous venez de lire, du premier au dernier mot, est la traduction fidèle et complète d'un éditorial paru le 19 février dans l'"Ottawa Journal".

On ne donne aucun nom, comme vous avez vu. Mais ledit maire est évidemment Charlotte Whitton. Et puis, ça se passe à Ottawa, n'est-ce pas ?

Quant à la famille riche, il s'agit des Loeb, propriétaires de la plus grande chaine de magasins d'alimentation de l'Ontario — les Steinberg de cette province, si vous voulez.

Si j'ai reproduit cet éditorial, c'est pour tenir une promesse : je voulais répondre par l'un de ses propres éditoriaux, à l'"Ottawa Journal" qui s'est amusé (bien gentiment et bien poliment, d'ailleurs) à parler des changements survenus à Montréal ("hélas, ô Montréal !"), et à prédire que notre ville deviendrait le Toronto du Québec, si cela continuait.

Or, une capitale dont le maire n'est pas plus respecté de ses propres journaux, lesquels se permettent d'écrire comme on l'a vu ci-haut, et de le comparer à un âne — cette capitale n'a pas de leçons à faire aux autres municipalités, fût-ce à la blague.

L'article sur Charlotte Whitton s'intitulait : "Stridente et malgracieuse".

Vote unanime: les mères nécessiteuses devront recevoir $85 par mois

QUEBEC. (J.G.) — Se déclarant en faveur de hausser à $100 par mois les pensions aux mères nécessiteuses, l'Union nationale a par ailleurs voté avec le gouvernement, en seconde lecture, pour porter de $75 à $85 ces allocations.

M. Bellemare s'est fait le principal porte-parole de l'opposition. Il a déclaré que l'Union nationale serait favorable à une pension de $100 par mois "quand dans toutes les autres provinces on procède selon une base plus juste, selon des barèmes plus équitables".

M. Bellemare a ajouté que des provinces qui ont un budget moindre que celui du Québec accordent plus aux mères nécessiteuses. Il a aussi mentionné le cas de l'Ontario qui a un maximum de $180 par mois.

Le député de Champlain a cité le rapport d'un comité d'étude du gouvernement qui préconisait de changer le système de paiement de pensions aux mères nécessiteuses. Il a aussi fait une rétrospective de la politique qu'avait suivie l'Union nationale dans ce domaine.

M. Lafrance pour sa part a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de suivre M. Bellemare "dans la surenchère électorale". Il a expliqué que le gouvernement procède par étape, et qu'il a l'intention d'appliquer les recommandations de son comité d'étude sur la question. Il a rappelé qu'on a augmenté de $25 la pension aux mères nécessiteuses depuis trois ans.

Finalement, malgré le désir de l'opposition de donner un vote unanime, M. Lesage a demandé qu'on procède au vote en appelant chaque député, à cause, a-t-il noté, des remarques de M. Bellemare.

Ce qui a fait dire à M. Bellemare : "le premier ministre en veut aux ouvriers, et il se venge sur le député de Champlain".

Les 76 députés présents ont tous voté en faveur de la mesure.

Et la séance a été ajournée à 5 h. pour permettre aux journalistes de la galerie de la presse de se rendre à une réception offerte en leur honneur chez le lieutenant-gouverneur.

Chapdelaine s'en prend à "ce capitalisme qui engendre le socialisme"

OTTAWA. (DNC) — Cérémonial parlementaire, patronage et séparatisme, voilà autant de sujets abordés et condamnés hier par le député de Sherbrooke, M. Gérard Chapdelaine.

Créditiste du groupe Thompson, M. Chapdelaine a également dénoncé les faiblesses du "capitalisme qui engendre le socialisme", a-t-il dit, opposant à cette doctrine économique celle de son parti.

Prônant par ailleurs la reconnaissance diplomatique du régime de Pékin, il a affirmé que seule "l'influence des Etats-Unis empêche le Canada de reconnaître la Chine communiste".

C'est par une attaque contre le cérémonial qui entoure l'ouverture de nos sessions qu'il a commencé son discours. "Cette année encore, a-t-il dit, nous avons assisté à des cérémonies grandioses qui me semblent cependant inutiles".

Selon lui, il vaudrait beaucoup mieux que les députés se mettent au travail "dans l'humilité d'une ouverture de session sobre" et que, par la suite, ils prouvent au peuple que ce qu'ils accomplissent vaut la peine qu'on en tienne compte.

S'attaquant ensuite aux séparatistes de même qu'aux extrémistes anglophones, le député a loué le premier ministre, M. Pearson, des mesures qu'il a déjà prises pour que le bilinguisme devienne réalité dans la confédération, et pour que l'entente réelle s'établisse entre Canadiens de langue française et de langue anglaise.

A cet égard, il a mentionné l'enquête de la commission Laurendeau-Dunton en laquelle il dit avoir foi et il s'est dit heureux des conférences fédérales-provinciales qui se multiplient.

La question des finances abordée, M. Chapdelaine ne pouvait manquer de prêcher une modification à la loi des banques. Aux pouvoirs qu'elles possèdent présentement, le député voudrait voir se substituer un contrôle direct du gouvernement sur l'argent.

Jamais, selon lui, un économiste n'a dit la chose impossible. "Prouvez-nous que c'est impossible, et nous cesserons de vous faire des suggestions impossibles", a-t-il dit.

C'est sur ces mots qu'il a dénoncé les faiblesses du capitalisme et proposé purement et simplement la solution du Crédit social.

Rejet d'une poursuite contre T. C. Douglas

REGINA. (PC) — Le juge A. H. Bence, de Régina, a rejeté une poursuite intentée contre M. T. C. Douglas, chef du Nouveau parti démocratique, et deux membres du cabinet provincial de la Saskatchewan, en affirmant qu'ils ne peuvent être traduits en Cour sous l'accusation d'avoir siégé illégalement en 1962, puisque les délais légaux pour porter de telles accusations sont maintenant expirés.

Le juge Bence a cependant précisé qu'en ce qui a trait aux accusations formulées par deux médecins de la Saskatchewan, et qui portent sur un présumé complot destiné à avilir la profession médicale, celles-ci peuvent toujours faire l'objet de poursuites contre les trois hommes.

Par contre, le premier ministre Woodrow Lloyd et sept membres de son cabinet sont encore susceptibles d'être poursuivis sous les deux chefs d'accusation.

Les médecins avaient intenté ces poursuites après que le gouvernement, alors sous la direction de T. C. Douglas, eut présenté le projet d'un plan gouvernemental d'assurance-santé.

Il faut une enquête sur les agissements du fisc fédéral dans le Québec
— Grégoire

OTTAWA. (PC) — Le député créditiste de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a de nouveau demandé hier au ministre du Revenu national d'instituer une enquête "sur les agissements arbitraires et discriminatoires" des fonctionnaires du bureau de l'impôt de Québec.

Le président de la Chambre, M. Alan Macnaughton, a rappelé au député qu'il ne doit pas exprimer d'opinion dans sa question.

M. Grégoire s'est repris, en ne qualifiant pas les agissements de ces fonctionnaires.

Le ministre du Revenu, M. J. R. Garland, a répondu que de nombreuses questions avaient été posées à ce sujet l'an dernier et qu'il ne pouvait que fournir la même réponse qu'alors : à savoir que "la même ligne de conduite prévaut dans tout le Canada et qu'il ne se passe rien de particulier au Québec".

"Le ministre a-t-il fait enquête au Québec pour pouvoir fournir cette réponse?", a repris M. Grégoire.

"Non", a répondu M. Garland.

"Comment peut-il alors savoir qu'il ne s'y passe rien de particulier ?", demande encore le député de Lapointe.

Ici, le ministre ne donne pas de réponse.

M. Raymond Langlois, député créditiste de Mégantic, vient à la rescousse de son collègue et demande à son tour au ministre du Revenu de faire enquête sur l'administration du bureau de Québec.

M. Garland répond : "Il ne se passe rien de spécial à Québec, nous n'avons qu'une seule politique pour tout le Canada".

M. Grégoire : "Si le ministre n'a pas fait enquête à Québec, comment peut-il affirmer que rien de spécial ne s'y passe ?"

"Parce que nous sommes en contact constant avec tous nos bureaux", répond M. Garland.

Lors de la dernière session, M. Grégoire avait accusé les fonctionnaires du bureau de Québec de l'impôt d'agir de façon arbitraire et discriminatoire en coupant les reçus émis pour fins de déduction d'impôt.

Québec aurait renoncé à légaliser la vente du cidre de pomme

QUEBEC. (par J. M.) — La réglementation de la fabrication et de la vente du cidre a-t-elle été renvoyée aux calendes grecques par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ?

Autant se demander :

Les autorités provinciales ont-elles renoncé à permettre le commerce du cidre ?

Ce sont les questions que l'on peut se poser au mois de février 1964 alors qu'il y a deux ans, d'après les déclarations officielles, la réglementation paraissait imminente.

En 1962, on parlait d'une étude approfondie dans l'entourage de M. Alcide Courcy. Toutefois, on ajoutait que "le problème était épineux" et qu'il était particulièrement difficile de déterminer à partir de quelle teneur en alcool, un cidre devait être vendu seulement dans les magasins de la "Régie des Alcools", lorsque la confection de ce produit de la pomme serait officiellement permise.

De source bien informée, nous apprenons que le projet de réglementation a été mis de côté.

Mais ce ne serait pas le caractère "épineux" du problème qui l'a fait jeter aux oubliettes.

La raison est plutôt une constatation que l'on a faite ces derniers mois en haut lieu : la vente du cidre ne constituerait qu'un apport minime pour nos cultivateurs. En effet, avec relativement peu de pommes, on peut faire une quantité relativement importante de cette boisson. D'autre part, les pommes de deuxième qualité, auxquelles on espérait trouver un débouché dans la fabrication du cidre, ne conviendraient pas toutes à cet usage.

Enfin, autoriser les cidreries serait peut-être fournir un argument à des adversaires politiques toujours prêts à critiquer les progrès de l'alcoolisme.

Lamontagne précise les objectifs d'Ottawa

"Économie mixte et nouvelle alliance"

(par G. C.) — Le secrétaire d'Etat et ministre responsable du Conseil économique du Canada, M. Maurice Lamontagne, a fait hier un plaidoyer énergique en faveur d'une économie mixte qui concrétiserait une 'nouvelle alliance entre les secteurs publics et privés", ainsi qu'en faveur d'une planification indicatrice et de "mesures plus énergiqeus et plus hardies de la part du gouvernement".

Ces mesures, selon le secrétaire d'Etat, qui parlait devant le Montreal Junior Board of Trade, sont nécessaires à la réalisation du but principal que poursuit la politique économique du gouvernement libéral, soit, "une expansion rapide, équilibrée et régulière du Canada, au sein d'une économie mixte".

Rejetant pour plusieurs raisons toute forme de planification coercitive, le ministre a souligné que dans notre économie, l'Etat ne devait pas avoir la prépondérance. "Bien entendu, a-t-il expliqué, nous préférons l'initiative privés et nous sommes convaincus qu'elle doit prendre le pas sur l'autre."

Cependant, précise-t-il, "nous ne pourrons réaliser les quatre objectifs que nous nous sommes proposé" que si un véritable secteur mixte existe.

"De plus, a-t-il ajouté, nous ne pouvons atteindre ces objectifs sans planification" et cette planification doit être indicatrice."

Donnant une idée des problèmes auxquels doit faire face l'économie canadienne et que la planification pourra aider à régler, M. Lamontagne a nommé: le recul économique de certaines régions, les nouveaux groupes économiques internationaux, la révolution agricole, l'automatisation et le chômage saisonnier qui se maintient à un taux variant entre 5.5 pour cent à 6 pour cent. "De plus, explique le ministre, ces difficultés se compliquent encore dans la perspective d'une troisième révolution technologique.

Pour ces raisons, il est irréaliste de songer que le seul secteur privé puisse provoquer le plein emploi. Et c'est pour cela qu'une 'nouvelle alliance" s'impose.

Outil de première main

Selon le secrétaire d'Etat, dans un cadre de planification indicative, le Conseil économique du Canada devient un outil de première main. Il constitue un moyen de liaison idéal entre les différentes forces économiques. M. Lamontagne a de plus glissé quelques mots sur la nécessité d'une collaboration constante entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, de manière à ce que le Conseil économique puisse apporter une contribution efficace.

Rappelant les mesures que le gouvernement libéral avait adoptées pour promouvoir l'expansion économique du Canada, M. Lamontagne, a déclaré que "l'établissement de la Société canadienne d'expansion, favorisera la propriété canadienne", sous-entendant peut-être par là, que cet organisme dont on parle depuis un certain temps, pourrait bien être créé durant la présente session.

Durant la période de questions qui suivit l'exposé du ministre, celui-ci a détruit tous les espoirs de ceux qui rêvaient encore d'un ministère de l'Agriculture distinct pour l'est du Canada, lorsqu'il a dit que le gouvernement, en créant le ministère dont M. M. Sauvé sera titulaire, avait trouvé un moyen plus efficace de régler les problèmes agricoles de l'est du pays.

Pas d'enquête sur le sucre
— Favreau

OTTAWA. (PC) — Le ministre de la Justice a fait savoir hier à M. Réal Caouette, créditiste de Villeneuve, que le directeur des enquêtes et des recherches continuait de surveiller les fluctuations du prix du sucre, mais qu'il n'y avait pas lieu pour le moment d'ordonner une enquête ou de prendre des procédures en vertu de la loi sur les coalitions.

M. Guy Favreau a ajouté que l'enquête dont il pourrait être question ne relève pas du ministère de la Justice, mais de celui de l'Industrie et du Commerce.

M. Caouette avait demandé à M. Favreau s'il prendrait des mesures "pour trouver et punir les voleurs publics qui ont haussé le prix du sucre hors de proportion".



"Nous préférons l'initiative privée..."

Le bill 16 est un pas de géant mais il reste du chemin à parcourir
— Mme Kirkland-Casgrain

QUEBEC. (DNC) — Mme Claire Kirkland-Casgrain a déclaré hier qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant que les femmes mariées au Québec soient complètement émancipées. Le ministre sans portefeuille a ajouté que le bill 16 constitue un pas de géant dans cette direction.

Mme Kirkland-Casgrain parlait devant des partisans libéraux au club de Réforme de Québec.

— "Il suffit de lire rapidement quelques-uns des articles du code civil traitant la puissance paternelle, pour se rendre compte que cette notion est vraiment aussi démodée aujourd'hui que celle de la puissance maritale, note Mme Kirkland-Casgrain. L'article 245 par exemple stipule que c'est le père qui a le droit de punir ses enfants. La femme n'a ce droit que si le père est absent ou s'il le lui permet. L'article 113 accorde la surveillance des enfants au père; et l'article 119 stipule que les enfants qui n'ont pas 21 ans accomplis doivent obtenir, pour contracter mariage, le consentement de leur père et de leur mère; en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. L'article 224, de son côté, permet à l'enfant mineur de quitter la maison paternelle pourvu qu'il ait obtenu la permission de son père, même si sa mère s'y oppose.

"On le voit, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin : la notion de puissance paternelle est dépassée . . ." conclut le ministre d'Etat.

Cette notion est déjà tempérée par la nouvelle notion de "partnership" que consacre le bill 16 ; mais le problème demande d'être étudié à fond en tenant compte de l'évolution du milieu social.

C'est là la tâche des juristes de la Commission Nadeau qui se penchera également sur la question des régimes matrimoniaux, et qui fera rapport de ses conclusions dans quelques mois.



DEUX CANADIENS A LONDRES — Le ministre du Commerce du Canada, M. MITCHELL SHARP, à droite, a donné hier une conférence de presse en compagnie du nouveau haut-commissaire du Canada en Angleterre, M. LIONEL CHEVRIER.

Sharp invite les Britanniques à prendre une plus grosse part du marché canadien

LONDRES. (AFP) — Etant donné l'important avantage préférentiel dont bénéficie la Grande-Bretagne sur la concurrence des Etats-Unis, de l'Europe et du Japon, sa part du large total des importations canadiennes devrait être nettement plus grande qu'elle l'est actuellement", a déclaré aujourd'hui à Londres, M. Mitchell Sharp, ministre canadien du Commerce.

M. Sharp qui parlait à l'occasion d'un dîner offert en son honneur par la Chambre de commerce canadienne en Grande-Bretagne, a affirmé que le gouvernement canadien étudiait les plaintes qui avaient été exprimées par la Grande-Bretagne au sujet de la législation anti-dumping du Canada, mais que jusqu'à présent il apparaissait que cette législation n'était pas l'élément central du problème du déséquilibre de la balance commerciale entre les deux pays. Il a défendu le système canadien qui lui paraît répondre aux obligations internationales" de son pays, et a estimé que "tous ceux qui exportent vers le Canada — et les Britanniques pas moins que les autres — bénéficiaient de la protection assurée par la loi contre la concurrence déloyale sur le marché canadien".

Le ministre a souligné que "le gouvernement canadien étudierait la législation nécessaire pour éliminer tous les obstacles techniques dont l'existence serait démontrée" mais qu'en dehors de la question du dumping et de l'évaluation du prix des produits exportés, le commerce anglo-canadien avait été affecté profondément par plusieurs autres facteurs au cours des dernières années.

Les deux facteurs principaux qui ont affecté les ventes britanniques, a indiqué M. Sharp, ont été d'une part une inaptitude à "exploiter adéquatement le marché préférentiel canadien" et d'autre part un ajustement insuffisant aux "changements structurels qui sont intervenus dans la demande et l'offre". Les compagnies qui ont fait l'effort nécessaire pour presenter de nouveaux produits, pour assurer des livraisons rapides et un bon service après vente ont été recompensées de leur travail, a-t-il poursuivi. Le marché canadien est très concurrentiel, mais il vaut la peine d'un effort.

Le ministre a ajouté que le gros des importations britanniques en provenance du Canada était constitué par des matières premières et des produits alimentaires, mais que les ventes de produits manufacturés se développaient et qu'il espérait que cette tendance se maintiendrait dans l'avenir. Il a enfin affirmé sa confiance dans l'évolution des relations commerciales entre la Grande-Bretagne et le Canada. Il a souligné que l'économie des deux pays était en pleine reprise et que les résultats des exportateurs britanniques au Canada "avaient été meilleurs au cours des derniers mois".

Par une loi non rétroactive

La retraite des sénateurs sera établie à 75 ans

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement soumettra un projet de loi au Parlement prévoyant que les sénateurs devront prendre leur retraite à l'âge de 75 ans, mais les sénateurs actuels ne seront pas touchés par cette mesure.

Les premières précisions sur le projet de loi prévu dans le discours du Trône le 18 février ont été exposées hier au Sénat par le sénateur J.J. Connolly, nouveau leader gouvernemental à la Chambre haute.

Le sénateur Connolly a déclaré dans le débat sur le discours du Trône que les sénateurs nommés après l'approbation du projet de loi seront automatiquement mis à la retraite à l'âge de 75 ans et recevront une pension à laquelle ils contribueront pendant les années où ils seront en fonction.

La pension serait du même ordre que celle à laquelle a droit un député fédéral à la retraite, soit $9,000 par année au maximum.

Le sénateur Connolly a expliqué que les sénateurs actuellement en fonction pourront opter pour la retraite à l'âge de 75 ans, et ne seront pas obligés d'abandonner ainsi leur traitement de $15,000.

On croit que cette mesure fermera la bouche à ceux qui se sentiraient d'humeur à protester avec véhémence, comme cela s'est fait lors de sessions précédentes chaque fois qu'il a été question de mettre à la retraite ces hommes qui sont nommés à vie. Les sénateurs parlaient alors de bris de contrat, eux qui, lors de leur nomination, escomptaient toucher jusqu'à la tombe les $15,000 de traitement.

Un autre projet

L'ancien gouvernement conservateur avait soumis un projet de loi en vue de la mise à la retraite des sénateurs en avril 1962, mais il n'était pas encore parvenu à la phase du débat au moment de la dissolution du Parlement 10 jours plus tard. Il avait été mentionné de nouveau dans un discours du Trône au cours de la même année, mais on n'y avait pas donné suite.

Le projet de loi conservateur avait pour but de mettre les sénateurs à la retraite à 75 ans et prévoyait des bénéfices annuels de $6,000. Cette mesure aurait immédiatement vidé 40 des 102 sièges de la Chambre haute, pour la plupart libéraux, et donné aux conservateurs le contrôle du Sénat.

A l'époque, M. Lester Pearson, qui était chef de l'opposition, avait déclaré dans un discours prononcé à Toronto qu'il y aurait quelque chose de malhonnête à faire des modifications rétroactives sans le consentement des sénateurs touchés. Le projet de loi libéral met en oeuvre cette idée.

La campagne des Oeuvres de charité

Le but à atteindre: une seule grande fédération pour Montréal

(par R.L.) — Les hommes d'affaires comptent parmi les membres de la société canadienne-française qui ont dû évoluer le plus rapidement et leur mentalité est nettement distincte de celle de plusieurs autres groupes, moins touchés par les contacts avec l'élément anglo-saxon et par les impératifs de la vie moderne.

Pourtant, leur participation financière aux oeuvres de la Fédération, qui devrait se ressentir de cette évolution, accuse de graves lacunes. Pour s'élever au niveau qu'atteignent dans le secteur "Commerce-Industrie — Noms réservés" les autres fédérations montréalaises, lesquelles y recueillent 50 p. 100 de leurs revenus, il faudrait que la contribution de nos hommes d'affaires soit doublée, puisqu'elle ne représente actuellement que 25 p. 100 de l'objectif trop modeste de notre Fédération.

C'est la raison pour laquelle celle-ci doit déployer une activité fébrile dans les paroisses et mobiliser à cette fin une armée d'auxiliaires. Pour recueillir graine à graine, miette par miette, des centaines de milliers de petites souscriptions, ces auxiliaires accomplissent un travail à la fois ingrat et ardu.

Un tableau de la "juste part", reconnu universellement, peut servir de guide à ceux qui se demandent avec sincérité combien ils doivent donner. Pour l'entreprise, l'échelle suivante a été établie et peut servir de guide à une souscription minimum : bénéfice annuel de $12 mille à $25,000 : 1½ p. 100 de ce bénéfice; au-dessus de $25,000 : 2 p. 100. On suggère donc par exemple une contribution de $255 pour un bénéfice de $17 mille; une de $375 pour $25,000; une de $700 pour $35,000; etc.

Certains "durs à la détente" peuvent rétorquer, avec un semblant de raison : "L'Etat nous prend tout. Qu'il s'arrange avec ses services de bien-être !" Dans l'esprit de tous les citoyens, le bien-être administré par l'Etat — lequel, on doit l'admieux ses responsabilités — fait toujours surgir le spectre des taxes et des impôts, ce qui n'est pour personne une image bien sympathique.

Taxes et impôts n'assurent cependant à chacun des nécessiteux que le stric minimum. Et avant qu'ils puissent figurer en permanence sur les listes de l'Etat, énorme organisme dont les multiples rouages se meuvent avec lenteur, bien des situations peuvent se détériorer gravement, bien des gens ont le temps de mourir, bien des drames peuvent survenir.

Au contraire, quand on souscrit au secteur privé qui complète l'action de base des gouvernements (lesquels – ne peuvent tout prendre à leur charge) et qui de plus fonctionne plus vite, et constitue un "banc d'essai" pour de futures initiatives gouvernementales, on fait un geste librement consenti. Ce geste naît d'une conviction acquise et non de l'application rigide d'un règlement auquel il faut, bon gré mal gré, se soumettre. L'image, on le voit tout de suite, est plus noble et plus belle. C'est celle de la recherche et de la charité pure, la seule qui effacera nos fautes. Car il est douteux que nos chèques adressés à l'impôt et signés avec une grimace nous mériteront la vie éternelle . . .

Il existe actuellement cinq grandes fédérations : catholique, protestante, juive, anglo-catholique et Services de santé.

La Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises espère un jour pouvoir réunir tous ces groupes en un seul. Cela existe déjà à Toronto, à Détroit et ailleurs, où l'on fait un "United Appeal" avec, évidemment, l'avantage d'une seule langue (que nous n'aurions pas ici), mais surtout l'avantage d'une organisation de campagne unique, donc beaucoup moins coûteuse et onéreuse sous tous rapports.

Pour faire avancer cet ambitieux projet, c'est notre Fédération qui prend les devants puisqu'elle représente 70 p. 100 de la population. Mais avant qu'il ne puisse devenir une réalité concrète, il va falloir que les Canadiens français donnent un sérieux coup de main à leur organisme, pour qu'il atteigne un objectif supérieur, plus réaliste et mieux proportionné à ce que représente à Montréal notre groupe ethnique.

Autrement, cette "confédération" ne sera jamais possible, car les autres groupes se diront avec raison que notre seul désir, celui de parents pauvre, c'est de nous approprier une partie de leurs revenues.

Nous avons donc quelques années pour prouver à nos concitoyens que nous savons aussi être à la hauteur de nos responsabilités. Le grand bond en avant dont la Fédération a besoin pour asseoir sa réputation sur un fauteuil de même dimension que les autres, elle compte surtout sur les industriels, les commerçants et les particuliers jouissant de confortables revenus (ceux qui figurent parmi les "Noms réservés"), pour le lui faire accomplir. Et cela, à compter de la prochaine campagne, qui débute le 1er mars.

Conseil des Arts :

Subventions à six universités du Québec

OTTAWA. — Le Conseil des Arts du Canada a annoncé hier l'octroi de subventions d'une valeur totale de $6,951,780, pour la construction de bâtiments universitaires. De cette somme, $1,002,387 iront à six universités et collèges québecois ; par ailleurs, une université de langue française du Nouveau-Brunswick et deux de la Nouvelle-Ecosse se partageront $59,567.

Du montant de près de $7 millions accordé par le Conseil des arts, 13 subventions totalisant $5,384,256 serviront à financer des constructions nouvelles ; les autres subventions s'ajoutent à des subventions déjà versées par le Conseil pour des travaux en cours ou déjà achevés.

Depuis le début de l'année financière 1963-64, le Conseil des Arts a voté $15,037,211 en faveur des constructions universitaires.

Voici comment se partageront au Québec les subventions accordées :

Collège Loyola de Montréal, construction d'une nouvelle bibliothèque : $458,315 ; Université de Montréal, construction d'une nouvelle aile à l'**Externat classique de Longueuil** : $300,000 ; **Université Bishop**, de Lennoxville, édifice des arts : $27,902 ; **Collège Jean de Brébeuf**, de Montréal, maison des étudiants : $22,197 ; **Collège de Rouyn**, édifice comprenant une bibliothèque et des salles de cours : $13,850 ; **Université de Sherbrooke**, maison des étudiants : $180,123.

Les subventions aux universités de langue française du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sont ainsi distribuées :

Université St-Joseph du Nouveau-Brunswick, maison des étudiants : $35,339 ; Université du Sacré-Coeur de Nouvelle-Ecosse, maison des étudiants : $14,228 ; Université St-Louis de Nouvelle-Ecosse, édifice comprenant une salle de réunions et des salles de cours : $10,000.

Les journaux favorisent le désaccord

— John Fisher

Le commissaire général de la Commission du centenaire de la Confédération canadienne, M. John Fisher, a accusé, hier midi, les journaux de cultiver une tendance à mettre en évidence dans leurs nouvelles les causes de désaccord entre les Canadiens au lieu de s'efforcer de montrer ce qui les unit.

M. Fisher, qui s'adressait aux membres de la division du Québec de la Société canadienne des relations extérieures réunis à l'occasion de leur déjeuner causerie mensuel, à l'hôtel Reine-Elisabeth, a admis que le Canada traverse actuellement des difficultés réelles que personne ne songe à minimiser. Il est cependant d'avis que les journaux — et pas uniquement les journaux canadiens — sont responsables du fait que nos problèmes sont souvent exagérés.

Le conférencier a demandé aux officiers de relations extérieures de se faire les apôtres de l'unité canadienne. "Relevez le défi, a-t-il dit. Dans vos voyages, dans vos écrits, expliquez aux Canadiens de l'ouest qu'il y a des esprits modérés dans l'est et dites ici qu'il y a des gens de bonne volonté dans l'ouest."

Rapport de l'Industrie et du Commerce

QUEBEC. — Le ministre de l'Industrie et du commerce M. Gérard-D. Lévesque a déposé aujourd'hui un rapport des activités de son ministère pour l'exercice financier 1963-64.

Le rapport souligne que grâce au travail de ce ministère un bon nombre d'industriels ont pu améliorer la rentabilité de leur entreprise et que plusieurs firmes se sont établies dans le Québec au cours de l'année.

Le rapport ajoute que le bureau des recherches du ministère a pour sa part orienté ses travaux vers une investigation approfondie des ressources de la province dans plusieurs domaines. Le bureau de la statistique ajoute-t-on, a compilé et analysé une foule de données qui permettent de connaître avec précision l'évolution de la situation économique au Québec.

On y note également quelques changements de structures: les agences, celles qui relevaient du bureau d'expansion industrielle maintenant sous la juridiction du service de l'administration ; la section des délégués régionaux du bureau d'expansion industrielle est devenue la division d'organisation régionale.

ANNONCE

Si vous êtes LAS TOUT LE TEMPS

De temps en temps, tout le monde se sent épuisé et souffre peut-être de mal de dos. Probablement rien de grave, simplement un trouble passager causé par une irritation des voies urinaires ou un malaise de la vessie. C'est le moment de prendre des Pilules Dodd's pour les Reins. Les Dodd's aident à stimuler les reins pour remédier à cet état causant souvent mal de dos et sensation de fatigue. Vous vous sentez mieux—dormez mieux—travaillez mieux. Achetez des Pilules Dodd's pour les Reins maintenant. Rechercher la boîte bleue avec bande rouge à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques. Vous pouvez vous fier aux Dodd's. 60F

OUVERTS LE SOIR !

JUSQU'A 10H

LUNDI :	MARDI :	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Chomedey Greenfield Park	Chomedey Greenfield Park Pont-Viau	Chomedey Greenfield Park	Les six magasins	Les six magasins	Pont-Viau Greenfield Park Chomedey

MAGASIN MIRACLE MART
UNE DIVISION DE STEINBERG LIMITÉE



Sans gaufrier : 5.55 ch.

Gril à sandwich avec gaufrier

Pratique gril à sandwich en chrome fini brillant d'entretien facile — Poignées en plastique résistant à la chaleur — Plateau de base en acier plaqué chrome. Eléments en nickel, efficaces pour des années à venir — Thermomètre-guide de la chaleur — Garantie d'un an — Approuvé C.S.A. Avec gaufrier ch. 8.88



Qualité supérieure! 8.77 ch.

Nouvelle friteuse électrique "Danby"

Pour des mets plus délicieux et plus économiques ! Grande friteuse familiale, capacité 4 pintes ½ pour la cuisson et de 4 à 6 chop. pour friture.

Chrome brillant facile à nettoyer — Base émaillée noir — Lumière-guide automatique. Fil de 6 pi.



marque réputée! 5.97 ch.

Fameuse bouilloire de marque connue !

Luxueuse bouilloire électrique de forme pratique, avec éléments Calrod à chaleur instantanée — Contrôle de cycle automatique — Poignée conçue pour faciliter le versement. 110 volts — 1500 watts — Un accessoire indispensable pour la ménagère accomplie.



Réelle aubaine! 2.97 ch.

Bas prix ! Pratique coussinet électrique

Particulièrement utile à ce temps-ci de l'année... et cet été à la campagne ! Coussinet électrique "Health Ray" avec choix de 3 degrés de chaleur. Robuste recouvrement en flanelle épaisse, amovible pour lavage. Fil de 8' avec douille.

Luxueux modèles oscillants ou à siège tournant, de style contemporain très décoratif !

Aubaine ! Fauteuils de qualité !

Finis les maux de dos et les courbatures en regardant la télévision... avec un confortable fauteuil oscillant ,à siège tournant ou à dossier inclinable, que vous pouvez choisir en ce moment chez Miracle Mart ! Les modèles sont nombreux, les bas prix variés... mais la qualité est toujours la même, c'est-à-dire la meilleure !



Offre exceptionnelle ! Au choix... 29.97 à 97.97 ch.

A. Fauteuil oscillant à siège tournant 29.97 ch.

B. Fauteuil oscillant à plateforme 37.97 ch.

C. Fauteuil oscillant à siège tournant 97.97 ch. Mensualités : 8.91

D. Fauteuil oscillant à siège tournant 64.97 ch. Mensualités : 5.91

E. Fauteuil à dossier inclinable 67.97 ch. Mensualités : 6.18

Miracle Mart garantit : satisfaction ou vos achats remboursables en tout temps" 3 modes d'achat ! Comptant, crédit ou mise-de-côté — mensualités raisonnables !

En vente à tous nos magasins sauf celui de Pont-Viau !

A. FAUTEUIL — SIEGE TOURNANT Joli fauteuil oscillant à siège tournant, très moderne ! Cadre et bras en bois dur séché au four, fini noyer. Construction à ressorts stable. Recouvrement en vinyl brun ou beige, entièrement lavable. ch. 29.97

B. FAUTEUIL PLATEFORME Fauteuil oscillant à plateforme, fabriqué par un manufacturier réputé. Cadre et bras en bois dur séché au four, fini noyer. Construction à ressorts ne pouvant s'affaisser. Recouvrement en tissu bouclé durable, garni de vinyl. Teintes décoratives. ch. 37.97

C. FAUTEUIL — SIEGE TOURNANT Fauteuil oscillant et à siège tournant, entièrement rempli de mousse. Dossier capitonné à la main et siège muni d'un coussin à glissière. Cadre en bois dur, et construction à ressorts. Recouvrement en robuste vinyl antique, genre cuir, entièrement lavable. Disponible en rouille ou tan. ch. 97.97

D. FAUTEUIL — SIEGE TOURNANT Fauteuil oscillant ultra moderne. Construction solide, bras en noyer apparent. Confortable coussin de siège à glissière, rempli de mousse et dossier double, capitonné. Recouvrement en tissus aux teintes de votre choix ! ch. 64.97

E. FAUTEUIL INCLINABLE Luxueux fauteuil à dossier inclinable. Construction en bois dur séché au four, non apparent. Coussin de siège et dossier entièrement remplis de mousse. Recouvrement en vinyl d'entretien facile. Choix de coloris décoratifs. ch. 67.97

Articles de qualité à bas prix exceptionnels, pour l'homme à tout faire !

Accessoires pour l'homme de la maison !



Bas prix ! 16.97 ch.

Touret à 2 meules

Robuste et de belle qualité ! Touret à 2 meules, avec éclairage et moteur 3.2 amp. intégrés — 3,450 tpm. — Robuste fini métallique recouvert d'émail cuit au four — Housses pour meules — Meules : 4½" x ½" x ½" — Porte-outils réglable.



Spécial ! 8.47 ens.

Chalumeau au propane

De marque Bernz-O-Matic ! Nécessaire pour chalumeau au propane, présenté dans une mallette de transport en métal — Brûleur en laiton à toutes fins ! — Bonbonne gaz propane — Elément pour brûler la peinture, tête de soudage et briquet.

Scie d'établi 8", Arbre inclinable



Economisez ! 34.97 ch.

Scie d'établi, modèle de précision : Hauteur de coupe et réglage de lame faciles à contrôler — Coupe de 2" sur une inclinaison de 45 degrés — Complète avec protecteur de scie et lame. Table mesurant 18" x 13" — Rallonges disponibles pour un léger frais additionnel.

Profiter de cette aubaine à bas prix dès aujourd'hui !

Moteur "General Electric" ½ c.v. 29.97

Pour actionner presque tout outil mécanique d'atelier domestique ! Puissant moteur produisant 3,400 tpm., avec protection contre le surchauffage. — Arbre à 2 extrémités ouvrières ⅝". — Roulements à billes.

Phares à 2 ou 4 faisceaux

Eclaire beaucoup plus loin, rend la conduite plus sûre ! Phare amélioré à faisceaux scellés, avec garantie de 1ère qualité ! S'installe en quelques minutes avec un tournevis.

Phare à 2 faisceaux ..... ch. 1.27

Phare à 4 faisceaux ..... ch. 1.17

Phare 4 faisceaux : 1.17 ch.

Filtres pour fournaises

Très peu coûteux, ils retiennent la poussière et facilitent une meilleure circulation de l'air, pendant tout l'hiver ! Filtres en fibres de verre d'un pouce d'épaisseur.

12"x24"	25"x20"	16"x16"	16"x20"
16"x24"	16"x25"	20"x20"	20"x25"

67¢ ch.

HEURES D'AFFAIRES :

CHOMEDEY (Centre d'achats St-Martin) — LUNDI à JEUDI 9 h. 30 a.m. à 10 p.m. ; VENDREDI et SAMEDI : 9 h. a.m. à 10 h. p.m.

GREENFIELD PARK (399 boul. Taschereau) — LUNDI à JEUDI : 10 h. a.m. à 10 h. p.m. ; VENDREDI et SAMEDI : 9 h. 30 a.m. à 10 h. p.m.

JEAN-TALON (Au boul. Pie-IX face à Steinberg) — LUNDI, MARDI, MERCREDI : 10 h. a.m. à 6 h. p.m. ; JEUDI : 10 h. a.m. à 10 h. p.m. ; VENDREDI : 9 h. 30 a.m. à 10 h. p.m. ; SAMEDI : 9 h. 30 a.m. à 7 h. p.m.

LASALLE (7850 boul. Champlain) — LUNDI, MARDI, MERCREDI : 9 h. 30 a.m. à 6 h. p.m. ; JEUDI : 9.30 h. a.m. à 10 h. p.m. ; VENDREDI : 9 h. a.m. à 10 h. p.m. ; SAMEDI : 9 h. a.m. à 7 h. p.m.

PONT-VIAU (Centre d'achats Pont-Viau) — LUNDI et MERCREDI : 10 h. a.m. à 6 h. p.m. ; MARDI, JEUDI, VENDREDI : 9 h. 30 a.m. à 6 h. p.m. ; SAMEDI : 9 h. 30 a.m. à 10 h. p.m.

RUE SHERBROOKE EST (coin Montée St-Léonard) (Centre d'achats Place Versailles) — LUNDI, MARDI, MERCREDI : 10 h. a.m. à 6 h. p.m. ; JEUDI : 10 h. a.m. à 10 h. p.m. ; VENDREDI : 9 h. 30 a.m. à 10 h. p.m. ; SAMEDI : 9 h. 30 a.m. à 7 h. p.m.

économie & finance — LA PRESSE

Qui succédera à M. Gratton?

Laurent Lauzier



Il n'est sans doute pas d'une urgence capitale que la métropole du pays soit enfin dotée d'un véritable Office d'initiative économique et de promotion industrielle. De grands projets sont en cours, pour ne mentionner que l'Exposition universelle, qui attirent suffisamment l'attention vers la plus grande ville du pays.

On comprend mal, toutefois, que la priorité accordée au grandiose événement soit d'une exigence telle qu'il faille négliger les études et les recherches qui doivent appuyer le développement à long terme de Montréal. Après tout, la métropole devra continuer de grandir et de progresser après 1967 si elle veut rester digne des espoirs et de la haute renommée qu'elle aura gagnés au cours des quelques mois que durera l'Exposition.

●

Nous avons signalé, il y a quelques jours, qu'en matière de statistiques aussi importantes que celles ayant trait au marché montréalais, l'Office d'initiative actuel en était encore à l'heure de 1961 et n'avait rien d'autre à offrir que des copies de la statistique fédérale. Coïncidence pour le moins curieuse, au moment même où nous mentionnions cette carence grave, S. H. le maire, Me Jean Drapeau, annoncait que la ville commencerait sous peu la publication d'une grande revue de prestige destinée à une audience mondiale.

Une question vient naturellement à l'esprit au sujet de ce projet de publication mensuelle des autorités municipales. Sur quel organisme de recherches et sur quelles documentations s'appuiera-t-on pour mousser l'essor industriel de la métropole et faire valoir ses possibilités de développements? Nous avons parcouru depuis quelques semaines plusieurs périodiques de prestige lancés par différentes villes à travers le monde. Nous avons constaté que les plus sérieuses accordaient une place de choix aux données statistiques vitales et à l'étude du marché.

●

Naturellement, il est assez visible et disons même normal que le grand périodique projeté par la ville ait surtout pour but d'assurer le succès de l'Exposition universelle, mais comme nous l'avons mentionné précédemment, il ne faudrait pas que cet effort de promotion à l'étranger vise uniquement un objectif qui sera nécessairement de courte durée. Au contraire, on devrait profiter des circonstances extraordinaires que développera la tenue de l'Expo pour assurer pendant de longues années la prospérité de la métropole.

●

L'attitude de l'Hôtel de Ville est d'autant plus incompréhensible à ce sujet que même la démission du directeur de l'Office d'initiative économique actuel, M. Valmore Gratton, ne donne lieu à aucune déclaration, aucune nomination. L'office est sans chef au moment même où la métropole prépare sa grande offensive de vente à l'étranger et aucune indication n'a encore été donnée qu'un successeur serait nommé pour remplacer M. Gratton.

Nous sommes informés que des négociations sont en cours en vue de transférer la responsabilité de cet Office au ministère provincial de l'Industrie et du Commerce.

Si tel doit être le développement suivi, espérons qu'un accord interviendra rapidement entre les autorités municipales et provinciales, notamment sur le choix du nouveau directeur. Il est urgent que Montréal soit à l'heure de 1964 dans le bilan des progrès que la ville projette de distribuer à l'étranger.

UNION CARBIDE



M. R. A. SCHMIDT

M. A. A. Cumming, président, annonce la nomination de M. Richard A. Schmidt au poste de directeur général de la division des gaz Linde, de la Union Carbide Canada Limited.

M. Schmidt était précédemment directeur général des ventes de cette division. Cette nomination entre en vigueur immédiatement.

Le GATT

Les Américains sont toujours confiants

GENEVE — (AFP) — A l'issue de la réunion du sous-comité des négociations tarifaires du GATT, l'ambassadeur W. Michael Blumenthal, chef de la délégation américaine, a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il avait "toujours l'espoir que les négociations sur le round Kennedy commenceraient comme prévu, le 4 mai".

"Je crois, a poursuivi l'Ambassadeur, que ces négociations seront couronnées de succès. Les conversations en cours au sein des différents sous-comités seront sans doute terminées vers la mi-avril.

L'ambassadeur Blumenthal a présenté ce matin au sous-comité des négociations tarifaires les propositions américaines qui répondent aux suggestions faites par la Communauté économique européenne.

On estime, dans les milieux américains, que ces propositions "constituent un effort sincère pour régler le problème des disparités et un progrès considérable en direction des vues exprimées par les Six à ce sujet".

On se refuse cependant dans les mêmes milieux, à préjuger l'accueil qui sera réservé à ces propositions par les représentants de la CEE. "Elles vont faire maintenant l'objet d'un examen", déclare-t-on simplement.

Les propositions américaines tiennent essentiellement en deux "hypothèses de travail", dont le mécanisme a été analysé par ailleurs. Les discussions reprendront cet après-midi et se poursuivront demain.

Les exportations de métaux

Des prix réduits limitent les gains marqués en 1963

En raison des bas prix pratiqués à la fin de l'année dernière, les exportations canadiennes des cinq métaux principaux — aluminium, cuivre, plomb, nickel et zinc — n'ont pas été aussi bonnes que dans le premier semestre. De ce fait, le montant des exportations pour les 11 premiers mois, de $839,700,000, n'a été supérieur à celui de la même période de 1962 que de 2.6 pour cent, soit $21,300,000., alors qu'en fin juin il y avait eu une hausse de 16 pour cent sur le 1er semestre de 1962.

Qu'il se soit agi alors d'une hausse dûe essentiellement aux prix est prouvé par le fait que durant la même période (premier semestre 1963) le volume des expéditions ne s'était accru que de 2.1 pour cent par rapport au premier semestre de 1962.

Pour l'ensemble des 11 premiers mois le gain en volume sur 1962 n'a d'ailleurs été que de 2.5 pour cent, donc sensiblement identique au gain en valeur.

Dans cinq métaux principaux, seul l'aluminium a marqué une amélioration sérieuse. Le volume des expéditions, au cours des 11 premiers mois s'est monté à 1,286,000,000 de lbs, soit un accroissement de 144 millions de livres, ou 12.6 pour cent sur l'année précédente, tandis que la valeur des exportations d'aluminium a marqué un accroissement de $24,400,000 ou 9.3 pour cent, sur l'année précédente, avec $285,900,000.

La baisse la plus forte a été enregistrée sur le plomb, avec une baisse en volume de 51,000,000 de livres à 290,054,600 livres, soit 14.9 pour cent, et une baisse en valeur de 0.1 pour cent, à $21,567,656.

Le zinc a baissé de 2.2 pour cent à $54,700,000, le nickel s'en est tiré avec une hausse de 0.2 pour cent à $302,200,000.

Exportations vers tous pays

			lb	$
Aluminium	1963	.....	1,285,748,100	285,916,519
	1962	.....	1,141,996,300	261,535,441
			+12.6%	+9.3%
Cuivre	1963	.....	602,501,500	175,364,645
	1962	.....	627,428,100	175,701,884
			—3.9%	—0.1%
Plomb	1963	.....	290,054,600	21,567,656
	1962	.....	341,081,000	23,685,093
			—14.9%	—8.9%
Nickel	1963	.....	395,627,600	302,186,442
	1962	.....	400,130,800	301,649,366
			—1.1%	+0.2%
Zinc	1963	.....	760,400,400	54,705,663
	1962	.....	821,232,500	55,915,991
			—7.4%	—2.2%
Total	1963	.....	3,334,332,200	839,740,925
	1962	.....	3,331,868,700	818,487,775
			+0.1%	+2.6%

RAPPORTS FINANCIERS

Brazilian Traction

L'administration de la Brazilian Traction, Light & Power Company, Limited communique aujourd'hui les chiffres statistiques (préliminaires) des opérations de ses diverses sociétés pour les douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 1963. Les chiffres de l'année précédente sont également inclus.

Les ventes d'énergie électrique sont en augmentation: 11,182,880,118 KwH en 1963 en regard de 11,093,116,008 KwH en 1962; les ventes de gaz de janvier à décembre 1963, s'établissent à 11,489,132,734 pieds cubes comparativement à 11,987,827,575 pieds cubes vendus en 1962.

L'incidence-voyageur sur les tramways totalise 185,832,414 en regard de 211,588,379 en 1962 et le nombre des téléphones en service au 31 décembre 1963 était de 844,725... une augmentation de 12,678 par rapport au total de 1962.

* * *

Pacific Pete

Les profits nets de Pacific Petroleum au cours de 1963 se sont élevés à $3,684,419 ou 18 cents par action, selon un rapport qui vient d'être présenté par le président de cette société de Calgary, M. John Getgood.

Les revenus nets ont atteint le montant de $3,035,237, soit 17 cents par actions au cours de 1962, en comparaison.

M. Getgood a souligné que les revenus bruts avaient totalisé $33,737,911 en 1963, soit une augmentation de 19 pour cent sur l'année précédente.

La production de pétrole brut et de sous-produits du gaz naturel a été de 20,600 barils par jour en moyenne, tandis que la production de gaz naturel a été de 159,000,000 pieds cubes par jour.

* * *

B.C. Telephone

Les profits nets de B. C. Telephone Company ont atteint la somme de $7,609,738 durant l'année 1963, ce qui représente un équivalent de $3.31 par action ordinaire, comparativement à $3.29 en 1962.

Le total des revenus d'exploitation se sont élevés à $77,391,529, ce qui représente une augmentation de 8 pour cent sur l'année 1962, tandis que les dépenses ont totalisé $59,571,750, une hausse de 7.9 pour cent.

Le rapport présenté par le président de la compagnie souligne que le nombre d'appareils téléphoniques en service a augmenté de 30,811 a un total de 625,103 à la fin de l'année 1963.

Au cours de la même année, la compagnie a investi une somme de $362,955,276 en achats d'équipements.

* * *

Singer Co.

Au cours de 1963, Singer Company a enregistré des records de ventes et de revenus pour la cinquième année consécutive, si l'on en croit un rapport préliminaire qui vient d'être publié à ce sujet.

Le président de la compagnie, M. D. P. Kircher, a révélé que les profits nets de l'année ont atteint $41,543,000, soit l'équivalent de $3.75 par action, et une hausse de 17 pour cent sur l'année 1962.

Les ventes consolidées ont totalisé $790,168,000, une augmen-

Voir RAPPORTS en page 23

La Cie de téléphone Bell

Légère augmentation du revenu net dans le dernier exercice

Le revenu net de La Compagnie de Téléphone Bell du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1963 a été de $68.3 millions, ce qui équivaut à $2.58 par action, soit à un rendement de 6.1 pour cent du capital total, selon le 84e rapport annuel de la compagnie, publié aujourd'hui.

Après le paiement de $2.20 par action en dividendes, un solde de 38 cents par action a été ajouté aux bénéfices réinvestis dans l'entreprise.

Le revenu net de la compagnie pour 1962 avait été de $65,285,000 ou $2.66 par action.

La grande quantité de nouveau capital émis à la fin de 1962 et les actions souscrites selon le Plan de Vente d'Actions aux Employés en 1963 ont accru de 7.8 pour cent le nombre moyen des actions en cours pendant l'année.

Le rapport, signé par le président, M. Marcel Vincent, révèle que le revenu total disponible avant le paiement des intérêts et des dividendes a augmenté de 6.1 en 1963, pour atteindre $101,761,000.

Le rapport ajoute: "Toute entreprise doit montrer des bénéfices adéquats si elle veut continuer d'obtenir des capitaux considérables pendant de longues années. Une concurrence très vive règne sur le marché des valeurs mobilières, et notre bon crédit, qui a jusqu'ici attiré les capitaux à des conditions favorables, ne saurait être préservé que si nos bénéfices sont suffisants et proportionnels à ceux d'autres compagnies canadiennes grandissantes et prospères."

Les revenus ont été de 6.8 pour cent supérieurs à ceux de 1962. Le revenu du service local a monté de 6.7 pour cent, celui de l'interurbain de 7.3 pour cent. Les revenus d'autres sources, surtout de la publicité dans les annuaires, ont accusé une hausse de 5.8 pour cent.

Les dépenses ont augmenté de 7.9 pour cent, principalement à cause des frais d'entretien et d'amortissement plus élevés découlant d'installation d'envergure en vue de l'expansion et de la modernisation des services de communication.

En 1963 la compagnie a réalisé le plus vaste programme de construction de son histoire en dépensant $234 millions pour faire en sorte que ses services répondent à l'attente des clients et pour mener à bien l'expansion, la modernisation et le réaménagement nécessaire de ses installations.

Plus de 95 pour cent du matériel utilisé avait été produit au Canada et plusieurs milliers d'emplois ont reposé sur les achats effectués par la compagnie Bell dans des milliers d'entreprises canadienne.

La compagnie a ajouté 199,472 téléphones à son réseau au cours de l'année, ce qui en a porté le total à 4,090,102.

Plus de $58 millions ont été payés en dividendes à 195,000 actionnaires. De ce nombre, 97 pour cent habitent le Canada et détiennent 93 pour cent du capital-actions.

Des contrats ont été négociés avec deux syndicats représentant 28,000 employés et ont eu pour résultat une hausse d'environ trois pour cent du montant annuel des salaires. Au 31 décembre, la Compagnie Bell avait un personnel de 35,441 hommes et femmes. Le montant des salaires pour 1963 s'est établi à $179,297,157.

Reconnaissant que des communications sûres sont un élément essentiel de la sécurité du pays, la compagnie Bell a apporté des contributions importantes à ce secteur. Au cours des 12 mois à l'étude, elle a pris de nouvelles dispositions pour protéger sa partie de l'important réseau de communications qui sert le Canada. Ce programme prévoit, entre autres, la diversification des réseaux interurbains.

La balance des paiements est un problème international — M. A.J.R. Smith

OSAKA, Japon. (UPI) — Un éminent économiste canadien a déclaré que les nations du monde ne devraient pas tellement s'inquiéter de leur situation particulière en ce qui concerne le problème de la balance de paiements internationaux, mais surtout de sa portée à l'échelle internationale.

M. Arthur J. R. Smith, directeur du Conseil économique du Canada, a fait cette remarque au cours d'une causerie qu'il a prononcée devant les membres du Club Kansaie, sous l'égide de la société canado-nipponne du Kansai.

M. Hideshi Kagawa, président de la société, a fait appel au Canada pour que celui-ci équilibre un peu plus son commerce avec le Japon, son bilan étant actuellement peu favorable à ce dernier pays.

M. Smith, qui est accompagné de sa femme, visite le Japon à titre d'invité du ministère des Affaires extérieures.

Il s'est dit très impressionné par la croissance économique qu'a connue le Japon après la guerre, et ajouté qu'il en profitait pour étudier plus à fond les méthodes employées par les dirigeants japonais pour résoudre les problèmes rencontrés.

Présentement, le Japon est le troisième plus important client du Canada, et celui-ci, même s'il est le pays qui a le plus accru son commerce avec le Japon au cours des dernières années, prévoit le début prochain d'un autre développement des exportations en cette direction.

A l'heure actuelle, sur chaque $5 de biens consommés, le Canada en importe pour $2.

NOMINATIONS A LA CANADA STARCH



W. T. CRAIG — D. K. ROY

W. T. Craig et D. K. Roy ont été nommés gérants adjoints des ventes de la Division industrielle de la Canada Starch Company Limited. Cette nouvelle a été annoncée par R. O. Pearen, gérant des ventes de la Division industrielle.

M. Craig est entré au service de la Canada Starch Company Limited en 1950, après avoir reçu son diplôme de B.Sc., chimie, à l'université Sir George Williams. D'abord affecté à l'usine de la compagnie à Cardinal, Ontario, à titre de chimiste, il fut nommé représentant technique en 1955. Dans ses nouvelles fonctions, M. Craig sera chargé des ventes de la compagnie aux industries du papier, des adhésifs, de la métallurgie et autres fabricants de produits non-alimentaires.

Titulaire d'un diplôme de B.Sc. en agriculture obtenu en 1949 au Macdonald College, M. Roy est entré à la Canada Starch Company Limited en 1953 à titre de représentant technique. Dans son nouveau poste, M. Roy sera responsable des ventes de la compagnie aux brasseries, boulangeries, confiseries, fabriques de conserves et autres entreprises de produits alimentaires.

THE T. EATON ACCEPTANCE CO. LIMITED

Avis de remboursement partiel

Aux détenteurs d'obligations d'amortissement de The T. Eaton Acceptance Co. Limited à 6¾% venant à échéance le 1er avril 1980, garanties par acte fiduciaire de la Compagnie daté du 22 mars 1960, envers la National Trust Company, Limited, fiduciaire, et en sa faveur.

AVIS EST DONNE PAR LES PRESENTES que, en vertu des clauses de l'acte fiduciaire, ledit mandataire a tiré au sort pour être remboursées (en totalité ou en partie) les obligations d'amortissement à 6¾% venant à échéance le 1er avril 1980 et portant les numéros ci-après, pour le fonds d'amortissement relatif auxdites obligations:

Les obligations à coupons de $500 chacune, portant le préfixe distinctif DY, remboursables en totalité:

0102 0111 0115 0136 0389 0401

Les obligations à coupons de $1000 chacune, portant le préfixe distinctif MY, remboursables en totalité:

00038 01588 02905 03918 05268 07583 08358 09751
00080 01592 02937 03943 06411 07621 08396 09763
00098 01715 03010 03967 06531 07650 08544 09771
00101 01735 03099 04017 06566 07662 08829 09810
00151 01936 03137 04108 06733 07664 08853 09867
00181 01945 03178 04151 06778 07753 08888 09885
00190 01955 03365 04182 06808 07768 09065 09909
00541 01966 03480 04196 06826 07776 09086 09937
00587 01974 03551 04233 06835 07787 09096 10106
00589 02170 03638 04263 06836 07788 09107 10138
00627 02369 03650 04281 06847 07803 09124 10249
00711 02403 03658 04319 06861 07892 09183 10316
00742 02441 03665 04914 06914 07919 09188 10868
00833 02539 03732 04922 06931 07951 09318 10935
00855 02571 03761 04955 06961 07967 09328 10956
00984 02776 03822 04972 06965 08118 09347 10978
01013 02789 03829 04978 07014 08119 09387 10984
01136 02790 03835 04997 07026 08284 09458 11197
01145 02804 03870 05124 07120 08336 09626 11221
01535 02827 03875 05260 07302 08346 09732 11476
01543 02851 03905 05265

Les obligations entièrement nominatives de $1000 chacune, portant le préfixe distinctif RMY, remboursables en totalité:

0009 0324 0721 0851 0971 1068 1138 1307
0318 0328 0792 0940 1001 1122 1206 1325
0322 0670 0814

Les obligations entièrement nominatives d'un montant dépassant $1000 chacune et portant le préfixe distinctif RBY, remboursables seulement en partie:

0004	à concurrence de		$1,000	1024	à concurrence de		$1,000
0033	"	"	1,000	1040	"	"	2,000
0046	"	"	3,000	1041	"	"	1,000
0050	"	"	2,000	1042	"	"	2,000
0051	"	"	1,000	1043	"	"	3,000
0059	"	"	2,000	1045	"	"	1,000
0061	"	"	1,000	1047	"	"	6,000
0091	"	"	2,000	1048	"	"	6,000
0095	"	"	2,000	1050	"	"	1,000
0096	"	"	1,000	1052	"	"	1,000
0097	"	"	2,000	1055	"	"	1,000
0104	"	"	1,000	1060	"	"	3,000
0112	"	"	2,000	1061	"	"	2,000
0115	"	"	1,000	1062	"	"	2,000
0255	"	"	1,000	1063	"	"	1,000
0256	"	"	1,000	1064	"	"	3,000
0274	"	"	4,000	1065	"	"	2,000
0654	"	"	2,000	1066	"	"	2,000
0659	"	"	1,000	1067	"	"	2,000
0664	"	"	1,000	1069	"	"	2,000
0687	"	"	1,000	1070	"	"	2,000
0717	"	"	1,000	1071	"	"	6,000
0732	"	"	2,000	1072	"	"	3,000
0735	"	"	1,000	1073	"	"	1,000
0744	"	"	1,000	1086	"	"	2,000
0746	"	"	1,000	1087	"	"	1,000
0752	"	"	1,000	1088	"	"	2,000
0777	"	"	1,000	1089	"	"	1,000
0780	"	"	1,000	1092	"	"	2,000
0791	"	"	1,000	1093	"	"	3,000
0792	"	"	1,000	1094	"	"	9,000
0814	"	"	1,000	1095	"	"	20,000
0816	"	"	2,000	1106	"	"	1,000
0821	"	"	1,000	1109	"	"	1,000
0822	"	"	1,000	1110	"	"	1,000
0823	"	"	1,000	1111	"	"	6,000
0829	"	"	1,000	1112	"	"	3,000
0833	"	"	2,000	1116	"	"	2,000
0852	"	"	1,000	1117	"	"	4,000
0856	"	"	1,000	1118	"	"	1,000
0858	"	"	1,000	1119	"	"	4,000
0867	"	"	1,000	1124	"	"	1,000
0875	"	"	1,000	1131	"	"	1,000
0881	"	"	1,000	1132	"	"	2,000
0903	"	"	1,000	1133	"	"	12,000
0922	"	"	2,000	1135	"	"	2,000
0929	"	"	1,000	1137	"	"	1,000
0933	"	"	1,000	1138	"	"	3,000
0949	"	"	1,000	1144	"	"	1,000
0968	"	"	1,000	1156	"	"	9,000
0971	"	"	3,000	1157	"	"	3,000
0974	"	"	1,000	1163	"	"	1,000
1020	"	"	1,000				

AVIS EST EGALEMENT DONNE PAR LES PRESENTES que le remboursement desdites obligations ou de la partie donnant droit au rachat aura lieu le 1er avril 1964 pour leur valeur en principal augmentée des intérêts échus et non payés le 1er avril 1964. Ce remboursement pourra se faire à l'un des endroits prévus pour le paiement du principal, aux termes de ces obligations, c'est-à-dire toutes succursales au Canada (Grand-Nord excepté) de la Banque de Montréal, de la Banque Royale du Canada ou de la Banque Toronto-Dominion, sur présentation desdites obligations et de tous leurs coupons non payés, s'il y a lieu.

Les obligations à coupons, remises pour être remboursées, doivent porter tous les coupons non échus (notamment le coupon 9 échéant le 1er octobre 1964, et les suivants). Le coupon 8 venant à échéance le 1er avril 1964 sera détaché de l'obligation par son détenteur et encaissé par celui-ci, de la manière habituelle, avant la remise de l'obligation. La T. Eaton Acceptance Company fera parvenir des chèques aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives pour le montant complet de l'intérêt semestriel de leurs obligations à la date du 1er avril 1964.

Dans le cas de chaque obligation dont une partie seulement du montant en principal a été tirée pour remboursement, le détenteur, après avoir reçu le montant remboursable qui lui est dû, fera abandon de ladite obligation pour qu'elle soit annulée. Le fiduciaire certifiera ensuite sans frais et remettra au détenteur une ou plusieurs obligations d'un montant global en principal égal à la partie non rachetée du principal de l'obligation ainsi remise.

ENFIN, AVIS EST EGALEMENT DONNE que l'intérêt de toute obligation ainsi tirée pour remboursement, ou de la partie de l'obligation rachetable, cessera d'être payable à partir du 1er avril 1964 et après ce jour.

Fait à Toronto, le 19 février 1964.

Le présent avis est donné au nom de
THE T. EATON ACCEPTANCE CO. LIMITED par
NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, fiduciaire

FINANCE
SERVICE RAPIDE POUR
● Ventes directes
● Ventes au détail
● Prêts hypothécaires
● Balances de ventes
● Reçus d'entrepôt
COMMODITY DISCOUNT LIMITED
8757 av. Decelles — RE. 9-2287

STEVENSON, PRATT, WAYLAND, CORDEAU, PETRIE, MIQUELON & REYNOLDS, notaires
F. K. Stevenson — W. F. W. Pratt
C. H. Wayland — M. Cordeau
D. G. Petrie — J. R. Miquelon
W. H. Reynolds — W. R. Patterson
M. Giroux — L. A. Bourbeau
P. Desjardins — D. Karpman
Suite 1610, 1 Place Ville-Marie 875-5250

Oswald Drinkwater & Graham Ltd.
Membres de la Bourse de Montréal, de la Bourse Canadienne et de la Bourse de Toronto
Affiliés à
Graham, Armstrong Securities Ltd.
Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
715, carré Victoria — Téléphone 845-4221

PERFECTION EN PHOTOCOPIE
Cet appareil LUMOPRINT L-250, offert à un prix exceptionnellement modique, réunit tous les avantages du procédé "INVERSION-TRANSFERT" et du procédé "A SEC". Il reproduit tout et, pourtant, vous n'avez aucune manipulation de liquide.
Appelez maintenant pour une
DEMONSTRATION GRATUITE 861-9401


LA CIE CANADIENNE D'EQUIPEMENT DE BUREAU LTEE
angle Beaver Hall et Legauchetière — 861-9401
GE

PRÊTS hypothécaires
PAS D'INDEMNITÉ
1ère, 2ième HYPOTHÈQUES pas de frais cachés
INTÉRÊT SUR LE SOLDE
taux avantageux
PRÊTS TEMPORAIRES
Administrateurs:
F. E. Therrien
S. H. Robitaille
G. Laurent
H. Ouimet
L. Leroux
A. Tourigny
L. Morin
R. Thérien
L. Ladouceur
H. Godin
J. P. Ostiguy
A. Zilkha (Paris)
P. Dionne
A. Paquette
Directeur Général:
R. Dupuy
Son Assistant:
Pierre Verschelden
CREDIT M.G. INC.
31 ouest, St-Jacques, Montréal
TEL. VI. 2-1788

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL
SOUMISSIONS
AVIS AUX ENTREPRENEURS

La Commission des écoles catholiques de Montréal recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure de Montréal), le 25 mars 1964, des soumissions pour la construction d'une école secondaire dans la paroisse Saint-Gaétan.

Les travaux devront être terminés onze mois après la signature du contrat ou du début des travaux si ceux-ci commencent avant la signature du contrat.

Ces soumissions seront scellées et déposées entre les mains de la réceptionniste, à l'entrée principale de

La Commission des écoles catholiques de Montréal
Centre Administratif
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal 36

et devront porter, en sus de l'adresse, les mots **SOUMISSION**: école Saint-Gaëtan, inscrits au coin inférieur gauche de l'enveloppe.

Chaque soumission sera faite sur la formule officielle fournie par l'architecte et elle sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalent à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque personnel sera fait à l'ordre de La Commission des écoles catholiques de Montréal et devra être certifié par une banque canadienne à charte. Toute soumission qui ne sera pas accompagnée d'un tel chèque et qui ne sera pas faite suivant la formule fournie par le Bureau de l'architecte ne sera pas considérée.

Les soumissionnaires pourront se procurer à l'adresse suivante, moyennant une somme de cent dollars payable en monnaie légale ou par un chèque certifié à l'ordre de l'architecte, chaque série des plans, devis, formules de soumission, etc.:

Monsieur Paul Goyer
3776, chemin de la Reine-Marie
Montréal
Tél.: RE. 1-8583

Les dépôts seront remboursés à ceux qui auront retourné les plans, devis, etc., en bon état, dans les quinze jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se fera au cours d'une réunion qui aura lieu à l'heure et à la date mentionnées plus haut.

Le secrétaire:
Paul-Emile ALIN

MONTRÉAL

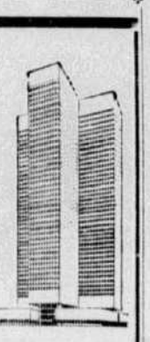
Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
200	Abitibi	13	13	13
—	Abitibi p	24¾	24¾	—
—	Algoma	58½	58½	—
—	Alumin	30¼	30¼	—
—	Alum 4¼p	42¾	42½	—
—	Alum 1p	46¾	46¾	—
60	Alum 2p	47½	47½	47½
—	Ang Cdn p	51½	51½	—
—	AngT 4½p	45	45	—
—	AngT 265p	52½	52½	—
—	AngT 290p	53½	53¼	—
—	Argus	13¼	13¼	—
—	Arg 2.50p	36¼	36¼	—
—	Arg 2.70p	52	52	—
—	Arg C p	10	10	—
—	Asbestos	21	20½	—
—	Atl Sug	18¾	18¾	—
—	Bailly 5¾p	25	25	—
30	Bq CN	79	79	79
105	Bq Imp	61¼	61¼	61¼
—	Bq Mont	62¼	62	—
50	Bq NE	69	69	69
—	Bq PC	55	55	—
150	Bq Roy	72¾	72¾	72¾
—	Bq Tor-D	62	62	—
—	Bath Pow	17¼	17¼	—
190	BathPow A	51	51	51
250	Bell Pho	53½	53½	53½
—	Bow S P	51¼	51¼	—
—	Bow P	6¼	6¼	—
—	Brazil	215	210	—
100	BA Oil	30	30	30
—	BC Forest	24½	24½	—
—	BC Power	42	42	—
—	BC Phone	56¼	56¼	—
—	BC Phone	104½	104½	—
—	Brck Pr	7½	7½	—
—	Brown	14	14	—
—	Bruck A	26	26	—
—	Bruck B	11¼	11¼	—
—	Build Pr	27	27	—
—	Bulolo	5	5	—
—	Cal Pow	21½	21½	—
—	Can C	41½	41¼	—
—	Can C P	28½	28½	—
—	CD Sug	22¾	22¾	—
300	CI Fdry	27¼	27¼	27¼
—	C Safe R	96¾	98¾	—
—	C S L	59	59	—
—	C S L Pr	13¾	13¼	—
100	C Aviat	9¼	9¼	9¼
100	C Brew	9¾	9¾	9¾
—	C Brew 'A'	50¼	50¼	—
—	C Brew 'B'	53¾	53¾	—
—	CBr Alum	9¼	9	—
—	C Chem w	6	595	—
—	C Conv "B"	5	5	—
—	C Fndtn	480	480	—
—	C Fndtn A	16¼	16¼	—
—	C I L	17½	17½	—
—	CI Pow	17	17	—
50	CI Pow Pr	47¾	47¾	47¾
—	C Marconi	435	435	—
—	Cdn P&P	13	12¾	—
200	CPR	36¾	36¾	36¾
—	C Pet Pr	12½	12½	—
—	C Refract	16¾	16½	—
—	C Vickers	18¼	18	—
—	Can Wire	6¾	6½	—
—	C Del Rio	760	750	—
100	Chemcell	13¾	13¾	13¾
—	Chem 1.75P	36½	36½	—
—	Chrysler	44½	44½	—
—	Coghlin	6	6	—
100	Col Cell	11¼	11¼	11¼
25	Cons MS	31¾	31¾	31¾
65	Cons Paper	39¾	39¼	39¼
1000	Consu Glass	10¾	10¾	10¾
—	Cons Text	11¼	11¼	—
—	Corby A	20	20	—
—	Corn Crdt	6	6	—
—	Crain RL	13½	13½	—
—	Cred Fncr	80	80	—
25	Cr Zell A	28¼	28¼	28¼
—	Crush Int	8¾	8¾	—
—	Denison	15	14¾	—
50	Dist Seag	51	51	51
—	Dome Pete	15	15	—
225	D Bridge	19	18¾	19¾
—	D Coal Pr	14¼	14¼	—
—	D Corset	28½	28	—
—	Do Fasco	69	68¾	—
25	D Glass	17¼	17¼	17¼
—	D Glass	19¼	19¼	—
—	D Lime	5½	5½	—
—	Dosco	15	15	—
—	D Stores	16¾	16½	—
100	D Tar	18¾	18¾	18¾
—	D Tar Pr	22½	22¼	—
—	D Text	23½	23½	—
—	Donohue	27¼	27	—
—	Du Pont	42	41¾	—
—	Du Pont	82¾	82¾	—
—	Dupuis A	14	13½	—
—	Enamel A	7	7	—
25	Falcon	63½	63½	63½
135	Fam Play	19¼	19¼	19¼
—	Fleetwood	21	—	—
—	Fraser	27¾	27¾	—
—	Fr Pet pr	330	330	—
—	Frosst 'A'	17¾	17¾	—
—	Gen Dynam	32¾	31	—
—	GMC	85¾	85¾	—
—	GS Wares	12¾	12¾	—
—	GR BRCI	47¼	47¼	—
—	GR BRCI pr	47¼	47¼	—
—	GL Paper	24	23¾	—
—	Hdy Ady	10	10	—
—	Hawk Sidd	6	5¾	—
—	Hollinger	29¼	29¼	—
—	Holt Ren	23	23	—
—	Hom O 'A'	12¼	12¼	—
—	Home O 'B'	14½	14½	—
—	Horne Pf	295	295	—
—	H Smith Pr	44	44	—
200	Hud B M	62¾	62¼	62¾
—	Hub Bay	15¼	15¼	—
—	Husky O	6¼	6¼	—
55	Imp Oil	45¾	45¾	45¾
—	Imp Tob	12¾	12¾	—
—	I Tob Pr	6¾	6¾	—
350	Ind Accep	24	23¾	24
10	I Ac 4.50p	97	97	97
—	Inla C Pr	17¼	17¼	—
—	Int Nickel	78¼	78	—
—	Int Pap	33¾	33	—
—	Int Util	24	24	—
—	Int Util Pr	47½	47½	—
—	Interp PL	80¾	80¾	—
—	Iro GI Pr	9¼	9¼	—
—	Jamaica PS	10½	10½	—
—	Jamaic Pr	108	108	—
—	Labatt	19	18¾	—
425	LaurF	15¼	15¼	15¼
—	Lau F 2.00	38	38	—
—	LaurF w	315	315	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
—	Loblaw 'A'	7	7	—
500	Loblaw 'B'	7¾	7¾	7¾
—	Loeb M	23¾	23½	—
—	MacLar 'A'	22	22	—
—	MacLar 'B'	25	25	—
100	MacMill-P	26¾	26¾	26¾
—	Marit Elec	20	20	—
—	Mail CCP	20	19½	—
—	Mail CPr	19¾	19½	—
7940	Marit d	31	30	30
1100	Marit Tel	19½	19½	19½
1325	Mass F	18¾	18¾	18½
—	Mass F 5½	109	109	—
—	Met Stores	8½	8½	—
—	Miron 6%	12¼	12¼	—
—	Mit R 'B' 2 50	2 50	—	—
—	Molson 'A'	28¾	28¾	—
—	Molson 'B'	30½	30½	—
25	Mtl Loco	13¾	13¾	13¾
10	Mtl Trust	100	100	100
125	Moore Corp	52¾	52¾	52¾
—	Morse 'A'	12½	12½	—
—	Morse 'B'	6¾	6¾	—
—	Frld Light	11¾	11¾	—
100	Noranda	41¾	41¾	41¾
—	N S Light	26	26	—
100	Ogilvie	15¼	15¼	15¼
—	Ont Steel	25¾	25¾	—
—	Pac Pete	11¼	11¼	—
50	Page-Hers	25¼	25¼	25¼
50	Penmans	29½	29½	29½
—	Placer	29½	29½	—
200	Power Corp	10¾	10¾	10¾
—	Price Br	40½	40	—
—	Price pr	89	89	—
—	QN Gas	7¾	7¾	—
5	KNG pr	103½	103½	103½
—	Que Phone	47½	47	—
—	Reed Paper	8¾	8¾	—
—	Reitman's	11¾	11¾	—
—	Reitman A	9¼	9¼	—
—	Rio Algom	12¾	12¾	—
—	Rockwell	45	45	—
—	Rolland A	10	9¼	—
—	Rolland B	10	10	—
15	Rolland Pr	92	92	92
100	Rothmans	11	11	11
—	St L Cem	17	17	—
—	St L Corp	21¾	21¾	—
—	St L Co A	101¾	101¾	—
100	Salada F	11¼	11¼	11¼
—	Shawin In	5	5	—
500	Shell Can	16¾	16¾	16¾
—	Shell I Pr	26½	26½	—
20	Sher W	31	31	31
—	Sher W Pr	133	133	—
—	Shop Save	12¼	12¼	—
—	Sicard	8¾	8¾	—
500	Simpsons	39	39	39
—	Southam	28	28	—
—	SS Steel	12	12	—
1090	Steel Can	22¾	22¾	22¾
—	Steinbg 'A'	26	26	—
—	Texaco C	53	52¾	—
—	T Fin 'A'	12¼	11¾	—
—	T Fin 'B'	11½	11½	—
350	Tr-C Corp	10¾	10¾	10¾
575	Tr-C Pf	35¼	35	35¼
—	Tr Mt Pf	15¾	15¾	—
—	Tiad Oil 2	40	2 50	—
—	Union Oil	12½	12½	—
200	Viau	12¼	12	12
30	Walk GW	62½	62½	62½
—	WCoast Tr	16½	16¼	—
600	Weston 'A'	15¾	15¾	15¾
—	Weston 'B'	17¾	17¾	—
—	Zeller's	39	39	—
—	Zeller's Pr	49½	49½	—

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	9½	9½	—
—	Alpha	125	125	—
200	Alpha A	170	170	170
1000	Alscope	50	50	50
—	Alsof	14	14	—
1000	Allied Tel	110	110	110
—	AMg Beau B	5½	5	—
1000	Ameraniu m	8	8	8
900	A A Molyb	185	185	185
—	An C Pip $	36½	36¼	—
—	Anthonian	6	6	—
—	Arno	5½	5½	—
—	A Arcadia	31	31	—
—	Atlas Tel	140	140	—
—	Augustus	29½	29½	—
—	Baker Talc	8	8	—
—	Band Ore	8½	8½	—
—	Barvallee	2	2	—
—	Bateman	9	8	—
—	Beauce P	5	5	—
—	Bid-Crt Pr $	12½	12½	—
—	Belgium	8	8	—
—	Black Hawk	89	82	—
2000	Black River	13	13	13
—	Blue Bon	315	315	—
—	BlueB w	350	350	—
—	Bluewater	22	22	—
—	Bernite	8½	8½	—
—	Bruneau	28	28	—
—	Brunswick	715	715	—
—	Burnt Hill	31	30	—
2000	Calumet	4	4	4
—	Camflo	129	129	—
—	Camp Chib	425	425	—
—	C-Chieries $	10½	10½	—
—	C Dredge	275	265	—
—	Cl Inv Tr $	91	91	—
—	C Interlk	260	260	—
—	C Sec Un	110	110	—
1600	Trsterre	191	188	190
—	Tor Lon	330	330	—
—	U Asbestos	260	260	—
—	U Corp 'B'	31	30	—
—	Un Obalski	59	55	—
—	U Towns El	15	15	—
—	Val-Mar	500	500	—
300	V Der Hout	75	75	75
—	Vanguard	3½	3½	—
—	Vauze	315	315	—
—	Virginia	4	3½	—
—	Wabasso	18	18	—
—	Wabasso B	65	60	—
—	Weedon	4	4	—
—	Westburne	102	100	—
—	Wst Helium	25	25	—
—	Westeel	$ 10½	10½	—
—	Westville	4	4	—
500	C Mogador	31	31	31
—	C Monpas	5	5	—
—	C New Pac	10½	10½	—
—	C Persh	7½	7½	—

PLACE VILLE MARIE



BUREAU MODELE

1170 pieds carrés
8644 par mois

Points saillants :
bail de 3 ans
cloisons intérieures
jalousies à lames mobiles
climatisation entière
dallage en tuiles
éclairage intérieur
canalisations pour le téléphone et l'électricité
plafond antisonore
service d'entretien
possession immédiate

Service de location
UN. 1-9393

Opportunité de carrière dans le

GÉNIE INDUSTRIEL

Cette situation attrayante offrira de stimulantes possibilités d'avancement à un jeune et énergique ingénieur qui désire une situation permanente et d'avenir, dans l'industrie.

Les responsabilités du titulaire de ce poste comprendront le développement et l'installation de systèmes et méthodes dans les domaines suivants : contrôle de la fabrication, prix de revient standards, gestion du matériel, agencement général des ateliers, et autres aspects de la gestion de manufactures.

Il est essentiel que tout postulant ait de l'expérience dans l'application de standards de rendement prédéterminés, et il est préférable qu'il ait subi un entraînement aux techniques de "Methods-Time-Measurement".

Le postulant choisi sera de préférence un ingénieur diplômé, mais l'équivalent du point de vue antécédents, avec au moins cinq ans d'expérience pratique, sera également considéré.

Le salaire sera fixé suivant les antécédents et l'expérience du candidat choisi.

C'est à titre confidentiel, suivant l'éthique professionnelle, que nous recevrons les candidatures à ce poste. Le curriculum vitae de tous les postulants devra faire état des renseignements personnels usuels, ainsi que des antécédents à la fois sur le plan académique et sur celui de l'expérience des affaires.

Les offres de services devront porter l'indication : "Ingénieur industriel", et être adressées à :

PRICE WATERHOUSE & CIE

Edifice Canada Cement, Square Phillips, Montréal 2.

L'Economie Mutuelle d'Assurance



M. DOLLARD MATHIEU

Me F.-EUGENE THERRIEN, c.r., président de L'ECONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur DOLLARD MATHIEU au poste d'administrateur de la compagnie. Avantageusement connu dans le domaine industriel, monsieur Mathieu est président de Victory Tool & Machine Co. Ltd. et trésorier général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Activité intense à Wall St.

MONTREAL — Il n'y avait aucune tendance précise en début de séance à Montréal. L'activité était modérée.

Laurentide Finance a augmenté de ⅜, Banque Royale a monté de ½, Hudson Bay Mining, de ¼ et Steel of Canada, Téléphone Bell, Canadien Pacifique et Canadian Breweries, de ⅛.

Trans Canada Pipe Line, Industrial Acceptance Corporation et Falconbridge ont baissé de ⅛ chacun.

Dans le domaine spéculatif à la Bourse Canadienne, Anglo American Molybdenite et Jubilee ont baissé de cinq cents, Transterre de quatre cents, Ghislau, de deux cents et Mount Pleasant, d'un cent. McAdam a progressé de deux cents et North West Amulet, d'un cent.

* * *

TORONTO.—Les prix étaient irréguliers à l'ouverture d'une séance modérée à Toronto.

Laurentide Financial a augmenté de ¾, Northern Ontario Natural Gas, a fait un gain de ¼, tandis que Interprovincial Pipe Lines et Consolidated Paper ont tous deux baissé de ¼.

Denison a fléchi de ⅜ dans les métaux communs.

Consolidated Mogul a gagné cinq cents à $4.80 dans les spéculatives et Calvert a progressé d'un cent à 42 cents dans les pétroles spéculatifs.

* * *

NEW YORK — La cote était légèrement plus élevée au milieu d'une activité intense, peu après le début de la séance à Wall St.

Les effets du projet de loi des allégements fiscaux au montant de $11,500,000,000, adopté par le sénat américain, se firent sentir dès l'ouverture.

De fortes transactions-bloc étaient enregistrées et les gains, bien que fractionnaires, étaient très répandus.

Les aérospatiaux étaient passablement animés et plus forts.



La majorité des titres d'automobile gagnaient du terrain à l'exception de Gen. Motors qui fléchit un peu.

Les lignes aériennes et les cigarettes, excepté Eastern Air Lines, marquaient des gains.

Les acieries étaient fermes, les rails inchangés pour la plupart et les matériaux de construction mixtes.

* * *

LONDRES (Reuter) — La décision d'augmenter le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre à cinq pour cent a provoqué une surprise à la Bourse de Londres ; mais il n'y a pas eu de bouleversement.

Les prix avaient tendance à baisser ; ce qui a considérablement réduit les ventes : plusieurs titres se sont raffermis cependant durant la séance.

Les titres négociés en dollars étaient irréguliers. International Nickel, Aluminium et BA Oil ont progressé parmi les valeurs canadiennes. Consolidated Paper et Algoma sont restées ternes.

Associated Cement, Marks and Spencer, ICI, Woolworths et Courtaulds se sont raffermis. Les pétroles ont subi des fluctuations.

* * *

PARIS — Les meilleures dispositions que le marché manifestait hier se confirment pleinement. La fermeté est évidente dès le début de la séance et dans de nombreux cas, la progression se poursuit après l'inscription des premiers cours.

Les comportements précédemment les plus éprouvés comme la construction électrique, sont maintenant les plus entourés, et la meilleure humeur des opérateurs trouve son origine dans le sentiment que l'hypothèque "machines bull" peut être considérée comme levée après les communiqués que viennent de publir C.G.E. et C.S.F., c'est-a-dire les entreprises "assistantes".

Par ailleurs, les facteurs techniques interviennent après le mouvement de recul que vient d'enregistrer le marché et qui a porté certaines cotations à leur plus bas niveau depuis quelques années. Une certaine couche de vendeurs à découvert estime d'ailleurs que le moment est venu de matérialiser les bénéfices acquis et leurs rachats contribuent à la reprise de la cote.

Parmi les valeurs étrangères. Les allemandes sont mieux orientées. Les italiennes par contre poursuivent leur régression. Fermeté d'A.K.U. aux néerlandaises.

Les américaines ne réagissent guère à la nouvelle avance réalisée par Wall-Street, non plus d'ailleurs que les britaniques à l'annonce de l'élévation du taux d'escompte de la banque d'Angleterre.

cote des grains

26 février 1964

Marché à terme :

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Avoine :				
Mai	78	78	77½	78
Juil.	77¾	—	—	77¾
Oct.	77¾	77¾	77¾	77¾
Déc.	—	—	—	76
Orge :				
Mai	1.16½	1.16½	1.15¾	1.16¼
Juil.	1.14¾	1.15	1.14½	1.14¾
Oct.	1.13¾	1.13¾	1.13¾	1.13¾
Déc.	—	—	—	1.12
Lin :				
Mai	3.28¾	3.28¾	3.26½	3.27½
Juil.	3.25¼	3.25¼	3.23½	3.24½
Oct.	3.21¼	3.21¼	3.20¾	3.21¼
Déc.	3.18	3.18	3.17½	3.17¾
Seigle :				
Mai	1.55¾	1.55¼	1.52	1.52¼
Juil.	1.49	1.49¼	1.46¼	1.46¾
Oct.	1.44¾	1.45	1.44¼	1.44¾
Déc.	—	—	—	1.42¾
Graine de colza :				
Mars	2.70½	—	—	2.70½
Mai	2.73¼	—	—	2.73¼
Juil.	—	—	—	2.76

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 76¾ ; ex 3 cw 74½ ; 3 cw et ex 1 fourragère 72¾ ; 1 fourragère 71½ ; 2 fourragère 68½ ; 3 fourragère 63½ ; fourragère mélangée 53.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.18½ ; 1 cw 2-rang 1.16½ ; 2 cw 2-rang 1.12¼ ; 3 cw 6-rang 1.16½ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.09¾ ; 2 fourragère 1.07¾ ; 3 fourragère 1.04¾.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.49¼ ; 3 cw 1.46 ; 4 cw 1.29¼ ; ergoté 1.24¼ ; sur voie 1.48¾.

LIN : 1 cw 3.23¾ ; 2 cw 3.18¾ ; 3 cw 2.87½ ; sur voie 3.22¾.

GRAINE DE COLZA : No 1 Cdn 2.70½.

MARCHE DU LIN :

Prix au comptant 17 cents de moins que l'option de mai.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Blé :				
Mars	2.19	2.19½	2.13¼	2.15
Mai	2.13½	2.13⅝	2.09½	2.10¼
Juil.	1.64	1.64¼	1.62½	1.62¼
Sep.	1.65½	1.65¾	1.64¼	1.64⅜
Déc.	1.70¼	1.70½	1.69¼	1.69¼
Maïs :				
Mars	1.19	1.19¼	1.18½	1.18⅝
Mai	1.21½	1.21½	1.21¼	1.21¼
Juil.	1.23½	1.23½	1.23⅜	1.23¼
Sep.	1.22¾	1.22¾	1.22½	1.22⅝
Déc.	1.19¾	1.20	1.19⅜	1.19⅝
Avoine :				
Mars	66⅜	66⅜	65¾	65½
Mai	67½	67⅞	67¼	67⅜
Juil.	65¾	65⅞	65¼	65¼
Sep.	67⅜	67⅜	66¾	66⅝
Déc.	69⅜	69¾	69	69⅝
Seigle :				
Mars	1.40	1.40½	1.36	1.36
Mai	1.43½	1.43½	1.38¾	1.39⅝
Juil.	1.39¼	1.39¼	1.35¾	1.35⅝
Sep.	1.37¼	1.37¼	1.35	1.35
Déc.	1.40¼	1.40¼	1.37¾	1.37¾
Fève soya :				
Mars	2.65¾	2.65¾	2.63½	2.64½
Mai	2.67½	2.67¾	2.65½	2.66
Juil.	2.68½	2.68¾	2.66½	2.66½
Août	2.64½	2.65	2.62¾	2.63¾
Sep.	2.57¼	2.57½	2.55¼	2.55¾
Nov.	2.55¼	2.55½	2.53¾	2.54
Jan.	2.58	2.58	2.57¾	2.57¾

NEWyork

26 février 1964

	Haut	Bas	Clôt.
ACF Ind	69⅛	66⅝	69⅛
Address	49¾	48¾	49¼
Allegany	12⅝	12⅛	12¼
Allis C xd	16¾	16⅜	16¾
Amerada	74⅞	74	74
Am Can	41⅝	41⅛	41¼
A Cyan xd	62½	62	62⅛
Am Mot	16⅜	16¼	16¼
Am Smelt	91⅛	90½	90⅜
Am Sid	19⅝	19⅜	19½
Am Sugar	24⅜	23⅝	24⅛
Am Tel	131¼	140¾	140¾
Am Tob	29¼	28⅝	29
Amsted	43½	43¼	43½
Ancnda	49	48⅝	49
Armco Stl	70	69⅝	70
Armstg Ck	114¼	133¾	114
Babcock	55¼	54½	55
Balt Ohio	38¾	38⅛	38¾
Beth Steel	34⅛	34½	34⅜
Boeing	41⅜	40⅝	41
Borden	72	71¼	140¾
Borg War	46⅞	46½	46⅜
Bos Edison	42⅝	42½	42⅞
Brunswk	10⅜	10⅛	10½
Bucy Erie	27⅜	25⅞	27⅜
Budd Co	16⅜	15⅝	16⅛
Burl Ind	45¼	44⅜	45⅛
Burrghs	22⅜	22¼	22½
Calumet	15¼	14⅝	15⅛
Camp Soup	113	112⅜	112⅜
Can Dry	28¾	28⅛	28⅜
Cdn Brew	9	9	9
CPR	34	33⅞	33⅞
Case JI	11⅜	11⅛	11⅜
Cater Tr	53⅜	51⅞	53½
Celanese	63¼	62¾	63¼
C Ohio xd	70½	70¼	70¼
Chrysler	42½	40¾	42½
Cities Sv	67	66⅜	66⅞
Clevite	42¼	41⅝	42¼
Coca Cola	118¼	118	118
CBS	44	43⅜	43¾
Coml Sol	31⅝	31¼	31⅜
Con Edis	84	82⅝	84
Container	32	31	31
Con Can	44	43½	43¾
Cont Oil xd	62½	61¼	62½
Copw Stl	44⅞	44¼	44¾
Corn Prod	62⅝	62¼	62⅜
Crane Co	60⅛	59⅛	60⅜
Cr Zell	55¼	55	55¼
Curtiss Wr	19¼	18⅝	19
Deere	43¼	42⅜	43¼
Dist Seag	47	46¼	46⅞
Dome M	25⅝	25½	25½
Douglas	23	22¾	22¾
Dow Chem	69¼	68¼	68⅝
Du Pont	259⅜	259½	259⅝
East Kod	127⅛	126½	127⅛
Eston Mfg	40⅝	40⅜	40⅜
El Stor Bot	38⅝	38⅜	38⅝
El Paso	19	18⅝	18⅞
Firestn	41½	41¼	41½
Ford	54⅛	53⅜	54¼
Frueh Tra	30	29⅞	30
Gen Dyn	30⅛	29⅝	30⅛
Gen Elec	86	85¼	85⅝
Gen Fds	90⅜	89¼	90
Gen Mills	38¼	37⅝	38⅛
GMC	80	79¼	80
Gen Tire	22⅜	22	22
Ga Pac Cp	60⅛	59⅜	60¼
Glidden	44⅞	44⅜	44⅝
Goodrich	53⅜	52½	53⅜
Goodyear	44⅜	43⅝	44½
Grand Un	17⅝	16⅞	17½
Gt A P	53½	53	53⅛
Gt Nor Ry	58	57¾	57⅝
Gulf Oil	52	51⅜	52
Homstk	43⅜	43½	43½
Hud B M	58	57¾	57⅝
Interlake	28	27½	27½
Int Bus	576	571	573½
Int Harv	68⅜	66½	68¼
Int Nick	72½	72⅛	72½
Int Pap	30⅛	30½	30⅜
Int Tel	55⅛	54⅞	55
Johns M xd	57⅜	57	57¼
Kellogg xd	42⅜	42⅛	42⅜
Kennecot	84⅜	83¼	84⅞
Korvette	35⅞	34⅜	35⅛
Kresge	29½	29¼	29¼
Kroehler	21⅛	21¼	21⅛
Lib oMcN L	16⅛	16¼	16¼
Litton Ind	71⅜	69½	70⅛
Lock Air	36⅜	36	36¼
Loew's	18½	18⅜	18½
Marath O	18¼	18	18¼
Marsh Fld	58¼	58	58¼
Martin	40	39⅝	39⅞
McKee	19½	19⅜	19½
Merck	18⅜	18	18
Mpls Hon	119¾	117½	118
Minn MM	135	134¼	134¼
Minn Ont	68½	68¼	68⅜
Mohasco	22¾	22½	22½
Monsanto	12½	12	12
Mont Wrd	67¾	67¼	67⅜
Nat Aviat	38¼	37¾	38
Nat Cash	26⅜	26¼	26¼
Nat Dist	74	72⅝	74
Nat Gyps	24½	23⅝	23⅞
NY Cent	46⅝	46⅜	46½
Nor Pac	35⅜	34⅝	35
Outb Mar	51¼	50¼	50⅝
Parke DA	16¼	15⅝	16¼
Penn RR	34⅛	33¾	34⅛
Pepsi Cola	34¼	33¾	34⅛
Pfizer xd	50¼	49⅝	49⅞
Phelps D	50½	50¼	50¼
Philip Mor	65	64¾	64½
Pit Plate	74½	73½	74½
Pro Gam	59½	58	59⅛
Pullman	82¾	82	82¼
RCA	33⅝	33	33½
Ralston	102½	101¾	102¼
Repub Stl	31¼	30½	30⅝
Rey Tob	42¾	41⅞	42
Rich Mer	40¾	40	40⅜
Royal Dut	48⅝	47⅞	48⅜
Sears R	43¾	42⅝	43⅝
Shell Oil	106½	104½	106¼
Sheraton	48¾	47½	47½
Sinclair	9	8¾	8¾
Socony	47¼	46½	46¾
Std Brand	72¼	72	72¼
Std Cal	38½	38¼	38¼
Std Ind	61¼	61¼	61¼
Std NJ	64¾	64¼	64¼
Sud Pack	82¾	81⅞	81⅞
Sun Oil	7½	7	7½
Swift xd	53¾	53¾	53¾
Texaco	48¼	47¾	47¾
Tex GS xd	74¼	74¼	74¼
Textron	23¾	22¾	22¾
Thiokol	43	41⅜	41¼
Tidewt O	17⅜	17⅜	17⅜
Timken	39¼	38½	39¼
Trans Co	80¾	78¾	80¼
Twent C	23¾	22¾	23½
Un Carb	119¾	118¾	119
Utd Aire	46½

CAHIER No 3 / PAGES 25-38 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / BANDES DESSINEES / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, JEUDI 27 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 115

VU DE WASHINGTON

La confusion règne au secrétariat d'Etat

par **M. P. DEAN**

(exclusif à LA PRESSE)

Il n'existe pas de politique américaine pour le Vietnam. Le président Johnson se fie à M. Rusk depuis le mois de novembre. Mais M. Rusk a démontré qu'il n'est pas l'homme à formuler une nouvelle politique. Il semble même que M. Rusk continue à gérer le secrétariat d'Etat de la même manière que sous le temps du président Kennedy. (Le vrai ministre des Affaires étrangères était M. Kennedy). Personne ne dirige vraiment la politique étrangère des Etats-Unis, et M. Johnson n'a pas eu le temps de s'en occuper.

Chacun des subordonnés du secrétariat d'Etat se borne à poursuivre sa propre politique. M. Walt Rostow, par exemple, l'un des conseillers les plus écoutés du secrétariat d'Etat, propose un bombardement nucléaire sur Hanoï. Il est même parvenu à convaincre le président Johnson de parler de mesures de représailles contre ceux qui aident les insurgés du Vietnam.

Des spéculations

M. Johnson n'a pas mentionné les armes atomiques. Toutefois, ses propos, associés à ceux de M. Rostow, ont été le sujet de toute une série de spéculations dans la presse sur la possibilité d'une guerre nucléaire limitée au Vietnam.

L'affaire eut un retentissement tellement alarmant pour le corps diplomatique de Washington, que M. Rusk se crut obligé d'avoir une rencontre confidentielle avec les rédacteurs en chef des différents journaux pour affirmer que les Etats-Unis n'auront pas recours aux armes nucléaires ni même aux raids à l'intérieur du Nord-Vietnam.

Il faut souligner à ce stage que les Américains ont essayé, il y a quelque temps déjà, d'organiser de tels raids. Les résultats ont été décevants. Les soldats sud-vietnamiens, entraînés pour la guerilla, n'avaient pas de "coeur au ventre".

Hilsman limogé

M. Roger Hilsman, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires de l'Extrême-Orient, s'est vu écarté soudainement et sans aucune explication de son poste. Un conseil de coordination pour le Vietnam a été créé et M. Hilsman n'en fait pas partie.

Des sources bien renseignées expliquent aujourd'hui que l'éloignement de M. Hilsman ne constitue pas une mesure de désapprobation de la politique qu'il préconisait. Ces mêmes sources ajoutent que c'était simplement une indication qu'il n'était pas considéré comme étant à la hauteur de la tâche.

Pourtant, Hilsman était l'un des meilleurs sous-secrétaires. Il était dur, mais par contre réaliste. Il s'opposait à la politique visant à l'extension de la guerre au Nord-Vietnam. Mais son départ ne veut pas dire, par ailleurs, que le gouvernement Johnson ait décidé d'attaquer le Nord-Vietnam.

Aucune raison

Hilsman a été écarté sans que personne ne sache bien pourquoi. La seule explication possible est que M. Hilsman, avant l'assassinat du président Kennedy, a eu une discussion âpre avec le vice-président Johnson et Mme Johnson. Ce n'est d'ailleurs pas le premier cas d'un vieux règlement de compte.

On avance, d'autre part, une autre raison pour le limogeage de M. Hilsman. Ce serait, semble-t-il, le manque total de direction au secrétariat d'Etat. M. Rusk, après la mort de M. Kennedy, avait la possibilité de devenir le véritable architecte de la politique étrangère des Etats-Unis. Apparemment, M. Rusk n'aime pas le rôle de dirigeant ou d'innovateur. Quand il s'aperçoit que la politique dont il a hérité ne fonctionne pas très bien, il nomme un nouveau comité. Plusieurs personnes, au secrétariat d'Etat, maintiennent que Rusk, en nommant son comité sur le Vietnam, cherchait simplement à donner l'impression de quelque chose de neuf.

McNamara à la rescousse

Et comme nouveauté, il n'a pas inclus M. Hilsman. Ce dernier, naturellement, ne pouvait que démissionner.

Maintenant on envoie McNamara, encore une fois, à la rescousse. Cette fois McNamara devra trouver un moyen pour donner aux Vietnamiens la volonté de se battre et un peu d'enthousiasme. Washington, pour la première fois, se permet de déclarer, en privé, que les Vietnamiens du Sud ne sont pas de son côté.

Et alors ? De Gaulle aurait-il raison ? M. George Ball, le secrétaire d'Etat adjoint, ne peut pas l'admettre. Il a été nommé à son poste parce qu'il a été représentant du Marché commun en Amérique. Il est donc très déçu de voir qu'il n'a pas d'influence sur son ancien patron. C'est M. Ball lui-même qui a inspiré les différentes diatribes contre le chef français.

Les défenseurs de M. Johnson disent que Kennedy a aussi commis plusieurs erreurs au début, notamment celle de la Baie des Cochons. Mais c'était une nouvelle équipe. M. Johnson travaille avec son équipe depuis trois ans. Il était membre du conseil de sécurité national. Rusk était son ami. M. Johnson ne serait-il pas capable de juger si son secrétaire d'Etat est bon ? Peut-être que toutes ces accusations ne sont pas valables ; peut-être qu'il existe un bon programme qui ne nous a pas encore été révélé.

En deux ans

L'arsenal américain de missiles a été triplé

GENEVE. (UPI, AFP) — Même si elle n'a pas encore réussi à s'entendre pour arrêter un ordre du jour, la Conférence des 17 nations sur le désarmement poursuit son travail de déblayage.

Aujourd'hui, les Etats-Unis ont lancé un appel pour que soit brisé "le cercle vicieux dans lequel est engagée la course aux armements". L'envoyé particulier du président des Etats-Unis a révélé que son pays avait plus que triplé ses effectifs en missiles au cours des deux dernières années.

Dans un discours qu'il vient de faire à Genève en présence des participants à la Conférence, M. William C. Foster a en effet dit que l'accroissement desdits effectifs avait été de l'ordre de 200 pour cent depuis 1962 et que d'ici 1965 le pourcentage d'accroissement atteindra 750 pour cent.

Le délégué ne doute pas que durant la même période la production soviétique augmentera dans les mêmes proportions.

Conséquemment, M. Foster prie Moscou de se joindre à Washington pour mettre un terme à ce bourgeonnement en spirale. La première tâche, dit-il, doit être de rechercher des centres d'intérêt mutuel.

C'était là le dernier discours de M. Foster devant les délégués de Genève avant sa rentrée à Washington où il doit faire rapport au président Johnson.

Proposition importante

M. Foster a souligné que la suggestion faite par le président des Etats-Unis de geler la production des missiles et de ralentir celle des matières fissiles destinées aux armements nucléaires "était d'une particulière importance".

Toutefois, les Etats-Unis ne peuvent pas arrêter unilatéralement pareille production. Il leur faut l'assurance que l'Union soviétique fera de même. Les deux pays peuvent fort bien prendre conjointement cette initiative "à la lumière des réalités politiques et militaires existantes".

Echec des procédures

M. Foster regrette que la Conférence demeure incapable de s'entendre sur un ordre du jour. Dans une déclaration liminaire, il a dit aux délégués qu'il ne lui avait pas été possible de s'entendre avec son homologue soviétique sur un ordre du jour des travaux concernant les mesures collatérales au désarmement.

Les Américains pourront chaque mois dépenser $800 millions de plus

WASHINGTON. (AFP, UPI, PA) — Le Sénat américain, à la majorité écrasante de 79 voix contre 19, a approuvé hier après-midi le projet de loi d'allègements fiscaux déjà voté la veille par la Chambre par 326 voix contre 83 et l'a envoyé à la Maison Blanche où la signature du président Johnson lui a donné force de loi.

L'effet presque immédiat de cette diminution des impôts, qui atteindra $11.5 milliards par an pour les particuliers et les sociétés et qui sera appliquée dès le 5 mars prochain, sera ressenti par quelque 60 millions de salariés, qui verront leur salaire hebdomadaire ou mensuel augmenter dans une proportion appréciable.

En effet, le taux de retenue à la source de l'impôt sur le revenu sera ramené de 18 à 14 pour cent, c'est-à-dire qu'un célibataire dont le salaire mensuel est de $500 touchera $430, au lieu de $410.

En moyenne, l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers est diminué de 20 pour cent. On estime que cette réduction fiscale, la plus importante de l'histoire des Etats-Unis, fournira aux quelque 84 millions de contribuables américains un revenu supplémentaire de $9.1 milliards par an.

Ce sont les particuliers dont les revenus sont les moins élevés qui bénéficieront le plus de cette réduction d'impôt. Par exemple, le contribuable dont le revenu annuel ne dépasse pas $3,000 paiera presque 39 pour cent moins d'impôts qu'auparavant, tandis que les particuliers dont le revenu atteint $100,000 par an ne bénéficieront que d'une diminution de quelque 8 pour cent. En résumé, plus le revenu est élevé, moins l'est la réduction d'impôt.

Toutefois, la réduction des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés s'effectuera en deux stages et la première sera rétroactive au 1er janvier.

On estime que la réduction des impôts fédéraux mettra environ $800 millions en argent frais, chaque mois, à la disposition des contribuables et que le produit national brut des Etats-Unis pourra augmenter de $30 milliards par an.

Au cours d'une allocution télévisée, le président Johnson a salué l'adoption définitive du projet de réduction d'impôts en affirmant qu'une économie américaine solide constituait une garantie "vitale" du maintien de la liberté. Le président a recommandé aux Américains de dépenser le plus possible pour que cette mesure produise son plein effet sur l'économie nationale.

Aucun accord en vue pour CHYPRE

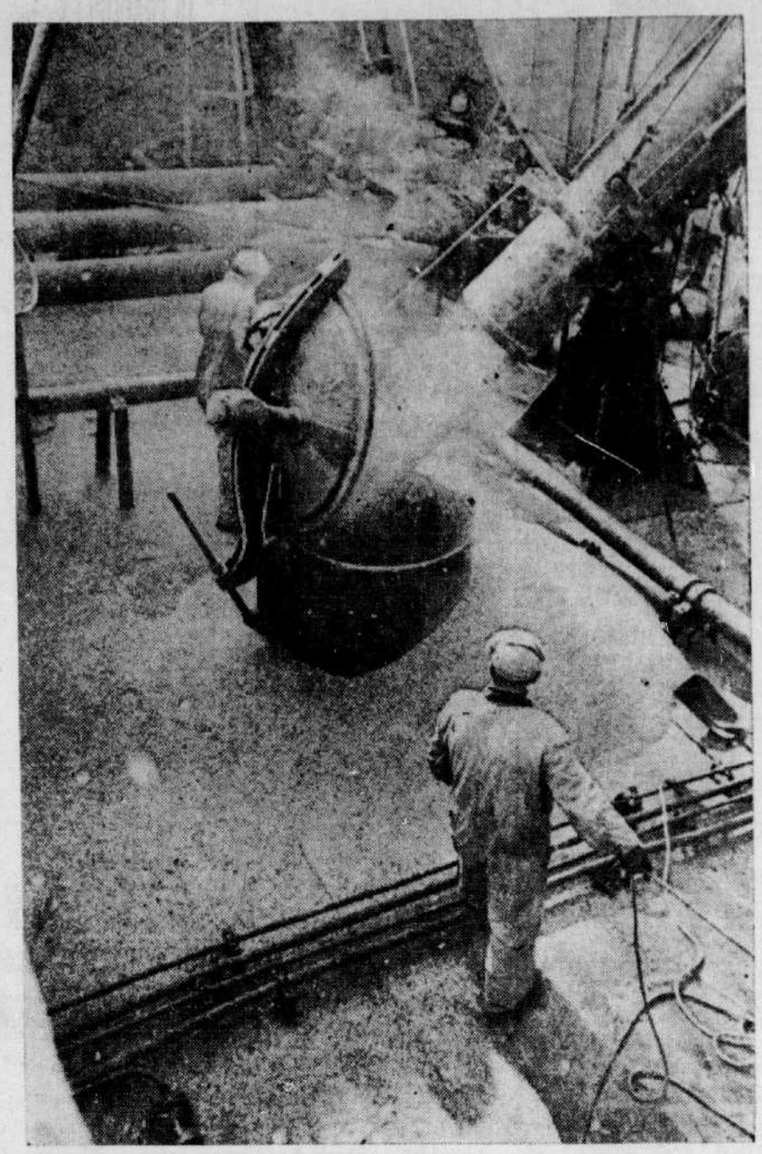
NATIONS-UNIES (PA, UPI, AFP, Reuter) — Le problème de Chypre revient aujourd'hui devant le Conseil de sécurité des Nations unies où les chances d'un accord pour régler la crise apparaissent bien minces.

Il ne semble pas que la journée d'hier ait permis de progresser dans la voie d'une solution au problème cypriote. Les conversations se sont poursuivies en coulisses entre les six membres non permanents du Conseil (Bolivie, Brésil, Tchécoslovaquie, Côte d'Ivoire, Maroc et Norvège), qui ont présenté hier des propositions nouvelles à la délégation cypriote. Mais de source proche de cette dernière, on déclare que ces propositions sont "inacceptables" et qu'un accord est loin d'être en vue.

On ignore encore si les "Six" pourront arriver à soumettre une résolution à la séance du Conseil, au cours de laquelle les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de la Grèce et de Chypre doivent prendre la parole.

La France n'a été saisie d'aucune demande de médiation, déclarait-on hier dans les milieux bien informés au sujet du voeu formulé par Mgr Makarios, dans une interview accordée au journal "Le Monde", que le général de Gaulle assume le rôle de médiateur dans l'affaire de Chypre. Il s'agit, dit-on dans les mêmes milieux, d'une déclaration à la presse, mais aucune démarche officielle du président de la république cypriote n'a été effectuée auprès du gouvernement français.

D'autre part, le département d'Etat a annoncé hier que l'ambassadeur des Etats-Unis à Chypre, M. Fraser Wilkins, a été rappelé pour consultations en raison de l'impasse où se trouve, aux Nations unies, la question de la force de police pour Chypre. On précise que M. Wilkins rentre à Washington pour fournir au département d'Etat des précisions de première main sur la situation à Chypre.



DU BLE AMERICAIN POUR L'URSS — Mettant tout à coup fin à sa campagne de boycottage contre le transport de blé des Etats-Unis en URSS, le syndicat international des débardeurs a repris le travail dans les ports américains. On voit ici des dockers qui surveillent le chargement d'un cargo, à Boston.

Téléphoto UPI

Défense acharnée de Thorneycroft

Londres veut absolument conserver sa force nucléaire indépendante

LONDRES (Reuter). — Le ministre britannique de la Défense, M. Peter Thorneycroft, a qualifié d'illusoire la thèse selon laquelle la Grande-Bretagne pourrait se défendre avec succès, en utilisant des armes classiques, contre une attaque nucléaire par bombardiers ou par missiles.

La seule défense de la Grande-Bretagne, a-t-il affirmé, réside dans une indestructible capacité de représailles, c'est-à-dire, comme le veut le gouvernement, dans une force de dissuasion nucléaire indépendante.

M. Torneycroft a ouvert ainsi le débat sur le livre blanc exposant le programme militaire de la Grande-Bretagne pour l'exercice 1964-1965.

Il a annoncé que le gouvernement était parvenu à la conclusion que la Grande-Bretagne doit posséder une flotte de cinq sous-marins nucléaires, du type Polaris. Il a précisé, parmi les applaudissements, que le premier de ces submersibles était mis en chantier au moment même où il parlait.

Le ministre a également annoncé que le chasseur "Hunter" sera remplacé par l'appareil P-1154 Hawker-Siddeley à décollage et à atterrissage vertical et que le chasseur "Sea Vixen" de la marine sera remplacé par l'appareil "Phantom" américain, propulsé par un moteur Rolls-Royce.

Les cinq sous-marins nucléaires de la Grande-Bretagne seront armés de 16 fusées Polaris chacun. La flotille serait prête en 1968. Elle remplacera les bombardiers nucléaires qui sont actuellement la principale défense des îles britanniques.

Principal orateur de l'opposition, M. Denis Healey, porte-parole de la Défense dans le "cabinet fantôme" travailliste, a noté que la venue prochaine du "Phantom" sur les porte-avions britanniques, en plus d'être un coup dur pour l'aéronautique britannique, constitue également une illustration de l'exode des cerveaux vers l'Amérique "car c'est un Anglais émigré qui a dessiné cet appareil".

Des entretiens s'ouvrent à Pékin sur le conflit frontalier sino-soviétique

MOSCOU. (Reuter) — Des négociateurs chinois et soviétiques sont actuellement réunis à Pékin, afin de trouver une base à des conversations concernant les problèmes communs de frontière, a-t-on appris hier de source diplomatique à Moscou.

On ajoute de même source que les négociateurs soviétiques ont reçu pour instruction de limiter le débat à des problèmes mineurs, tandis que les Chinois semblent vouloir soulever tous les points de désaccord existant depuis longtemps entre les deux pays.

Parmi les problèmes étudiés, doivent figurer la migration en Union soviétique de paysans et de nomades de la région chinoise de Sinkiang ainsi que les changements de cours fréquents du fleuve Amour qui constitue sur plusieurs centaines de milles la frontière entre les deux pays.

On rappelle à ce sujet, dans la capitale soviétique, que M. Nikita Khrouchtchev, parlant récemment de territoires qui appartenaient jadis à la Chine mais seraient revenus à la Russie, sous le régime des tsars, a déclaré au publiciste italien Giulio Einaudi que l'Union soviétique considérait "ces frontières comme une part de notre héritage, et nous devons les conserver."

On a appris, toujours de source diplomatique, que les négociations menées actuellement à Pékin le seraient au niveau des ambassades; une certaine surprise a été exprimée en raison de la présence à Moscou de l'ambassadeur soviétique auprès du gouvernement de Pékin, M. Stephan Chervonenko.

Celui-ci a quitté Moscou à destination de la Chine le 14 février, après avoir participé aux travaux du comité central du parti communiste dont il est membre. Il est revenu dans la capitale soviétique 6 jours plus tard.

D'autre part, la Chine populaire et la Roumanie annoncent aujourd'hui que des délégations de leurs partis communistes respectifs auront des entretiens, le mois prochain, sur le conflit sino-soviétique. Ces entretiens se dérouleront à un haut niveau, car le premier ministre roumain, M. Ion Gheorgue Maurer, et trois membres du politburo du PC roumain sont attendus à Pékin.

Chou En-lai échappe à un accident à Colombo

COLOMBO. (PA-Reuter) — Le premier ministre de la Chine communiste, M. Chou En-lai, a commencé aujourd'hui une série d'entretiens avec le premier ministre de Ceylan, Mme Sirimavo Bandaranaike, après avoir échappé de peu à un accident près d'un passage à niveau à quelques milles de la capitale cingalaise.

Brûlant apparamment un signal "stop", un train a traversé un passage à niveau quelques instants avant que ne le franchisse une automobile dans laquelle se trouvait M. Chou En-lai.

Des voitures figurant en tête du cortège officiel avaient déjà traversé la voie ferrée lorsque le train passa à toute vitesse. La police a pu arrêter à temps la voiture du chef d'Etat chinois avant qu'elle ne s'engage plus avant.

Une enquête a été ouverte par les autorités cingalaises.

Cet incident n'a toutefois pas modifié le programme de la visite de M. Chou En-lai à Ceylan et les entretiens entre le premier ministre chinois et Mme Bandaranaike ont commencé ce matin.

On croit savoir que le conflit frontalier sino-indien constituera l'un des principaux sujets de discussion. Mme Bandaranaike a indiqué mardi dernier qu'elle s'efforcerait de persuader M. Chou En-lai d'accepter les propositions qui lui avaient été faites au moment des combats de l'an dernier.

Ces propositions, soumises par Ceylan, la RAU, le Ghana, le Cambodge, la Birmanie et l'Indonésie, préconisaient le retrait des troupes et l'ouverture de pourparlers entre les pays belligérants. La Chine avait alors émis quelques réserves et par la suite, M. Nehru avait refusé de transiger avec Pékin tant que les propositions ne seraient pas acceptées totalement.

Deux médecins seulement se sont opposés au programme hitlérien d'euthanasie

LIMBOURG. (Reuter) — Hans Hefelmann, l'ex-haut fonctionnaire nazi qui répond devant la justice du meurtre de 73,000 personnes, a déclaré hier que, parmi tous les médecins occupant des postes de responsabilité qu'il avait connus au cours de sa carrière sous le régime nazi, deux seulement s'étaient opposés au programme d'euthanasie.

Ces deux médecins étaient le professeur Kreusz, chef des services médicaux de la Rhénanie, et le directeur d'une institution d'Andernach, subordonné du professeur Kreusz. Ce dernier avait dit à Hefelmann que ses convictions lui interdisaient de participer au programme d'euthanasie.

L'accusé a ajouté que, si aucune pression n'était exercée à titre individuel sur les médecins pour les inciter à participer aux programmes, on estimait normalement qu'un médecin occupant un poste de responsabilité se devait d'y participer.

Hefelmann a fait le récit de ce qui se passait lors de l'arrivée d'un enfant "inapte" au service de l'euthanasie à Berlin. L'enfant était examiné par trois experts. Si tous trois marquaient le nom de l'enfant d'une croix rouge, le sujet était destiné à l'euthanasie. S'il n'y avait pas unanimité, l'examen était suivi d'autres recherches.

WASHINGTON : l'affaire Baker

Mutisme de Bobby et de la jolie Carole à l'enquête sénatoriale

WASHINGTON. (PA) — A l'enquête du Comité des règlements du Sénat américain sur les activités de Bobby Baker alors qu'il était secrétaire du groupe parlementaire démocrate au Sénat, la secrétaire particulière de Baker, Miss Carole Tyler, a reproché aux sénateurs de chercher à s'immiscer dans sa vie privée. Elle a refusé de témoigner en alléguant qu'elle ne voulait pas être incriminée dans cette affaire.

L'ancienne "Miss Tennessee" a nié énergiquement s'être rendue coupable de quelqu'action "immorale ou illégale" que ce soit, mais sur le conseil de son avocat, elle a refusé de répondre aux nombreuses questions qui lui furent posées.

Le procureur du Comité, M. L. P. McLendon, l'a pourtant assurée qu'elle ne "subissait pas un procès, qu'aucune accusation criminelle n'avait été portée contre elle et que le Comité n'avait aucune preuve qu'elle avait commis un acte criminel contre le gouvernement fédéral". Il a ajouté toutefois que le Comité avait le devoir d'enquêter sur les agissements des employés actuels et passés du Sénat et qu'elle-même avait été un employé du Sénat.

Devant son refus de répondre aux questions qui lui étaient posées, Baker a été averti par le Comité qu'il s'exposait à être accusé de mépris de cour. Quant à sa secrétaire Carole Tyler, le procureur McLendon a déclaré aux journalistes qu'une accusation de mépris de cour serait portée contre elle.

Le sénateur républicain Hugh Scott est allé plus loin. Il a déclaré qu'il songeait à demander que les deux "témoins muets" comparaissent devant le Sénat sous l'inculpation de mépris de cour et que, s'ils étaient trouvés coupables, ils soient confinés dans les cellules du sous-sol du Capitole, "si nous pouvons les trouver", jusqu'à la fin de la présente session du Congrès. Cette procédure n'a pas été utilisée depuis de longues années et le sénateur Scott doute que quelqu'un sache où se trouvent ces cellules.



TEMOIN RETICENT — Appelée à témoigner devant le Comité des règlements du Sénat américain, CAROLE TYLER, secrétaire particulière de l'ex-secrétaire du groupe parlementaire démocrate Bobby Baker, accusé de malversations, prête serment dans un geste solennel. Mais l'ancienne "reine de beauté" de Tennessee, âgée de 24 ans, affiche par la suite une discrétion exaspérante en refusant, comme son patron, de répondre aux questions concernant les "à-côtés" de Baker durant son service au Sénat.

Début demain du procès de Jack Ruby ?

DALLAS. (AFP) — Trois jurés ayant été choisis hier au procès de Jack Ruby, il n'en reste plus que quatre à sélectionner avant que ne commence le procès proprement dit. Le juge Brown a prédit que celui-ci pourrait commencer demain si le rythme actuel se maintient.

Le nouveau juré a déclaré à l'avocat de la défense, Me Belli, qu'il était prêt à innocenter un homme qui aurait perdu temporairemnet la raison. On sait que la thèse de la défense est que Ruby, victime d'épilepsie psycho-motrice, abattit Oswald à la suite d'hallucination passagère.

Au Maryland et à Boston

Boycottage des écoles publiques

PRINCESS ANNE, Maryland. (PA, Reuter) — Le gouverneur de l'Etat du Maryland, M. J. Millard Tawes, a fait savoir aujourd'hui qu'il enverrait la garde nationale, si cela était nécessaire, à Princess Anne, localité qui a été la scène de manifestations raciales. Vingt-sept étudiants noirs ont été arrêtés et 59 autres ont reçu des soins médicaux.

La police avait fait usage de lances d'incendie et de chiens pour disperser les quelques centaines d'étudiants noirs qui manifestaient hier à Princess Anne, petite ville du Maryland qui a été la scène de manifestations raciales depuis quelques jours.

Selon la police, de l'acide a été lancé sur un soldat de la garde nationale qui a été conduit à l'hôpital. L'acide a brûlé son pantalon.

A Boston, plus de 10,000 enfants, des Blancs et des Noirs, ont boycotté les écoles publiques, hier, et se sont rendus aux "écoles de la liberté".

C'est le second boycottage, en huit mois, pour protester contre la ségrégation. On n'a signalé aucun désordre.

Un mouvement d'intégration raciale a réussi à ouvrir 37 institutions dites "écoles de la liberté". Le maire de Boston, M. John Collins, n'a pu qu'exprimer son regret devant les événements.

Des prêtres, des professeurs de collèges et d'universités ont offert leurs services en grand nombre pour enseigner dans les "écoles de la liberté".

Fin 1965

Les Français n'auront que quinze jours pour choisir leur président

PARIS. (AFP, Reuter) — La campagne à la présidence de la république, qui doit avoir lieu en France à la fin de 1965, ne durera que 15 jours au premier tour et 15 jours au second, si un 2e scrutin est nécessaire.

Ainsi en a décidé hier le conseil des ministres français, qui a décrété également que pendant les 15 jours de la campagne, chaque candidat à la présidence n'aura droit qu'à deux heures sur les antennes et à deux heures sur les écrans.

Avant même que soit connu le règlement adopté par le gouvernement, la plupart des partis d'opposition ont en France critiqué "l'exiguïté" dans le temps de la campagne. C'est qu'en effet plusieurs partis rêvaient d'une campagne "à l'américaine" qui aurait permis pendant plusieurs mois à l'avance à chacun des candidats de faire connaître ses positions, grâce notamment à la radio et à la télévision qui sont en France sous le contrôle du gouvernement.

Ce sera la première fois en France qu'une telle campagne se déroulera puisque par référendum, il y a 18 mois, il a été décidé que le chef de l'Etat serait dorénavant élu au suffrage universel.

Jusqu'ici, un seul homme politique a officiellement annoncé qu'il serait candidat : Le député-maire de Marseille, M. Gaston Defferre, président du groupe parlementaire socialiste du Palais-Bourbon, qui a reçu à la fois l'accord de son parti et celui d'autres organisations ou clubs parapolitiques.

A la première du "Vicaire" à New York

Des nazis américains défilent en uniforme

NEW YORK. (AP) — Un incident a marqué hier la première de la pièce "LE VICAIRE" au "Brooks Atkinson Theatre" : 150 personnes environ, manifestaient à l'extérieur, en ordre, avant la représentation, mais 14 membres du parti nazi américain ont fait leur apparition, en uniforme.

Surgirent donc les adeptes de George Lincoln Rockwell, le chef nazi américain, arborant la croix gammée (swastika) sur leurs uniformes bruns.

Un vendeur, Paul Sternberg, fonça dans le groupe, qui arborait des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : "Le Vicaire exhalte la haine . . . C'est une pièce haineuse . . . Cette pièce est anticatholique . . . Les Juifs ridiculisent Pie XII".

La police s'empara alors de Sternberg qui s'apprêtait à boxer un des manifestants nazis.

D'autres spectateurs cherchaient à tomber à bras raccourcis sur les manifestants en chemises brunes, mais la police les refoula . . .

Plus tard, Sternberg déclara à la presse qu'il n'était pas pour ou contre la pièce controversée, mais que, à son avis: "on ne devrait pas permettre que la croix gammée défile dans les rues de New York. Je me suis rendu devant le théâtre et j'ai donné un coup de poing à de ces "personnages" et un policier m'a alors donné un coup de matraque sur les mains. Pourquoi protège-t-on cette vermine-là?"

La police, après l'avoir relaxé, n'a porté aucune accusation contre Sternberg.

Une heure après la représentation de la pièce commençait. Mais les nazis avaient quitté les lieux . . .

MONTREAL, JEUDI 27 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 115

Congrès de l'Association des hôpitaux du Québec

La loi des hôpitaux est passée au crible

par **Claire DUTRISAC**

La bataille qui fait rage dans les coulisses, depuis plusieurs mois, autour des règlements que le Collège des Médecins a été chargé de rédiger et qui met aux prises, d'une part, les bureaux médicaux des hôpitaux et, d'autre part, les conseils d'administration a éclaté en plein jour au congrès de l'Association des Hôpitaux du Québec, (A.H.Q.) qui s'est ouvert hier.

Le Dr C. Carter, directeur général de l'hôpital Saint-Ambroise de Loretteville, et **M. J. Partlo,** D.H.A., directeur général du Queen Elizabeth Hospital, de Montréal, ont tous deux sévèrement critiqué la loi des hôpitaux (Bill 44), qui, opérant le partage des responsabilités, "a divisé pour régner". Le Dr Carter a réclamé le droit de juger objectivement d'une situation et affirmé que les décisions du Bureau provincial de médecine n'impliquent pas l'approbation tacite des autres médecins, membres du Collège.

Dans les discussions qui ont entouré le projet de loi des hôpitaux, a dit le conférencier, le Collège et les associations poursuivaient des buts différents : les associations désiraient apporter leur collaboration pour aider le législateur à fixer des normes et des principes d'administration éprouvés et applicables partout pour le bien des patients.

Le Bureau provincial de médecine a plutôt orienté sa délégation vers l'obtention de pouvoirs administratifs dans un milieu où il n'a aucune juridiction. Le législateur a tranché la question en bon Salomon en accordant à chacun des groupes une part du butin administratif réclamé à grand fracas. D'où le litige actuel.

La loi a introduit un grand nombre d'éléments d'inspiration médicale, à savoir : a) que le bureau médical se rapporte au conseil d'administration ; b) qu'un médecin soit nommé au conseil d'administration ; c) qu'un médecin soit nommé au comité exécutif; d) que le Collège des Médecins fabrique les règlements corollaires de la loi.

La loi, souligne le Dr Carter, contredit par certaines de ses dispositions les principes élémentaires d'une saine administration et le droit corporatif. Elle donne des pouvoirs au conseil d'administration (art. 7) et au directeur général (art. 10) et détruit ainsi les éléments fondamentaux d'une structure d'organisation basée sur des niveaux hiérarchiques et sur la délégation de l'autorité.

L'article 88 de la loi des compagnies indique clairement que les directeurs d'une corporation peuvent faire tous les règlements concernant la corporation pourvu qu'ils soient approuvés par les membres. Dans la loi des hôpitaux, le Conseil n'a plus à faire de règlements car ils sont déterminés par l'art. 20 et 21. De même, les pouvoirs du directeur général ne lui sont plus délégués par le Conseil mais sont déterminés par l'art. 10 de la loi.

"Le Bureau provincial de médecine n'a aucune juridiction dans l'administration de l'acte hospitalier et l'organisation de ces services (...) **C'est sur la distinction entre l'acte médical et l'acte hospitalier qu'on aurait dû s'entendre d'abord. Le reste aurait été un jeu d'enfant.** "Les médecins sur le conseil d'administration se sont vite rendu compte que leur rôle ne consistait plus qu'à défendre les intérêts particuliers des médecins de l'hôpital et de plus, à cause du secret d'office, ils ne pouvaient pas faire part à leurs confrères de ce qui s'était passé là-haut."

Le Dr Carter a souligné le ridicule d'une situation dans laquelle des employés de l'hôpital, admis comme membres du conseil d'administration, donnent des directives au directeur général !

Le comité de 75 personnes créé pour la rédaction des règlements pouvait difficilement fonctionner. Un comité plus modeste, mais tout aussi représentatif eût été plus efficace. Le lieutenant-gouverneur en conseil eût gardé ses pouvoirs de légiférer sans attendre l'unanimité de 75 personnes.

Le Dr Carter, en conséquence, a réclamé :

- **que les représentations nécessaires soient faites pour faire amender la loi des hôpitaux pour redonner à la structure du système hospitalier sa structure normale ;**
- **avant qu'il soit trop tard, qu'on revise la formule des membres qui auront à conseiller le lieutenant-gouverneur en conseil pour l'établissement des règlements et que ces membres soient mandatés pour en surveiller l'application ;**
- **qu'on donne au conseil d'administration de l'Association qui sera élu prochainement un mandat précis pour éviter la répétition d'une situation comme celle qu'on déplore présentement.**

Des applaudissements nourris ont souligné l'intervention du Dr Carter et celle de M. Partlo. Cependant, le président de l'Association, M. G. Massue, a tenu à dissocier l'Association de cette prise de position.

Le Dr Paul Bourgeois, administrateur délégué de l'hôpital Notre-Dame, de Montréal, participait au colloque et a servi de modérateur dans ce débat épineux.

Notons que l'absence du conférencier principal de cette séance qui, présumément, devait présenter la thèse adverse, a peut-être empêché les opinions contraires de se manifester. Environ 1,048 personnes participent à ce congrès, 101 hôpitaux y sont représentés, quatre provinces canadiennes et deux Etats des Etats-Unis y ont envoyé des délégués.

L'attitude libérale du clergé québecois peut produire de mauvais effets sur l'économie

— le père Stanford, s.j.

Un théologien catholique soutient que la politique nouvelle de l'Eglise catholique au Québec, tendant vers le libéralisme, pourrait produire de mauvais effets sur l'économie québecoise.

Le R.P. LIONEL STANFORD, professeur de théologie au collège Loyola, à Montréal, a déclaré à une réunion du "Industrial Management Club", selon la Presse Canadienne, que l'Eglise catholique avait toujours été, dans le passé, une force de stabilité mais que certains, aujourd'hui, doutent qu'elle le soit encore.

"Il arrive que certains hommes d'affaires craignent que l'Eglise catholique ne soit plus une force de stabilité," a-t-il dit.

Il en résulte, selon le Père Stanford, que ces hommes d'affaires, en raison de l'incertitude que provoque l'Eglise par son libéralisme, se montrent moins empressés qu'auparavant à investir des capitaux. Le Père Stanford a signalé qu'aucun évêque ne s'était élevé contre l'expropriation des 11 compagnies d'électricité du Québec, ajoutant que quelques années plus tôt, pareil projet aurait rencontré de l'opposition de la part du haut clergé.

Les honoraires des médecins ne relèvent pas du Service de l'assurance-hospitalisation

Le ministre de la Santé, le Dr Alphonse Couturier, a présidé hier l'ouverture du congrès de l'Association des hôpitaux du Québec. Dans son allocution, le ministre s'est employé à dissiper des erreurs grossières qui circulent dans le public au sujet du fonctionnement de l'assurance-hospitalisation.

Il a précisé que le Service de l'assurance - hospitalisation n'a pas établi de tarif spécial pour les honoraires du médecin. Cette question, à l'heure actuelle, relève uniquement du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, et ces honoraires ne sont pas payés par l'A.-H. qui défraie uniquement le coût des soins hospitaliers.

Quant aux soins aux tuberculeux, ils ne tombent pas sous le régime de l'A.-H. mais le ministère de la Santé assume tous les frais d'hospitalisation du tuberculeux, paie les médicaments dont il a besoin et acquitte les honoraires du médecin qui le soigne.

Le ministre a tenu à dissiper un malentendu : celui du per diem. Ce per diem ou tarif quotidien représente approximativement ce que l'hôpital dépense en **moyenne,** par jour, pour fournir à un malade (exception faite des nouveau-nés) tous les soins que requiert son état.

Le per diem représente donc : le logement en salle ordinaire,

Voir HONORAIRES en page 46

On donne le nom de sir Louis-Hippolyte Lafontaine au pont-tunnel de Boucherville

QUEBEC. (DNC) — Le premier ministre Lesage a annoncé hier que le pont-tunnel qui reliera les deux rives du Saint-Laurent sur le tracé de la route transcanadienne, à Boucherville, portera le nom de "pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine".

M. Lesage a fait cette déclaration hier au moment où l'Assemblée législative rendait hommage au parlementaire canadien à l'occasion du centième anniversaire de sa mort. Lafontaine est un fils de Boucherville.

M. Lesage a souligné que M. Lafontaine avait été un grand Canadien français qui fit preuve de deux qualités qui "sont encore éminemment nécessaires aujourd'hui : le courage politique et la pondération". Il a rappelé l'attitude qui, devant l'histoire, caractérise cet homme d'Etat : "sa lutte courageuse pour les droits de la langue française".

Le chef de l'Opposition, M. Johnson, s'est uni au premier ministre dans cet hommage. Il a ajouté cependant : "Lafontaine restera une inspiration, mais il devra dans notre monde d'aujourd'hui être dépassé et dépassé dès le départ puisque la revendication ne doit pas être le lot de la nation canadienne-française pour l'éternité".

Pour sa part, M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, déposait hier une couronne de fleurs devant le monument de Lafontaine, sis en face du Parlement. Quelques instants plus tard, on déposait une autre couronne de fleurs devant le monument de Pierre Boucher, à une trentaine de pieds du premier, à l'occasion du 300e anniversaire de la concession de la seigneurie de Boucherville à Pierre Boucher.

Ces deux cérémonies étaient sous les auspices de la Société historique de Boucherville.

A Montréal

"Droits égaux pour les deux nations. Vous voyez que c'est très contemporain, mes chers amis, et si, ce me semble, un mot d'ordre descendait en ce moment de la statue de Lafontaine, ce serait encore le même."

C'est par ces mots que le chanoine Lionel Groulx, aujourd'hui âgé de 86 ans, a terminé hier son hommage au premier Canadien français qui ait été premier ministre de son pays.

L'historien a dit qu'il reconnaissait deux mérites à l'homme politique mort il y a cent ans : celui d'avoir saboré la politique d'assimilation de lord Durham en s'alliant avec les réformistes du Haut-Canada et en se rendant en quelque sorte indispensable, et celui d'avoir écrit un jour à un de ses amis canadiens : "Ce que je veux, ce sont des droits égaux pour les deux peuples et pour les deux provinces. Rien de plus, rien de moins."

Au cours de la brève cérémonie, qui s'est déroulée dans le parc Lafontaine, à Montréal, au pied du monument à l'homme public, des couronnes de fleurs ont été déposées au nom de diverses associations patriotiques et civiques et les personnes suivantes ont prononcé aussi de brèves allocutions : l'hon. Lucien Tremblay, juge en chef de la Cour d'appel, Me Robert Lafontaine, représentant le Barreau du Québec et arrière-petit-neveu de l'homme d'Etat, MM. Paul-Emile Robert, président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, et Fernand Allie, maire suppléant de Montréal.

Un timbre?

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Postes a fait savoir hier que son ministère étudiera la possibilité d'émettre en 1964 un timbre-poste en l'honneur de sir Louis-Hippolyte Lafontaine, à l'occasion du centenaire de sa mort.



Hommage à Louis-Hippolyte Lafontaine

LE CHANOINE GROULX A LA CEREMONIE — En dépit de la neige et de ses 86 ans, le célèbre historien a accepté de "faire un acte d'audace", hier, en venant rappeler brièvement pourquoi nous devons nous souvenir de Lafontaine et l'estimer : il fut sous l'Union le représentant reconnu et autorisé de notre peuple et de notre race, selon les mots mêmes de Sir Charles Bagot. A gauche, M. Charles Desmarteaux, président de la Société historique de Boucherville.

photo LA PRESSE

LA BOCK EST LÀ!



C'est le temps d'en commander...

...LA BOCK S'EST VENDUE EN QUELQUES SEMAINES L'AN DERNIER!

La bock est cette formidable bière saisonnière que Dow a lancée l'an dernier et qui a obtenu un succès inouï. Cette année, la Brasserie Dow a fait un effort spécial pour vous la présenter plus tôt . . . comme avant-goût du printemps. Si vous l'avez essayée l'an dernier, vous savez que la Bock Dow est d'une belle couleur ambrée et d'une saveur agréablement corsée. Hâtez-vous d'en commander . . . la saison de la bock est réjouissante, mais courte.

UN AUTRE PRODUIT DE DOW
LES MAÎTRES-BRASSEURS

La Semaine des sciences sociales

La gauche québecoise n'existe pas... mais elle a de l'avenir!

par **Jean-V. DUFRESNE**

Pour une gauche qui n'existe pas, elle en a pris un coup, hier soir, à l'Université de Montréal. Quatre panelistes, plus ou moins sadiquement, ont joué du bistouri dans ce misérable cadavre politique dont l'existence, selon l'improbable et délicieuse expressoin du **poète Yves Préfontaine,** "oscille entre le néant et les baillements obscurs d'une genèse pénible".

Pourtant elle a de l'avenir, cette gauche, "même si elle n'a que ça", a dit un autre en guise de conclusion, **M. Alfred Dubuc,** économiste, avec cet humour sombre qui ne fut assurément d'aucun secours pour ceux qui espéraient encore de définir le lointain lendemain socialiste, si tant est qu'il y en eût encore, dans l'auditoire étudiant du centre social.

Le troisième paneliste, **M. Jean David, journaliste,** ne fut pas moins catégorique, on eût dit le bilan d'une société commerciale en faillite ; mais ayant formulé sa pensée avec peut-être un peu moins de détachement que ses trois collègues, il suscita des questions aggressives dans la salle, qui ne prisa guère de se faire dire que l'introuvable gauche ne se trouvait pas dans ses rangs.

Sur un ton plus sobre, **M. Jean-Paul Gagnon,** sociologue, assimila la gauche à la classe dirigeante traditionnelle, qui ne s'en distingue que parce qu'elle veut "mériter" de la remplacer au pouvoir.

Un radicalisme bourgeois

Selon **M. Dubuc,** si la "révolution tranquille" a permis au Canada français de "prendre conscience de son identité nationale", la politique qui l'anime n'est que le "radicalisme bourgeois" qui s'alimente aux sources des rencontres bucoliques de Ste-Adèle et de Ste-Marguerite (entendez ici les assises annuelles de l'Institut canadien des affaires publiques). L'économiste soutient que le parti libéral a attiré vers lui, tout ce qui pouvait constituer une gauche québecoise.

Jouant à la guenille brûlée, M. Dubuc a cherché en vain la gauche dans le Mouvement laïque de langue française, la Ligue des droits de l'homme, la revue Liberté, le Maclean, la Société d'éducation pour les adultes.

Il semble selon lui que la gauche canadienne-française se trouve partout et nulle part à la fois, aliénée dans le cri de désespoir créditiste du rien-à-perdre, confondue dans le "gin-rummy" confédéral à partenaires égaux, évanouie dans l'abstraction que constitue le Parti socialiste du Québec, dont ce qui lui fait le plus défaut c'est les socialistes eux-mêmes; ou alors s'acheminant sac au dos sur l'itinéraire des nouveaux pèlerins de l'entente bi-cordiale.

La gauche se trouverait-elle chez l'intellectuel ? Là non plus, à ce qu'il semble, car l'intellectuel, dans la société canadienne-française, est un "impuissant". Si bien, explique M. Dubuc, que dans nos collèges toute tentative d'action intellectuelle est assimilée à l'homosexualité.

"Les sociologues auraient profit à étudier ce caractère "d'incapacité de se reproduire" qu'on attache aux intellectuels au Canada français", suggère-t-il.

Pour le **poète Yves Préfontaine,** le temps du dialogue est fini. Le paneliste ne parle même pas du dialogue français-anglais ; mais de celui que la jeunesse d'il y a cinq ou six ans souhaitait entamer avec la gauche adulte ; mais, hélas, l'équipe de Cité Libre répondait par "facisme" ou "visions de poètes" à ces préoccupations nouvelles.

— "Ainsi, quand on me parle de dialoguer avec les gens qui à l'époque nous traitaient de fascisants, de néo-nationaleux, et qui nous jetaient un regard torve et amusé du haut de leurs éditoriaux, ça me fait sourire. C'est à ce moment là que nous avions besoin de parler... Maintenant je crois qu'il est trop tard pour le dialogue et c'est peut-être tant mieux.

"Une certaine partie de la gauche, dit M. Préfontaine, a compris ce fait pourtant assez évident (mais la gauche confortable était borgne) qu'il y a une nation québécoise, que cette nation répugne d'instinct à s'engager dans des partis, des idéologies qu'elle croit à tort ou à raison, secrétés par les Anglo-saxons. CCF, NPD, NPD provincial (oui ou non ?) PSQ, une courbe d'atomisations successives qui reflètent bien l'unité canadienne d'une part et l'unité des forces québécoises d'autre part . . . Ajoutons à cela l'atomisation des groupes séparatistes, et le tableau est complet."

Penser que le peuple est trop bête pour comprendre, n'affichant pas d'intérêt pour les partis de gauche, ce serait le sous-estimer d'une façon indécente, "sous-estimer les forces latentes d'un peuple qui attend qu'on lui parle. Il a entendu Lévesque et Caouette, ce Caouette qui, malgré les bêtises de son système, tient parfois des propos plus révolutionnaires que Picard ou les autres. Je ne vois pas ce qui l'empêcherait de continuer de comprendre, ajoute le paneliste.

Mais la gauche est bavarde. Si elle continue ainsi, de trois choses l'une, prédit Préfontaine: "ou bien le pourissement de notre communauté continuera, après quelques petits brasillements d'énergie avant l'agonie ou bien la réaction fait sa propre petite révolution faciste et mieux vaut la mort, ou bien le FLQ n'aura été qu'un prélude du désespoir d'une jeunesse qui est plus nombreuse que nos ambassadeurs de bonne entente le laissent croire".

Il termina en citant René Char : "Il nous faut une haleine à casser des vitres. Mais il nous faut une haleine que nous puissions retenir longtemps".

Voir GAUCHE en page 46

Deux films

Dans le cadre de la Semaine des sciences sociales, l'association étudiante de cette faculté présente, vendredi soir, à 8 h., dans l'auditorium de l'université, deux films du grand cinéaste Chris Marker : "Cuba Si ...", et "Lettres de Sibérie".

Le syndicalisme étudiant ne doit pas s'orienter vers la cogestion

— *Gilles Beausoleil*

par **Lysiane GAGNON**

Selon M. Gilles Beausoleil, directeur du centre de relations industrielles de l'Université de Montréal, les étudiants ne devraient pas réclamer la cogestion, non plus que la gratuité scolaire, "laquelle profiterait davantage aux riches qu'aux pauvres".

C'est dans un exposé à bâtons rompus que M. Beausoleil, conférencier invité dans les cadres de la Semaine des Sciences sociales, a exprimé ce qu'il qualifie lui-même d'"impressions qui nécessitent une étude plus poussée".

M. Beausoleil s'appuie sur son expérience du syndicalisme ouvrier pour affirmer que "le syndicalisme étudiant doit viser à être représenté dans le plus grand nombre possible d'organismes consultatifs, mais ne doit pas endosser de responsabilité légale dans le domaine administratif. Tous les syndicats qui ont obtenu la cogestion se sont plus ou moins brûlé les doigts: les représentants syndicaux sont alors partagés entre les objectifs du syndicat et ceux de l'administration, qui sont souvent contradictoires.

"De plus, poursuit M. Beausoleil, un syndicat qui est représenté au niveau de la cogestion a nécessairement les mains liées, et s'il n'est pas d'accord avec les décisions de l'administration, ne peut pas alerter l'opinion publique, puisqu'il a pris part à ces décisions.

M. Beausoleil avait au préalable précisé que le syndicat étudiant sera dans les faits une sorte "d'union de consommateurs", puisqu'il n'y a pas entre l'université et les étudiants une relation d'employeur à employé, comme c'est le cas des syndicats ouvriers. "C'est sur la qualité des services que doit alors porter la négociation. Une question se pose ici : quelle sera la tierce partie qui jouera le rôle d'arbitre dans vos différends avec l'université ? . . . Le terrain est complètement neuf, puiqu'il ne s'agira pas de différends portant sur les conditions de travail."

La gratuité scolaire

"En ce qui concerne la gratuité, d'ajouter M. Beausoleil, votre action doit être envisagée de façon compétente et très technique. Ainsi, quand j'entends dire : "On veut que les étudiants soient mieux, on travaille pour le bien-être des étudiants", hé bien moi je dis non. Car il y a des milieux qui ont cent fois plus besoin d'argent que les étudiants — le colon de l'Annonciation, l'ouvrier qui, même à Montréal, gagne .70 de l'heure . . . Moi, ce qui m'intéresse, **c'est le bien-être de la société en général.**

"Ce qu'il faut se demander, c'est quelle forme d'aide permettra au plus grand nombre possible de gens de venir à l'université. Et, pour répondre à cette question, ça n'est pas tant des frais de scolarité qu'il faut tenir compte, que de la situation familiale de l'étudiant. Par exemple, des études, mêmes gratuites, entraînent dans certaines familles une perte considérable de revenus.

"La gratuité scolaire telle qu'on la prône maintiendrait les mêmes structures aristocratiques et bourgeoises de l'enseignement. Prenez le cas de l'école polytechnique, en France : avant, les fils de famille étaient banquiers. Aujourd'hui ils vont à Poly, et ils deviennent des planificateurs . . . et la planification française, c'est à l'avantage de la classe bourgeoise, qu'elle se fait.

"D'autre part, souligne M. Beausoleil, il serait désastreux pour les étudiants que l'université réduise les frais de scolarité, car ses standards du même coup diminueraient : les grandes universités, aujourd'hui, dépensent, chaque année, de 12 à $15,000 par étudiant !

Donc, d'une part le fardeau total de la gratuité scolaire ne doit pas reposer sur les épaules de l'Etat (donc des contribuables dont la très grande majorité n'aura jamais droit à l'enseignement supérieur), non plus que sur celles de l'Université.

M. Beausoleil, qui affirme que "le tout est ouvert à la discussion", propose qu'un fonds d'aide aux étudiants soit constitué. "S'agirait-il de dons, ou de prêts ? . . . Une autre question qu'il faut se poser."



Enfin, des nouvelles de Nominingue !

Depuis que ce bon **Lionel Bertrand**, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a ouvert de nouveaux territoires pour la pêche hivernale dans les Laurentides (**grand et petit lacs Nominingue, lac Archambault** et **Ouareau** et **St-Gabriel-de-Brandon**), les nouvelles émanant de ces régions sont diablement rares... Même les copains de St-Gabriel-de-Brandon sont muets comme des carpes ! Aujourd'hui, quelle heureuse surprise que cette lettre de M. **Guy Lalonde**, de l'Association de chasse et pêche de Nominingue. La voici :

Monsieur,

Il me fait plaisir de vous communiquer quelques renseignements au sujet de la pêche à la truite sous la glace, sur les lacs Grand Nominingue et Petit Nominingue.

La pêche sous la glace n'est vraiment organisée que depuis une semaine (le 6 février dernier). Des chemins ont été ouverts et l'accès au Grand Nominingue est des plus facile. Il y a des cabanes et des skidoos à louer. En fin de semaine dernière, la pêche a été assez bonne. M. Roméo Levac a enregistré la meilleure prise : une truite grise de 7 livres. Plusieurs lignes ont été brisées, ce qui montre que le poisson est assez gros.

Pour ceux qui seraient intéressés, voici quelques indications :

Lignes : très fortes.

Hameçons : plutôt gros.

Meilleurs appâts : carpes de 5 à 8 pouces.

Profondeur la plus propice : entre 8 et 20 pieds.

A cette profondeur, le poisson se tient à 8 ou 10 pouces du fond.

J'espère que ces quelques renseignements pourront être utiles à vos lecteurs. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les publier.

Je vous remercie de votre obligeance et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Guy Lalonde

Cette lettre était datée du 11 février dernier.

Je n'ai pas à insister sur le plaisir de capturer des grises de 7 livres ! Ce qui me réjouit dans cette lettre, outre la gentillesse du ton et les précieux conseils qu'elle contient, c'est le fait que la meilleure profondeur se situe dans une "zone" qui varie entre 8 et 20 pieds d'eau. Nous savons que la grise est un poisson de grande profondeur et si elle consent à venir près de la surface le printemps et l'automne pendant un laps de temps très court, dix mois sur douze, elle reste dans les bas-fonds qui correspondent à son caractère lucifuge et à sa phobie des eaux chaudes. Or, voilà que l'hiver, elle s'approche des bords ! Il faudra donc repenser toute la stratégie et trouver exactement où elle aime naviguer pendant l'hiver. Les pêcheurs de l'association de Nominingue viennent de nous rendre un bon service. Au nom de TOUS les lecteurs de cette chronique : MERCI ! J'attends des nouvelles (oui, encore !) de Nominingue car j'aimerais bien savoir quelle température il fait à 10 et à 20 pieds de profondeur . . . avez-vous songé à descendre un thermomètre ? Si non, faites-le ! On croit savoir que la grise est "heureuse" entre 37 et 41 degrés F. et qu'elle redescend dans son "noir domaine" dès que le thermomètre marque 53 degrés F. Que dit M. Lalonde ?

Grand tournoi de pêche à Baie Missisquoi

Dimanche prochain, le **1er mars, l'Association de chasse et pêche de St-Jean-Iberville** organise un grand tournoi de pêche hivernale sur et sous la glace de la Baie Missisquoi, de **Phillipsburg** jusque chez **Miller**.

L'an passé, plusieurs pêcheurs de l'extérieur vinrent tenter leur chance; il y eut même un enregistrement d'un pêcheur de St-Sauveur-des-Monts, dans les Laurentides. Cette année, d'imposantes délégations de sportifs venant de régions telles que **Magog** et **Roc Forest, St-Hyacinthe, Farnham, Granby — Montréal**, bien sûr — et autres régions de la partie méridionale du Québec, se sont réservé des formules d'enregistrement et viendront livrer une "chaude" lutte à nos pêcheurs locaux, dit le communiqué de presse de l'association. J'espère de tout coeur qu'il fera chaud ailleurs que dans la lutte !

Mais poursuivons notre lecture de ce communiqué qui nous apprend, entre autres : "... du côté de la Baie, nous avons cru bon de vérifier la situation avec les armateurs-sportifs locaux. Pour ce qui est des ménés, de fraîches livraisons sont attendues vers la fin de la semaine de façon à ce que les appâts soient frais et vigoureux.

"Tous les pêcheurs pourront s'en procurer autant que nécessaire chez **Désourdy** au Marché Central, chez **Bernard Roy** derrière l'église de **Venise**, chez **Courchesne**, à l'entrée du lac près du quai, et aussi chez **Miller**. Chez **Lalonde** autant que chez **Bissonnette**, les chemins seront ouverts beau temps, mauvais temps."

L'association rappelle aussi qu'il y aura trois prix intéressants (dépassant les $50.00) pour les trois grandes catégories de poissons, soit : les Dorés, les Perchaudes et les Brochets. Mais il y aura aussi des prix pour les poissons qu'on dit "exceptionnels" i.e., barbottes, crapets, achigans, lottes et anguilles.

IL y aura trois stations de "pesage" où les pêcheurs devront se rendre pour faire enregistrer leurs prises : au **Mississquoi-Inn** à Venise Est, chez Bissonnette au **Manoir**, desservant le côté de Clarenceville, et la dernière à **l'Hôtel Château** où seront établis les quartiers généraux du comité de pêche.

Les pesées se termineront vers 5:30 p.m. à moins d'une foule considérable, ce qui est toujours possible, surtout s'il continue de faire aussi beau qu'en ce moment — sûrement le plus "doux" mois de février que j'ai jamais vécu !

Tous les renseignements contenus plus haut sont officiels et me sont parvenus par un des directeurs de l'association, M. **M.Y. Lymburner**. Or, il ne me reste qu'à vous souhaiter bonne chance . . . et bonne température !

Claridge engagé par Green Bay

LINCOLN. (UPI) — Le quart-arrière Denis Claridge, de l'Université du Nebraska, a révélé hier qu'il avait accepté l'offre des Packers de Green Bay, de la ligue Nationale de football, et qu'il tentera de terminer ses études en art dentaire durant la saison morte.

Repêché en 1962, Claridge était également recherché par les Alouettes qui ont ainsi perdu un excellent prospect.



LE LENDEMAIN DU COMBAT — Hier, les deux adversaires de la veille ont convoqué les rédacteurs sportifs à leur conférence de presse respective. Alors que SONNY LISTON avait le bras gauche en écharpe et était obligé de porter des verres fumés parce qu'il avait l'oeil gauche tuméfié, CASSIUS CLAY ne portait aucune trace du combat. Téléphoto UPI

$100,000 pour Mantle

FORT LAUDERDALE, Floride. (UPI) — Mickey Mantle, la grande étoile des Yankees de New York, a accepté ce matin l'offre des champions de la ligue Américaine en vue de la prochaine saison. Pour la seconde année d'affilée, la rémunération de Mantle sera de $100,000.

Ralph Houk, gérant général des Yankees, a déclaré que Mantle ne doit pas être pénalisé pour la blessure qu'il a subie le 5 juin dernier à Baltimore. A cause de cette blessure, Mantle n'a participé qu'à 65 des 162 parties régulières de son équipe. Il a claqué seulement 15 circuits et fait compter 35 points tout en ayant conservé une moyenne de .314.

Mantle, qui est âgé de 32 ans, s'est dit très heureux de son traitement pour 1964. "Les Yankees me gâtent. Je me sens en parfaite condition physique et j'espère que je finirai par mériter pleinement mon salaire", a dit le champ centre étoile de l'équipe new-yorkaise.

LES COMPTEURS DU Canadien

	Bos.	N.Y.	Dét.	Chi.	Tor.	B.	A.	Pts.
Béliveau	3-8	6-12	10-11	2-11	2-5	23	47	70
Rousseau	4-5	5-8	10-7	0-3	2-4	21	27	48
Richard	1-7	4-11	4-6	0-1	4-6	13	31	44
Balon	2-4	8-5	5-6	4-1	4-2	23	18	41
Ferguson	5-4	5-4	1-8	4-4	0-2	15	22	37
G. Tremblay	4-3	5-5	4-2	2-0	6-2	21	13	34
Geoffrion	2-2	4-6	3-5	4-2	4-2	17	17	34
Provost	4-3	2-5	5-3	2-4	0-0	13	15	28
Backstrom	2-1	1-5	2-5	1-4	0-4	6	19	25
Laperrière	0-5	1-6	0-6	0-1	0-5	1	23	24
J. C. Tremblay	2-2	0-2	0-5	0-1	3-3	5	13	18
Berenson	0-0	3-5	1-2	2-0	1-2	7	9	16
Hicke	1-1	3-3	2-2	0-0	2-1	8	7	15
Harper	1-3	0-4	0-0	0-3	1-3	2	13	15
Talbot	0-2	0-4	1-2	0-1	0-2	1	11	12
Cournoyer	0-0	0-0	3-0	1-0	0-0	4	0	4
Larose	0-0	0-1	0-0	1-0	0-0	1	1	2
Watson	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0	1	1
T. Harris	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0	1	1
Roberts	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0	1	1

La commission de boxe se dit convaincue de "l'honnêteté" de la blessure de Liston

MIAMI BEACH. (PA) — La commission de boxe de Miami Beach a dévoilé hier qu'elle était complètement satisfaite des découvertes faites lors de l'enquête exigée à l'issue de la fin mystérieuse du combat Clay-Liston.

Le président de la commission, Morris Klein, a déclaré que les promoteurs, William MacDonald et Chris Dundee, avaient reçu l'ordre de remettre sa bourse à Liston.

"Nous sommes maintenant convaincus de l'honnêteté de la blessure de Liston", a dit Klein, "et nous ne voyons pas pourquoi nous suspendrions plus longtemps la bourse de Liston.

Gerstein a précisé qu'il n'avait aucune preuve de quelque malhonnêteté qui soit, mais qu'il voulait néanmoins étudier les rapports afin de voir s'il n'y avait pas matière à enquête.

Quand on lui a demandé son opinion sur le fait que Clay a reçu $50,000 d'Intercontinental Promotions Inc. pour leur vendre l'organisation du match-revanche, et ce avant le premier match, Klein a déclaré :

"S'il peut être prouvé qu'Intercontinental détient les droits de promotion sur les deux boxeurs, c'est là une cause bien différente qu'il faudrait étudier à fond."

On se rappelle que Bob Nilon, d'Intercontinental (Sonny Liston en est le président et un des principaux actionnaires), a confirmé le fait que Clay ait accepté $50,000 de son groupement. Il avait également précisé que son Groupement détenait le droit de choisir le prochain adversaire de Clay, l'endroit et la date de son prochain combat.

Depuis la fin du combat, la commission a reçu une douzaine de télégrammes arrivés de partout à travers le monde, affirmant que le combat avait été truqué, et qu'il rétrogradait la boxe de 100 ans.

Klein a dit qu'il ne pouvait prendre une autre décision parce que huit médecins ont examiné Liston et ont confirmé la gravité de la blessure.

Klein a également expliqué que l'amende de $2,500 imposée à Clay pour sa conduite lors de la pesée officielle n'a pas été levée.

De toute façon, lorsque Liston a convoqué les rédacteurs et commentateurs sportifs à sa conférence de presse, il avait le bras gauche soutenu par une écharpe, mais ceci n'a pu convaincre tout le monde s'il faut en croire les nombreux téléphones enregistrés aux différents journaux un peu à travers le monde.

Pour Country Don

1er départ le 11 avril

Les sportsmen André Mercure et Roger Garon assistaient hier soir à la joute entre les Maple Leafs de Toronto et les Canadiens, au Forum. Les propriétaires de Country Don ont dit que leur cheval se portait très bien et qu'il prendrait son premier départ le 11 avril, à la piste Roosevelt.

"Jean Quesnel sera encore l'entraîneur attitré de Country Don", nous a dit André Mercure. "Lucien Fontaine en sera le pilote. Country Don est présentement à l'entraînement à Pompano Beach et il va très bien. Il est "staké" pour plus d'un million, cette année. La compétition sera plus vive chez les 4 ans, mais plus régulière et plus partagée que chez les 3 ans où seuls Overtrick et Meadow Skipper nous faisaient la lutte. Dans l'amble Hi Lo's Forbes du 11 avril, la bourse sera de $25,000. Cette année, l'épreuve principale sera l'Amble Réalisation du 9 mai, à New York également. C'est d'ailleurs dans cette ville que Country Don passera la majeure partie de sa saison."

Films de golf à l'école de golf de J.-G. Périard

Les amateurs de golf qui désirent assister à de beaux films de golf sont invités à se rendre à l'école de golf de Jean-Guy Périard (1900 Marie-Victorin, cité Jacques-Cartier) où il y aura ce soir, à compter de 8 h., la présentation de trois films du Wonderful World of Golf de la compagnie Shell, films tournés au Japon, au Brésil et à la Jamaïque. A cette occasion, les professionnels Bernard Périard, le professionnel d'Estérel, et Richard Millaire, assistant de Jean-Guy à Boucherville, seront les hôtes de la soirée.

Le Britannique Cooper lance un défi à Clay

LONDRES. (Reuter) — Le boxeur britannique Henry Cooper, champion d'Europe et de l'Empire britannique, a lancé aujourd'hui un défi à Cassius Clay, qui vient de remporter mardi le titre de champion du monde de boxe en battant Sonny Liston à Miami.

Le gérant de Cooper, Jim Wicks, a déclaré : "Nous lançons un défi à Cassius Clay pour qu'il nous accorde la revanche qu'il nous a promise au mois de juin".

Clay avait battu Cooper en juin dernier, après que le boxeur britannique eut été blessé près de l'oeil, mais Clay avait été au tapis à la quatrième reprise de cette rencontre.

Wicks a ajouté : "Les gens commencent à se rendre compte que Cooper est un combattant de quelque valeur. Il a envoyé Clay au plancher ce que Liston n'a pas réussi".

Les Barons de Longueuil perdent leur franchise

Au cours d'une récente assemblée, les directeurs de la ligue de baseball Nationale junior ont voté une motion décidant de bannir les Barons de Longueuil des cadres du circuit.

On se rappelle qu'au cours des deux dernières saisons cette équipe de la rive sud avait été une cause de souci pour la direction de la ligue.

Afin de compléter les cadres du circuit, deux équipes ont présenté des demandes d'adhésion officielles et leurs requêtes seront étudiées lors de la prochaine réunion.

Armand Mondou entreprendra sa 3e saison au poste de président. Il sera secondé dans ses fonctions par le vice-président Roger Poitras, le gérant général Gaston Valiquette, la secrétaire Lise Gauthier, le trésorier Rolland Cloutier, le statisticien Jacques Gingras et le publicitaire Robert Sirois.

La saison régulière débutera le 10 mai alors que les Cardinaux de St-Jérôme, champions de la saison dernière, recevront la visite des Athlétiques de Sorel.





Le prestige vous accompagne... dans une Chrysler

Pour certains acheteurs seule l'apparence compte. D'autres désirent non seulement une bonne apparence mais veulent que l'automobile reflète leur bon goût et leur choix judicieux. Si vous appartenez à cette catégorie, vous devez essayer une Chrysler 1964. Chrysler est une auto de prestige discret. Son allure prestigieuse provient de sa ligne, de sa puissance et de son fini absolument de qualité. C'est une auto qui "rend fière" la personne qui la possède. La "vie est belle" dans une Chrysler.

Faites l'essai d'une Chrysler 1964 et jugez-la à sa *pleine* valeur.

L'ÉTONNANT AUTO-PILOTE!

Ce régulateur de vitesse automatique Chrysler diminue la fatigue des voyages. Il suffit de le régler à la vitesse désirée, d'enlever votre pied de l'accélérateur et de vous détendre. La vitesse est alors maintenue automatiquement, peu importe la route suivie. Cependant vous conservez toujours la maîtrise absolue de la voiture. Une légère pression sur l'accélérateur ou le frein annule instantanément le réglage de l'auto-pilote.

Avec une CHRYSLER la vie est belle

WINDSOR SARATOGA 300 NEW YORKER

Sa construction de qualité est appuyée par la garantie de 5 ans-50,000 milles du "Rouage d'Entraînement".

CHRYSLER CANADA LTD.

BOULEVARD DODGE CHRYSLER (1963) LTD., 330 ouest, boul. Crémazie, Montréal — (DU. 9-7871)

MODERN MOTOR SALES LIMITED, 1400 ouest, boul. Dorchester, Montréal 25 — (866-7881)

TOUCHETTE AUTOMOBILE LIMITEE, 2175, avenue Papineau, Montréal 34 — (LA. 6-6691)

BABIN AUTOMOBILE LTEE, 10660, rue Lajeunesse, angle Henri-Bourassa, Montréal — (DU. 9-8271)

GARAGE TOUCHETTE LIMITEE, 8045-8065 rue Lajeunesse, Montréal — (276-8583)

JARRY MOTOR CORPORATION, 4384, rue St-Denis, Montréal — (VI. 2-8221)

PAGE ET FILS LIMITEE, 3350, rue Wellington, Verdun — (766-3571)

LANROL MOTORS (1960) LTD., 1646 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal — (WE. 7-8951)

GARAGE ROSEMONT LIMITEE, 2700, rue Masson, Montréal — (LA. 4-3759)

TRANS-ISLAND MOTORS LTD., 5400 boul. Décarie, Montréal — (488-9171)

GIRARD AUTOMOBILE INCORPOREE, 372, avenue Victoria, Westmount — (489-5748)

MONTREAL CHRYSLER PLYMOUTH INC., 6100, boul. Décarie Montréal — (RE. 1-3701)

LONGUEUIL AUTOMOBILE LIMITEE, 268 ouest, rue St-Charles, Longueuil — OR. 4-1571)

NORBERT AUTOMOBILE LTEE, 2080-2090, boul. St-Joseph, Lachine — (637-2345)

VAL MARTIN MOTORS LTD., 1400, boul. Labelle, Ville de Chomedey — (681-1641)

VINCENT FORGUES AUTOMOBILE INC., 15949 est, rue Sherbrooke, Pointe-aux-Trembles — (642-7411)

LANDRY AUTOMOBILE LTEE, 105, boul. Curé-Labelle, Ste-Rose — (625-2448)

WOODLAND AUTOMOBILE LTD., 1000, avenue Woodland, Verdun — (769-8501)

LONGUE-POINTE CHRYSLER PLYMOUTH LTEE, 7871 est, rue Notre-Dame, Montréal — (254-4961)

BRONX PARK GARAGE, 7635, boul. LaSalle, Ville LaSalle — (DO. 6-7818)

PIERREFONDS AUTOMOBILE LTEE, 14350 ouest, boul. Gouin Pierrefonds — (626-3821 et 684-3711)

Bond
CARRE PHILLIPS
Vi. 4- 9374

500 STE-CATHERINE O.

VENTE!

3 JOURS SEULEMENT

COMPLETS

EN WORSTED TOUT LAINE, 2 PANTALONS

PRETS A PORTER!

Tout nouveaux pour le printemps... d'élégants complets flambant neufs qui vous stimuleront sans grever votre budget ! Worsteds tout laine de qualité supérieure et un pantalon supplémentaire pour le même prix. Obtenez le vôtre sans tarder ! Toutes les tailles : courtes, ordinaires, élancées.



SATISFACTION TOTALE OU REMBOURSEMENT TOTAL

OUVREZ UN COMPTE COURANT BOND

ET PRENEZ 26 SEMAINES POUR PAYER

Régulièrement $74.95

$55.

DURANT CETTE VENTE

Seule la taxe est payable au moment de l'achat. Une heure de stationnement gratuit au St. Regis Parking, carré Phillips.

Bond
CARRE PHILLIPS
VI. 4- 9374

RETOUCHES GRATUITES

SATISFACTION TOTALE OU REMBOURSEMENT TOTAL

500 STE-CATHERINE O.

plaisir du ski

Les canons à neige, seule façon de maîtriser les caprices de la nature

"Conditions de neige défavorables", voilà une expression désagréable qui disparaîtra bientôt du vocabulaire des skieurs, si le nombre grandissant des centres de villégiature de la province qui installent des machines à fabriquer de la neige parviennent à maîtriser les caprices de la nature.

Il peut paraître aussi saugrenu de parler d'installation de canons à neige dans le Québec, où la moyenne des précipitations annuelles dépasse 120 pouces, que de vendre des réfrigérateurs aux Esquimaux. Mais ce n'est pas l'avis de Jean Bédard, directeur exécutif du Gray Rocks Inn, à St-Jovite près du fameux Mont Tremblant, où l'on trouve la plus récente installation de canons à neige.

Bédard est d'avis que la machine en opération depuis le début de décembre au Gray Rocks a déjà prouvé son utilité, étant donné que les seuls endroits à offrir de bonnes conditions de ski dans le Québec au début de décembre étaient les stations équipées de canons à neige. Il ajoute que la machine à neige a permis à sa station d'offrir du bon ski dès le début de décembre, de garder les pistes en bonne condition durant la période des Fêtes alors que la neige naturelle était insuffisante, et de refaire la surface après le dégel du début de janvier.

Ironie du sort, selon Réal Charette, directeur de l'Ecole de Ski Snow Eagle, les recherches pour un substitut de la neige naturelle, qui sont passées des flocons de savon aux paillassons puis aux aiguilles de pin et à la glace concassée, ont finalement abouti à un produit supérieur aux flocons de neige naturelle.

L'avis d'un expert

Charette, qui est également examinateur en chef de l'Alliance Canadienne des moniteurs de ski, affirme que la neige produite artificiellement est plus sèche, plus dense et s'entasse mieux, ce qui donne une surface meilleure et plus durable. Cette neige bien tassée possède une autre qualité appréciable : étant donné qu'il n'y a pas d'air entre les flocons de neige, le point de fonte y est plus élevé que pour la neige naturelle. Pour faire de la neige, les températures doivent être de 30 degrés ou moins et cependant, l'on sait que les flocons de neige artificielle résistent à des dégels allant jusqu'à 70 degrés tout en permettant de bonnes conditions de descente. Voilà une caractéristique bien importante pour la prolongation du ski de printemps.

Bien que ces machines soient avantageuses pour les opérateurs de station de ski comme pour les skieurs eux-mêmes, leur installation n'est pas une décision à prendre à la légère.

Les prix peuvent varier du tout au tout selon le terrain et l'accessibilité à l'eau. Au Gray Rocks, l'installation faite par John Clifford a coûté $25,000 en équipement et frais d'installation, plus $40,000 pour les compresseurs requis pour la mise en fonctionnement. Quand la machine fonctionne, les frais d'opération s'établissent entre $250 et $300 sur une période de 24 heures.

L'air et l'eau sont transportés sous 100 livres de pression dans des tuyaux jumelés vers une série de gicleurs où ils se mêlent et sont vaporisés en brume fine. Si la température est sous le point de congélation, la brume se change en neige.

Les machines peuvent fonctionner à des températures variant de 10 degrés sous zéro à 30 degrés au-dessus. On rapporte qu'elles ont produit de la neige à des températures aussi élevées que 36 degrés.



Dommage que les Pères Bauer soient si rares

Quels que soient les sentiments que nous éprouvions envers les membres de l'équipe canadienne de ski alpin, il serait bien injuste, à mon avis, de les tenir responsables de nos échecs à Innsbruck. Pas plus, d'ailleurs, qu'on rejetterait le blâme de notre défaite au hockey sur les athlètes du Père Bauer. Je les ai vus à l'oeuvre, aussi bien sur les pistes de ski qu'au stade de glace; tous, sans exception, ont fourni le maximum d'efforts. L'absence de médailles olympiques sur leur poitrine ne diminue en rien leur mérite.

Bien sûr, le public canadien a été déçu des résultats d'Innsbruck. Il a manifesté son mécontentement en ce qui concerne le classement final des équipes de hockey, où les changements apportés en dernière heure privaient le Canada d'une médaille de bronze. Personne, cependant, n'a adressé le moindre reproche à l'Association canadienne de hockey amateur, parce qu'on sait fort bien que notre équipe était pilotée par un homme sérieux et compétent. Nous n'avons pas rapporté de médailles au hockey, mais nous avons tout fait pour y parvenir. C'est déjà beaucoup.

On réagit différemment, toutefois, en face des résultats obtenus par nos skieurs, même si Nancy Greene et Peter Duncan ont enlevé les huitième et dixième places au combiné. Le public, contrairement à ce que pensent les dirigeants de l'Association canadienne de ski amateur, ne lance pas la pierre aux athlètes, mais continue à s'interroger sur la valeur de l'entraînement que subissent nos compétiteurs, sur l'efficacité des méthodes employées et sur le mode de sélection de nos représentants à l'étranger.

L'an dernier, Pepi Salvenmoser, entraîneur de l'équipe féminine, affirmait que certaines protections intervenaient dans le choix des skieurs. Venant de Salvenmoser, l'accusation était d'une gravité extraordinaire. L'ACSA a nié, mais sans donner d'explications et, l'automne dernier, l'entraîneur était réengagé en dépit de cette violente sortie contre les dirigeants de l'organisme national. A partir de ce moment, le public se perdait en conjectures.

Vers la même époque, alors qu'on demandait aux dirigeants de l'ACSA les raisons du réengagement de Pepi Salvenmoser et de Verne Anderson, les officiers de cette association nourrie de subventions provenant des deniers publics, nous répondaient qu'il n'existait au Canada aucun entraîneur compétent pour l'équipe féminine et que l'entraîneur de la formation masculine semblait être le seul homme qualifié.

Au début du mois d'octobre, les skieuses quittaient le Canada pour l'Europe, mais leurs compagnons continuaient à s'entraîner dans l'Ouest du pays. Ce n'est qu'à la fin de décembre que les skieurs sélectionnés de l'équipe partaient à leur tour. Pourquoi donc l'équipe féminine est-elle partie si tôt ? Parce que M. Salvenmoser est propriétaire d'un magasin à Kitzbuhel et que sa présence était indispensable là-bas !

Si le public, en général, est indifférent et n'encourage pas suffisamment le ski de compétition, comme l'avouait Réal Charette à notre confrère Marcel Desjardins, c'est un peu à cause de toutes ces petites manigances de l'ACSA et de la distribution plus ou moins judicieuse des subventions consenties par le Conseil national des Sports.

L'Association canadienne de ski amateur, qui dispose cette année d'un budget de $100,000., devait être en mesure de s'offrir les services d'un entraîneur ayant pleine et entière liberté d'action. La CAHA n'a pas hésité à retenir les services du Père David Bauer et cette attitude logique, même si elle n'a pas produit les résultats attendus, a été louée d'un océan à l'autre.

Les Canadiens réalistes et lucides ont accepté notre défaite au hockey parce que les circonstances atténuantes jouaient en notre faveur. Dans le domaine du ski, toutefois, le public se rend bien compte que tout ne tourne pas rond et qu'il nous manque l'essentiel : un entraîneur de la trempe du Père Bauer. Mais, allez donc essayer de convaincre les pontifes de l'Association canadienne de ski amateur !

A Mont-Tremblant

L'équipe canadienne prendra part au 30e Kandahar annuel

Les compétiteurs de l'équipe nationale de ski alpin prendront part à la 30e classique annuelle Kandahar, samedi et dimanche, à Mont-Tremblant. Les skieurs sont arrivés hier dans cette station des Laurentides afin de s'entraîner en vue des deux épreuves au programme.

Samedi aura lieu le slalom géant sur la piste Ryan et, dimanche, le slalom, sur la piste McCulloch. Bob Richardson et Bob Gilmour traceront le parcours des deux épreuves. Cependant, le comité se réserve le droit de déplacer le site de chacune des courses, si les conditions de neige les obligent à le faire.

Le nombre des participants est limité à 80 compétiteurs, mais après la première manche du slalom de dimanche, seuls les 30 meilleurs pourront disputer la seconde manche. Seuls les compétiteurs masculins et féminins de classes "A" ou "B" sont éligibles à la classique Kandahar.

Une des plus importantes épreuves de ski au Canada et la seule sanctionnée par la Fédération Internationale de Ski, la course Kandahar est organisée par le club de ski Red Birds depuis 1932.

Parmi les vainqueurs les plus récents et les mieux connus, mentionnons les noms d'Anderl Molterer, d'Autriche, ainsi que Guy Périllat et Léo Lacroix, de France. On sait que l'épreuve annuelle joue un rôle important dans le choix des membres de l'équipe canadienne de la saison prochaine.

Peter Duncan et Nancy Greene, les vainqueurs de 1963, défendront leur titre encore une fois. Leurs adversaires les plus redoutables seront Linda Crutchfield, de Shawinigan, et Jean-Guy Brunet, de Ste-Agathe. L'an dernier, Brunet avait obtenu le meilleur temps au slalom, mais une malencontreuse chute dans la seconde manche l'avait empêché de s'inscrire au combiné.

Il est peu probable que les skieurs et skieuses de calibre junior se rendent en grand nombre au Mont-Tremblant, à cause des championnats qui doivent avoir lieu au Camp Fortune en fin de semaine.

Compétition "para-ski" à Mont Gabriel

Dimanche, le 1er mars, de 11 h. le matin à 3 h. de l'après-midi, 30 parachutistes skieurs du Montreal Sky Divers Club sauteront d'un avion, à une altitude de 3,000 pieds au-dessus du Mont-Gabriel.

Les parachutistes atterriront au sommet de la piste Ober-Gurgl, chausseront les skis et descendront la piste jusqu'à l'arrivée, au Pavillon. Le premier qui atteindra la ligne d'arrivée sera proclamé gagnant.

Voilà un spectacle unique et qui captivera l'attention du public toujours à l'affût de compétitions extraordinaires.

Cours de ski destinés aux religieuses

VIENNE, Autriche. (CCC) — La Commission des sports de l'Office pastoral de la conférence de l'épiscopat autrichien a organisé, du 15 au 22 février, à Mitterbach, un cours de ski destiné à toutes les religieuses qui ont la charge d'enseigner l'éducation physique et la gymnastique dans les écoles qui leur sont confiées. On a accueilli également toutes les religieuses enseignantes qui désiraient le suivre. Les religieuses qui, pendant la journée, s'exerçaient en costume de skieuses sur les champs de neige, se retrouvaient le soir dans un couvent de la localité. Le cours était placé sous une double direction : l'une sportive, l'autre spirituelle.

Cette même Commission avait organisé, l'été dernier, un cours de natation à l'intention des Religieuses. Ce premier cours a remporté un tel succès et un accueil si favorable qu'un cours identique sera organisé en été 1964.

Conditions de ski

D'après le service de météorologie du Ministère des Richesses Naturelles, les conditions de ski sont très bonnes et excellentes dans toute la province. Il est tombé de 1 à 3 pouces de neige dans les Laurentides, au nord de Montréal, et un pouce dans les Cantons de l'Est.

A Mont-Tremblant, le maximum d'épaisseur atteint 38 pouces; à St-Jovite, 33 pouces; et à Ste-Agathe, 36 pouces. A Val David, Val-Morin et Ste-Adèle, la couche de neige varie de 27 à 30 pouces. A St-Donat et Rawdon, les profondeurs sont de 30 et 28 pouces, tandis qu'à Piedmont, le maximum d'enneigement varie entre 23 et 26 pouces.

Dans les Cantons de l'Est, de Rougement à Sherbrooke, l'épaisseur de la neige s'établit entre 15 et 40 pouces, tandis que dans la Vallée de la Gatineau, la profondeur maximum est de 20 pouces à Camp Fortune et de 17 pouces à Wakefield et Blue Sea. Au Lac Beauport, l'enneigement est de 26 pouces avec 2 pouces de nouvelle neige poudreuse.

Dans la région Saguenay-Lac-St-Jean, trois pouces de neige nouvelle recouvrent les pistes où l'enneigement varie entre 26 et 36 pouces. Aux Etats-Unis, on a relevé 3 pouces de nouvelle neige à Jak Peak, sur une surface de 25 à 35 pouces, et à Stowe, la base ferme varie de 38 à 48 pouces avec 3 pouces de neige poudreuse. A Wildcat et à Cannon, une nouvelle neige de 2 à 3 pouces recouvre les pistes. Les conditions de ski sont bonnes et excellentes.

Le championnat junior alpin à Camp Fortune

Si la coupe Ryan, la Kandahar et la classique Adams sont devenues des épreuves qui justifient la participation de skieurs de certains autres pays, tels les Etats-Unis, il en est de même pour le championnat junior canadien de ski.

Si des jeunes gens tels qu'André Pomerleau, gagnant de l'an dernier, Robert Laverdure et Jean Crépeau, du Mont-Orford, jusqu'à maintenant prouver qu'ils étaient déjà de force égale à certains bons skieurs seniors canadiens, on peut s'attendre à ce que certains d'entre eux fassent partie de l'équipe nationale d'ici quelques années.

Il en est de même du côté féminin. Des jeunes de la trempe de Barby Walker, Garrie Matheson et Suzan Clift, du Ski-Jay, Eva Kuchar, du Mont-Tremblay, et Heather Quipp, d'Ottawa, sauront certainement, elles aussi livrer une lutte acharnée.



André POMERLEAU

Barry Baumel, de Ptarmigan, Currie Chapman, Kim Rowley et Mike Irvin, d'Ottawa, Georges Marier, du Lac Beauport, Kirk Henry, de Ste-Marguerite, et Jim Clift, du club Martian, pour ne nommer que les membres masculins de l'équipe de la division du Québec, ont su

pensez-y: les nouvelles de loin... et de près
pour seulement quelques sous
"LA PRESSE"

LES EXCURSIONS ACSM DE SKI

Voici les endroits que visiteront, en fin de semaine, les membres de l'Association des clubs de ski de Montréal :

SAMEDI

MONT ORFORD — Club de ski de l'Hydro-Québec — Direction : Christian Cloutier, RE. 1-6562.

DIMANCHE

MONT BLANC — Club St-Ambroise — Direction : Aline Robineau, 722-6853 ;

MONT FUGERE — Club de ski Tambour Battant. — Direction : André Laviolette, 272-6408 ; Club de ski Pigeons Voyageurs — Direction : Daniel Boucher, 767-7435 ; Club de ski Saranac. Direction : Paul Bourque, FE. 4-2463 ; Club du Centre Culturel et Sportif. — Direction : Gérald Fyfe, 527-2121 ;

STE-MARGUERITE — Club de ski Eureka. — Direction : Claude Haas, DU. 8-9788 ; Club de La Palestre Nationale. — Direction : Raymond Gagnier, LA. 3-2166 ;

MONT HABITANT — Club de ski Chalet. — Direction : Jacques Lavigne, FE. 4-5678 ;

BELLE NEIGE — Club des Chevaliers Sportifs — Direction : Joe Lavoie, LA. 1-3774 ; Club de ski Al-Pin — Direction: Pierre Garon, 655-5477 ;

MONT SUTTON — Club de ski Yodel — Direction : Gilles Ménard, MO. 9-9186 ; Club de ski Caribou — Direction : Jacques Legault, 323-2157 ;

MONT ORFORD — Club de l'Immaculée-Conception — Direction : Raymond Gilbert, 527-1257 ; Club Quatre-Saisons — Direction : Pierre Chayer, FE. 4-9832 ; Club de ski Chamonix — Direction : R. Meilleur, MO. 9-3664 ;

WHITEFACE — Club de ski Cerf Blanc — Direction : Ronald Lemon, 767-8455 Club des Gais Copains — Direction : Gilles Ouellette, 486-5464;

STOWE — Club de ski Davos — Direction : Huguette Bradet, 658-1646 ;

MERCREDI

MONT ECHO — Club de ski de La Fraternité des Policiers de Montréal — Direction : Pierre Morin (matricule 1259) 522-2472.

WHITEFACE LAKE PLACID REGION
Conditions de ski à 2.55 h. p.m. mercredi "bonnes". Informations appelez 518-946-7171.

ANDRE JAC
présente un tout nouveau ski métallique très bien connu en Europe.
Fabrication SCHWENDENER (Suisse)
• Semelle PITEX jaune
• Carres d'une pièce
• Modèle combiné, slalom et slalom géant
• GARANTIE DE 1 AN
caravelle 36
CARAVELLE 36
$124.50
ANDRE JAC SKI SHOP
10730, rue MILLEN — 381-8051
face au terminus Ahuntsic

Aux adeptes du ski de sentier
Les amateurs de ski de sentier (cross-country) sont invités à participer à un second circuit, organisé par la zone de ski Laurentienne, dimanche. Les skieurs partiront, de Morin Heights, à 10 h., de la piste Bellevue. Les intéressés doivent s'enregistrer auprès des guides portant un brassard blanc.
Plus de cinquante personnes ont répondu à la première randonnée, ce qui porte à croire que plusieurs skieurs ont décidé de devenir des adeptes de ce sport. Les participants sont priés d'apporter leur diner.

Skieurs !!
Pour une inoubliable fin de semaine — Accommodation samedi soir $5 par personne. Danse avec orchestre.
8 MONTE-PENTES
16 COTES ET PISTES
CHALET COCHAND
STE-MARGUERITE STATION
45 minutes de Montréal
Ligne directe de Montréal
UN. 1-5212

SKIEURS
POUR RESERVATIONS AU
GRAND A STOWE
Téléphonez à Montréal
748-9661
Grand Motor Hotel
6126 Côte-de-Liesse, Mtl 9

CHALETS des CHUTES
MONT-TREMBLANT



Hôtel, 15 motels de luxe, cottages à proximité du mont Tremblant, atmosphère exclusive, cuisine réputée, danse avec orchestre. Prix spéciaux pour semaine de ski avec école certifiée.
Inf. L. SAMSON — Tél. 425-2738

goulet SPORT
LE ROYAUME DU SKIEUR
8839, Rue BASILE-ROUTHIER près du boul. Métropolitain
DU. 8-2881
spécialiste de la mode à votre service

TELEGRAMME DE ST-JOVITE, P.Q.
A VOUS
RECOMMANDONS UNE SEMAINE DE SKI AU GREY ROCKS INN, ST-JOVITE — 4 MILLES DU MONT TREMBLANT — 2 REMONTE-PENTES — LEÇONS AVEC INSTRUCTEURS — MACHINERIE NEIGE ARTIFICIELLE, NEIGE ASSUREE DES 8 DECEMBRE — PATINAGE, CARRIOLE, DANSE, JEUX ET BAR — 7 JOURS, 6 NUITS, REPAS COMPRIS, A PARTIR DE $91.50 — RESERVEZ PAR ECRIT AU GRAY ROCKS INN, ST-JOVITE, P.Q. OU TELEPHONEZ CODE 819, 425-2771.
GRAY ROCKS INN

La vraie auberge de montagne !
AUBERGE VIEUX FOYER
VAL-DAVID
• Près du centre de ski Mont Plante.
• Renommée pour son atmosphère.
• Cuisine de choix — Pain maison
• Bière et vin aux repas.
• Chambres confortables.
• Salon du Vieux Foyer. — Salle de jeu.
• Semaine et fin de semaine de ski.
Demandez dépliant
Tél. : Val-David 322-2686

Venez faire du ski avec nous !
THE LAURENTIDE INN
"SEMAINE DE SKI" DU CENTRE DE SKI LAURENTIEN
$80 — $120 par personne, comprenant tous repas, l'usage de notre propre téléski, "cours de ski gratuits", réunion-cocktail et divertissements tous les soirs.
Lune de miel de ski $175 - $185
Prix spéciaux pour groupes durant février et mars.
Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.
58 milles au nord de Montréal
Tél. Ste-Agathe, PH. 326-2240

SKI MONT ALOUETTE
Nous fermons nos pentes de ski durant la semaine afin de les entretenir et vous assurons ainsi les plus belles fins de semaine de ski.
TOURNEZ A DROITE A L'ENSEIGNE, ½ MILLE PASSE L'INTERSECTION STE-ADELE, STE-MARGUERITE.
Samedi et dimanche toute la journée $3.00
Ste-Adèle, P.Q.

Les conditions du SKI à
BELLE-NEIGE
ROUTE 11, VAL MORIN
SONT EXCELLENTES
PLUSIEURS POUCES DE NOUVELLE NEIGE
POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Montréal, LA. 6-4976

SKI ! VACANCES ECONOMIQUES CONFORT MODERNE
MOTEL CHA-TO-GAI
STE-ADELE-EN-HAUT
Chambre dans hôtel, une personne petit déjeuner et dîner $6.00 par le soir jour
Motel de luxe, T.V., salle bain privée. Une personne petit déjeuner et dîner le soir $8.50 par jour
La meilleure valeur hôtel et motel
Réservations CA. 9-3117
• ORCHESTRE
• DANSE
• Tous les sports d'hiver à proximité

★ TELESKI
★ 7 MILLES DE PISTE
★ RESTAURANT
★ BOUTIQUE DE SKI
★ ECOLE DE SKI
★ PATROUILLE DE SKI
MONT STE-ANNE
Le premier centre de ski dans les Laurentides au lac Guindon.
Aux skieurs possédant un billet au téléski pour la journée cours de ski gratuit tous les jours de 1 hre à 3 hres p.m. Tarif : en semaine $2.50, fin semaine $4.00
50¢
Sur présentation de cette annonce vous recevrez un escompte de 50¢ sur l'achat d'un billet de journée sur le "T" bar.
VALIDE SEULEMENT SUR SEMAINE
Informations : D. Thomas Val — Shawbridge — CA. 4-2422

PROFITEZ de RABAIS de 20% à 50%
SUR DE L'EQUIPEMENT DE QUALITE :
KNEISSEL — KASTLES
BOGNER — SCOTT
HARTS — TYROL
BLIZZARDS — KASTINGER
PEDIGREE — WHITE STAG
Kerr's SKI SHOP
1242 ouest, STE-CATHERINE — 866-8179

MONT HABITANT
SKI A ST-SAUVEUR-DES-MONTS
SKI DU SOIR, MARDI AU SAMEDI 82
DU NOUVEAU ! GARDERIE POUR ENFANTS
Ouvert tous les jours de 10 h. a.m. à 4 h. p.m. — Pour les jeunes de 2 à 5 ans. Garde-malade qualifiée. SEULEMENT $2.00 PAR JOUR
Pour réservations, informations
Téléphone MONTREAL : 861-2283 ou ST-SAUVEUR : CA. 7-2637

LE SKI est EXCELLENT
A PIEDMONT : Tournez à droite au feu de circulation à Piedmont.
Olympia
LE CENTRE DE SKI LE PLUS ENSOLEILLE DES LAURENTIDES
SPECIAL DURANT LA SEMAINE
MARDI : Journée des Dames
JEUDI : Journée des Hommes d'affaires et professionnels.
$4.00 PAR JOUR, COMPRENANT : MONTE-PENTE, LEÇONS DE SKI ET REPAS.
Deux T-Bar doubles — Pentes pour débutants, intermédiaires — Experts — Pentes entretenues — 15 instructeurs de ski sous la direction de Georges Vigeant — Terrain de stationnement — Vaste cafeteria.
INFORMATION : LIGNE DIRECTE 866-0747



LE 29 FEVRIER
SALUEZ L'ANNEE BISSEXTILE ET VIVEZ UN MERVEILLEUX "WEEK-END 36" A
l'Estérel
Ski, repas, chambre confortable, divertissements... tout compris du vendredi soir au dimanche midi : $36
VENDREDI : souper (menu au choix), ski de nuit (8 h. 30 à 10 h. 30), collation au chalet de ski.
SAMEDI : 3 repas, monte-pente gratuit, instructeur de ski, promenade nocturne en traîneau, consommation offerte au bar de l'Estérel.
DIMANCHE : déjeuner et dîner, monte-pente gratuit toute la journée.
SUPERBE PISCINE INTERIEURE GRATUITE !
Transformez chaque fin de semaine en un merveilleux "week-end 36" !
Pour réserver, composez UN. 6-8224 ou écrivez à :
"Week-end 36", Hôtel l'Estérel, Ville d'Estérel, Québec.

La Sapinière
VAL-DAVID, P.Q.
SEMAINE SPECIALE DE SKI $79.00 A PARTIR DE
comprenant
★ 10 leçons de ski de l'école Raymond Lanctôt
★ Usage gratuit du télébar "La Sapinière" (à 300 pieds de l'hôtel)
★ 6 jours de logement ★ 18 repas succulents
★ Des soirées à la cave à vin au son de l'accordéon
★ Des soirées de danse avec le trio "Bernani".
AU SALON-BAR "LES QUATRE SOLEILS" "LOU HOOPER" AU PIANO 5 SOIRS PAR SEMAINE
POUR RESERVATION TEL. CIRCUIT DIRECT DE MONTREAL UN. 6-8262
Pour des renseignements détaillés, demandez notre dépliant en couleurs en écrivant à LA SAPINIERE, VAL-DAVID, C.P. 500.

ski
LA RÉGION DE SKI DES CANTONS DE L'EST ET DU NORD DU VERMONT
JAY PEAK
MONT ORFORD - MONT SUTTON - NORTH HATLEY
MONT ÉCHO
INCROYABLE !
VOIR POUR CROIRE
POURQUOI PAS ?

SOLDE FINAL
EPARGNEZ
de 20% à 40%
sur tout notre stock de skis et de hockey
(sauf skis Head)
OMER DESERRES
1406 St-Denis 6955 St-Hubert
Centres d'achats Wilderton et Rockland—Tél. 288-0251
Stationnement
Ouverts jeudi et vendredi soir

avis de DÉCÈS

AMY (Wilhelmina) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 92 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Georges Amy, née Wilhelmina Corbin. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2830 rue Notre-Dame Ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBIN (Charlemagne) — A Montréal, le 24 février 1964, à l'âge de 49 ans, est décédé Charlemagne Aubin, époux de Jeannette Pinet, demeurant au 6531 Mazarin, père de Mme Russell Weir (Lisette), Carol, Mario. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk
à 9.15 hres pour se rendre à l'église St-Jean-de-Malta, où le service sera célébré à 9.30 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Oscar) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 45 ans est décédé Oscar Beaudoin, époux de Germaine Monier demeurant à 2340 St-Zotique. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 rue Beaubien est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISJOLY (Henriette) — A Montréal, le 25 février 1964 à l'âge de 74 ans est décédée Henriette Braem, épouse de René Boisjoly. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
6662 rue St-Denis
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Arsène (Bélanger et Christophe-Colomb) où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Arthur) — A Montréal, le 25 février 1964 à l'âge de 81 ans est décédé M. Arthur Boucher, époux de feu Bernadette Monette, demeurant à 1979 Champlain. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Joseph Odilon) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 81 ans, 10 mois, est décédé Joseph Odilon Boucher, époux en 1ères noces de Rosa Larivée et en 2es noces, de Béatrice Beaulac, demeurant à 5757 St-André. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, ave Laurier ouest
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULANGER (Elodie) — A Terrebonne, le 26 février 1964, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme Gustave Boulanger, née Elodie Gauvreau. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Magnan Enrg.,
61, rue Blainville ouest, Ste-Thérèse,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Anne-des-Plaines, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSEAU (Théodore) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 74 ans est décédé Théodore Brosseau époux de feu Augustina Durand, père de Léo, Mme Charles Clément (Claire), Yvette, Fernand, Mme Benjamin Desjardins (Thérèse), Mme Roger Bouchard (Pauline), Jean-Paul, Mme Réal Cloutier (Lucille), Mme Jacques Milot (Réjeanne). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera chanté à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BURGESS (Hélène)—A Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, le 26 février 1964, à l'âge de 68 ans, est décédée Marie-Hélène Hughes, épouse de Joseph Burgess, fleuriste, demeurant à 14466, boulevard Gouin ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault
16114, boulevard Gouin ouest
Ste-Geneviève-de-Pierrefonds
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Elle était Dame de Ste-Anne et Tertiaire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Zotique) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Zotique Chaput, époux en premières noces de Marie-Louise Dufort et en secondes noces de feu Anna Dupuis, demeurant à 1905 Omer. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré, et de là au cimetière de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRON (Mgr Siméon) — A Laval-des-Rapides, le 26 février 1964, à l'âge de 68 ans, est décédé Mgr Siméon Charron, P.D., ancien curé de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, fils de feu Siméon Charron et de feu Alma Laviolette, frère de Mme Samuel Richer (Yvonne) et de Mme veuve Charles-Edouard Lussier (Béatrice) et de Ernest. La dépouille mortelle est exposée au salon
Roland Bisson Inc.
130 boul. Henri-Bourassa est
La translation des restes aura lieu vendredi le 28 courant à 8 hrs p.m. pour être exposée en chapelle ardente en l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré samedi à 10 hrs. L'inhumation se fera dans la crypte de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Célanire) — A Ville St-François, le 24 février 1964, à l'âge de 86 ans, est décédée Célanire Paquette, épouse de feu Joseph Chartrand, demeurant au 8740 boul. des Mille-Iles. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr, c.r.
7020 boul. des Mille-Iles,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

CHAUVIN (Délia) — A Montréal-Nord, le 24 février 1964 à l'âge de 90 ans est décédée Délia Delorme, épouse de feu Félix Chauvin, demeurant 5062 Boul. Perras, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
5001 boul. Henri-Bourassa Est
à 8 hrs 55 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Malone, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT-BARCELO (Henriette) — A Verdun, le 25 février 1964, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme veuve Médard Clément, née Henriette Barcelo, demeurant chez son gendre, M. Robert Renaud, 154 rue Rielle. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault
512, rue de l'Eglise
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Célina) — A Montréal, le 26 février 1964, est décédée Célina Corbeil, fille de feu Joseph Auguste Corbeil et de feu Ellen Smart, demeurant 962 St-Ferdinand, soeur de Mme Gustave Daniel (Lillian). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CRONIER (Jacques) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jacques Cronier, époux de Cécile Lavallière, demeurant 1825 Ontario Est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
302 rue Ste-Catherine Est
à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE CARAFFE (Graziella) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Jean-Louis de Caraffe, née Graziella Bourque, demeurant au 8357 Foucher. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
745 rue Crémazie est
à 9 hrs pour se rendre à l'église de Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 41 ans, est décédée Mme René Denis née Marie-Jeanne Décary demeurant à 3235 rue Dandurand. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359 11e avenue Rosemont
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESLAURIERS (Albert) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 77 ans, 11 mois, est décédé M. Albert Deslauriers, époux de feu Valentine Charette, demeurant au 2400 Delisle. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
2630 rue Notre-Dame ouest.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

FORGET (Delima) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Forget, née Delima Desroches, demeurant à 118 rue Marien. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
11,813, rue Notre-Dame est
pour se rendre à l'église St-Octave de Montréal-Est où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRECHETTE (Ovila) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Ovila Frechette, époux d'Angélina Ouimet. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GAUTHIER (Alexina) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 84 ans, est décédée Alexina Lacroix, épouse de feu Arthur Gauthier et mère l'Emile, du rév. Père Henri R. Gauthier, Dominicain, Mme Nelson Gélinas (Simone) Mme Jean-Paul Dussault (Jeanne) et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
9821, rue St-Hubert
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Honoré) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Honoré Gauthier, époux de Germaine Cyr, demeurant à 5148 St-Dominique. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
19 ave Laurier est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Henri) — A Montréal, le 25 février 1964 à l'âge de 67 ans est décédé M. Henri Girouard, époux de feu Evangéline Boisvert, demeurant 2281 Davidson. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (J. Odilon) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 72 ans, est décédé M. J. Odilon Lorenzo Grégoire, époux de Aurore Jautin, demeurant à 5155 Baldwin. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant.
à la chapelle du salon
J. A. Langlois
8626, rue Hochelaga
où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Hawthorndale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROULX (Eugène) — A Lachine, le 25 février 1964, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Eugène Groulx, fils d'Armand Groulx et de feu Alice Filiault, demeurant au 1750 St-Joseph. Les funérailles auront lieu samedi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345 rue Notre-Dame,
à Lachine,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église des Ste-Anges, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HACHE (Ernest) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 85 ans est décédé M. Ernest Hache, époux d'Irène Lecuyer, demeurant 2377 Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOBIN (Raymond) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 39 ans, est décédé Raymond Jobin, époux de Dolores Simard. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
6440, 25e Ave., Rosemont,
angle Beaubien
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Fleur-de-Marie) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Raoul Labelle, née Fleur-de-Marie Coste, demeurant à 5435, 1ère avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRENIERE (Philomène) — A la Providence Auclair de Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve David Lafrenière, née Philomène Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
17 avenue Laurier est
à 8 hres 15 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 8 hres 30 et de là au cimetière de Louiseville, lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOTHE (Georges) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Georges Lamothe, époux d'Alma Brouillard, demeurant au 807 Viger. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty & Monty,
1926 rue Plessis
à 8 hrs pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Honoré) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Honoré Langlois, époux de feu Marie-Jeanne Robert, et père de Dollard Langlois, président du Laboratoire Bio-Chimique, et de l'abbé Jean Langlois, P.M.E., et de Marie-Jeanne, Stella, Yvette, Pauline, Monique, André et Pierrette. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 rue Jean-Talon est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Louis) — Varenne, le 25 février 1964, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Louis Langlois, époux de feu Rosilda Choquet. Les funérailles auron lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lucien Gervais Enrg.,
130 rue Ste-Anne
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LAUZON (Paul) — A Verdun, le 25 février 1964, à l'âge de 64 ans, est décédé Paul Lauzon, époux de Eliane Caron, demeurant 3514, rue Gertrude. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Philippe) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 68 ans 5 mois, est décédé M. Philippe Lavoie, époux de Marie-Louise Pilon, demeurant à 5165 Monsabre. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
5805 rue Boileau angle Lacordaire
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLOND (Donat) — A Montréal, accidentellement, le 24 février 1964, à l'âge de 46 ans, est décédé Donat Leblond, époux de Jeannine Berger, demeurant au 1889 St-Clément. Les funérailles auront lieu samedi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.,
2590 rue Rouen.
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ECUYER (Eugénie) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 86 ans, est décédée Mlle Eugénie L'Ecuyer, fille de feu David L'Ecuyer et de feu Joséphine Polliquin, demeurant à 1431 Fullum. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
des Frais Funéraires
4648, rue Papineau
à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVEILLE (J. A.) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 75 ans, est décédé Dr J.-A. Léveillé, médecin vétérinaire, époux de Elisabeth Majeau, demeurant 1520 de Champigny, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1733 rue de l'Eglise
à 10 h. 20 pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Ville Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MACCHABEE (René) — A St-Jérôme, le 25 février 1964 à l'âge de 84 ans est décédé M. René Macchabée, vétéran de la guerre des Boers, époux de Delisca Roy, demeurant à 38 rue St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel et Fils
136 rue Labelle
pour se rendre à l'église St-Lucien où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Corinne) — A Chomedey, le 26 février 1964 à l'âge de 69 ans est décédée Corinne Valade, épouse de Joseph-Albert Major. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5303 boul. Gouin ouest, Cartierville
pour se rendre à l'église St-Norbert où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Martin lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Ernest) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Ernest Martineau, fils de feu Philibert Martineau et de feu Anna Vignola. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 10 hres 15, pour se rendre à l'église du Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATTE (Maximilienne) — A Montréal, le 26 février 1964, est décédée Mlle Maximilienne (Emilienne) Matte, fille de feu Flavien Joseph Matte et de feu Bernadette Lacasse, demeurant 1486 St-Zotique Est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative
de Frais Funéraires,
2215 rue Jean-Talon Est
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATTEAU (Ghislaine) — A Outremont, le 26 février 1964, est décédée Mme Fernand Matteau, née Ghislaine Beaulieu et mère de Mme Pierre Champagne (Candrée). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

MELOCHE (Aimé) — A Lachine, le 25 février 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé Aimé Meloche, époux de Marie-Alice Lalonde ex-directrice de l'école Paul-Jarry, demeurant à 495-7e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
620 rue Provost à Lachine
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU (Jean) — Le 15 février 1964 à Neisprint, Transvaal, République de l'Afrique du Sud est décédé Jean Nadeau, missionnaire laïque, excicéronien, au Kruger National Park, durant 14 ans, et ex-Frère Oblat de Marie-Immaculée, fils d'Euclide Nadeau, ex-commerçant, industriel et marchand de charbon de St-Césaire, de Rouville, et résidant depuis quelques années à St-Paul-d'Abbotsford, P. Q.

NEVEU (Aurore) — A Montréal, le 24 février 1964, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Roland Neveu, née Aurore Tremblay, demeurant 8352 Chateaubriand, autrefois de l'Ascension. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.,
8328 rue St-Denis,
à 7 h. 30, pour se rendre à l'église de l'Annonciation, comté Labelle, où le service sera célébré à 11 h., et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (J. Alphonse) — A Québec, le 26 février 1964 à l'âge de 75 ans est décédé M. J. Alphonse Paré, représentant de Great West Insurance Co., époux de feu Dame Eva Nadeau demeurant à 455 Lemesurier, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Arthur Cloutier & Fils Ltée
46 ouest, boul. St-Cyrille
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le trajet se fera en automobile.

PAQUETTE (Anna) — Accidentellement à Montréal, le 24 février 1964 à l'âge de 71 ans est décédé Mme veuve Arthur Paquette, née Anna Charbonneau, demeurant 1705 Laurier est. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25 ave Laurier Est
à 8.30 hres pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Joseph Avila) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 67 ans est décédé Joseph Avila Robillard, ex-entrepreneur, fondateur et président de la compagnie J.-A. Robillard et Fils Ltée, époux de Florentine Lebeau demeurant à 1314 Bélanger est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
1111 rue Laurier Ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Philippe où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Ile Perrot lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Joseph) — A St-Jérôme, le 25 février 1964, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Joseph Richard au service de la Poste pendant 47 ans, époux de Mélina Riendeau. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.
74 boul. Labelle, Ste-Thérèse
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Cabrini de Rosemère où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIOPEL (Denise) — A Pointe-aux-Trembles, le 25 février 1964, à l'âge de 30 ans, est décédée Mme Yvon Riopel, née Denise St-Louis, demeurant à 12,176 de Montigny est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
11,813 rue Notre-Dame est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROSLER (Sam) — Subitement à sa demeure, le 26 février 1964, est décédé Sam Rosler, époux bien-aimé de Cecilia Joseph, père d'Harold, fils d'Harry Rosler et de feu Mary Alma Rosler, frère de Cecile, Morris, Jimmy, Esther et Chubby. Le service aura lieu à la chapelle funéraire
D. A. Collins,
5610 ouest, rue Sherbrooke
samedi le 29 février 1964, à 10 h. a.m. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

ROY (Jeanne) — A Pointe St-Charles, le 25 février 1964, à l'âge de 63 ans, est décédée Mlle Jeanne Roy, fille de feu J. Adélard Roy et de feu Marie-Louise Hétu, demeurant à 2630 Knox. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVOIE (Louise) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Léonard Savoie, née Louise Le Blanc. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de St-Zotique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Guy) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Guy Tremblay, fils de Arthur Tremblay et de feu Léontine Vandal, demeurant 778 Forfar. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Méderic) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Médéric Tremblay fils de feu François Tremblay et de feu Alphonsine Ste-Marie, demeurant 8843 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, rue Crémazie
à 8.45 hres pour se rendre à l'église St-Alphonse Youville où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREPANIER (Robert) — Accidentellement à Mont-Laurier le 24 février 1964, à l'âge de 34 ans, est décédé Robert Trépanier, fils de Simeon et de feu Reina Nuckle, frère de Mme S. Esposito (Simone), Roger et Denise, demeurant au 8443 St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TROTTIER (Eloi) — A Amos, Abitibi, le 26 février 1964 à l'âge de 45 ans est décédé le Docteur Eloi Trottier, époux de Céline Desmarais de Amos. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant, à la cathédrale d'Amos et le là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WIRIOT (Cécile) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 45 ans est décédée Cécile Laforge, épouse de Pierre Wiriot, demeurant à 7245 Henri-Julien. La dépouille mortelle est exposée au salon
Rémi Allard
7384 rue St-Denis
Avis des funérailles plus tard.

Nécrologie

Mgr SIMEON CHARRON, P.D.

L'ancien curé de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, Mgr Siméon Charron, P.D., est décédé, hier, à l'âge de 69 ans.



Originaire de Montréal, il était le fils de Siméon Charron et d'Alma Laviolette, tous deux décédés. Il fit ses études classiques au collège de l'Assomption et ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre le 29 juin 1919 par Son Exc. Mgr Herman Bruneault, alors évêque de Nicolet.

Jeune prêtre, il fut professeur au collège de l'Assomption jusqu'en 1927. Puis il fut nommé vicaire à la paroisse St-Nom-de-Jésus, de Maisonneuve. En 1939, il devint aumônier de l'hôpital Ste-Justine, poste qu'il occupa jusqu'en 1946.

Puis, il occupa la cure de la paroisse Ste-Etienne jusqu'en 1951, avant d'être nommé curé de Notre-Dame-du-Rosaire, où il exerça son ministère jusqu'à sa retraite en 1963. Il avait été nommé prélat domestique en 1957.

Le défunt laisse deux soeurs, Mme Samuel Richer (Yvonne) et Mme veuve Charles-Edouard Lussier (Béatrice), son frère, Ernest, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au 130 est, boulevard Henri-Bourassa, jusqu'à vendredi soir, à 8 h. 30, alors qu'il y aura translation des restes à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où les funérailles auront lieu samedi matin. C'est S. E. le cardinal Léger qui célébrera le service.

Maurice FARMAN

PARIS. (AFP) — Maurice Farman, l'un des pionniers de l'aviation, est mort mardi à Paris. Il était âgé de 96 ans. Ses obsèques ont été célébrées aujourd'hui.

C'est par le sport que Maurice Farman vint à l'aviation. Tout d'abord coureur cycliste, puis pilote automobile, il s'essaye ensuite au ballon sphérique et fut même

Destitution des gardiens qui ont laissé les cagoulards s'évader

QUEBEC. (J.G.) — Le procureur général a déclaré hier que quatre agents avaient été destitués à la suite de l'évasion des cagoulards à Montréal et il a laissé entendre qu'il n'y aura pas d'autres sanctions de prises.

En réponse à M. Dozois qui demandait si des sanctions seront prises contre "ceux qui ont décidé de loger les cagoulards à cet endroit et de n'affecter que quatre policiers, dont des vieillards, à leur surveillance", M. René Hamel a répondu : "Je dois dire que là où les détenus étaient gardés, c'était un endroit à sécurité maximum et, si les règlements prévus avaient été suivis par les personnes en fonction, il n'y aurait pas eu d'évasions."

Par ailleurs, M. Hamel a ajouté qu'il n'était pas dans l'intérêt public de déposer en Chambre le rapport qu'il a reçu sur cette affaire.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE
DERN ... 27 février 1964 / saint Gabriel de l'Addorate.
IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ... DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 80e ANNEE, No 115 • 4 CAHIERS • 48 PAGES

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE
ISEM - OSAM.

AUJOURD'HUI

INCENDIE

Le feu détruit, à Baie-Comeau, quatre édifices abritant douze établissements commerciaux (page 2)

LAFONTAINE

En l'honneur d'une figure dominante du Canada préconfédéral, le pont-tunnel de Boucherville s'appellera Louis-Hippolyte Lafontaine (page 39)

HOPITAUX

La loi des hôpitaux est passée au crible (page 39)

BOXE

La commission de boxe est convaincue que Liston a été blessé "honnêtement" (page 41)

SPORT

Québec publierait prochainement un programme gouvernemental sur le sport (page 47)

USINE D'EPURATION

Négociations entre 11 villes de la rive sud et la compagnie de l'Expo au sujet d'une usine d'épuration commune (page 3)

MISSILES

Les USA ont triplé leur arsenal depuis deux ans — (page 25)

Formule nouvelle de taxation scolaire

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, a proposé ce matin la formule suivante de taxation pour le financement des écoles catholiques de Montréal métropolitain :

1 — chaque commission scolaire locale continuerait de s'occuper elle-même de l'impôt foncier exigé des particuliers—(fixation du taux et perception)—;

2 — le taux de la "taxe des neutres" serait uniformisé, et le produit de cette taxe serait distribué entre les commissions scolaires d'après les besoins de chacune d'elles—véritable système de péréquation—; pour la distribution, on tiendrait compte de différents facteurs,... nombre des enfants,... barème donnant droit à une somme plus ou moins grande par élève selon l'école fréquentée—(établissement public ou indépendant) — et la classe — (maternelle, niveau élémentaire, niveau secondaire)—; on corrigerait l'injustice causée par la plus grande "richesse foncière" de certaines localités, le calcul de la richesse étant basé sur le nombre des enfants aux études.

M. Gérin-Lajoie a proposé cette formule alors que le Comité des bills privés de l'Assemblée législative étudiait le Bill No 139 ou loi visant à constituer un "Bureau de taxation pour les écoles catholiques de Montréal métropolitain".

Après les exposés de porte-parole de la Commission des écoles catholiques de Montréal, notamment M. Maurice Riel, M. Marc Jarry, appuyés par M. Jean Martineau, porte-parole de Lachine, on avait entendu des critiques de M. Antoine Geoffrion, avocat d'un certain nombre de commissions scolaires du diocèse de Montréal qui s'opposent à l'adoption du Bill No 139 au moins pour l'instant, en invoquant les raisons suivantes :

1—le projet n'a pas été suffi-

Voir TAXATION en page 2



GREVE DES ECOLIERS DE BOSTON — Massés en face de l'hôtel de ville de Boston, des écoliers noirs protestent contre la ségrégation "de fait" qui, selon eux, se pratique dans les écoles publiques de la ville. Au premier rang, un bambin de trois ans bat la marche et attend les événements d'un pied ferme. (Article en page 25).

(Téléphoto UPI)

DERNIERE HEURE

L'URSS lance son 25e "COSMOS"

MOSCOU. (Reuter) — Le nouveau satellite soviétique "Cosmos 25", lancé aujourd'hui, a été mis sur orbite, avec un angle de 49 degrés avec l'Equateur.

Tous les instruments placés à bord du satellite fonctionnent normalement, déclare l'agence Tass.

La période de révolution initiale est de 92 minutes, 27. L'apogée est de 526 kilomètres et le périgée de 272 kilomètres.

Alger libère 10 détenus français

ALGER. (Reuter) — Le gouvernement algérien vient de libérer 10 détenus français de droit commun. C'est le prince Jean de Broglie, secrétaire d'Etat français aux Affaires algériennes, qui se trouvait en ce moment à Alger, qui a annoncé la nouvelle.

La démocratie au Québec
PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Un homme et une lampe...

Eric Kierans est un homme lucide. Dans la jungle émotive qu'est devenue la scène politique, seule la lucidité permet encore à certains esprits, heureusement assez nombreux, de raisonner sainement et de comprendre l'usage qu'on doit faire des moyens nouveaux dont disposent les hommes pour créer la richesse.

L'objectif fondamental de toute société, M. Kierans le

Voir DEMOCRATIE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 37
Bandes dessinées / 44
Courrier de Pauline / 18
Décès, Naissances, etc. / 46
Editorial / 4
Finance / 22, 23
Horoscope / 13
Les Tribunaux / 12
Loisirs et récréation / 37, 38
Mots croisés / 31
Nouvelles internationales / 25
Radio et Télévision / 8, 9
Session fédérale / 15, 20
Session provinciale / 15, 21
Ski / 43
Spectacles et Concerts / 10, 11
Sports / 39 à 44, 47
Vie féminine / 16 à 19
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 14

LA MÉTÉO

MOINS FROID, NEIGE LEGERE
MIN.: 5 — MAX.: 20

Des députés demandent de sévir contre Chaput

OTTAWA. (DNC) — Pourquoi les autorités ontariennes n'ont-elles pas arrêté M. Chaput de façon à plaire aux conservateurs des Communes, a lancé aujourd'hui sur un ton ironique le député de Villeneuve, M. Réal Caouette.

Par cette phrase, M. Caouette mettait fin à un début de guerre déclenchée ce matin en Chambre par M. Eric Nielsen, conservateur du Yukon, qui réclamait ni plus ni moins l'arrestation de M. Marcel Chaput.

Certes, M. Nielsen s'est bien gardé d'employer le mot arrestation tout comme ceux qui l'ont suivi dans son attaque contre le ministre de la Justice, M. Favreau, mais c'est bien ce qu'il désirait obtenir.

Parlant après lui, M. Eldon Woolliams, de Bow River, et même le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, ont pressé M. Favreau d'agir, lui signalant que si les propos de M. Chaput sont séditieux, le gouvernement doit agir avant l'expiration du sixième jour après l'offense.

Bien au fait de la loi, le ministre de la Justice a répondu qu'il connait son devoir, qu'il a demandé et doit recevoir au cours de la journée le texte du discours de M. Chaput et que, lorsqu'il en aura pris connaissance, il communiquera avec les procureurs généraux du Québec et de l'Ontario afin de déterminer lequel d'entre eux doit agir, s'il y a lieu d'agir.

L'administration de la Justice, on le sait, relève des provinces. C'est la province où une offense a été commise qui doit agir, croit-on, mais le procureur général de l'Ontario, M. Fred Cass, a déclaré qu'il n'était pas certain du fait.

Pressés de voir M. Chaput sous les verrous afin que soit assurée la sécurité de la reine lors de sa visite d'octobre à Québec, les conservateurs sont donc impatients de savoir qui portera une accusation contre le chef séparatiste et quand sera portée cette accusation.

Selon eux, elle devrait l'être avant demain soir.

Un caissier de la B de M est arrêté aux USA avec $133,590

Un caissier de la Banque de Montréal, qui se disait "mécontent de son train de vie", a été ramené à Montréal en fin de soirée hier, après avoir été appréhendé plus tôt dans la journée par la police américaine, à Massena, alors qu'il était en possession d'une somme de $133,590 en argent et en chèques de voyageur.

Muni d'un mandat d'arrestation signé par le juge en chef intérimaire Armand Cloutier, de la Correctionnelle, le capitaine James Creighton, de l'escouade des fraudes, était allé cueillir le suspect qui était détenu à la prison d'Ogdensburg.

Roger Caza, âgé de 31 ans, domicilié au 5626 avenue Verdun, à Verdun, marié et père de deux enfants, avait été appréhendé au cours d'un examen de routine au terminus d'autobus de Massena, alors qu'il faisait route vers New York, où il avait l'intention d'élire domicile.

L'argent était contenu dans deux valises que portait Caza. Il a été découvert par un officier des douanes, M. James T. Turnage. Ce dernier avait demandé à Caza s'il avait quelque chose à déclarer. Caza avait répondu qu'il était de nationalité américaine et qu'il n'avait rien à déclarer. L'officier eut des soupçons sur l'accent de Caza et lui demanda de fournir des pièces d'identité.

En fouillant les valises du suspect, on devait y découvrir $78,840 en argent et $52,800 en chèques de voyageur.

Caza travaillait, depuis 12 ans, à la succursale de la Banque de Montréal, à l'angle des rues St-Pierre et St-Jacques. Il était disparu depuis vendredi dernier en même temps que $60,000 en billets de $20, $20,000 en billets de $10, et une quantité de chèques de voyageur qui n'a pas été déterminée par les autorités de la banque.

La police américaine a été renseignée sur ces faits en enquêtant auprès des autorités canadiennes.

La police a signalé que Caza était entré aux Etats-Unis par la route des chutes Niagara, vendredi ou samedi, et qu'il avait, dans plusieurs villes américaines, échangé une bonne partie de dollars canadiens pour des billets américains.

A la requête de M. Ian Hill, investigateur spécial de la Banque de Montréal, le juge Cloutier avait émis le mandat contre Caza. M. Hill et un autre investigateur de la banque s'étaient rendus sur les lieux pour interroger le suspect et sont revenus hier soir avec le capitaine Creighton, en ramenant leur homme.

Caza était détenu à Massena pour être entré illégalement aux Etats-Unis, mais on n'a pas dû avoir recours à l'extradition parce que le prévenu a accepté de revenir volontairement au pays.

Mise à jour de fraudes s'élevant à $382,000

par Lucien CHAMPEAU

La PP devait traduire en cour aujourd'hui un homme de confiance du Royal Trust qu'elle soupçonne d'avoir depuis trois ans, perpétré des fraudes au montant de $382,000.

Le détenu, qu'elle a dit se nommer Roy-L.-W. Rownie, de Senneville, a déjà reconnu sa culpabilité la semaine dernière devant le juge Paul Hurteau, à une fraude de $58,000. Sentence doit être prononcée dans ce cas dans un mois.

Or en conduisant une enquête dans cette cause, le sergent d'état-major Jean Pagé, de l'escouade des fraudes, dit avoir appris de la bouche du prévenu qu'en 1960, il avait encaissé frauduleusement des chèques au montant de $124,000 alors qu'il remplissait des fonctions de procureur pour le même employeur.

Le détective, opérant sous les ordres de l'inspecteur Hervé Patenaude, a constaté que les deux fraudes avouées auraient été commises à trois ans d'intervalle, la première, celle de $58,000, ayant été perpétrée l'an dernier et la seconde, celle de $124,000, en 1960.

Pressé de questions, Rownie aurait de nouveau pris la voie des aveux et reconnu qu'entre 1960 et 1963, il avait soutiré un montant additionnel de $200,000 au moyen de chèques falsifiés.

"Nous arrivons donc au grand total de $382,000 en moins de quatre ans. Notre homme devra comparaître pour répondre à deux nouvelles accusations, logées respectivement pour les vols de $124,000 et de $300,000."

Le limier explique de quelle façons Rownie aurait empoché autant d'argent.

Il avait accès aux dépôts des clients les plus importants de sa compagnie.

Pour les fraudes s'étageant de 1960 à 1962, il aurait d'abord ouvert un compte de banque au nom de certaines compagnies.

Puis il aurait écrit un chèque à leur nom, l'aurait déposé à ce compte en falsifiant l'endossement.

Voir FRAUDES en page 2

Le Conseil législatif n'apporte que des amendements mineurs au bill 60

QUEBEC. (par D.C.) — Le Conseil législatif, contrairement à ce que l'on s'attendait généralement, n'a pas apporté d'amendements vraiment majeurs au projet de loi créant un ministère de l'Education.

Les quelques amendements apportés par l'Union nationale, qui est en majorité au Conseil législatif ont été beaucoup plus modérés que ceux qu'avaient proposés Daniel Johnson à l'Assemblée législative.

Les conseillers n'ont pas cherché, par exemple, à remettre au Conseil supérieur de l'éducation le contrôle des aspects pédagogiques de l'enseignement comme l'avait fait l'Union nationale à l'Assemblée.

Trois conseillers ont voté contre le bill amendé et contre le ministère de l'Education. Ce sont **Gérald Martineau, Jean Barrette** et **Albert Bouchard.** Quinze ont voté pour.

Le leader du gouvernement au Conseil a voté en faveur du bill amendé, afin de ne pas compliquer la procédure. Si les libéraux avaient voté contre le bill, celui-ci aurait pû être défait.

Le sous-ministre est exclu des comités

L'amendement le plus sérieux adopté par les conseillers défend au sous-ministre de l'Education d'être membre des deux comités confessionnels. Les sous-ministres associés — qui dirigent chacun un secteur confessionnel — le demeurent cependant.

M. Marler a déclaré que cet amendement allait à l'encontre des recommandations de la Commission Parent voulant que l'on abolisse autant que possible, les cloisonnements étanches au sein du système d'enseignement.

Parlant pour l'Union nationale, M. Edouard Asselin a déclaré que le sous-ministre était théoriquement neutre.

M. Edouard Masson a ajouté qu'en permettant au sous-ministre d'assister aux réunions des comités confessionnels, on y introduirait la politique étant donné que le sous-ministre prendrait ses directives du ministre.

L'amendement a été adopté sur division, c'est-à-dire que les libéraux ont voté contre.

L'Union nationale, qui est en

Voir BILL 60 en page 2

Saraguay sera annexée

par Raymond MASSE

QUEBEC (par R.M.) — Le village de Saraguay sera bientôt annexé au territoire de la ville de Montréal.

Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a adopté ce matin un amendement à la charte de Concordia, amendement qui facilitera l'annexion de ce village du nord-ouest de l'île à la métropole.

Si le comité des bills privés de la Chambre haute fait sienne la décision prise ce matin — et l'on s'accorde dès maintenant à dire qu'il adoptera la même attitude — la ville de Montréal n'aura qu'à ressusciter le règlement voté le 13 septembre, mais abrogé, le 20 janvier, lorsque l'administration Drapeau-Saulnier a annoncé qu'elle suspendait sa campagne annexionniste par suite de la création, par le ministère des Affaires municipales, d'un comité appelé à étudier les problèmes intermunicipaux de l'île.

Selon l'amendement ajouté ce matin à la charte de Concordia, le règlement que le conseil municipal de Montréal votera devra contenir les dispositions inscrites dans le règlement récemment abrogé.

Egalement d'après le même amendement, dès que le conseil montréalais aura adopté le règlement, le greffier de la ville, Me Gabriel Morin, devra en transmettre une copie certifiée au cabinet provincial qui pourra l'approuver, après avoir obtenu l'assurance que le conseil municipal de Saraguay et les électeurs-propriétaires consentent à l'annexion de leur village au territoire de la ville de Montréal.

Aussi ce matin, le comité des bills privés de l'Assemblée législative a permis à la métropole d'annexer à son territoire des secteurs de St-Lambert, de Jacques-Cartier et de Longueuil, des secteurs appelés à faire partie de l'emplacement de l'Expo 1967.



RETOUR D'HAITI — Ces trois jeunes filles sont les dernières missionnaires laïques qui demeuraient encore en Haïti où il ne reste plus maintenant que de 500 à 600 religieux et religieuses canadiennes. Elles étaient au service de la mission des Jésuites que le gouvernement Duvalier a expulsés du pays récemment. On reconnaît, de gauche à droite, Colette Dion, Françoise Reid et Marie-Paule Dion, toutes trois de la région de Granby.

Photo Michel Giroux, LA PRESSE

Trois jeunes missionnaires laïques du Québec reviennent d'Haïti

Il a fallu l'intervention de l'ambassade canadienne à Port-au-Prince, Haïti, pour que trois missionnaires laïques du Québec — Mlles Colette Dion, Marie-Paule Dion et Françoise Reid, toutes les trois de la région de Granby — puissent revenir hier au pays, après qu'elles eurent été menacées de voir leur visa annulé par le gouvernement de M. François Duvalier.

Les trois jeunes filles, qui travaillaient depuis octobre dernier dans la mission des Jésuites, se trouvaient depuis deux semaines dans une situation très précaire, du fait de l'arrestation et de l'expulsion des Pères Jésuites qui avaient jusqu'alors assuré leur subsistance et pour qui elles travaillaient sans aucune rémunération. Ce sont, d'ailleurs, les Jésuites qui, après les avoir recrutées pour leur mission, avaient entièrement défrayé le coût de leur voyage en Haïti.

Sans le sou, par conséquent, et privées de leurs protecteurs, les trois missionnaires-institutrices ont bien essayé, aussitôt après l'arrestation des Jésuites dont elles furent témoins, de chercher refuge ailleurs.

Mais personne en Haïti ne voulait ou ne pouvait prendre la responsabilité de subvenir à leurs besoins ou même de les loger. D'un côté, le peuple, trop pauvre et constamment menacé des foudres du dictateur Duvalier, ne pouvait apporter la moindre aide aux trois Canadiennes (que, par ailleurs, il aimait beaucoup, ont affirmé les missionnaires). D'un autre côté les autres communautés religieuses présentes en Haïti auraient refusé de prendre le risque d'héberger les "filles des Jésuites", de crainte de subir le même sort que ces derniers.

Des religieuses, cependant, ont temporairement donné gîte et nourriture aux trois missionnaires, mais elles devinrent vite si effrayées qu'elles confièrent les jeunes filles aux autorités canadiennes.

Par ailleurs, les missionnaires firent des démarches pour essayer de trouver du travail, car elles voulaient demeurer à Haïti. Mais il leur aurait fallu payer $80 au gouvernement haïtien pour obtenir le droit de travailler. Une fois, on leur a offert un emploi, mais si elles avaient accepté, trois Haïtiennes auraient perdu leur gagne-pain.

C'est dans ces circonstances que, menacées de voir leur visa annulé, Mlles Colette Dion, Marie-Paule Dion et Françoise Reid furent placées sous la protection de l'ambassade canadienne qui réussit finalement à organiser leur départ pour le Canada.

Des questions sans réponses

Voilà en bref le récit qu'ont fait (un peu malgré elles, il est vrai) les trois jeunes québécoises à leur arrivée à l'aéroport de Dorval, hier soir, environ 14 heures après avoir quitté Haïti par avion.

Craignant visiblement d'avouer des choses "qu'elles savaient mais ne pouvaient dire" et talonnées par un Père Jésuite très excité qui ne cessait de répéter qu'il ne se passait rien en Haïti et que les missionnaires "parties librement, revenaient librement", Mlles Dion et Reid refusèrent

Voir HAITI en page 2

Le Soudan expulsera 300 missionnaires

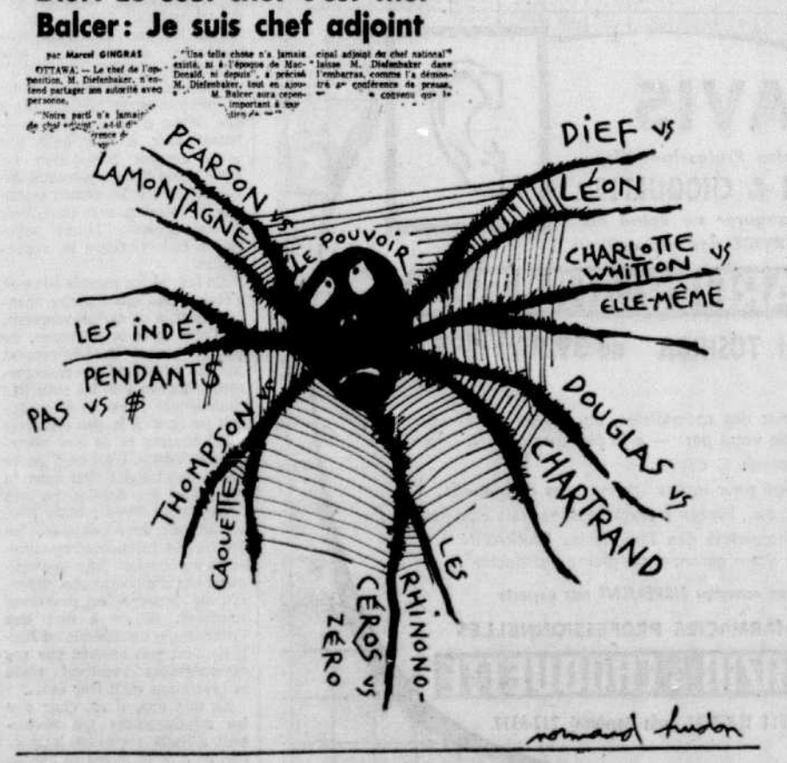
KHARTOUM (Reuter) — Le gouvernement soudanais a annoncé aujourd'hui qu'il allait expulser les 300 missionnaires — catholiques et protestants — qui exercent leurs activités dans le sud du Soudan.

Cette mesure n'est pas la première prise en ce domaine par le gouvernement soudanais, qui a déjà expulsé de nombreux missionnaires, tant catholiques que protestants, ces dernières années. En février de l'année dernière, 143 missionnaires enseignants ont été priés de quitter le territoire soudanais.

Le général Mohamed Ahmed Sirwa, ministre soudanais de l'Intérieur, avait déclaré à l'époque que les missionnaires expulsés avaient été remplacés par des professeurs soudanais de confession chrétienne, dans le cadre de la politique de "soudanisation" de l'administration soudanaise.

(Aucun missionnaire catholique canadien ne se trouve au Soudan).

Dief: Le seul chef c'est moi
Balcer: Je suis chef adjoint



"La reignée"

Pour la 3e fois en 6 jours, le gouvernement fait face à deux motions de censure

par Marcel GINGRAS

OTTAWA. — Pour la troisième fois en six jours, le sort du gouvernement se joue ce soir. Mais la partie serait moins serrée que mardi.

C'est à deux motions de censure qu'il devra résister : l'une du Parti conservateur, l'autre du Ralliement des créditistes.

Empruntant aux créditistes du groupe Caouette le thème même des trois motions de censure qu'ils ont vainement proposées depuis lundi, M. Théogène Ricard, conservateur de Saint-Hyacinthe, a blâmé le gouvernement de n'avoir pas prévu au discours du Trône la prolongation des allocations familiales à l'intention des jeunes de 16 à 18 ans qui poursuivent leurs études.

Tel est l'objet de la première motion de censure. Celle qu'y ont greffée les créditistes du groupe Caouette, par la voix de M. Raymond Langlois, de Mégantic, ajoute que le gouvernement aurait également dû augmenter le montant des allocations.

Situation moins corsée

Ayant à peine survécu mardi à une motion de censure du parti conservateur, le gouvernement serait en meilleure posture ce soir car il semble que le groupe Thompson votera avec lui contre les deux motions.

Voilà du moins ce qu'a laissé entendre le député de Sherbrooke, M. Gérard Chapdelaine, qui a parlé immédiatement après M. Ricard.

"Nous sommes parfaitement d'accord avec une telle mesure, a-t-il dit, mais confiants que le Parti libéral qui a préconisé cette même mesure dans son programme saura faire honneur à ses promesses, nous croyons que dans les circonstances, l'amendement conservateur est inutile et simplement une manigance".

Manigance

Pourquoi une manigance ? Parce que, explique M. Chapdelaine, "pas plus tard qu'hier, le parti conservateur a voté contre un amendement semblable proposé par le Ralliement des créditistes".

En tout bien tout honneur pour les conservateurs, il faut signaler ici que leur vote contre les motions du groupe Caouette procédait d'une question technique.

Ce n'est pas parce qu'ils étaient opposés au relèvement où à la prolongation des allocations familiales qu'ils se sont alliés aux libéraux pour repousser les propositions, mais parce que, en vertu de la procédure, les motions étaient inadmissibles.

Ce détail précisé, revenons à M. Chapdelaine et disons que son opposition à la motion conservatrice vaut également pour la motion du ralliement.

C'est en son nom personnel, a-t-il avoué, qu'il parlait, mais, consulté par téléphone, il s'est dit moralement assuré de l'appui de tout le groupe Thompson.

Ajoutons que, vendredi dernier, croyant parler au nom de ce même groupe, M. Guy Marcoux, de Québec-Montmorency, avait déclaré appuyer la motion de censure des conservateurs. Mardi, le vote venu, on a vu le groupe Thompson se diviser.

Le danger de division serait moins grand ce soir, estime-t-on, car les créditistes de stricte observance croient réellement à la bonne foi des libéraux en ce qui concerne les allocations familiales.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

sait, c'est la paix sociale. Pour que règne la paix sociale, certaines valeurs doivent être sauvegardées à tout prix.

Une de ces valeurs, c'est le droit au travail rémunérateur. Quand une trop grande proportion de la société est privée de tout revenu honnêtement gagné, quand une large tranche de la population en vient à croire qu'elle est traitée injustement, la paix sociale est menacée.

Or, dans la société moderne comme dans l'ancienne, la responsabilité ultime de sauvegarder la paix sociale repose toujours sur les épaules d'une minorité.

De notre temps, au Québec, les hommes d'affaires et les industriels ont à jouer un rôle social de première importance.

On sait que, non seulement au Québec, mais ailleurs dans le monde également, là où ces hommes n'ont pas su jouer leur rôle, l'Etat est intervenu.

L'ascendant du politique sur l'économique provient en partie du fait que l'Etat, pour des motifs de paix sociale, intervient de plus en plus dans les affaires privées.

M. Kierans a expliqué qu'en plus de cette nouvelle situation bien connue, qui existe à l'échelle mondiale, il existe une situation particulière à la société québécoise. Son élite commerciale et industrielle est entourée et dominée par des intérêts de l'extérieur. Ce fait, explique le ministre, justifie l'Etat québecois de jouer un rôle encore plus grand. L'attitude du gouvernement québecois, M. Kierans le montre clairement, ne procède aucunement d'une théorie socialiste ; elle résulte de l'accent qu'il lui faut mettre sur le droit au travail pour tous les membres de la société.

"Personnellement, a-t-il déclaré, je désire voir le secteur privé prendre toute l'ampleur dont il est capable. Par contre, on n'est pas convaincu que le gouvernement a la responsabilité de promouvoir un supplément d'activité économique de nature à faire diminuer le chômage . . . Cela revient simplement à dire que, dans notre échelle de valeurs, nous plaçons le besoin de travailler de l'homme et de la femme au-dessus de cette sacro-sainte inviolabilité des systèmes établis d'organisation des affaires."

Un homme qui porte une lampe et qui montre le chemin, à travers une jungle où la férocité et la rapacité de quelques-uns terrorisent la masse, c'est un homme précieux.

Mais suivre les hommes lucides, à travers des situations anormales, c'est là une conduite indispensable à quiconque veut établir la paix sociale au sein d'une nation.

(tous droits réservés)

Nous aurions souvent honte de nos plus belles actions si le monde voyait tous les motifs qui les produisent.

La Rochefoucauld

TAXATION

SUITE DE LA PAGE 1

samment étudié; 2 — avant de prendre une décision, il faut attendre les rapports de la Commission Parent et de la Commission Bélanger ; 3—la loi que l'on propose, aurait pour résultat de détruire entièrement l'autonomie administrative des commissions scolaires qui perdraient le contrôle de leurs sources de revenu ; 4— la majorité des membres du Bureau de taxation ne seraient pas élus, etc.

Ce point de vue a été appuyé par M. Rodolphe Paré, au nom de Ville d'Anjou et de Ville Mont-Royal.

A une solution dont les effets ne s'étendraient que dans le district métropolitain, M. Paré préférerait une solution d'envergure provinciale.

La commission scolaire de Verdun s'est jointe au choeur des critiques ; et la commission scolaire de Saint-Laurent a qualifié le Bill No 139 de prématuré.

Toutefois, dans une large mesure, toutes ces commissions scolaires ont reconnu la nécessité d'une "certaine mise en commun des ressources".



LES CLIENTS SONT PEU NOMBREUX, le soir, au bureaux d'immatriculation du service des véhicules-automobile, à Montréal. Ces bureaux sont ouverts jusqu'à 9 h. p.m., cette semaine, pour permettre au plus grand nombre d'obtenir ses plaques 1964 avant dimanche. Mais, vers 8 heures du soir, c'est la "foule" qu'a croquée notre photographe, au bureau principal du boulevard Crémazie. A ce rythme, on prévoit une grande affluence demain et samedi.

(photo Yves Beauchamp, LA PRESSE)

L'URSS établira prochainement un observatoire spatial à Cuba

MOSCOU (UPI) — L'Union soviétique vient d'affecter un expert russe à Cuba en vue d'y établir un poste d'observation pour ses satellites. On sait que Cuba est à moins de 250 milles de la base américaine de missiles qui se trouve au Cap Kennedy, en Floride.

L'agence de presse soviétique TASS révèle que le spécialiste en question est M. Nikolai Yerpylev, secrétaire de l'Académie des sciences soviétique. Elle révèle de plus que le savant a quitté Moscou "pour entreprendre des recherches préliminaires".

TASS avait annoncé hier que la mission de M. Yerpylev s'inscrivait dans le cadre de l'accord de collaboration intervenu entre les académies des sciences de l'URSS et de Cuba. Elle précisait de plus que l'équipement du poste d'observation appelé à comporter "des chronomètres et des lunettes astronomiques" était déjà en route pour Cuba. Citant ses propres paroles, TASS dit que la tâche de M. Yerpylev est de trouver l'emplacement pour le poste.

Washington commente

A Washington, un expert américain en sciences spatiales a dit qu'un pareil poste à Cuba est de nature à aider les Soviétiques à observer d'une façon plus précise la trajectoire de leurs véhicules spatiaux en orbite. Il a ajouté qu'il doutait que les Russes aient besoin d'un observatoire à Cuba pour surveiller les lancements fréquents qui ont lieu au Cap Kennedy, attendu que les journalistes soviétiques en Floride, de même que les chalutiers russes qui sillonnent fréquemment les eaux de la côte orientale des Etats-Unis peuvent fort bien s'en charger.

Les autorités en déduisent que les Russes pourraient se servir de leur poste à Cuba pour installer des caméras destinées à recueillir des renseignements précis sur l'orbite des satellites. Ces renseignements, dit-on, ne peuvent que profiter aux cosmonautes, au moment de leur rentrée dans l'atmosphère en vue d'un atterrissage.

Un incendie cause des pertes d'un million de dollars, à Baie-Comeau

Quatre édifices logeant environ 12 établissements commerciaux ont été détruits par les flammes la nuit dernière à Baie-Comeau, centre industriel situé sur la côte Nord du Saint-Laurent.

Le feu s'est déclaré vers 10 heures hier soir alors que le mercure marquait 10 degrés sous zéro. Aucun des 50 pompiers qui ont combattu les flammes n'a été blessé. D'autres pompiers, de Haute-Rive et de Chute-aux-Outardes sont venus prêter main forte à ceux de Baie-Comeau.

Les immeubles ravagés se trouvaient dans le centre commercial de place Lasalle. Les flammes ont pris une telle ampleur à un certain moment que l'on a craint une conflagration d'envergure.

Ce n'est que vers 11 h. ce matin que les derniers pompiers quittaient les lieux. Un magasin de meubles, un restaurant, un studio de photographie, une bijouterie, un salon de coiffure et un salon de barbier sont au nombre des établissements détruits.

Plusieurs autres immeubles du centre commercial ont dû fermer leurs portes, aujourd'hui, à cause des dégâts subits par l'eau et la fumée. Tous les magasins touchés par les flammes cependant, ont été détruits de fond en comble. On estime les pertes à environ 1 million de dollars.

Durant plusieurs heures cette nuit, la circulation fut bloquée autour de la place Lasalle et le service d'électricité a été interrompu.

On estime à environ 100 personnes le nombre de ceux qui se trouveront sans travail à la suite de ce terrible incendie.

Baie-Comeau est situé à 225 milles au nord-est de Québec.

Chaput ne semble pas inquiéter Londres

LONDRES. (AFP-PC) — Les déclarations du leader séparatiste Marcel Chaput voulant que la reine Elizabeth reçoive mauvais accueil au Québec lors du voyage qu'elle projette de faire au début d'octobre, ont été accueillies avec calme dans les milieux autorisés de Londres.

Il n'est pas question jusqu'à présent d'annuler le voyage, mais à Ottawa on songerait sérieusement à suggérer que son séjour soit quelque peu écourté. A Londres, on remarque aussi que l'agitation des séparatistes québécois pourrait susciter un mouvement d'opinion suffisant pour amener le gouvernement britannique à "conseiller" à la souveraine de remettre à une date ultérieure son séjour officiel au Canada.

A Ottawa, le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, a dit tenter de retrouver les termes exacts utilisés par M. Chaput lorsqu'il a soutenu, à Toronto, que la reine ne serait pas bienvenue au Québec.

M. Favreau répondait ainsi à un député qui lui demandait si une action légale avait été prise contre le chef séparatiste. Le ministre a précisé que la responsabilité de porter des accusations dans ce cas revient aux autorités provinciales.

Les armes

On a aussi continué à se disputer hier en Chambre au sujet des armes légères, et trois ministres ont pris part à la danse.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a vivement protesté contre l'action du ministère de la Défense, qui a ordonné le retrait des armes légères d'un collège de Windsor, en Ontario. Le corps de cadets de cette institution avait acquis une certaine renommée dans les épreuves de tir. Et M. Martin représente au Parlement un comté de la ville de Windsor.

Le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer et le ministre adjoint, M. Lucien Cardin, ont rejeté le blâme sur les épaules des militaires qui avaient considéré la ville de Windsor comme un secteur dangereux, d'où les armes légères devaient être enlevées.

M. Hellyer a précisé que l'ordre qu'il avait donné vendredi n'avait pas été exécuté comme il le souhaitait. Réussissant difficilement à se faire entendre au milieu des rires de l'opposition, le ministre a déclaré que l'incident du collège Ashbury était une des ces anomalies évidentes.

Une autre, a-t-il ajouté, est le fait que trois corps de cadets de collèges de la province de Québec n'avaient pas été dépossédés de leurs armes.

Trop vite, dans certains cas

Les autorités de la défense ont admis hier que les militaires sont peut-être allés un peu trop loin dans certains cas où il s'est agi de retirer les petites armes de casernes de l'armée de réserve situées dans des "régions où il serait susceptible de survenir des troubles" et auxquelles on ne pouvait assurer une garde adéquate constante.

Les autorités ont déclaré que les militaires s'étaient montrés par trop prudents et que le ministre de la Défense, M. Hellyer, avait demandé un rapport sur le retrait des carabines d'un corps de cadets de high school de Windsor, Ontario.

Les chefs d'état-major ont placé Windsor dans la liste de ces "régions où il serait susceptible de survenir des troubles" lorsqu'on a dressé cette liste des endroits d'où les petites armes des réservistes devaient être retirées afin qu'elles ne tombent pas entre les mains des membres de ce groupe qui s'est donné le nom d'"Armée de Libération du Québec".

Bien que le ministère de la Défense ait refusé d'expliquer pourquoi Windsor avait été placée dans la liste de ces régions "dangereuses", des sources d'information ont affirmé que c'est parce qu'il y a un grand nombre de Canadiens français dans la région de Windsor.

Secteurs de danger

Les secteurs considérés actuellement comme dangereux se trouvent au Québec et dans les régions limitrophes de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Windsor est situé à environ 550 milles de Montréal.

Obligé de donner une explication au retard des camions militaires qui arrivèrent au collège Ashbury après 12 h. 00 a.m. samedi soir, M. Hellyer a expliqué que le convoi avait dû s'arrêter parce que les véhicules achetés sous le gouvernement Diefenbaker avaient fait défaut.

D'autres députés se sont levés, notamment M. Wallace Nesbitt, conservateur de Oxford, pour rappeler au ministre de la Défense que les munitions avaient été enlevées dans plusieurs collèges ontariens.

M. Hellyer a répondu que l'armée avait décidé de réduire les munitions qu'elle laissait entre les mains de tous les corps de cadets canadiens.

De plus, le ministre a refusé de dévoiler les secteurs qui étaient particulièrement considérés comme dangereux, parce que, a-t-il dit, il ne possédait pas lui-même de précisions sur cette question.

"Les déclarations semblables à celle d'un député libéral, qui a soutenu que nous devrions nous débarrasser d'une souveraine étrangère n'ont fait qu'encourager l'expression de propos menaçants à l'endroit de la Reine", a déclaré M. John Diefenbaker.

"Je n'ai pas l'intention de mêler Sa Majesté la Reine à cette affaire", a ajouté M. Diefenbaker au cours de l'allocution qu'il a prononcée à l'émission télévisée "Les affaires de l'Etat", transmise sur le réseau national de Radio-Canada.

"Ce genre de commentaires n'a pas sa place au sein du parti conservateur" a-t-il poursuivi.

"L'exploitation du problème racial auquel se livre présentement le gouvernement est préjudiciable à l'unité nationale".

Même s'il n'a pas nommé le député libéral précité, il semble bien qu'il faisait allusion à M. Auguste Choquette, représentant de Lotbinière, qui avait critiqué la Reine dans les termes mentionnés plus haut à la Chambre des communes et lors d'une interview subséquente.

"Ils font de beaux discours, mais il est facile de constater que tout ce qu'ils disent et font procède de considérations d'ordre politique et n'a d'autre but que d'amasser du capital politique", a-t-il dit des ministériels.

HAITI

SUITE DE LA PAGE 1

de répondre à certaines questions que leur récit faisait naître de lui-même. Par exemple : pourquoi le gouvernement Duvalier voulait-il annuler le visa de trois jeunes filles qui se trouvaient dans l'impossibilité de travailler en Haïti ? Pourquoi les trois missionnaires insistèrent-elles pour répéter — avant même qu'une question leur soit posée à ce sujet — qu'elles ne s'étaient pas "cachées" à l'ambassade ? Pourquoi seuls les Jésuites ont-ils été chassés d'Haïti ?

A cette dernière question, Mme Dion, la mère de deux des missionnaires a répondu elle-même, à un certain moment :

— Mme Dion, à votre avis, qu'est-ce qui a provoqué le départ des Pères Jésuites d'Haïti ?

— Leur puissance.

Et elle précisa ce qu'elle entendait par là : Ils faisaient de grandes oeuvres à travers le pays, a-t-elle dit, qui n'ont pas été comprises.

Plus tôt, une des trois missionnaires avait déclaré que l'"affaire du poste de radio" n'avait été qu'un prétexte pour le gouvernement haïtien. Mais elle refusa d'en dire plus, soutenant tour à tour qu'il n'y avait aucune persécution en Haïti, mais que les journaux devaient garder le silence parce que les missionnaires canadiens encore présents là-bas pourraient être victimes de représailles.

En fait, si les parents Dion ne s'étaient pas mis à parler spontanément, à un certain moment, (à l'aide, peut-on supposer, de lettres écrites antérieurement par leurs filles ou de renseignements donnés par les autorités canadiennes), tout ce qu'on aurait pu tirer à la fois des trois missionnaires et de leur porte-parole Jésuite, c'est qu'il ne se passe absolument rien dans la république des Antilles (un très beau pays, dit-on), mais que, on ne sait trop pourquoi, les 500 ou 600 missionnaires canadiens qui restent (tous des religieux et religieuses) sont menacés de représailles gouvernementales. Est-ce à dire que l'ambassade canadienne en Haïti ne s'est pas assurée que ses ressortissants reçoivent toute la protection qu'il leur faut ?

En tout cas, il est clair que les missionnaires qui reviennent d'Haïti reçoivent instruction de dire le moins de choses possibles.

La météo

Minimum cette nuit : 5

Maximum demain : 20

Coucher du soleil : 5 h. 37

Lever du soleil : 6 h. 38

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC)—Régions de Montréal et Ottawa: Soleil aujourd'hui; demain, nuages et éclaircies, neige légère éparse. Moins froid cette nuit. Brises légères, puis vents du sud-ouest de 15 milles après-midi; vents du nord-ouest de 15 milles demain soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Ottawa, 5 et 20.

Séance publique sur les problèmes des fonctionnaires

QUEBEC. — La séance publique du comité spécial constitué par l'Assemblée législative pour étudier le problème des rapports entre l'Etat du Québec et ses fonctionnaires ainsi qu'entre hôpitaux, municipalités, commissions scolaires et leur personnel, aura lieu lundi le 16 mars à 8 heures du soir.

La première date qui avait été fixée, soit celle du 12 mars, a été abandonnée.

Les groupements, les institutions, les particuliers qui veulent soumettre des mémoires au comité, doivent en faire parvenir 20 exemplaires d'ici le 12 mars.

BILL 60

SUITE DE LA PAGE 1

majorité au Conseil, a également proposé de restreindre les pouvoirs du ministre de l'Education en matière d'expropriation. On voulait qu'il n'ait pas le droit d'exproprier des maisons d'enseignement supérieur et universitaire.

Cela, a déclaré M. Edouard Asselin, permettrait à quelque gouvernement mal intentionné de mettre la main sur les collèges classiques et de détruire l'enseignement religieux.

M. Marler a déclaré qu'si un futur gouvernement voulait faire une telle chose, il ne le pourrait pas qu'en vertu de cet article mais également en vertu des pouvoirs généraux du gouvernement.

L'amendement a été adopté sur division.

Le huis clos

Un amendement voulant que les séances du Conseil supérieur de l'Education ne soient à huis clos que par exception, a été retiré après que M. Marler eut objecté que le Conseil supérieur devrait lui-même décider de cette question.

Le Conseil législatif a également adopté sur division un amendement permettant au Conseil supérieur de garder les originaux de tous ses documents qui, selon le texte original du bill 60, devraient reposer aux archives du ministère de l'Education. L'Union nationale a soutenu qu'autrement cela priverait le Conseil supérieur de documents indispensables à son travail.

Les conseillers législatifs ont également apporté une modification de forme à la rédaction du bill 60.

La déclaration des droits

Le préambule du bill, qui avait soulevé de longues discussions à l'Assemblée législative, a été reporté au début de chacun des deux chapitres de ce projet de loi.

Ceci veut dire que ce préambule, qui garantit les droits des parents et des confessionnalités, devra automatiquement être inclus dans les statuts refondus. Il n'en aurait pas été ainsi s'il était simplement demeuré au début du bill 60 proprement dit.

Lors du débat à l'Assemblée législative, l'Union nationale avait tenté en vain de le faire inclure dans un article même de la loi, ce à quoi le premier ministre Jean Lesage s'était opposé en disant que cela occasionnerait des procédures judiciaires de toutes sortes.

Il avait dit que le préambule influerait sur l'interprétation de tous les articles de la loi si on ne le déplaçait pas.

C'est le consulat de Cuba qui négocie l'achat de saindoux à Montréal

par Jean RIVEST

Contrairement à ce qu'annonçait ce matin une dépêche datée de Washington, il n'y a pas actuellement à Montréal de mission du gouvernement de Cuba chargée de négocier l'achat de 20 millions de livres de saindoux américain.

C'est ce qu'affirme un porte-parole du consulat général de Cuba à Montréal.

Elle confirme cependant que des négociations de cette nature ont cours "depuis assez longtemps", mais qu'elles sont menées par le personnel permanent de la section commerciale du consulat. Jusqu'ici, ces conversations n'ont rien donné de précis, toujours selon la même source. Les compagnies approchées n'ont pas donné de réponse.

La dépêche de l'Agence France Presse, en provenance de Washington, disait ce matin que Cuba compte acheter, en passant par Montréal, une forte quantité de saindoux, de compagnies américaines, au prix de 9 ou 10 cents la livre.

Selon l'AFP, les Cubains désirent prendre livraison du saindoux à Montréal et assurer eux-mêmes le transport de la marchandise vers Cuba. Les milieux américains intéressés ont refusé de révéler l'identité des firmes qui vendraient le saindoux.

Toujours selon les renseignements recueillis dans la capitale américaine, le paiement se ferait éventuellement en espèces, par le truchement d'une banque canadienne.

Du saindoux aux timbres

Le consulat cubain à Montréal a confirmé par ailleurs une information obtenue d'une autre source par LA PRESSE, selon laquelle un Cubain, M. Telas Cuevas, est actuellement à Montréal, en mission commerciale.

Mais il s'agit d'un commerçant de passage dans la métropole canadienne pour négocier l'achat de timbres-poste, pour les collectionneurs.

FRAUDES

SUITE DE LA PAGE 1

En 1963, il aurait adopté un autre mode d'opérer : "Il connaissait l'identité d'une cliente possédant une fortune de $2,000,000 en obligations. A diverses périodes l'an dernier il lui aurait expédié quelques-unes de ses obligations, mais à une adresse fictive.

Il aurait falsifié de nouveau l'endossement et cueilli le magot.

Or la cliente n'a appris que par hasard la disparition de son bien, alors qu'elle téléphonait pour un tout autre objet.

Dans le cours de la conversation, l'employé qui lui parlait lui a demandé si elle avait bien reçu ses obligations. Devant sa surprise, l'homme a compris qu'il se passait quelque chose d'étrange et a ouvert une enquête.

Ce qui surprend la PP dans toute cette affaire, c'est la facilité avec laquelle le suspect aurait réussi à détourner à son profit des sommes aussi importantes, à l'insu de tout le monde.

Délégation palestinienne en mission au Vatican

LE CAIRE. (CCC) — Une délégation palestinienne va se rendre prochainement à Rome pour demander une audience au pape Paul VI et lui exposer son point de vue sur le problème palestinien, ont annoncé les journaux égyptiens. Cette délégation comporterait trois Palestiniens de la rive occidentale du Jourdain, deux du secteur de Gaza, un de Syrie et un autre du Liban.

AVIS

Les Pharmacies Professionnelles
SARRAZIN & CHOQUETTE
viennent d'inaugurer un salon de VENTE et de SERVICE des merveilleux

APPAREILS AUDITIFS

PHILIPS et TOSHIBA de 39.95 à 295.00

AVANTAGES:

1) Test d'audition par des spécialistes, au moyen de l'audiomètre, sans obligation de votre part — à la pharmacie ou à domicile.
2) Paiements échelonnés si désiré.
3) Pièces de rechange pour toutes les marques d'appareils.
4) Batteries; cordes, etc., livrées à domicile sans frais additionnels.
5) La réputation d'honnêteté des Pharmacies SARRAZIN & CHOQUETTE, est votre garantie de pleine satisfaction.

Venez consulter LIBREMENT nos experts

LES PHARMACIES PROFESSIONNELLES
SARRAZIN & CHOQUETTE
SUCC.: 6511 ST-HUBERT (près Beaubien) 272-8377

Venez voir nos 3 magnifiques modèles de
CHALETS PREFABRIQUES
EN MONTRE AU
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
3019 SHERBROOKE EST



Nous vous garantissons que nos prix SONT LES PLUS BAS
LIVRAISON GRATUITE PARTOUT AU QUEBEC

Pour plus d'informations téléphonez à LA. 6-1647
Nous vendons aussi pour votre chalet les foyers VOLCANO Réfrigérateur au GAZ

NOUVEAU JASPER DEVELOPMENT
3019 Sherbrooke Est LA. 6-1647

Val Royal
MATERIAUX DE CONSTRUCTION

VOTRE CENTRE D'ACHATS POUR RENOVATIONS A VOTRE 'HOME'

FAITES DE VOTRE SOUS-SOL



LA PIECE LA PLUS POPULAIRE DE VOTRE MAISON

VOYEZ COMMENT VOUS POUVEZ AVOIR VOTRE "SALLE DE JEU" SANS AVOIR TROP A DEBOURSER

VOUS POUVEZ FINIR UNE PIECE DE 20' x 12' x 8' DE HAUT POUR ENVIRON $171
ET CECI INCLUT LES MATERIAUX DE BASE TELS QUE BOIS DE CHARPENTE POUR LES MURS ET LE PLAFOND, LE COUPE-VAPEUR, LA LAINE ISOLANTE ET ... JUSQU'AUX CLOUS !

PAR EXEMPLE :

PLAN No 1 — $171.50
Murs en plywood Lauan naturel 3/16", plafond en tuiles unies, plancher fini au RESILACRETE. Matériaux de base "A" inclus.

PLAN No 2 — $226.22
Murs en Masonite fini Glazier* No 100, plafond en tuiles acoustiques, plancher en tuiles vinyle-amiante 1/16". Matériaux de base "A" inclus.

PLAN No 3 — Avec plancher de bois — $328.88
Murs en plywood Lauan 1/4" pré-fini, plafond en tuiles acoustiques "Spun Gold", plancher en tuiles vinyle-amiante 1/16". Matériaux de base "B" inclus.

PLAN No 4 — Avec plancher de bois — $524.08
Murs en plywood de frêne importé pré-fini, plafond en TECTUM*, plancher en tuiles marbrées pur vinyle. Matériaux de base "B" inclus.

A — Charpente des murs en 2 x 3, du plafond en 1 x 3, coupe-vapeur VisQueen, laine isolante et clous assortis.
B — Tous les matériaux de base "A" plus : charpente du plancher en 2X3, plywood (underlay) de 5/8" et coupe-vapeur VisQueen.
MATERIAUX DE BASE

NOS PLANS DE CREDIT ACHATS RENDENT CE PROJET A LA PORTEE DE TOUS LES BUDGETS

Val Royal — MATERIAUX - QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
12200, Boul. LAURENTIEN CARTIERVILLE
MONTREAL-NORD 11401, Boul. PIE-IX
FE. 4-5320
DA. 2-7341

SUCCURSALE RIVE SUD
Gavard — MATERIAUX DE CONSTRUCTION
6180, boul. TASCHEREAU
VILLE BROSSARD
OR. 6-1833

Divisions des Entreprises P.-H. Desrosiers Ltée

Ouverts jusqu'à 5.30 P.M. tous les jours — le samedi 5 P.M.

MONTRÉAL

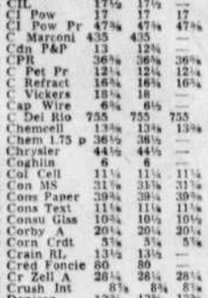
Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
2300	Abitibi	13	13	13
—	Abitibi p	24¾	24¾	—
75	Algoma	38¼	38¼	38¼
990	Alumin	30⅜	30¼	30⅜
125	Alum 4¼ p	42¾	42¼	42¼
—	Alum 1 p	46¾	46¾	—
230	Alum 2 p	47¼	47½	47½
—	Amg Cd pr	51½	51¼	—
—	AngT 4½ p	45	45	—
—	Angt 265 p	52½	52¼	—
—	Angt 290 p	53½	53¼	—
—	Argus	13¼	13¼	—
—	Arg 2.50 p	50¼	50¼	—
—	Arg 2.70 pr	52	52	—
300	ArgC pr	10	10	10
670	Asbestos	20¾	20¼	20¾
—	Atl Sug	18¾	18¾	—
—	Bailk 3¾ pr	23	23	—
200	Bq CN	79	78¾	78¾
935	Bq Imp	61¼	61¼	61¼
100	Bq Mont	62½	62½	62½
50	Bq N-E	60	60	60
100	Bq PC	35	35	34¾
300	Bq Roy	73¾	72¾	72¾
200	Bq Tor-D.	62	62	62
—	Bath Pw	17¼	17¼	—
100	Bath Pw 'A'	51	51	51
990	Bell Phone	53¾	53¾	53¾
—	Bow 5 pr	51¾	51¾	—
—	Bow Paper	9¼	9¼	—
440	Brazil	210	210	210
420	BA Oil	30	29¾	29¾
—	BC Forest	24¾	24½	—
—	BC Power	42	42	—
—	BC Phone	80¼	80¼	—
—	BC Phone	104½	104½	—
—	Brockvl pr	7½	7½	—
—	Brown	14	14	—
—	Bruck A	26	26	—
—	Bruck B	11¼	11¼	—
—	Build Prod	27	27	—
—	Bulolo	5	5	—
200	Cal Pow	21¾	21¾	21¾
140	Can Cem	41½	41¼	41¼
—	Can Cem p	28½	28¼	—
100	CD Sug	23	23	23
2720	CI Fdrs	28¼	28	28¼
—	C Safe R	95¾	95¾	—
—	CSL	39	39	—
400	CPR	36⅝	36⅝	36⅝
100	C Pet Pr	12¾	12¾	12¾
400	C Refract	16¾	16¾	16¾
—	C Vickers	18¼	18¼	—
—	Cap Wire	6¾	6½	—
200	C Del Rio	735	735	735
420	Chemcell	13¾	13¾	13¾
—	Chem 1.75 p	36½	36½	—
r—	Chrysler	44½	44½	—
—	Coghlin	6	6	—
100	Col Cell	11¼	11¼	11¼
275	Con MS	31¼	31¼	31¼
415	Cons Paper	39¾	39¾	39¾
150	Cons Text	11¼	11¼	11¼
2100	Consu Glss	10¼	10½	10½
100	Corby A	20¼	20¼	20¼
430	Corn Crdt	5¼	5¼	5¼
—	Crain RL	13¾	13¾	—
—	Cred Foncie	80	80	—
25	Cr Zell A	28¼	28¼	28¼
800	Crush Int	8¾	8¾	8¾
130	Denison	13¾	13¾	13¾
150	Dist Seag	51	51	51
—	Dome Pete	15	15	—
1125	D Bridge	19	18¼	19
—	D Coal p	14¼	14¼	—
—	D Corset n	28½	28	—
265	Do Fasco	70	70	70
275	D Glass	17¾	17¼	17¾
—	D Glass p	19¼	19¼	—
—	D Lime	5½	5½	—
100	Dosco	15	15	15
1100	D Stores	16¾	16¾	16¾
—	D Tar pr	22¾	22¾	—
475	D Text	23¼	23¼	23¼
180	Donohue	27½	27½	27½
100	Du Pont	42¾	42¾	42¾
—	Du Pont p	82¾	82¾	—
50	Dupuis A	14	14	14
—	Enamel A	7	7	—
25	Falcon	63½	63½	63½
335	Fam Play	19¼	19¼	19¼
—	Fleetwood	21	21	—
100	Fraser	28	28	28
—	Fr Pete P	33¾	33¾	—
—	Frost A	17¾	17¾	—
—	Gen Dynam	32¼	31	—
—	GMC	85¾	85¾	—
—	GS Wares	12¾	12¾	—
—	GR BRCI	12¼	12¼	—
—	GR BRCI P	47¼	47¼	—
375	G L Paper	23¾	23½	23¾
—	Hndy Andy	10	10	—
100	Hawk Sidd	6	6	6
—	Hollinger	29¼	29¼	—
—	Holt Ren	23	23	—
—	Home O A	12¼	12¼	—
—	Home O B	14¾	14¾	—
100	Horne Pf 2	95	95	2 95
—	H Smith Pr	44	44	—
525	H Bay M	62¾	62¼	62¾
—	Hud Bay	15¼	15¼	—
—	Husky O	6¼	6¼	—
830	Imp Oil	45¾	45½	45¾
—	Imp Tob	12¾	12¾	—
100	I Tob pr	6¼	6¼	6¼
1260	Ind Accep	24	23¾	23¾
10	I Ac 4.50 pr	97	97	97
—	Inland C pr	17¼	17¼	—
50	Int Nickel	77¼	77¼	77¼
170	Int Pap	33¼	33¼	33¼
100	Int Util	23¼	23¼	23¼
—	Int Util pr	47½	47¼	—
85	Interpro PL	81	80¾	81
—	Iro Gl Pr	9¼	9¼	—
—	Jamaica PS	10½	10½	—
—	Jamaica Pr	108	108	—
158	Labatt	19	19	19
3365	Laur F	15¼	15	15¼
—	Laur F	38	38	—
—	Laur F w 3	15	3 15	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
100	Loblaw "A"	7	7	7
500	Loblaw "B"	7¼	7¼	7¼
—	Loeb M	23¾	23½	—
100	MacLar 'A'	22	22	22
125	MacLaren B	25	25	25
800	MacM.-Pow	26½	26¾	26½
25	Marit. Elec.	20½	20½	20½
—	Mail CCP	20	19½	—
—	Mail CPr	19¾	19¼	—
12360	Marit. drts	32	30	31
1236	Marit Tel	19½	19¼	19½
4030	Mass F	18¾	18¾	18½
70	Mass F 5¼	109¼	109	109¼
—	Met Stores	8¼	8	—
350	Miron 6%	12¾	12¾	12¾
—	MitchR 'B'	250	250	—
350	Molson 'A'	29	29½	28½
200	Molson 'B'	31	31	31
50	Mtl Loco	13¾	13¾	13¾
10	Mtl Trust	100	100	103
175	Moore Corp	52¾	52¾	52¾
175	Morse "A"	12¾	12½	12½
—	Morse "B"	6¾	6¾	—
—	NFLD Light	11¾	11¾	—
360	Noranda	42	41¾	42
70	N S Light	26	26	26
300	Ogilvie	15¼	15	15¼
—	Ont Steel	25¼	25¾	—
300	Pac Pete	11¾	11¾	11¾
8625	Page-Hers	25¾	25¼	25¼
50	Penmans	29½	29½	29½
5	Penmans P	113	112	113
—	Placer	29½	29½	—
3775	Power Cor	10¾	10¾	10¾
140	Price Br	40¾	40¼	40¼
—	Price Br	89	89	—
145	QNG Pr	7¼	7¼	7¼
3	QNG Pr	103½	103½	103½
100	Que Ph	48	48	48
—	Reed Pap	8¾	8¾	—
—	Reitman's	11¾	11¾	—
—	Reitman's 'A'	9½	9½	—
8000	Rio Algom	12½	12½	12½
215	Rockwell	45¼	45¼	45¼
100	Rolland 'A'	9¾	9¾	9¾
—	Rolland 'B'	10	10	—
150	Rolland Pr	92	92	92
200	Rothmans	11¼	11	11¼
—	St-L C 'A'	17	17	—
—	St-L Corp	21¾	21¾	—
15	St-L C 'A'	101½	101½	101½
400	Salada F	11¼	11	11
—	Shaw Ind	5	5	—
1160	Shell Can	16⅝	16½	16¾
50	Shell I pr	26½	26¼	26¼
30	Sher d	31	31	31
—	Sher W p	133	133	—
35	Shop Save	12¾	12¾	12¾
50	Sicard	8¾	8¾	8¾
360	Simpsons	39	39	39
150	Southam	27¼	27½	27¼
250	SS Steel	12	12	12
6090	Steel Can	22¾	22½	22¾
25	Steinb A	26	26	26
400	Texaco Can	53	53	53
650	T Fin	12¼	12¼	12¼
—	T Fin B	11¼	11¼	11¼
975	Tr-C Corp	10¾	10½	10¾
1230	Tr-C PL	35¼	35	35¼
100	Tr Mt PL	15¾	15¾	15¾
—	Triad Oil	2 40	2 35	2 35
—	Union Oil	12½	12½	12½
200	Viau	51	51	51
80	Walk GW	62¾	62¼	62¾
335	WCoast Tr	16¼	16¼	16¼
625	Weston A	15¾	15¾	15¾
—	Weston B	17¾	17¾	17¾
25	Zeller's j	38	38	45
—	Zeller's Pr	49½	49½	49½
—	Cre MGA	$ 13	13	—
—	Cr StL A	$ 12	13	—
—	Crusade	6	6	—
1000	Delta Elec	260	260	260
—	Denaul A	$ 21	20¾	—
—	Dolsan	3½	3½	—
—	Dome	$ 28	28	—
5000	Dom Exp	14	14	14
1500	Dom Lease	16	15	16
75	D Ollelot	$ 29¼	29¼	29¼
—	Dru Weld	$ 9	9	—
500	Dumagami	99	99	99
2300	Dumont	29	27	27
—	Duvan	7½	7½	—
—	East Sull	275	275	—
2100	East Vent	70	66	66
—	Electrolt	$ 10	10	—
—	Emp Oil	4½	4	—
37000	Equity Ex	18	15½	16
2000	Fab Met	13	13	13
—	Fabi	$ 7¼	7¼	—
35000	Fano	12	11	11
—	Feralco	28	28	—
—	Fiscal	$ 8½	8½	—
—	Fiscal Pr	$ 19	19	—
—	Flint Rock	25	25	—
—	Fontaumet	4	4	—
—	Ft Reliance	20	20	—
5500	Fox Lake	21	21	21
200	Frigistors	70	70	70
—	Fundy	6½	6½	—
—	Futurity	17	17	—
3000	Ghislau	40	38	38
1375	G Autotrn	380	380	380
—	Glen Lake	105	100	—
—	Gold Age	12	12	—
—	Grissol	160	160	—
—	Gui-Por Ur	10½	10½	—
—	Hastings	123	120	—
—	Hubbar A	$ 26½	26½	—
100	Inland Ch	325	325	325
—	Inspirat w	190	190	—
—	Int Alias	125	120	—
—	Int Ceram	6½	6½	—
—	Int Helium	190	190	—
—	Intp Dredg	14	13½	—
—	Israel Oil	6	6	—
4300	Jubilee	305	295	293
200	K Desmon	62	62	62
—	Kentin Av	$ 5½	5½	—
100	Kiena	395	395	395
2400	Kodiac P	180	175	175
—	Kontiki	6	5	—
—	Lab Accept	8¾	8¾	—
—	Labrador	90	85	—
25	Lait Leclerc	7	7	7
—	L Dufault	910	910	—
—	Lamonta A	10	10	—
—	Laleand P	130	130	—
—	Lingside	5	5	—
—	Lithium	8	5½	—
—	Lowney	$ 22	22	—
500	Malartic HY	41	41	41
9000	Masaval	28	26½	28
—	Matachewan	17	17	—
5350	McAdam	75	70	75
—	McIntyre	$ 53	53	—
2800	McKinney	16½	16	16½
—	Melcher P	$ 5	5	—
—	Mere Chip	16½	16½	—
1000	Merrill	77	77	77
1000	Mid Chib	30	30	30
1400	Midepsa	203	200	202
12000	Mistango	18	17	18
4000	Monpre	10	9	9½
4000	MtlPleast	120	117	118
—	MR Rice	$12¼	12	—
—	Mussens	$10½	10½	—
1300	NAu Vend	160	160	160
—	Native Min	15	14	—
—	N Formaque	4½	4	—
300	N. Imperial	65	62	62
—	Newrich	34	33	—
3500	NW Amulet	7	7	7
500	Nocana	9	9	9
—	Norac Fin	$11¼	11¼	—
—	NA Rare M	21	20	—
3900	NorthEx	2 14	2 13	2 14
2500	NW Canala	21	20	21
3000	Nouamines	29	29	29
500	Opem Ex	13½	13½	13½
—	Opemiska	885	885	—
—	Orchan	390	390	—
—	PA Inv	400	400	—
2000	Pat Silver	9	9	9
—	Paudash	6½	6½	—
575	Peace Riv	460	460	460
—	Paudash	6½	6½	—
575	Peace Riv	460	460	460
—	Pennbec	6	5	—
1600	Peso Silver	169	169	169
—	Phoenix O	45	45	—
—	Pitt Gold	4½	4½	—
10000	Porcupine	7	6½	7
—	Pow C 2	$ 46½	48½	—
—	Pow C 2 P	$ 12	12	—
1000	Provo G	180	180	180
—	Que Chib	18½	17	—
200	Q Cobalt	225	225	225
3300	Q Ind M	53	49½	50
—	Que Smelt	10½	10½	—
—	Qu PH 50	$ 19½	19¾	—
—	Qu PH 55	$ 19½	19½	—
—	15 RM B 'A'	16¾	16¾	16¾
—	Red Crest	4	3½	—
—	Ruby Foo	220	220	—
—	Ruby F d	20	20	—
1212	St-L Col	240	200	239
—	St-L D Lds	81	81	—
—	St Maurice	13	13	—
—	Salem Ex	70	70	—
500	Silver R	20	20	20
14500	Silver Sum	22½	22½	22
6000	Silver T	13	12½	12½
—	Sobey's	$ 15½	15½	—
—	Soca	65	65	—
—	S Dufault	9	9	—
2100	Spartan A	45	44	44
—	Spartan w	5	5	—
3700	Stairs Ex	92	90	92
500	Std Gold	7	7	7
—	Sullivan	170	170	—
—	Sunloch	5	5	—
—	Superpak	450	450	—
100	Suriaga	80	80	80
—	Taché	10½	10	—
3500	Talisman	80	78	80
—	Tazin	10	8	—
—	Tib E	6½	6	—
30	Titan	2	2	2
23300	Trsterre	191	185	190
—	Tor L I	330	330	—
200	U Asbestos	261	261	261
—	U Cor B	31	30	—
500	Un Obalski	59	55	59
—	U Towns E	15	15	—
200	Val Mar	523	500	500
500	V Der Ho	75	75	75
3000	Vanguard	5½	5½	5½
—	Vaure	315	315	—
—	Virginia	4	3½	—
—	Wabasso	18	18	—
—	Wabasso B	63	60	—
—	Weedon	4	4	—
1000	Westbur	102	102	102
1000	West Hel	24	24	24
—	Westeel	$ 10½	10½	—
—	Westville	4	4	—
—	York Spec	6¼	6¼	—

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
7000	Ajax	10	10	10
—	Alpha	125	125	—
200	Alpha A	170	170	170
1500	Aiscope	50	48	48
6000	Aisof	16	15	16
3400	Allied Tel	115	110	110
—	AM Beau B	5½	5	—
1000	Amersnium	8	8	8
3200	A A Molyb	185	180	180
—	Ang C Plp	$ 36½	36½	—
—	Anthonian	6	6	—
—	Arno	5½	5½	—
—	B Arcadia	31	31	—
—	Atlas Tel	140	140	—
6600	Augustus	29	29	29
—	Baker Talc	8	8	—
—	Band-Ore	8½	8½	—
—	Barvallee	2	2	—
500	Bateman	8	8	8
—	Beauce P	5	5	—
—	Beid-C p	$ 12½	12½	—
—	Belgium	$ 8	8	—
—	Black	89	82	—
2000	Black Riv	13	13	13
800	Blue B	315	315	315
—	BlueB w	350	350	—
3000	Bluewater	25	25	25
—	Bornite	8½	8½	—
—	Bruneau	28	28	—
—	Brunswick	715	715	—
1500	Burnt Hil	31	31	31
2500	Calumet	4	4	4
2000	Cambi	125	124	124
—	Camp Chb	425	425	—
—	C-Collrs	$ 10½	10½	—
100	C Delhi	580	580	580
400	C Dredge	265	265	265
—	CI I P Pr	$ 91	91	—
—	C Interu	360	360	—
400	C Sec Un	110	103	110
20000	Cantexas	160	160	160
—	Carbec	7	7	—
—	C-Que	6½	6½	—
—	Casavant	490	485	—
—	Cassiar	$ 10½	10½	—
—	Catelli"A	$ 38	39	—
16000	Cent Man	13	14	14
—	Chemoy	44	44	½
—	Cessland	140	140	—
1000	Ch Copper	10	10	10
—	Chipman	4½	4½	—
—	Cleveland	4	4	—
—	Com O&G	41	41	—
—	Commodo	450	450	—
—	Cominga	3½	3	—
2000	C Canoram	61	60	60
—	CDi'Sec A	145	145	—
1000	C Mogador	31	31	31
—	C Monpas	5	5	—
—	C New Pac	10½	10½	—
—	C Persh	7½	7½	—
—	CQ Yell	5½	5	—
1000	Copstream	12	12	12
100	Couvre A	$ 16¼	16¼	16¼

PLACE VILLE MARIE



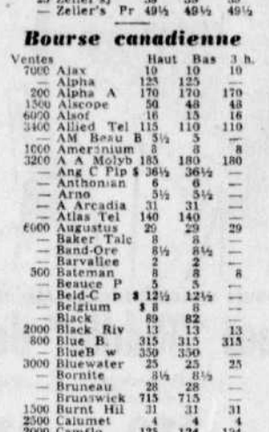
BUREAU MODELE

1170 pieds carrés
$644 par mois

Points saillants :
bail de 3 ans
cloisons intérieures
jalousies à lames mobiles
climatisation entière
dallage en tuiles
éclairage intérieur
canalisations pour le
téléphone et l'électricité
plafond antisonore
service d'entretien
possession immédiate

Service de location
UN. 1-9393

L'Economie Mutuelle d'Assurance



M. DOLLARD MATHIEU

Me F.-EUGENE THERRIEN, c.r., président de L'ECONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur DOLLARD MATHIEU au poste d'administrateur de la compagnie. Avantageusement connu dans le domaine industriel, monsieur Mathieu est président de Victory Tool & Machine Co. Ltd. et trésorier général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Opportunité de carrière dans le

GÉNIE INDUSTRIEL

Cette situation attrayante offrira de stimulentes possibilités d'avancement à un jeune et énergique ingénieur qui désire une situation permanente et d'avenir, dans l'industrie.

Les responsabilités du titulaire de ce poste comprendront le développement et l'installation de systèmes et méthodes dans les domaines suivants : contrôle de la fabrication, prix de revient standards, gestion du matériel, agencement général des ateliers, et autres aspects de la gestion de manufactures.

Il est essentiel que tout postulant ait de l'expérience dans l'application de standards de rendement prédéterminés, et il est préférable qu'il ait subi un entraînement aux techniques de "Methods-Time-Measurement".

Le postulant choisi sera de préférence un ingénieur diplômé, mais l'équivalent du point de vue antécédents, avec au moins cinq ans d'expérience pratique, sera également considéré.

Le salaire sera fixé suivant les antécédents et l'expérience du candidat choisi.

C'est à titre confidentiel, suivant l'éthique professionnelle, que nous recevrons les candidatures à ce poste. Le curriculum vitae de tous les postulants devra faire état des renseignements personnels usuels, ainsi que des antécédents à la fois sur le plan académique et sur celui de l'expérience des affaires.

Les offres de services devront porter l'indication : "Ingénieur industriel", et être adressées à :

PRICE WATERHOUSE & CIE

Edifice Canada Cement, Square Phillips, Montréal 2.

Recul de la cote à Wall St.

MONTREAL. — Le comportement de la cote était légèrement en baisse à l'approche de la fermeture sur les deux Echanges de Montréal.

A l'instar de mercredi, les échanges à la Bourse de Montréal furent passablement volumineux contrairement au faible volume de la Bourse Canadienne.

Du côté perdant, International Nickel baissa de ½, Southam de ¾, Canada Cement de ½, Dominion Textile, Great Lakes Paper, les banques de N.-Ecosse et de Commerce étaient en perte de ¼ chacun.

Du côté gagnant, parmi les métallurgiques, Canada Iron & Foundry se haussa de ¾, Aluminium et Fofasco de ¼ chacune.

Dans le secteur spéculatif, à la Bourse Canadienne, Jubilee baissa de 15 cents, McAdam de 5 cents, Transterre de 4 cents et Centrale Manitoba de 3 cents. Mt. Pleasant gagna 1 cent.

Cote des indices: l'indice combiné, basé sur 65 industrielles, 13 services publics et 7 banques s'inscrivit en baisse de 1 à 131.5; celui du sous-groupe et des papeteries, était inchangé à 120.1.

* * *

TORONTO. — Les titres des pétroles de l'Ouest progressaient tandis que les autres secteurs du marché déclinaient faiblement à Toronto.

Sur la liste industrielle, les papeteries perdraient du terrain: Great Lakes recula de ⅜ et Abitibi de ¼.

Les aciéries et les métallurgiques étaient en hausse: Dofasco s'éleva de 1¼ à 69¾ et Canada Iron Foundry 1⅜ à 28.

Parmi les pétroles de l'ouest de première importance, Calgary & Edmonton gagne ½, Great Plains ¼ et Hudson Bay Oil & Gas ⅛. Parmi les titres cadets, Calvert se haussa de 1 à 42 cents.

Parmi les métaux usuels, le plus fort perdant fut Denison qui déclina de ⅞ à 13¾. Chez les titres cadets. Brunswick Mining & Smelting s'éleva de 35 cents à 7.90.

Il y avait peu d'activité dans le secteur des mines spéculatives.



NEW YORK — La cote était en recul à Wall St. conséquemment aux prises de bénéfices qui y étaient réalisées.

La majorité des changements étaient toutefois minimes.

L'indice Dow Jones qui avait de nouveau, ce matin, dépassé le "cap" de 800 était légèrement en-dessous de ce chiffre.

Les titres aérospatiaux maintenaient leurs gains. Douglas était en hausse de 2 points, Boeing et Lockheed d'environ 1 chacun.

Les automobiles, pour la plupart, marquaient des avances minimes.

Les sidérurgiques, les services publics, les rails et les chimiques étaient irréguliers.

La majorité des métallurgiques, des pétrolières et des lignes aériennes étaient plus faibles.

* * *

LONDRES (Reuter) — La décision d'augmenter le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre à cinq pour cent a provoqué une surprise à la Bourse de Londres ; mais il n'y a pas eu de bouleversement.

Les prix avaient tendance à baisser ; ce qui a considérablement réduit les ventes ; plusieurs titres se sont raffermis cependant durant la séance.

Les titres négociés en dollars étaient irréguliers. International Nickel, Aluminium et BA Oil ont progressé parmi les valeurs canadiennes. Consolidated Paper et Algoma sont restées ternes.

Associated Cement, Marks and Spencer, ICI, Woolworths et Courtaulds se sont raffermis. Les pétroles ont subi des fluctuations.

* * *

PARIS — Les meilleures dispositions que le marché manifestait hier se confirment pleinement. La fermeté est évidente dès le début de la séance et dans de nombreux cas, la progression se poursuit après l'inscription des premiers cours.

Les comportements précédemment les plus éprouvés comme la construction électrique, sont maintenant les plus entourés, et la meilleure humeur des opérateurs trouve son origine dans le sentiment que l'hypothèque "machines bull" peut être considérée comme levée après les communiqués que viennent de publir C.G.E. et C.S.F., c'est-à-dire les entreprises "assistantes".

Parmi les valeurs étrangères. Les allemandes sont mieux orientées. Les italiennes par contre poursuivent leur régression. Fermeté d'A.K.U. aux néerlandaises.

Les américaines ne réagissent guère à la nouvelle avance réalisée par Wall-Street, non plus d'ailleurs que les britanniques à l'annonce de l'élévation du taux d'escompte de la banque d'Angleterre.

cote des grains

26 février 1964

Marché à terme :

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Avoine :				
Mai	78	78	77⅞	78
Juil.	77⅞	—	—	77⅞
Oct.	77¾	77¾	77¾	77¾
Déc.	—	—	—	76
Orge :				
Mai	1.16⅛	1.16⅛	1.15⅞	1.16⅛
Juil.	1.14¾	1.15	1.14½	1.14¾
Oct.	1.13¾	1.13¾	1.13⅜	1.13⅜
Déc.	—	—	—	1.12
Lin :				
Mai	3.28⅜	3.28⅜	3.26½	3.27½
Juil.	3.25¼	3.25¼	3.23⅝	3.24⅛
Oct.	3.21¼	3.21¼	3.20⅛	3.21⅛
Déc.	3.18	3.18	3.17½	3.17¾
Seigle :				
Mai	1.35¾	1.35¼	1.32	1.32½
Juil.	1.49	1.49¼	1.46¼	1.46⅜
Oct.	1.44¾	1.45	1.44¼	1.44⅜
Déc.	—	—	—	1.42¼
Graine de colza :				
Mars	2.70½	—	—	2.70½
Mai	2.73¼	—	—	2.73¼
Juil.	—	—	—	2.76

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 76⅜ ; ex 3 cw 74½ ; 3 cw ex 75 ; fourragère 72¼ ; 1 fourragère 71½ ; 2 fourragère 68½ ; 3 fourragère 65½ ; fourragère mélangée 53.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.18½ ; 1 cw 2-rang 1.16⅛ ; 2 cw 2-rang 1.12⅛ ; 3 cw 6-rang 1.16⅛ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.09⅜ ; 2 fourragère et 1 fourragère 1.07⅜ ; 3 fourragère 1.04⅜.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.49¼ ; 3 cw 1.46 ; 4 cw 1.29¼ ; ergoté 1.24½ ; sur voie 1.48¾.

LIN : 1 cw 3.23⅜ ; 2 cw 3.18¾ ; 3 cw 2.87½ ; sur voie 3.22¼.

GRAINE DE COLZA : No 1 Cdn 2.40¾.

MARCHE DU LIN :

Prix au comptant 17 cents de moins que l'option de mai.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Blé :				
Mars	2.19	2.19½	2.13¼	2.15
Mai	2.13½	2.13⅝	2.09¼	2.10¼
Juil.	1.64	1.64¼	1.62½	1.62½
Sep.	1.65½	1.65¾	1.64¼	1.64⅝
Déc.	1.70¼	1.70½	1.69¼	1.69¼
Maïs :				
Mars	1.19	1.19⅛	1.18½	1.18⅝
Mai	1.21½	1.21½	1.21¼	1.21¼
Juil.	1.23½	1.23½	1.23¼	1.23¼
Sep.	1.22¾	1.22¾	1.22½	1.22⅝
Déc.	1.19¾	1.20	1.19¾	1.19⅞
Avoine :				
Mars	66⅜	66⅜	65¾	65⅞
Mai	67⅜	67⅜	67⅛	67⅜
Juil.	65⅝	65⅝	65¼	65¼
Sep.	67⅜	67⅜	66¾	66¾
Déc.	69¾	69¾	69	69⅜
Seigle :				
Mars	1.40	1.40½	1.36	1.36
Mai	1.43½	1.43½	1.39¾	1.39¾
Juil.	1.39¼	1.39¼	1.35⅜	1.35⅜
Sep.	1.37⅛	1.37⅛	1.35	1.35
Déc.	1.40¼	1.40¼	1.37⅜	1.37⅜
Fève soya :				
Mars	2.63⅜	2.63⅜	2.63⅜	2.64½
Mai	2.67⅜	2.67⅜	2.63⅜	2.66
Juil.	2.66½	2.66½	2.66¼	2.66½
Août	2.64⅜	2.65	2.62⅜	2.63⅛
Sep.	2.57⅛	2.57⅛	2.53¾	2.53⅝
Nov.	2.55¼	2.55½	2.53⅜	2.54
Jan.	2.

CAHIER No 3 / PAGES 25-38 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / BANDES DESSINEES / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, JEUDI 27 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 115

VU DE WASHINGTON

La confusion règne au secrétariat d'Etat

par **M. P. DEAN**

(exclusif à LA PRESSE)

Il n'existe pas de politique américaine pour le Vietnam. Le président Johnson se fie à M. Rusk depuis le mois de novembre. Mais M. Rusk a démontré qu'il n'est pas l'homme à formuler une nouvelle politique. Il semble même que M. Rusk continue à gérer le secrétariat d'Etat de la même manière que sous le temps du président Kennedy. (Le vrai ministre des Affaires étrangères était M. Kennedy). Personne ne dirige vraiment la politique étrangère des Etats-Unis, et M. Johnson n'a pas eu le temps de s'en occuper.

Chacun des subordonnés du secrétariat d'Etat se borne à poursuivre sa propre politique. M. Walt Rostow, par exemple, l'un des conseillers les plus écoutés du secrétariat d'Etat, propose un bombardement nucléaire sur Hanoï. Il est même parvenu à convaincre le président Johnson de parler de mesures de représailles contre ceux qui aident les insurgés du Vietnam.

Des spéculations

M. Johnson n'a pas mentionné les armes atomiques. Toutefois, ses propos, associés à ceux de M. Rostow, ont été le sujet de toute une série de spéculations dans la presse sur la possibilité d'une guerre nucléaire limitée au Vietnam.

L'affaire eut un retentissement tellement alarmant pour le corps diplomatique de Washington, que M. Rusk se crut obligé d'avoir une rencontre confidentielle avec les rédacteurs en chef des différents journaux pour affirmer que les Etats-Unis n'auront pas recours aux armes nucléaires ni même aux raids à l'intérieur du Nord-Vietnam.

Il faut souligner à ce stage que les Américains ont essayé, il y a quelque temps déjà, d'organiser de tels raids. Les résultats ont été décevants. Les soldats sud-vietnamiens, entraînés pour la guerilla, n'avaient pas de "coeur au ventre".

Hilsman limogé

M. Roger Hilsman, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires de l'Extrême-Orient, s'est vu écarté soudainement et sans aucune explication de son poste. Un conseil de coordination pour le Vietnam a été créé et M. Hilsman n'en fait pas partie.

Des sources bien renseignées expliquent aujourd'hui que l'éloignement de M. Hilsman ne constitue pas une mesure de désapprobation de la politique qu'il préconisait. Ces mêmes sources ajoutent que c'était simplement une indication qu'il n'était pas considéré comme étant à la hauteur de la tâche.

Pourtant, Hilsman était l'un des meilleurs sous-secrétaires. Il était dur, mais par contre réaliste. Il s'opposait à la politique visant à l'extension de la guerre au Nord-Vietnam. Mais son départ ne veut pas dire, par ailleurs, que le gouvernement Johnson ait décidé d'attaquer le Nord-Vietnam.

Aucune raison

Hilsman a été écarté sans que personne ne sache bien pourquoi. La seule explication possible est que M. Hilsman, avant l'assassinat du président Kennedy, a eu une discussion âpre avec le vice-président Johnson et Mme Johnson. Ce n'est d'ailleurs pas le premier cas d'un vieux règlement de compte.

On avance, d'autre part, une autre raison pour le limogeage de M. Hilsman. Ce serait, semble-t-il, le manque total de direction au secrétariat d'Etat. M. Rusk, après la mort de M. Kennedy, avait la possibilité de devenir le véritable architecte de la politique étrangère des Etats-Unis. Apparemment, M. Rusk n'aime pas le rôle de dirigeant ou d'innovateur. Quand il s'aperçoit que la politique dont il a hérité ne fonctionne pas très bien, il nomme un nouveau comité. Plusieurs personnes, au secrétariat d'Etat, maintiennent que Rusk, en nommant son comité sur le Vietnam, cherchait simplement à donner l'impression de quelque chose de neuf.

McNamara à la rescousse

Et comme nouveauté, il n'a pas inclus M. Hilsman. Ce dernier, naturellement, ne pouvait que démissionner.

Maintenant on envoie McNamara, encore une fois, à la rescousse. Cette fois McNamara devra trouver un moyen pour donner aux Vietnamiens la volonté de se battre et un peu d'enthousiasme. Washington, pour la première fois, se permet de déclarer, en privé, que les Vietnamiens du Sud ne sont pas de son côté.

Et alors ? De Gaulle aurait-il raison ? M. George Ball, le secrétaire d'Etat adjoint, ne peut pas l'admettre. Il a été nommé à son poste parce qu'il a été représentant du Marché commun en Amérique. Il est donc très déçu de voir qu'il n'a pas d'influence sur son ancien patron. C'est M. Ball lui-même qui a inspiré les différentes diatribes contre le chef français.

Les défenseurs de M. Johnson disent que Kennedy a aussi commis plusieurs erreurs au début, notamment celle de la Baie des Cochons. Mais c'était une nouvelle équipe. M. Johnson travaille avec son équipe depuis trois ans. Il était membre du conseil de sécurité national. Rusk était son ami. M. Johnson ne serait-il pas capable de juger si son secrétaire d'Etat est bon ? Peut-être que toutes ces accusations ne sont pas valables ; peut-être qu'il existe un bon programme qui ne nous a pas encore été révélé.

En deux ans

L'arsenal américain de missiles a été triplé

GENEVE. (UPI, AFP) — Même si elle n'a pas encore réussi à s'entendre pour arrêter un ordre du jour, la Conférence des 17 nations sur le désarmement poursuit son travail de déblayage.

Aujourd'hui, les Etats-Unis ont lancé un appel pour que soit brisé "le cercle vicieux dans lequel est engagée la course aux armements". L'envoyé particulier du président des Etats-Unis a révélé que son pays avait plus que triplé ses effectifs en missiles au cours des deux dernières années.

Dans un discours qu'il vient de faire à Genève en présence des participants à la Conférence, M. William C. Foster a en effet dit que l'accroissement desdits effectifs avait été de l'ordre de 200 pour cent depuis 1962 et que d'ici 1965 le pourcentage d'accroissement atteindra 750 pour cent.

Le délégué ne doute pas que durant la même période la production soviétique augmentera dans les mêmes proportions.

Conséquemment, M. Foster prie Moscou de se joindre à Washington pour mettre un terme à ce bourgeonnement en spirale. La première tâche, dit-il, doit être de rechercher des centres d'intérêt mutuel.

C'était là le dernier discours de M. Foster devant les délégués de Genève avant sa rentrée à Washington où il doit faire rapport au président Johnson.

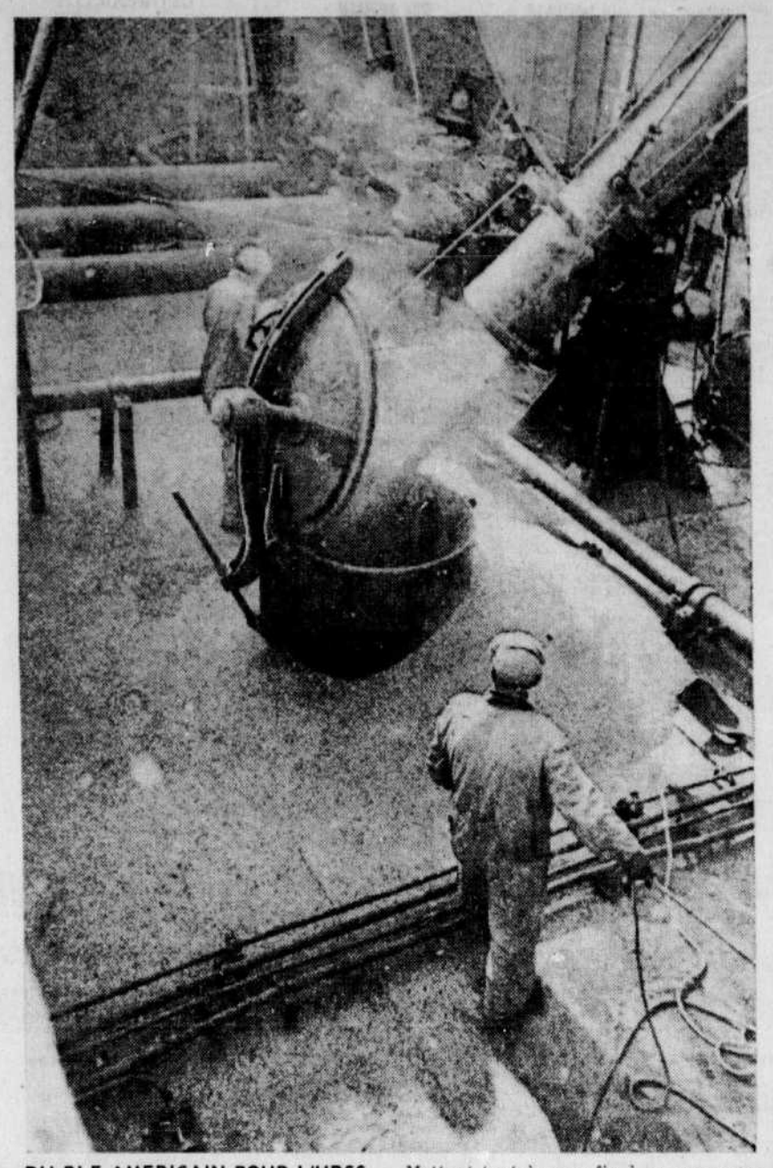
Proposition importante

M. Foster a souligné que la suggestion faite par le président des Etats-Unis de geler la production des missiles et de ralentir celle des matières fissiles destinées aux armements nucléaires "était d'une particulière importance".

Toutefois, les Etats-Unis ne peuvent pas arrêter unilatéralement pareille production. Il leur faut l'assurance que l'Union soviétique fera de même. Les deux pays peuvent fort bien prendre conjointement cette initiative "à la lumière des réalités politiques et militaires existantes".

Echec des procédures

M. Foster regrette que la Conférence demeure incapable de s'entendre sur un ordre du jour. Dans une déclaration liminaire, il a dit aux délégués qu'il ne lui avait pas été possible de s'entendre avec son homologue soviétique sur un ordre du jour des travaux concernant les mesures collatérales au désarmement.



DU BLE AMERICAIN POUR L'URSS — Mettant tout à coup fin à sa campagne de boycottage contre le transport de blé des Etats-Unis en URSS, le syndicat international des débardeurs a repris le travail dans les ports américains. On voit ici des dockers qui surveillent le chargement d'un cargo, à Boston.

Téléphoto UPI

Les avocats de Ruby : tuer un communiste mérite-t-il la mort ?

DALLAS. (AFP-UPI-PA) — Alors que se poursuivait ce matin à Dallas la "procession" un peu monotone des candidats-jurés au procès de Jack Ruby, les avocats de la défense ont réussi à faire sursauter la cour en laissant entendre, durant un interrogatoire, que tuer un communiste ne mérite pas la peine de mort.

"Considéreriez-vous "antitexan" le fait d'être membre du premier jury aux Etats-Unis qui aura à prononcer une peine de mort pour avoir assassiné un communiste ?, a demandé Me Jos H. Tonahill au 99e candidat-juré à subir un interrogatoire depuis 10 jours.

Lee Harvey Oswald, on le sait, avait avoué être communiste.

Les trois avocats de la poursuite ont immédiatement fait objection à une telle question, objection qui fut retenue par la cour. Cet incident a mis fin à l'interrogatoire de M. C. B. Perkins qui fut refusé comme juré.

Deux autres candidats ont par la suite été présentés, mais aucun ne fut accepté.

Il reste encore quatre jurés à sélectionner et la cour n'a pas perdu espoir de les trouver d'ici demain. Le procès proprement dit pourra alors commencer.

Au cours de la séance de ce matin, pendant laquelle neuf candidats ont été interrogés, Me Belli, un des avocats de la défense, est revenu sur les "problèmes mentaux actuels" de son client. Il a indiqué qu'il avait demandé au professeur Manfred Guttmacher, un psychiatre, et au professeur Roy Shaeffer, professeur de phychologie à Yale, de venir examiner Jack Ruby dimanche prochain.

Me Belli a passé une partie de la matinée à étudier le rapport établi par les trois psychiatres qui, pendant deux jours, peu de temps après le crime, examinèrent Jack Ruby à la demande de la cour. Il annonça qu'il passerait l'après-midi en consultations avec des psychiatres experts.

C'est autour de l'interprétation de la loi d'insanité du code du Texas que portèrent les principales questions posées ce matin à deux des candidats-jurés.

L'un, M. Lawrence Greer, qui vient de finir ses études universitaires, se montra très favorable aux idées émises par la défense à propos des maladies mentales, démontrant une parfaite connaissance du sujet. L'accusation le jugea trop favorable à la thèse de Me Belli qui va plaider l'innocence de Ruby parce que mentalement malade, et elle dut invoquer son privilège d'exclusion automatique.

La défense dut utiliser à son tour ce privilège pour éliminer peu après Mme Elizabeth James. Ses réponses semblèrent trahir un préjugé défavorable à l'égard des psychiatres. Elle reconnue même qu'elle n'aimerait pas, étant à la place de Ruby, être jugé par un jury composé de membres ayant les mêmes opinions qu'elle au sujet des maladies mentales.

Complot français au Vietnam ?

SAIGON. (PA) — Le major-général Nguyen Khanh, premier ministre du Sud-Vietnam, a révélé qu'il avait découvert un complot en vue de l'assassiner et que ce complot était appuyé par des Français et devait être perpétré aujourd'hui. Le chef vietnamien a ajouté qu'il avait appris la machination juste à temps pour contremander un voyage qu'il devait faire. Khanh aurait dit à des intimes que des Français avaient payé 100,000 piastres (environ $1,300) à un terroriste pour le tuer.

Mais un porte-parole de l'ambassade française a démenti cette accusation. "Aucun de nous n'est assez riche pour offrir 100,000 piastres. Nous pourrions faire faire le travail à meilleur marché. C'est un canard," dit-il.

En fait, Khanh a échappé de près à la mort dans le delta du Mekong, au cours de la journée, alors qu'il visitait le lieu d'un sanglant combat entre ses forces et le Vietcong. Un char blindé a sauté sur une mine à quelque 300 pieds du général Khanh.

Quant à l'affaire du complot, un fonctionnaire du service des renseignements américain a dit n'avoir vu aucune preuve tangible pour étayer l'accusation de Khanh, mais que la chose était plausible. "Il semble logique de supposer que des Français puissent monter une telle affaire parce que cela favoriserait la politique française, qui vise à la neutralisation du Sud-Vietnam à laquelle Khanh s'oppose," a dit ce fonctionnaire. "Une telle conspiration pourrait être l'oeuvre de quelque renégat français agissant avec ou sans la sanction officielle. Nous croyons que certains planteurs français installés ici en ont assez de la guerre et sont disposés à aider le Vietcong afin de mettre fin à la guerre et reprendre les affaires normalement."

Défense acharnée de Thorneycroft

Londres veut absolument conserver sa force nucléaire indépendante

LONDRES (Reuter). — Le ministre britannique de la Défense, M. Peter Thorneycroft, a qualifié d'illusoire la thèse selon laquelle la Grande-Bretagne pourrait se défendre avec succès, en utilisant des armes classiques, contre une attaque nucléaire par bombardiers ou par missiles.

La seule défense de la Grande-Bretagne, a-t-il affirmé, réside dans une indestructible capacité de représailles, c'est-à-dire, comme le veut le gouvernement, dans une force de dissuasion nucléaire indépendante.

M. Torneycroft a ouvert ainsi le débat sur le livre blanc exposant le programme militaire de la Grande-Bretagne pour l'exercice 1964-1965.

Il a annoncé que le gouvernement était parvenu à la conclusion que la Grande-Bretagne doit posséder une flotte de cinq sous-marins nucléaires, du type Polaris. Il a précisé, parmi les applaudissements, que le premier de ces submersibles était mis en chantier au moment même où il parlait.

Le ministre a également annoncé que le chasseur "Hunter" sera remplacé par l'appareil P-1154 Hawker-Siddeley à décollage et à atterrisage vertical et que le chasseur "Sea Vixen" de la marine sera remplacé par l'appareil "Phantom" américain, propulsé par un moteur Rolls-Royce.

Les cinq sous-marins nucléaires de la Grande-Bretagne seront armés de 16 fusées Polaris chacun. La flotille serait prête en 1968. Elle remplacera les bombardiers nucléaires qui sont actuellement la principale défense des îles britanniques.

Principal orateur de l'opposition, M. Denis Healey, porte-parole de la Défense dans le "cabinet fantôme" travailliste, a noté que la venue prochaine du "Phantom" sur les porte-avions britanniques, en plus d'être un coup dur pour l'aéronautique britannique, constitue également une illustration de l'exode des cerveaux vers l'Amérique "car c'est un Anglais émigré qui a dessiné cet appareil".

Des entretiens s'ouvrent à Pékin sur le conflit frontalier sino-soviétique

MOSCOU. (Reuter) — Des négociateurs chinois et soviétiques sont actuellement réunis à Pékin, afin de trouver une base à des conversations concernant les problèmes communs de frontière, a-t-on appris hier de source diplomatique à Moscou.

On ajoute de même source que les négociateurs soviétiques ont reçu pour instruction de limiter le débat à des problèmes mineurs, tandis que les Chinois semblent vouloir soulever tous les points de désaccord existant depuis longtemps entre les deux pays.

Parmi les problèmes étudiés, doivent figurer la migration en Union soviétique de paysans et de nomades de la région chinoise de Sinkiang ainsi que les changements de cours fréquents du fleuve Amour qui constitue sur plusieurs centaines de milles la frontière entre les deux pays.

On rappelle à ce sujet, dans la capitale soviétique, que M. Nikita Khrouchtchev, parlant récemment de territoires qui appartenaient jadis à la Chine mais seraient revenus à la Russie, sous le régime des tsars, a déclaré au publiciste italien Giulio Einaudi que l'Union soviétique considérait "ces frontières comme une part de notre héritage, et nous devons les conserver."

On a appris, toujours de source diplomatique, que les négociations menées actuellement à Pékin le seraient au niveau des ambassades; une certaine surprise a été exprimée en raison de la présence à Moscou de l'ambassadeur soviétique auprès du gouvernement de Pékin, M. Stephan Chervonenko.

Celui-ci a quitté Moscou à destination de la Chine le 14 février, après avoir participé aux travaux du comité central du parti communiste dont il est membre. Il est revenu dans la capitale soviétique 6 jours plus tard.

D'autre part, la Chine populaire et la Roumanie annoncent aujourd'hui que des délégations de leurs partis communistes respectifs auront des entretiens, le mois prochain, sur le conflit sino-soviétique. Ces entretiens se dérouleront à un haut niveau, car le premier ministre roumain, M. Ion Gheorgue Maurer, et trois membres du politburo du PC roumain sont attendus à Pékin.

Chou En-lai échappe à un accident à Colombo

COLOMBO. (PA-Reuter) — Le premier ministre de la Chine communiste, M. Chou En-lai, a commencé aujourd'hui une série d'entretiens avec le premier ministre de Ceylan, Mme Sirimavo Bandaranaike, après avoir échappé de peu à un accident près d'un passage à niveau à quelques milles de la capitale cingalaise.

Brûlant apparamment un signal "stop", un train a traversé un passage à niveau quelques instants avant que ne le franchisse une automobile dans laquelle se trouvait M. Chou En-lai.

Des voitures figurant en tête du cortège officiel avaient déjà traversé la voie ferrée lorsque le train passa à toute vitesse. La police a pu arrêter à temps la voiture du chef d'Etat chinois avant qu'elle ne s'engage plus avant.

Une enquête a été ouverte par les autorités cingalaises.

Cet incident n'a toutefois pas modifié le programme de la visite de M. Chou En-lai à Ceylan et les entretiens entre le premier ministre chinois et Mme Bandaranaike ont commencé ce matin.

On croit savoir que le conflit frontalier sino-indien constituera l'un des principaux sujets de discussion. Mme Bandaranaike a indiqué mardi dernier qu'elle s'efforcerait de persuader M. Chou En-lai d'accepter les propositions qui lui avaient été faites au moment des combats de l'an dernier.

Deux médecins seulement se sont opposés au programme hitlérien d'euthanasie

LIMBOURG. (Reuter) — Hans Hefelmann, l'ex-haut fonctionnaire nazi qui répond devant la justice du meurtre de 73,000 personnes, a déclaré hier que, parmi tous les médecins occupant des postes de responsabilité qu'il avait connus au cours de sa carrière sous le régime nazi, deux seulement s'étaient opposés au programme d'euthanasie.

Ces deux médecins étaient le professeur Kreusz, chef des services médicaux de la Rhénanie, et le directeur d'une institution d'Andernach, subordonné du professeur Kreusz. Ce dernier avait dit à Hefelmann que ses convictions lui interdisaient de participer au programme d'euthanasie.

L'accusé a ajouté que, si aucune pression n'était exercée à titre individuel sur les médecins pour les inciter à participer aux programmes, on estimait normalement qu'un médecin occupant un poste de responsabilité se devait d'y participer.

Hefelmann a fait le récit de ce qui se passait lors de l'arrivée d'un enfant "inapte" au service de l'euthanasie à Berlin. L'enfant était examiné par trois experts. Si tous trois marquaient le nom de l'enfant d'une croix rouge, le sujet était destiné à l'euthanasie. S'il n'y avait pas unanimité, l'examen était suivi d'autres recherches.

WASHINGTON : l'affaire Baker

Mutisme de Bobby et de la jolie Carole à l'enquête sénatoriale

WASHINGTON. (PA) — A l'enquête du Comité des règlements du Sénat américain sur les activités de Bobby Baker alors qu'il était secrétaire du groupe parlementaire démocrate au Sénat, la secrétaire particulière de Baker, Miss Carole Tyler, a reproché aux sénateurs de chercher à s'immiscer dans sa vie privée. Elle a refusé de témoigner en alléguant qu'elle ne voulait pas être incriminée dans cette affaire.

L'ancienne "Miss Tennessee" a nié énergiquement s'être rendue coupable de quelqu'action "immorale ou illégale" que ce soit, mais sur le conseil de son avocat, elle a refusé de répondre aux nombreuses questions qui lui furent posées.

Le procureur du Comité, M. L. P. McLendon, l'a pourtant assurée qu'elle ne "subissait pas un procès, qu'aucune accusation criminelle n'avait été portée contre elle et que le Comité n'avait aucune preuve qu'elle avait commis un acte criminel contre le gouvernement fédéral". Il a ajouté toutefois que le Comité avait le devoir d'enquêter sur les agissements des employés actuels et passés du Sénat et qu'elle-même avait été un employé du Sénat.

Devant son refus de répondre aux questions qui lui étaient posées, Baker a été averti par le Comité qu'il s'exposait à être accusé de mépris de cour. Quant à sa secrétaire Carole Tyler, le procureur McLendon a déclaré aux journalistes qu'une accusation de mépris de cour seraft portée contre elle.

Le sénateur républicain Hugh Scott est allé plus loin. Il a déclaré qu'il songeait à demander que les deux "témoins muets" comparaissent devant le Sénat sous l'inculpation de mépris de cour et que, s'ils étaient trouvés coupables, ils soient confinés dans les cellules du sous-sol du Capitole, "si nous pouvons les trouver", jusqu'à la fin de la présente session du Congrès. Cette procédure n'a pas été utilisée depuis de longues années et le sénateur Scott doute que quelqu'un sache où se trouvent ces cellules.



TEMOIN RETICENT — Appelée à témoigner devant le Comité des règlements du Sénat américain, CAROLE TYLER, secrétaire particulière de l'ex-secrétaire du groupe parlementaire démocrate Bobby Baker, accusé de malversations, prête serment dans un geste solennel. Mais l'ancienne "reine de beauté" de Tennessee, âgée de 24 ans, affiche par la suite une discrétion exaspérante en refusant, comme son patron, de répondre aux questions concernant les "à-côtés" de Baker durant son service au Sénat.

Maryland: suspension du boycottage des écoles

PRINCESS ANNE, Maryland. (PA, Reuter) — Les étudiants noirs de la localité de Princess Anne, dans le Maryland, ont fait savoir aujourd'hui qu'ils suspendront jusqu'à samedi les manifestations contre la discrimination raciale. Le président de l'organisation des étudiants, M. John Wilson, a déclaré qu'ils avaient été malmenés hier durant les manifestations au cours desquelles 27 étudiants noirs du "Maryland State College" furent arrêtés. Cinquante-neuf autres étudiants durent recevoir des soins médicaux.

La police avait fait usage de lances d'incendie et de chiens pour disperser les quelques centaines d'étudiants noirs qui manifestaient hier à Princess Anne, petite ville du Maryland qui a été la scène de manifestations raciales depuis quelques jours.

Selon la police, de l'acide a été lancé sur un soldat de la garde nationale qui a été conduit à l'hôpital. L'acide a brûlé son pantalon.

A Boston, plus de 10,000 enfants, des Blancs et des Noirs, ont boycotté les écoles publiques, hier, et se sont rendus aux "écoles de la liberté".

C'est le second boycottage, en huit mois, pour protester contre la ségrégation. On n'a signalé aucun désordre.

Un mouvement d'intégration raciale a réussi à ouvrir 37 institutions dites "écoles de la liberté". Le maire de Boston, M. John Collins, n'a pu qu'exprimer son regret devant les événements.

Des prêtres, des professeurs de collèges et d'universités ont offert leurs services en grand nombre pour enseigner dans les "écoles de la liberté".

Sabotage d'un train en Floride

ST-AUGUSTINE, Floride, (UPI) — Une explosion qui semble le fait de saboteurs a fait dérailler aujourd'hui cinq locomotives diesel et 27 wagons d'un train de marchandises du chemin de fer "Florida East Coast", qui est affecté par une grève.

Nul n'a été gravement blessé, au dire des autorités. Contrairement à ce qu'en ont dit les premières nouvelles de l'explosion, aucun incendie ne s'est déclaré.

Fin 1965

Les Français n'auront que quinze jours pour choisir leur président

PARIS. (AFP, Reuter) — La campagne à la présidence de la république, qui doit avoir lieu en France à la fin de 1965, ne durera que 15 jours au premier tour et 15 jours au second, si un 2e scrutin est nécessaire.

Ainsi en a décidé hier le conseil des ministres français, qui a décrété également que pendant les 15 jours de la campagne, chaque candidat à la présidence n'aura droit qu'à deux heures sur les antennes et à deux heures sur les écrans.

Avant même que soit connu le règlement adopté par le gouvernement, la plupart des partis d'opposition ont en France critiqué "l'exiguité" dans le temps de la campagne. C'est qu'en effet plusieurs partis rêvaient d'une campagne "à l'américaine" qui aurait permis pendant plusieurs mois à l'avance à chacun des candidats de faire connaître ses positions, grâce notamment à la radio et à la télévision qui sont en France sous le contrôle du gouvernement.

Ce sera la première fois en France qu'une telle campagne se déroulera puisque par référendum, il y a 18 mois, il a été décidé que le chef de l'Etat serait dorénavant élu au suffrage universel.

Jusqu'ici, un seul homme politique a officiellement annoncé qu'il serait candidat : Le député-maire de Marseille, M. Gaston Defferre, président du groupe parlementaire socialiste du Palais-Bourbon, qui a reçu à la fois l'accord de son parti et celui d'autres organisations ou clubs parapolitiques.

A la première du "Vicaire" à New York

Des nazis américains défilent en uniforme

NEW YORK. (AP) — Un incident a marqué hier la première de la pièce "LE VICAIRE" au "Brooks Atkinson Theatre" : 150 personnes environ, manifestaient à l'extérieur, en ordre, avant la représentation, mais 14 membres du parti nazi américain ont fait leur apparition, en uniforme.

Surgirent donc les adeptes de George Lincoln Rockwell, le chef nazi américain, arborant la croix gammée (swastika) sur leurs uniformes bruns.

Un vendeur, Paul Sternberg, fonça dans le groupe, qui arborait des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : "Le Vicaire exhalte la haine . . . C'est une pièce haineuse . . . Cette pièce est anticatholique . . . Les Juifs ridiculisent Pie XII".

La police s'empara alors de Sternberg qui s'apprêtait à boxer un des manifestants nazis.

D'autres spectateurs cherchaient à tomber à bras raccourcis sur les manifestants en chemises brunes, mais la police les refoula . . .

Plus tard, Sternberg déclara à la presse qu'il n'était pas pour ou contre la pièce controversée, mais que, à son avis: "on ne devrait pas permettre que la croix gammée défile dans les rues de New York. Je me suis rendu devant le théâtre et j'ai donné un coup de poing à de ces "personnages" et un policier m'a alors donné un coup de matraque sur les mains. Pourquoi protège-t-on cette vermine-là?"

La police, après l'avoir relaxé, n'a porté aucune accusation contre Sternberg.

Une heure après la représentation de la pièce commençait. Mais les nazis avaient quitté les lieux . . .

4 GRANDS JOURS DE CHANCE

JEUDI-VENDREDI
SAMEDI-LUNDI

A TOUS LES 4 ANS

AUBAINES



BRULEUR à l'HUILE
COLEMAN
modèle no 871

Avec régulateur de pression d'huile et échangeur de chaleur garanti pour 10 ans. Conception nouvelle et attrayante du similimeuble. **Modèle illustré ci-haut :** fini acajou ombré.

BAS PRIX FAUCHER
$46.50

Visitez notre vaste choix de fournaises, à des prix que seul Faucher peut vous offrir



BALANCE PACE
pour salle de bains
modèle no 82

Elle est à la fois pratique et décorative.

PRIX FAUCHER **$3.49**



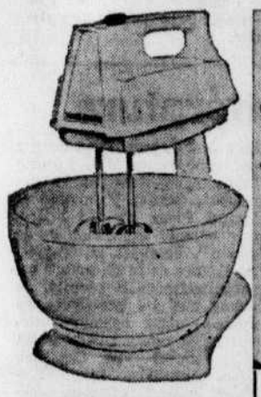
OUVRE-BOITES LASKO
Modèle no 525
Rég. $17.50

SPECIAL FAUCHER **$8.95**



ATTENTION!
BRICOLEURS

Stock vendu même en bas du prix coûtant. Nous avons en mains les marques telles que Black & Decker, Dormyer, Sunbeam, Mall, Shopmate, Manning Bowman, Remington.



MALAXEUR DOMINION
Modèle no 1926
Rég. $29.95
SPECIAL FAUCHER
$12.95



En primeur chez Faucher !

LE NOUVEAU GYMNASE
de Super-Gym Enrg. — "En forme 24 heures par jour"
Soyez en santé en faisant les exercices quotidiens

Le gymnase d'appartement pour toute la famille. Le plus complet, le plus compact à prix modique. Seulement quelques minutes d'exercice par jour, vous donneront des résultats étonnants dès la première semaine.

Rég. $219.95
$99.95

Ce rêve peut devenir réalité, avec SUPER-GYM



SECHEUSE AUTOMATIQUE
KELVINATOR
modèle no CDE-301

Une sécheuse entièrement automatique, pourvue d'un minuteur de 120 minutes vous permettant de régler le temps de séchage désiré. Caractéristiques : Cuve de séchage en porcelaine • Séchage à triple sécurité • Séchage sans froissage • Capte-charpie dissimulé • Event à l'arrière ou sur le côté — Capacité : 18 livres de linge humide.

AU BAS PRIX DE **$145.95**



LAVEUSE AUTOMATIQUE
KELVINATOR
modèle no CW-301

• Sélecteur du degré de température de l'eau • Réglage de la période de remplissage • Coupe-circuit automatique • Cuve d'une grande capacité, à paroi double • Autres avantages très appréciés.

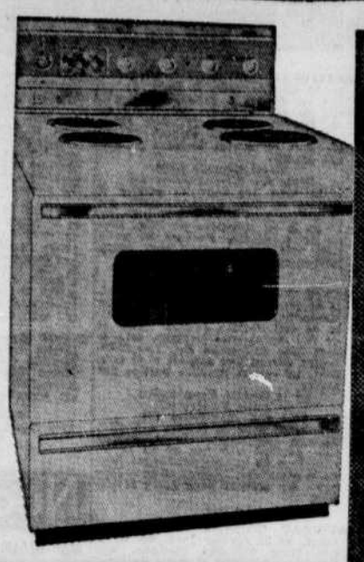
AU BAS PRIX DE **$195.95**

CUISINIERE ELECTRIQUE
ROY
modèle no 3063

- Panneau de contrôles à votre portée
- Four spacieux avec fenêtre
- 4 éléments de surface à chaleur rapide.

$169.95

Profitez de ces aubaines fabuleuses dès maintenant, ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.



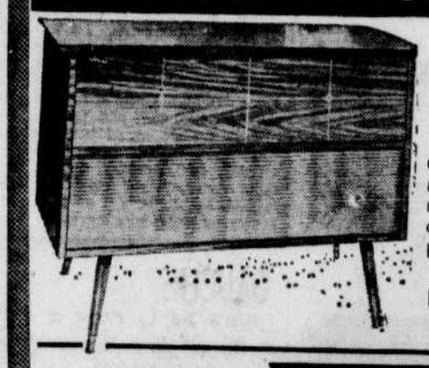
Pourquoi payer plus cher ailleurs?

PLAN I-A-C

Profitez de ces AUBAINES BISSEXTILES !

A tous les 4 ans, FAUCHER fait une VENTE GIGANTESQUE et offre sa marchandise à des BAS PRIX FOUDROYANTS !

TOUJOURS DES FOULES D'AUBAINES!



RADIO-PHONO STEREO
RCA VICTOR
modèle no SHC-861

Console stéréo compacte, d'un style très attrayant. Radio AM/FM. Mécanisme automatique de disques BSRUA 16, avec cartouche Ronette et pointe à diamant. Deux haut-parleurs de 6½" et 2 "whizzers". Fini noyer.

BAS PRIX FAUCHER **$179.95**



STEREO MOTOROLA
modèle no SK-1000

Appareil stéréophonique de grand rendement dont le tourne-disques possède une cartouche "Sonotone" et une aiguille à diamant. Radio AM/FM incorporé. Multiples haut-parleurs assurant une tonalité exceptionnelle.

Prix régulier $850.00
SPECIAL FAUCHER
$369.95

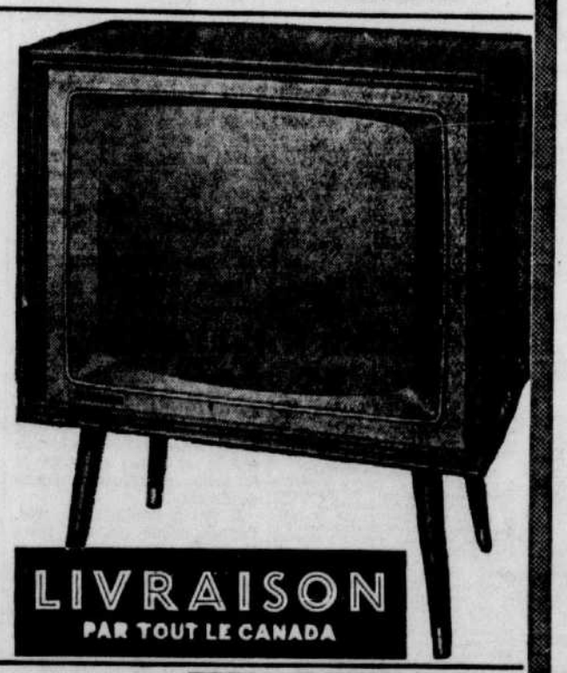
Modèle no 23TC-401

TELEVISEUR RCA VICTOR

SPECIAL FAUCHER
$184.95

TELEVISEURS ECHANTILLONS

TERMES FACILES SI DESIRE



LIVRAISON
PAR TOUT LE CANADA

VASTE CHOIX DE CUISINIERES A ENCASTRER

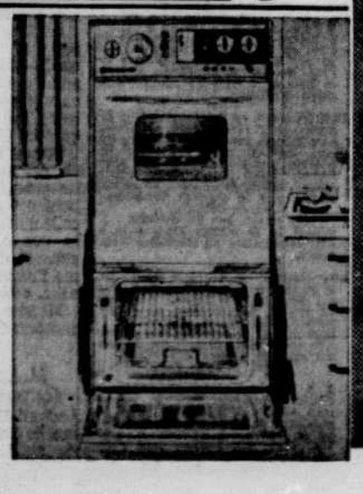
ATTENTION SPECIALE AUX ENTREPRENEURS
pour l'achat de ces fours cuisinières, plaques de cuisson et hottes.

FOUR A ENCASTRER FRIGIDAIRE

Modèle no BRBG B 94C
Four avec fenêtre — Choix de couleur : jaune, turquoise, café.

EXTRA SPECIAL **$129**

Aussi PLAQUE DE CUISSON avec éléments de surface, modèle no RBB102 SPECIAL **79.95**





LA FABULEUSE ISARD "700"

50% DE REDUCTION

55 MILLES AU GALLON

Profitez de cette vente extraordinaire pour vous procurer une 2e voiture

EXTRA SPECIAL FAUCHER **$995**

Nous avons en mains tous les modèles de marques : Gurney-Tappan, Westinghouse, Frigidaire, en démonstration chez Faucher. Invitation particulière aux entrepreneurs.

CUISINIERE ELECTRIQUE AVEC FOUR PORCELAINE DE 30"
TAPPAN GURNEY
Modèle EV-430

En un espace de 30 pouces, l'ultra-élégante 430 ajoute une beauté toute fraîche à la cuisine neuve ou rénovée, la transforme comme par magie et assure économie de temps et de travail... La cuisinière "430" donne un éclat nouveau même à la plus petite des cuisines... elle vous offre dès maintenant tous les perfectionnements de demain.



COMPREND :
★ FOUR PORCELAINE
★ CUISEUR AUTOMATIQUE
★ GRIL EXTRA-LARGE
★ ELEMENTS "SPEED-FLEX"
★ HORLOGE AUTOMATIQUE

EXTRA SPECIAL
$229

Léger supplément pour base

Nous avons en stock toutes les cuisinières : FLAIR FRIGIDAIRE, MOFFAT, WESTINGHOUSE, et GURNEY à DES BAS PRIX SPECIAUX !

"Le Roi des Bas Prix"

Faucher
ÉLECTRIQUE LTÉE

251 est, rue BEAUBIEN — — CR. 4-4373
9055, boul. PIE-IX — — — 321-9290

avis de DÉCÈS

AMY (Wilhelmina) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 92 ans, 2 mois, est décédée Mme veuve Georges Amy, née Wilhelmina Corbin. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBIN (Charlemagne) — A Montréal, le 24 février 1964, à l'âge de 49 ans, est décédé Charlemagne Aubin, époux de Jeannette Pinet, demeurant au 6531 Mazarin, père de Mme Russell Weir (Lisette), Carol, Mario. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk
à 9.15 hres pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9.30 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Oscar) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 45 ans est décédé Oscar Beaudoin, époux de Germaine Monier demeurant à 2340 St-Zotique. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 rue Beaubien est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISJOLY (Henriette) — A Montréal, le 25 février 1964 à l'âge de 74 ans est décédée Henriette Braem, épouse de René Boisjoly. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
6662 rue St-Denis
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Arsène (Bélanger et Christophe-Colomb) où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Arthur) — A Montréal, le 25 février 1964 à l'âge de 81 ans est décédé M. Arthur Boucher, époux de feu Bernadette Monette, demeurant à 1979 Champlain. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
356, rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Joseph Odilon) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 81 ans, 10 mois, est décédé Joseph Odilon Boucher, époux en 1ères noces de Rosa Larivée et en 2ès noces de Béatrice Beaulac, demeurant à 5737 St-André. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, ave Laurier ouest
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULANGER (Elodie) — A Terrebonne, le 26 février 1964, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme Gustave Boulanger, née Elodie Gauvreau. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Magnan Enrg.,
61, rue Blainville ouest, Ste-Thérèse,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Anne-des-Plaines, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSEAU (Théodore) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 74 ans est décédé Théodore, Brosseau époux de feu Augustina Durand, père de Léo, Mme Charles Clément (Claire), Yvette, Fernand, Mme Benjamin Desjardins (Thérèse), Mme Roger Bouchard (Pauline), Jean-Paul, Mme Réal Cloutier (Lucille), Mme Jacques Milot (Réjeanne). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera chanté à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BURGESS (Hélène)—A Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, le 26 février 1964, à l'âge de 66 ans, est décédée Marie-Hélène Hughes, épouse de Joseph Burgess, fleuriste, demeurant à 14466, boulevard Gouin ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault
16114, boulevard Gouin ouest
Ste-Geneviève-de-Pierrefonds
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Elle était Dame de Ste-Anne et Tertiaire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Zotique) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Zotique Chaput, époux en premières noces de Marie-Louise Dufort et en secondes noces de Eva Anna Dupuis, demeurant à 1908 Dumer. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRON (Mgr Siméon) — A Laval-des-Rapides, le 26 février 1964, à l'âge de 68 ans, est décédé Mgr Siméon Charron, P.D., ancien curé de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, fils de feu Siméon Charron et de feu Alma Laviolette, frère de Mme Samuel Richer (Yvonne) et de Mme veuve Charles-Edouard Lussier (Béatrice) et de Ernest. La dépouille mortelle est exposée au salon
Roland Bisson Inc.
130 boul. Henri-Bourassa est
La translation des restes aura lieu vendredi le 28 courant à 8 hrs p.m. pour être exposée en chapelle ardente en l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré samedi à 10 hrs. L'inhumation se fera dans la crypte de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Célanire) — A Ville St-François, le 24 février 1964, à l'âge de 86 ans, est décédée Célanire Paquette, épouse de feu Joseph Chartrand, demeurant au 8740 boul. des Mille-Iles. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
7020 boul. des Mille-Iles,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAUVIN (Délia) — A Montréal-Nord, le 24 février 1964 à l'âge de 90 ans, est décédée Délia Delorme, épouse de feu Félix Chauvin, demeurant 5062 Boul. Perras, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
5001 boul. Henri-Bourassa Est
à 8 hrs 55 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Malone, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT-BARCELO (Henriette) — A Verdun, le 25 février 1964, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme veuve Médard Clément, née Henriette Barcelo, demeurant chez son gendre, M. Robert Renaud, 154 rue Rielle. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault
512, rue de l'Eglise
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Célina) — A Montréal, le 26 février 1964, est décédée Célina Corbeil, fille de feu Joseph Auguste Corbeil et de feu Ellen Smart, demeurant 962 St-Ferdinand, soeur de Mme Gustave Daniel (Lillian). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CRONIER (Jacques) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jacques Cronier, époux de Cécile Lavallière, demeurant 1825 Ontario Est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
302 rue Ste-Catherine Est
à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE CARAFFE (Graziella) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 30 ans, est décédée Mme Jean-Louis de Caraffe, née Graziella Bourque, demeurant au 8357 Fouchet. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
743 rue Crémazie est
à 9 hrs pour se rendre à l'église de Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 41 ans, est décédée Mme René Denis née Marie-Jeanne Décary demeurant à 3235 rue Dandurand. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359 11e avenue Rosemont
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESLAURIERS (Albert) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 77 ans, 11 mois, est décédé M. Albert Deslauriers, époux de feu Valentine Charette, demeurant au 2400 Delisle. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
2630 rue Notre-Dame ouest.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunegonde, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

FORGET (Delima) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Forget, née Delima Desroches, demeurant à 118 rue Marien. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
302 rue Ste-Catherine Est
à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRECHETTE (Ovila) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Ovila Frechette, époux d'Angélina Ouimet. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
743 rue Crémazie est
à 9 hrs pour se rendre à l'église de Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Alexina) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 84 ans, est décédé Alexina Lacroix, épouse de feu Arthur Gauthier et mère l'Emile, du rév. Père Henri R. Gauthier, Dominicain, Mme Nelson Gélinas (Simone), Mme Jean-Paul Dussault (Jeanne) et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
5821, rue St-Hubert
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Honoré) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Honoré Gauthier, époux de Germaine Cyr, demeurant à 5148 St-Dominique. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
19 ave Laurier est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Henri) — A Montréal, le 25 février 1964 à l'âge de 67 ans est décédé M. Henri Girouard, époux de feu Evangéline Boisvert, demeurant 2281 Davidson. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (J. Odilon) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 72 ans, est décédé M. J. Odilon Lorenzo Grégoire, époux de Aurore Jaulin, demeurant à 5155 Baldwin. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant,
à la chapelle du salon
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Hawthorndale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROULX (Eugène) — A Lachine, le 25 février 1964, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Eugène Groulx, fils d'Armand Groulx et de feu Alice Filiault, demeurant au 1750 St-Joseph. Les funérailles auront lieu samedi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1343 rue Notre-Dame,
à Lachine,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église des Ste-Anges, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HACHE (Ernest) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 85 ans est décédé M. Ernest Hache, époux d'Irène Lecuyer, demeurant 2377 Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOBIN (Raymond) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 39 ans, est décédé Raymond Jobin, époux de Dolorès Simard. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
6440, 25e ave, Rosemont,
angle Beaubien
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Fleur-de-Marie) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Raoul Labelle, née Fleur-de-Marie Coste, demeurant à 5435, 1ère avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRENIERE (Philomène) — A la Providence Auclair de Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 84 ans est décédée Mme veuve David Lafrenière, née Philomène Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
17 avenue Laurier est
à 8 hres 15 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 8 hres 30 et de là au cimetière de Louiseville, lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOTHE (Georges) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Georges Lamothe, époux d'Alma Brouillard, demeurant au 807 Viger. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty & Monty,
1926 rue Plessis
à 8 hrs pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Honoré) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Honoré Langlois, époux de feu Marie-Jeanne Robert, et père de Dollard Langlois, président du Laboratoire Bio-Chimique, et de l'abbé Jean Langlois, P.M.E., et de Marie-Jeanne, Stella, Yvette, Pauline, Monique, André et Pierrette. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.,
2590 rue Rouen,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ECUYER (Eugénie) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 86 ans, est décédée Mlle Eugénie L'Ecuyer, fille de feu David L'Ecuyer et de feu Joséphine Poliquin, demeurant à 1431 Fullum. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
des Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVEILLE (J. A.) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 75 ans, est décédé Dr J.-A. Léveillé, médecin vétérinaire, époux de Elisabeth Majeau, demeurant 1520 de Champigny, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735 rue de l'Eglise
à 10 h. 20 pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Ville Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MACCHABEE (René) — A St-Jérôme, le 25 février 1964 à l'âge de 84 ans est décédé M. René Macchabée, vétéran de la guerre des Boers, époux de Délisca Roy, demeurant à 381 rue St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel et Fils
136 rue Labelle
pour se rendre à l'église St-Lucien où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Corinne) — A Chomedey, le 26 février 1964 à l'âge de 69 ans est décédée Corinne Valade, épouse de Joseph-Albert Major. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5503 boul. Gouin ouest, Cartierville
pour se rendre à l'église St-Norbert où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Martin lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Ernest) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Ernest Martineau, fils de feu Philibert Martineau et de feu Anna Vignola. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 10 hres 15, pour se rendre à l'église du Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATTE (Maximilienne) — A Montréal, le 26 février 1964, est décédée Mlle Maximilienne (Emilienne) Matte, fille de feu Flavien Joseph Matte et de feu Bernadette Lacasse, demeurant 1486 St-Zotique Est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative
de Frais Funéraires,
2215 rue Jean-Talon Est
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATTEAU (Ghislaine) — A Outremont, le 26 février 1964, est décédée Mme Fernand Matteau, née Ghislaine Beaulieu et mère de Mme Pierre Champagne (Andrée). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

MELOCHE (Aimé) — A Lachine, le 25 février 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé Aimé Meloche, époux de Marie-Alice Lalonde v/d'électrice de l'école Paul-Jarry, demeurant à 495-7e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
620 rue Provost à Lachine
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU (Jean) — Le 15 février 1964 à Nelspruit, Transvaal, République de l'Afrique du Sud est décédé Jean Nadeau, missionnaire laïque, excicerone, au Kruger National Park, durant 14 ans, et ex-Frère Oblat de Marie-Immaculée, fils d'Euclide Nadeau, ex-commerçant, industriel et marchand de charbon de St-Césaire, de Rouville, et résidant depuis quelques années à St-Paul-d'Abbotsford, P. Q.

NEVEU (Aurore) — A Montréal, le 24 février 1964, à l'âge de 43 ans, est décédée Mme Roland Neveu, née Aurore Tremblay, demeurant 8352 Chateaubriand, autrefois de l'Ascension. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.,
8328 rue St-Denis,
à 7 h. 30, pour se rendre à l'église de l'Annonciation, comté Labelle, où le service sera célébré à 11 h., et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (J. Alphonse) — A Québec, le 26 février 1964 à l'âge de 75 ans est décédé M. J. Alphonse Paré, représentant de Great West Insurance, époux de feu Dame Eva Nadeau demeurant à 455 Lemesurier, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Arthur Cloutier & Fils Ltée
46 ouest, boul. St-Cyrille
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le trajet se fera en automobile.

PAQUETTE (Anna) — Accidentellement à Montréal, le 24 février 1964 à l'âge de 71 ans est décédé Mme veuve Arthur Paquette, née Anna Charbonneau, demeurant 1705 Laurier Est. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25 ave Laurier Est
à 8.30 hres pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Joseph Avila) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 67 ans est décédé Joseph Avila Robillard, ex-entrepreneur, fondateur et président de la compagnie J.-A. Robillard et Fils Ltée, époux de Florentine Lebeau demeurant à 1314 Bélanger est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
1111 rue Laurier Ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Philippe où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Joseph) — A St-Jérôme, le 25 février 1964, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Joseph Richard au service de la Poste pendant 47 ans, époux de Mélina Riendeau. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.
74 boul. Labelle, Ste-Thérèse
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Cabrini de Rosemère où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIOPEL (Denise) — A Pointe-aux-Trembles, le 25 février 1964, à l'âge de 30 ans, est décédée Mme Yvon Riopel, née Denise St-Louis, demeurant à 12,176 de Montigny est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
11,813 rue Notre-Dame est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROSLER (Sam) — Subitement à sa demeure, le 26 février 1964, est décédé Sam Rosler, époux bien-aimé de Cecilia Joseph, père d'Harold, fils d'Harry Rosler et de feu Mary Alma Rosler, frère de Cecile, Morris, Jimmy, Esther et Chubby. Le service aura lieu à la chapelle funéraire
D. A. Collins,
5610 ouest, rue Sherbrooke
samedi le 29 février 1964, à 10 h. a.m. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

ROY (Jeanne) — A Pointe St-Charles, le 25 février 1964, à l'âge de 63 ans, est décédée Mlle Jeanne Roy, fille de feu J. Adélard Roy et de feu Marie-Louise Hétu, demeurant à 2630 Knox. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVOIE (Louise) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Léonard Savoie, née Louise Le Blanc. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de St-Zotique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Guy) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Guy Tremblay, fils de Arthur Tremblay et de feu Léontine Vandal, demeurant 778 Forfar. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Cunegonde où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Médéric) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Médéric Tremblay fils de feu François Tremblay et de feu Alphonsine Ste-Marie, demeurant 8843 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
745 est, rue Crémazie
à 8.45 hres pour se rendre à l'église St-Alphonse Youville où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREPANIER (Robert) — Accidentellement à Mont-Laurier le 24 février 1964, à l'âge de 34 ans, est décédé Robert Trépanier, fils de Siméon et de feu Reina Nuckle, frère de Mme S. Esposito (Simone), Roger et Denise, demeurant au 8443 St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TROTTIER (Eloi) — A Amos, Abitibi, le 26 février 1964 à l'âge de 45 ans est décédé le Docteur Eloi Trottier, époux de Céline Desmarais de Amos. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant, à la cathédrale d'Amos et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WIRIOT (Cécile) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 45 ans est décédée Cécile Laforce, épouse de Pierre Wiriot demeurant à 7245 Henri-Julien. La dépouille mortelle est exposée au salon
Rémi Allard
7384 rue St-Denis
Avis des funérailles plus tard.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

IN MEMORIAM

Double deuil dans l'ordre des Chevaliers de Colomb



LUKE E. HART
Chevalier Suprême de l'Ordre des Chevaliers de Colomb
DECEDE le 19 février 1964



JOSEPH F. LAMB
Secrétaire Suprême de l'Ordre des Chevaliers de Colomb
DECEDE le 2 février 1964

Aux familles éprouvées ainsi qu'à tous les Frères Chevaliers, nous offrons nos plus sincères et fraternelles condoléances.

Département de l'ordre des Chevaliers de Colomb

Seul dépositaire officiel au Canada

SAUVÉ FRÈRES ltée
6554-56, ST-HUBERT — CR 3-3354

Messe-Anniversaire

TAILLON (Napoléon) — Le 29 février à 8.30 heures, à l'église Ste-Madeleine d'Outremont sera chanté service 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Napoléon Taillon, décédé le 28 février 1963. Par son épouse. A ceux qui l'on connu et aimé souvenez-vous de lui dans vos prières. Parents et amis sont priés d'y assister.

REMERCIEMENTS

BENNETT — M. John P. Bennett remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Sophia Hazel-Bennett, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles.

BLONDIN (Gertrude) — La famille de feu Gertrude (Gerry) Blondin, née Donald, désire exprimer ses sincères remerciements à tous les parents, amis et connaissances d'affaires pour tous leurs témoignages de bonté, tributs floraux, offres de condoléances à l'occasion de son récent deuil.

Choix du maire Dawson critiqué

(par T.D.) — La nomination du maire Reginald Dawson, de Ville Mont-Royal, comme représentant des municipalités de banlieue au sein du comité d'étude des problèmes intermunicipaux de l'île de Montréal, serait un choix douteux, selon les membres de l'Association des propriétaires de Saint-Michel.

Vu que Saint-Michel est la deuxième ville de banlieue en importance après Verdun, d'expliquer le président de cet organisme, M. Réjean Deguise, il aurait été préférable que le maire Maurice Bergeron fût choisi.

"Et ce qui nous a étonnés le plus c'est de constater que c'est précisément le maire Bergeron qui a proposé la nomination du maire de Ville Mont-Royal. C'est du défaitisme, à mon sens", de préciser M. Deguise.

L'association protestera auprès du comité d'étude au sujet de cette nomination.

HONORAIRES

SUITE DE LA PAGE 39

les repas, les soins infirmiers, les épreuves de laboratoires, les radiographies et autres procédés de diagnostic, y compris les interprétations nécessaires, les médicaments, l'usage des salles d'opération, d'accouchement, les installations d'anesthésie, de radiothérapie, de physiothérapie, le matériel ordinaire des chirurgiens, les services de tout le personnel de l'hôpital. "Le per diem ne représente pas ce qu'a dépensé l'hôpital par jour pour soigner **un malade en particulier** mais ce que coûte à l'hôpital, **en moyenne**, l'hospitalisation d'un malade durant une journée."

Le Dr Couturier a longuement expliqué comment ce per diem est déterminé. Parlant du dépôt que certaines institutions exigent lors de l'admission d'un malade, il a précisé que les hôpitaux, corporations autonomes, sont libres d'adopter la politique de leur choix à ce sujet. Ce dépôt ne s'applique d'ailleurs qu'aux frais supplémentaires que doit payer le malade hospitalisé en chambre privée ou semi-privée. Le ministre a affirmé que le service de l'A.-H. avançait les sommes requises pour la gestion normale de l'hôpital, quitte à faire des "ajustements" plus tard.

A la fin de la matinée, le ministre a présidé l'ouverture officielle de l'exposition de produits commerciaux reliés au secteur hospitalier qui se tient concurremment au congrès.

GAUCHE

SUITE DE LA PAGE 39

Un avenir mais pas de structures

MM. David et Gagnon ont tenu des propos différents. L'un et l'autre ont souligné la nécessité d'une action immédiate, dans le concret, "faire son boulot". Pour **Jean David**, il faut "décrasser le

TRANSAUDE
ITABILITE
ONTREAL
- OSAM.

AUJOURD'HUI

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 36
Bandes dessinées / 36
Courrier de Pauline / 18
Décès, Naissances, etc. / 41
Editorial / 4
Finance / 42, 43
Horoscope / 14
Les Tribunaux / 6
Loisirs et récréation / 40
Mots croisés / 29
Nouvelles internationales / 23
Radio et Télévision / 12
Session fédérale / 15, 20, 21
Session provinciale / 7, 15
Spectacles et Concerts / 10, 11
Sports / 38 à 40
Vie féminine / 16 à 18
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 19

Le bill de la C

Les députés le mettent ... *Un nouveau bill leur sera sou* ... *(page 3)*

Saraguay

D'ici un mois, cette munic ... *ra un quartier de Montréal* ... *(page 3)*

Assurance-santé

Le Collège des médecins se prononce en faveur d'un régime qui ne serait pas entièrement gouvernemental (page 37)

Niveau de vie

En 1961, plus du quart des Canadiens ont gagné moins de $1,000. Le revenu moyen était alors de $3,131 au Canada ; il était de $3,123 au Québec et de $3,331 en Ontario (page 20)

Ottawa n'intentera pas de poursuite contre Chaput

OTTAWA. (PC) — Le ministre de la Justice, M. Favreau, a annoncé ce matin aux Communes qu'aucune accusation de trahison ne sera portée contre le leader indépendantiste québecois, M. M. Chaput.

M. Favreau a par ailleurs déclaré que le Procureur général de l'Ontario, M. Fred Cass, étudiait attentivement certains aspects de la déclaration de M. Chaput au sujet de la visite de la reine au Québec en octobre. Il a précisé que l'étude portait "sur le point de vue du code pénal".

On sait qu'hier, l'Opposition avait réclamé la tête de Marcel Chaput. Les protestations citées par la déclaration récente du leader séparatiste avaient redoublé de vigueur hier, aux Communes, alors qu'on voulait savoir si le gouvernement avait l'intention d'intenter des poursuites judiciaires contre l'ex-président du PRQ.

M. Chaput déclara, lundi dernier, au Canadian Club de Toronto, que "les Québecois feront sentir de façon brutale à la reine Elizabeth qu'elle n'est pas la bienvenue au Québec".

"La reine a été menacée"

Devenu impatient, le député conservateur de Yukon, M. Erik Nielson, s'est alors écrié : "Ne sont-ce pas là des paroles qui visent intentionnellement à troubler la paix publique et à semer le désordre ?"

Chaput aurait commis un acte criminel

"Il se pourrait que ces gens-là (les libéraux) n'aient aucun respect pour la Couronne au Royaume-Uni ou au Canada, mais nous, de notre côté, nous en manifestons beaucoup. Il se peut d'ailleurs qu'ils n'aient guère plus de respect pour l'ordre ou la constitution de ce pays".

M. Wooliams a aussi affirmé que M. Chaput a commis un acte criminel et qu'il appartient au ministre de la Justice d'intenter des poursuites contre lui.

De son côté, le député Nielson, qui est avocat, a soutenu que toute poursuite devrait être intentée dans les six jours suivant la déclaration incriminante, conformément à la loi ; c'est-à-dire, aujourd'hui même.

La police a-t-elle fait erreur ?

C'est le chef créditiste Réal Caouette qui mit fin au débat en demandant comment il se faisait que les autorités ontariennes n'avaient pas arrêté M. Chaput, dès lundi soir dernier. "Ainsi, les conservateurs auraient été satisfaits", dit-il.

Mais auparavant, on ne manqua pas d'interroger le ministre de la Justice et son collègue de la Défense, M. Hellyer, sur les recherches accomplies pour découvrir les auteurs des récents vols d'armes dans les arsenaux du Québec.

Le leader néo-démocrate, M. T. C. Douglas, a prétendu que la police, selon certaines sources, avait découvert l'identité des voleurs peu après le raid du 30 janvier.

"Dans l'intérêt général, je ne répondrai pas à cette question", a dit M. Hellyer.

M. Douglas a rappelé qu'au lendemain du vol la police, en effet, déclara connaître l'identité de quelques-uns des présumés terroristes. Est-ce la police qui a fait erreur ? Sinon, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'arrestation ? M. Favreau, comme M. Hellyer, a refusé de répondre.

Le député conservateur de Parry Sound-Muskoka, M. Gordon Aiken, a exprimé l'opinion que des éléments de subversion préparent une sorte de soulèvement. Et qu'est-ce que le gouvernement fait ?

"Toutes les mesures ont été prises jusqu'à aujourd'hui", a répondu cette fois M. Hellyer.

Mais le premier ministre lui-même s'est abstenu de tout commentaire, lorsque M. Aiken lui demanda s'il avait été saisi de la "gravité" de la situation, et s'il croyait que la nation était protégée.

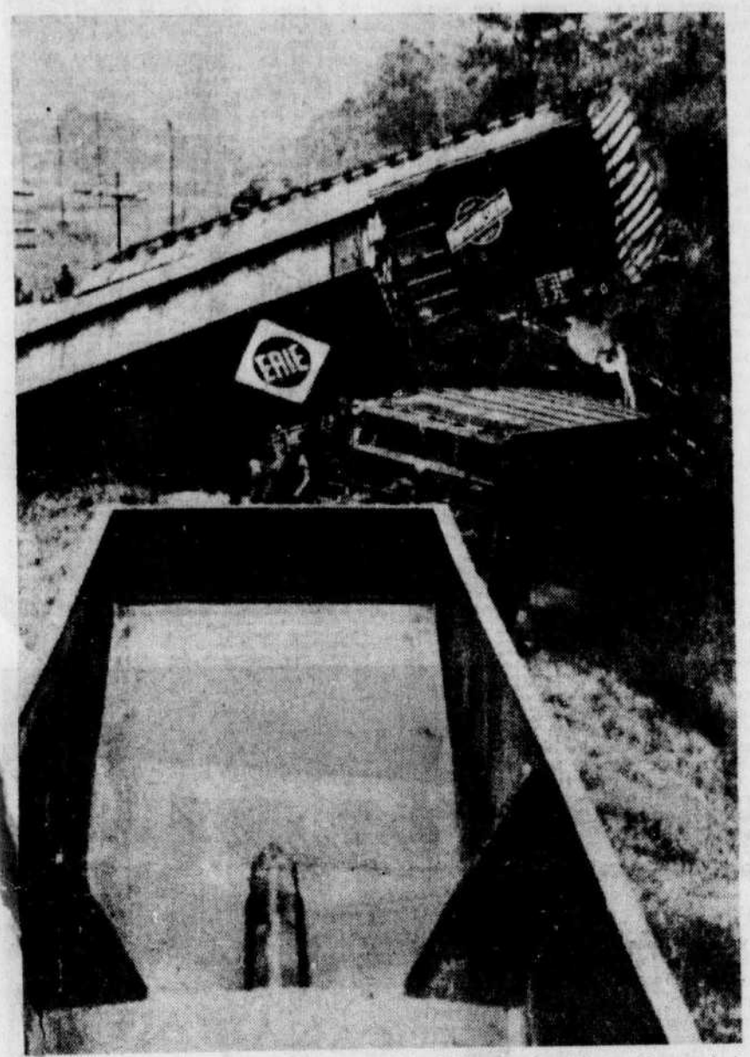
Le député conservateur de Digby-Annapolis-Kings a révélé qu'on avait privé certaines unités de la milice de leurs carabines, en Nouvelle-Ecosse. M. Hellyer a dit ignorer tout de cette affaire, mais qu'il irait aux renseignements.

Enfin, M. H. W. Herridge, néo-démocrate de Kootenay-West, a suggéré qu'on exerce une surveillance sur le vieux canon centenaire qui tire le coup de midi sur la colline parlementaire.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 7¢ Montréal, vendredi 28 février 1964 / saints Romain et Lupicin, abbés.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE ● 80e ANNEE, No 116 ● 4 CAHIERS ● 44 PAGES



GRÈVE DU RAIL QUI S'ENVENIME — Voici les dégâts causés par la deuxième explosion mystérieuse à se produire le même jour sur la voie ferrée qui longe la côte orientale de la Floride, secteur où sévit une grève du rail qui se prolonge. La première explosion avait projeté cinq locomotives et trente wagons hors de la voie. On croit qu'il s'agit d'actes de sabotage. Le gouvernement des Etats-Unis est amené aujourd'hui à faire jouer tout le poids de son autorité dans ce conflit. Le président Johnson a demandé au secrétaire au Travail, M. Willard Wirtz, de conférer avec le gouverneur de Floride, M. Farris Bryant, afin de l'aviser à l'action que le gouvernement central se doit d'entreprendre dans les circonstances. Le FBI, pour sa part, enquête sur ces initiatives de sabotage, et ce, à la demande également du président qui déclarait peu après : "Il faut que cessent ces actes criminels."

Téléphoto UPI

L'urgence à domicile: "solution temporaire"

par **Claire DUTRISAC**

La ville de Montréal a proposé une "solution temporaire" pour résoudre le problème des appels d'urgence à domicile. Ce projet a été discuté hier par des représentants du gouvernement provincial, de la ville de Montréal, du Collège des médecins et des associations d'hôpitaux. S'il est accepté, il entrerait en vigueur dimanche, soit le 1er mars, date ultime où les policiers cesseront de répondre à ces appels pour ne plus s'occuper que des accidents de la rue.

Le plan des autorités municipales prévoit deux situations :

a) **celle où le médecin appelé se rend sur les lieux.** Un cas d'urgence, jugé comme tel par tout médecin autorisé à pratiquer la médecine dans la province de Québec, devra être admis à la salle d'urgence et hospitalisé si nécessaire après que le médecin aura rempli les formalités suivantes :

1) **la signature d'un certificat de demande d'admission à l'hôpital;**

2) **le médecin demandera au bureau d'admission de l'hôpital de la zone où existe le cas d'urgence de dépêcher une ambulance.**

Le bureau d'admission de l'hôpital rejoint par téléphone devra, selon le cas :

a) **dépêcher immédiatement son ambulance ;**

ou

b) **entrer en contact avec un organisme approprié pour qu'une ambulance soit dirigée, sur le champ, vers le domicile du malade.**

On sait que trop souvent, les médecins ont refusé de répondre aux appels des malades parce qu'ils ne pouvaient faire hospitaliser le patient. Le seul conseil qu'ils pouvaient alors donner consistait en ceci : "Appelez la police ; elle a l'autorité de faire entrer un patient à l'hôpital, moi pas." Les mesures ci-dessus tendent à corriger cette anomalie profonde.

Afin d'éviter les "hospitalisations de complaisance" sous prétexte d'urgence, le certificat de demande d'admission à l'hôpital sera recueilli avec le patient et remis pour fin de contrôle au personnel de l'hôpital où le cas d'urgence aura été transporté.

b) **deuxième situation : celle où aucun médecin n'est disponible.** Dans ce cas, on appellera la police et on lui fera part qu'on n'a pu rejoindre un médecin. La police communiquera avec un service d'ambulance (soumis aux normes établies par la ville de Montréal) qui dépêchera une ambulance et transportera le malade à l'hôpital de la zone.

Les cas ne relevant pas de l'assistance publique devront défrayer le coût de leur transport par ambulance à l'hôpital, selon les normes établies. Dans les cas qui relèvent de l'assistance publique, une rémunération sera versée au service ambulancier selon les normes établies par la loi d'assistance publique.

Pour éviter les abus, un barème sera établi qui, sans être excessif, devra être tel qu'il vise à écarter les personnes qui chercheraient à épargner les frais d'une visite à domicile par le médecin en utilisant les services d'ambulance et d'urgence ; de plus, cette mesure empêchera l'encombrement des salles d'urgence des hôpitaux.

La perception des comptes pour le transport en ambulance : elle sera faite ou par l'hôpital, ou par l'organisme privé qui aura effectué le transport.

Recommandations

Pour la réalisation de ce projet, la ville de Montréal prie le ministre de la Santé d'enjoindre aux représentants des hôpitaux de Montréal d'établir un zonage pour les cas d'urgence à domicile et de prendre les mesures nécessaires pour que l'accès à l'hôpital ne soit refusé à aucun cas, jugé d'urgence par un médecin, ou transporté par une ambulance.

L'établissement de ce zonage a suscité de vifs commentaires de la part de certains représentants d'hôpitaux. Ceux-ci ont fait valoir que le zonage établi par la ville pour le système policier en ce qui concerne les accidents de la rue n'était pas acceptable pour les hôpitaux, certaines institutions desservant un secteur où la population est "trop dense" ou "trop pauvre" ! Ce dernier argument a été rejeté avec indignation par certains médecins et certains administrateurs d'hôpitaux. Seul, le premier a été retenu.

La ville demande également au gouvernement de fixer au 28 février (aujourd'hui) la date-limite où le nouveau zonage demandé pour les cas d'urgence à domicile lui sera transmis et où les mesures ci-dessus seront complétées.

Les professeurs des Cantons de l'Est étudient les modalités de l'arbitrage

MAGOG. (PC) — Les instituteurs en grève dans les Cantons de l'Est ont tenu des réunions aujourd'hui pour discuter des procédures d'arbitrage annoncées hier par le gouvernement provincial. Un porte-parole des professeurs a laissé entendre cependant qu'il est peu probable que ces derniers retournent en classe lundi.

"La plupart des instituteurs ne considèrent pas M. Gérin-Lajoie comme leur patron," a dit le porte-parole des instituteurs qui tiennent des "séances d'études pédagogiques" depuis plus de deux semaines, dans huit villes de la région.

L'arbitrage

Le ministre de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie, a annoncé hier à Québec que le juge Victor Chabot, un magistrat de St-Hyacinthe, présidera le tribunal d'arbitrage dont la sentence sera exécutoire.

Le juge Chabot est un vétéran des missions provinciales spéciales. En 1961, il présidait la Commission royale d'enquête sur l'administration de l'hôpital Jean-Talon à Montréal.

Par ailleurs, M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, a eu une entrevue de trois quarts d'heure ce matin, à Québec, avec les présidents des huit commissions scolaires et des syndicats des instituteurs en grève du diocèse de Sherbrooke.

M. Gérin-Lajoie a demandé aux instituteurs de se remettre au travail dès lundi matin et aux commissaires de reprendre à leur service, sans conditions, tous les instituteurs, ainsi que de renoncer à toutes poursuites judiciaires.

D'autre part, le ministre a prié les deux parties d'avoir chacune un seul et unique porte-parole dans les huit conseils

Voir PROFESSEURS en page 2

Marcel Chaput se dit prêt à fournir l'enregistrement

Au cours d'une entrevue téléphonique hier, M. Marcel Chaput a déclaré qu'il fournira au procureur-général du Québec, un ruban magnétique sur lequel sont enregistrées ses remarques formulées récemment à Toronto, alors qu'il a parlé de la possibilité d'une réception hostile à la reine à Québec.

Il a précisé qu'un tel enregistrement sera utile si le procureur-général veut porter des accusations contre lui.

La reconnaissance de l'existence du terrorisme n'en implique pas nécessairement l'approbation, a-t-il dit.

"Si le procureur-général désire m'appréhender, je lui offrirai une autre raison pour ce faire : j'ai apporté avec moi une bouteille de 26 onces de rye, de Toronto à Montréal . . . je me demande sérieusement si c'est légal de transporter de l'alcool de l'Ontario au Québec."

M. Chaput a exprimé l'espoir que le Québec sera hospitalier à l'endroit de la reine quand elle arrivera en octobre.

"Mais ce n'est pas une question d'hospitalité. C'est plutôt une question de soumission d'un peuple."

Il a alors déclaré que la reine "courra le même risque en visitant Québec que tout souverain qui visiterait une colonie à l'invitation de ses vassaux", et il a accusé le premier ministre du Québec et les députés conservateurs aux Communes d'agir comme "les serviteurs des colonisateurs".

DERNIÈRE HEURE

Me Choquette : "Je ne suis pas séparatiste"

OTTAWA. (PC) — Affaire de clarifier une déclaration qu'il avait faite l'an dernier, M. Auguste Choquette, député libéral de Lotbinière, a avoué aujourd'hui aux Communes qu'il ne se considérait pas comme un séparatiste, mais qu'il espérait voir se briser éventuellement "tous liens coloniaux" entre le Canada et la Grande-Bretagne.

M. Choquette répondait, par le fait même, à M. Léon Balcer, député conservateur de Trois-Rivières, qui l'avait traité d'extrémiste.

Le député de Lotbinière s'est dissocié des déclarations récentes de M. Marcel Chaput, et il a ajouté qu'il espérait que la reine Elizabeth serait accueillie chaleureusement par le Québec en octobre prochain.

Balcer propose que le Sénat "modernise" la constitution

OTTAWA. (PC) — Le lieutenant québecois du parti conservateur, Me Léon Balcer, député de Trois-Rivières, a proposé, hier, de charger le Sénat de "moderniser" la constitution.

Selon l'adjoint de M. Diefenbaker, les Canadiens français ne sont pas satisfaits des relations fédérales-provinciales. Il est devenu nécessaire d'adapter la constitution aux exigences d'aujourd'hui, et le Sénat serait l'organisme tout désigné pour étudier la question.

Me Balcer participait au débat sur le Discours du trône. Il a réclamé un retour à la division des pouvoirs, telle qu'établie par l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867, et aussi une nouvelle répartition des champs de taxation, entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Pour un système fédératif authentique

De sérieux problèmes dans le secteur de l'éducation, de la sécurité sociale et de la voirie, exigent pour les provinces des pouvoirs de taxation et des pouvoirs exécutifs plus étendus, Me Balcer a soutenu que le gouvernement libéral poursuit toujours la même politique de centralisation des pouvoirs à Ottawa.

Il a ajouté que les citoyens du Québec favorisent au contraire un véritable système fédératif, et non pas un Etat unitaire camouflé sous un soidisant "fédéralisme coopératif". Il prétend que le programme de prêts aux étudiants constitue la plus récente mesure fédérale destinée à violer les droits des provinces. Selon le député, de telles mesures ne peuvent qu'élargir davantage le "fossé d'incompréhension" qui sépare aujourd'hui les Canadiens français et les Canadiens anglais.

"Nous voulons plus que des subsides et des prêts. Nous voulons jouer un rôle dynamique au Canada", a-t-il dit, après avoir rappelé que le niveau de vie du Québec est infé-

Voir BALCER en page 2

Pearson invite Robarts à préciser son opposition à la caisse de retraite

OTTAWA. (PC) — Le premier ministre Pearson s'est porté à la défense du projet de retraite de son gouvernement, hier, devant les critiques formulées par le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, et il a proposé qu'un comité parlementaire étudie les "idées" du premier ministre ontarien.

M. Pearson, dans une longue lettre à M. Robarts, datée de mardi et rendue publique hier, a déclaré que certaines des idées préconisées par M. Robarts dans une lettre du 13 février ne sont pas conformes à celles qu'avaient exprimées les autorités ontariennes, au cours de consultations avec les experts fédéraux.

"Je ne doute pas que les opinions que vous soutenez seront soumises au comité parlementaire par ceux qui viendront témoigner", ajoute M. Pearson.

M. Robarts avait déclaré, dans sa lettre du 13 février, que le projet, tel qu'amendé par le gouvernement fédéral, ne répond toujours pas aux exigences de l'Ontario. Il demandait qu'on établisse une relation plus étroite entre les cotisations et les prestations ; que le régime soit mis en oeuvre graduellement, et qu'une importante proportion de la caisse de retraite puisse être utilisée pour acheter des obligations provinciales.

La maturation

Dans sa version actuelle, le projet de retraite fédéral doit atteindre sa maturité de prestations en dix ans. M. Pearson fait savoir à M. Robarts qu'il "serait utile de connaître la période que vous souhaitez".

Certains représentants de l'Ontario avaient parlé de 30 ou 40 ans, mais, de dire M. Pearson, ils n'ont pas exprimé d'opinion claire et autorisée.

"Vous n'avez vous-même pas indiqué, que je sache, si vous êtes en faveur d'une période aussi longue."

M. Pearson explique que le gouvernement fédéral croit que les gens qui ont déjà entamé la moitié de leur carrière ne pourront jouir d'une sécurité

Voir PEARSON en page 2

LA MÉTÉO

SOLEIL
MIN. : 10 — MAX. : 25

VOIR DETAILS EN PAGE 2

Voleurs trahis par le geste insolite de leur victime

M. Claude Beauparlant, 3861 rue Barclay n'aime pas se faire dépouiller impunément de son argent. Comme il sortait mercredi soir d'un cabaret du boul. St-Laurent, il a été attaqué par un homme et une femme en auto qui lui ont arraché ses $30, puis qui ont filé dans leur voiture.

M. Beauparlant a sauté sur le pare-chocs arrière et s'est fait ainsi conduire jusqu'à l'intersection des rues Mentana et Marie Anne, où les agents de radio patrouille 16-2, intrigués par la scène, ont ordonné au conducteur d'arrêter.

En peu de mots ils ont été mis au courant de l'incident et, ont confié le conducteur et sa compagne aux détectives M. Filiatrault et A. Jolicoeur, de la patrouille nocturne. Quant à M. Beauparlant, il a récupéré son bien.



ROGER CAZA A MONTREAL — Roger Caza, 31 ans, de Verdun, le caissier de la Banque de Montréal accusé de vol à la suite de la disparition de $80,000 en espèces et de chèques de voyageur à la banque où il est employé, est revenu à Montréal. Il devait comparaître ce matin pour répondre à cette accusation. Il a accepté de rentrer volontairement au pays, après son arrestation à Massena. Des enquêteurs de la Banque de Montréal ont accompagné le capitaine James Creighton, de la Sûreté de Montréal, pour le voyage de retour au pays.

Guerre aux médicaments inefficaces

WASHINGTON. (UPI) — La Food and Drug Administration (FDA — régie américaine des vivres et médicaments) part en guerre aujourd'hui contre les médicaments inefficaces, et partant, inutiles. Cette initiative découle des nouveaux règlements qu'on entend faire appliquer à la vente des médicaments aux Etats-Unis.

Ces nouveaux règlements exigent des fabricants de tous les médicaments brevetés aux Etats-Unis (de 1938 au 20 juin dernier) qu'ils fassent la preuve que ces produits sont, non seulement inoffensifs, mais efficaces. S'ils n'y parviennent

Voir MEDICAMENTS en page 2

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Un mur à abattre

Plus seront perceptibles les résultats des nouvelles options politiques du Québec, plus on saisira à l'extérieur l'ampleur des changements qui s'opèrent dans la province. Déjà, la curiosité de nos compatriotes est piquée, et la chasse aux informations est commencée. Ce n'est qu'un début, même chez les Anglo-Canadiens du Québec, mais la recherche de la vérité ne peut que continuer et s'intensifier.

Voir DEMOCRATIE en page 2

Le Commonwealth plutôt que la CEE pour la G.-B. —H. Wilson

Parlant aujourd'hui à Montréal devant un groupe d'hommes d'affaires canadiens, M. Harold Wilson, chef du parti travailliste britannique, a demandé la réunion d'une conférence des premiers ministres du Commonwealth sur les échanges économiques entre leurs différents pays.

M. Wilson a dit qu'un gouvernement travailliste attacherait une importance plus grande aux Nations unies que ne le fait le gouvernement conservateur.

S'élevant contre les voix en Amérique qui tendent à considérer que la Grande-Bretagne ne compte plus sur l'échiquier mondial, M. Harold Wilson a déclaré qu'à son avis son pays possédait les ressources et les connaissances nécessaires dans les domaines technique et scientifique pour faire entendre sa voix et pour prendre une place de choix dans la direction des affaires mondiales.

Dans son discours, le chef du parti travailliste britannique a déclaré que le Commonwealth avait un rôle exceptionnel à jouer pour la paix et l'ordre dans le monde. Il a ajouté que pour jouer son rôle, l'alliance occidentale devait augmenter sa

Voir COMMONWEALTH en p. 2



EN VISITE A OTTAWA ... premier ministre, M. Pearson, le chef du parti t... ailliste britannique, M. Harold Wilson (au centre), ainsi que le leader du NPD, M. T.C. Douglas, se sont réunis hier dans la bibliothèque du haut commissaire de Grande-Bretagne, à sa demeure d'Earnscliffe, en banlieue d'Ottawa. M. Wilson est en visite au Canada pour quelques jours.

Page 23

Les Britanniques menacent de se retirer de Chypre ; les Turcs massent leur flotte.

M. Claude Bruchési prône une république confédérale canadienne

Un professeur d'histoire du Collège Jean-de-Brébeuf, M. Claude Bruchési, a prôné, hier, comme un des moyens de refaire l'unité nationale dans une constitution nouvelle, la proclamation d'une République fédérale.

Parlant devant les membres du Club Richelieu-Montréal, M. Bruchési a souligné l'urgence d'apporter une solution aux problèmes du rapatriement et de l'amendement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, problèmes qui "auront d'ici quelques années, si la situation ne change pas, des conséquences décisives pour l'avenir de notre pays et même de notre province".

La nouvelle constitution devra être assortie des signes extérieurs qui proclameront à la face du monde l'indépendance totale et la souveraineté absolue de notre pays, y compris un président, un drapeau et un hymne national.

"Même si le Canada jouit de son autonomie intérieure de même que de son autonomie extérieure, a dit le conférencier, il n'en demeure pas moins qu'il donne encore l'impression en différents coins du globe — aux Etats-Unis, en Europe, en Afrique — d'être une colonie non seulement rattachée à l'Angleterre mais soumise à cette dernière".

M. Bruchési a donc recommandé :

— la proclamation que le Canada est devenu une république fédérale ;

— l'élection, au suffrage universel ou par les 11 parlements du Canada, d'un président de la république canadienne qui serait reconnu dans le monde entier comme le véritable chef de l'Etat canadien.

"Tous ces changements d'ordre constitutionnels, s'est empressé d'ajouter M. Bruchési, ne nous empêcheront pas d'avoir beaucoup de respect, d'admiration et d'amitié pour la reine Elisabeth II et sa noble famille".

Le conférencier avait été présenté par M. Jean Houpert, directeur du service de l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal. M. Houpert a rappelé quelques-uns des noms qui ont fait de la famille Bruchési une des mieux connues de Montréal.

A la table d'honneur, on remarquait notamment le père du conférencier, M. Charles-Emile Bruchési, C.R., le Dr A. D. Archambault, président de la Société historique de Montréal, M. Roger Champoux, rédacteur en chef adjoint de "LA PRESSE" et M. Yves Jasmin, directeur des Relations extérieures de la Société de l'Expo.

M. Bruchési s'est à la fois prononcé en faveur des liens confédéraux du Canada et d'une réforme de la constitution qui fasse de notre pays une réalité biethnique et bilingue.

Rappelant que 1967 sera l'année de l'Exposition universelle et du centenaire de la Confédération, M. Bruchési a exprimé l'espoir qu'un nouveau Canada confédéral pourra alors "apporter la prospérité et le bonheur au Québec et à notre cher Canada que nous aimons tous au fond de nous-mêmes".



DEGATS DE $1 MILLION A BAIE-COMEAU — Un incendie qui a fait rage pendant toute la nuit de mercredi à jeudi à Baie-Comeau, ville industrielle de la Côte nord, a détruit de fond en comble quatre édifices logeant 12 établissements commerciaux. Cette photo fait voir une partie des immeubles en ruine. Les pompiers de Baie-Comeau, aidés de ceux de Hauterive et de Chute-aux-Outardes sont parvenus à mettre fin en une douzaine d'heures, à l'incendie qui a failli dégénérer en conflagration. Les bâtisses détruites sont situées dans le centre commercial de Place LaSalle. Une centaine de personnes sont sans travail. Plusieurs magasins voisins ont dû aussi fermer leurs portes à cause des dégâts par l'eau et la fumée. Au moment où l'incendie a éclaté, le thermomètre indiquait 10 degrés sous zéro.

17 nominations au Conseil économique du Canada

OTTAWA. (DNC) — Le président du Conseil économique du Canada, M. J. J. Deutsch, a annoncé hier la nomination de M. Edgard Gallant au poste de secrétaire du Conseil. M. Gallant est prêté par le ministère des Finances pour une période de deux ans.

M. Edgard Gallant occupe actuellement un poste senior à la direction générale pour les affaires économiques, l'industrie, les tarifs et le commerce au ministère des Finances. Depuis l'été 1949 jusqu'à l'été 1963, il était chef adjoint de la mission du Canada auprès des communautés européennes à Bruxelles. Auparavant, il avait servi au ministère des Finances à Ottawa et, de 1953 à 1955, auprès du secrétariat international de l'OTAN à Paris. M. Gallant a fait ses études classiques au séminaire de Joliette, où il a obtenu son B.A. en 1946, et ses études universitaires à l'université Laval, où il a obtenu une maîtrise en Sciences sociales, politiques et économiques en 1949.

M. Deutsch a aussi annoncé la nomination de divers autres fonctionnaires aux principaux postes dans le domaine de la recherche et des services professionnels ; plusieurs ont été obtenus à titre provisoire de ministères de l'Etat, d'institutions publiques, d'universités et d'organismes privés. Ce sont :

M. Russell Bell, ancien directeur associé de la recherche au Congrès canadien du travail, qui devient membre du personnel permanent du conseil à titre de secrétaire et de préposé à la recherche du comité des relations ouvrières-patronales.

M. Emile Boucher, qui devient membre du personnel permanent du conseil après avoir été depuis 1938 au service du Bureau des traductions. M. Boucher est licencié en sciences économiques, sociales et politiques de l'Université de Montréal, et licencié en philosophie de la même institution. Il a aussi obtenu un baccalauréat en droit de l'Université La Salle, extension de Chicago, et a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1953.

M. D. D. Daly, qui devient membre du personnel permanent du conseil, après avoir été au service de la direction de l'économique du ministère des Finance depuis 1947, sauf pour des périodes de congé qu'il a obtenus pour poursuivre des études, ou pour travailler pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier. Depuis six ans, il était directeur adjoint de cette direction.

M. John A. Dawson, qui devient membre du personnel permanent du conseil, après avoir été depuis 1960, directeur de la recherche économique pour le compte du Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion.

M. John R. Downs, qui devient membre du personnel permanent du conseil, après avoir été à la direction des relations commerciales internationales, et au bureau des relations et de la politique commerciales du ministère du Commerce depuis 1953.

M. B. J. Drabble, prêté par la Banque du Canada où il est chef adjoint au service de la recherche. M. Drabble est entré à ce service en 1947, et de 1952 à 1954, il l'a représenté à Montréal où il a fait une étude pour le compte de la Banque d'expansion industrielle.

M. W. M. Illing, qui devient membre du personnel permanent du conseil après avoir été pendant trois ans au service de la direction de l'économique au ministère du Commerce.

M.B. A. Keys, qui devient membre du personnel permanent du conseil, après avoir été président de Nesbitt Fruit Products of Canada Limited, de 1960 jusqu'à la vente de cette société en 1963.

M. N.-A. Lafrance, qui devient membre du personnel permanent du conseil, en qualité de chef d'administration. Avant son entrée au conseil, M. Lafrance était secrétaire de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.

Mme Sylvia Ostry, prêtée par le Bureau fédéral de la statistique où elle travaille à une monographie sur le relevé de la main-d'oeuvre. Mme Ostry, née Knelman, a obtenu un doctorat de Cambridge et de McGill, ainsi qu'une maîtrise et un baccalauréat ès arts avec spécialisation en économique de l'Université McGill.

M. J. F. O'Sullivan, qui devient membre du personnel permanent du conseil économique à titre d'adjoint au président. Au moment de sa nomination, M. O'Sullivan était secrétaire de la Commission royale d'enquête sur les finances et les impôts des municipalités au Nouveau-Brunswick.

M. Thomas T. Schweitzer, qui devient membre du personnel permanent du conseil. M. Schweitzer était un des économistes de la British American Oil Company au Canada, depuis 1958.

Mlle D. Walters, qui devient membre du personnel permanent du conseil économique après avoir rempli les fonctions de chef, division des programmes spéciaux à la direction de l'économique de l'Office national de l'énergie.

M. D. A. White, qui devient membre du personnel permanent du conseil, après avoir été depuis 1957, à la division de l'économique du ministère du Commerce.

M. F. Wildgen, qui devient membre du personnel permanent du conseil, après avoir travaillé depuis janvier 1963, comme chef de la section des sociétés, et économiste senior à la division des rapports des sociétés et des syndicats ouvriers.

M. H. Wright, qui devient membre du personnel permanent du conseil économique, à titre de secrétaire et de préposé à la recherche du comité de la croissance économique et des problèmes d'adaptation. M. Wright était depuis 1963, expert-conseil en affaires.

La météo

Minimum cette nuit : 10
Maximum demain : 25
Lever du soleil : 6 h. 36
Coucher du soleil : 5 h. 39

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa et Québec :** généralement nuageux. Neige cet après-midi ou ce soir. Plus doux. Vents légers. Du sud-ouest de 15 milles avec bourrasques cet après-midi. Maximum à Montréal et Ottawa 25 ; à Québec 20.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé. Froid.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue : nuageux avec neige ce matin. Ensoleillé avec périodes nuageuses vers midi ou cet après-midi. Froid. Vents du sud-ouest de 15 à 25 milles. Du nord-ouest de 15 milles cet après-midi. Maximum à Val d'Or, Rouyn-Noranda et Témiscamingue 20.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé. Froid.

Régions des Cantons de l'Est : ensoleillé ce matin. Nuageux cet après-midi. Risques de neige ce soir. Plus doux. Vents légers. Du sud-ouest de 15 milles cet après-midi. Maximum à Sherbrooke 20.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé. Frais.

Régions des Laurentides, St-Maurice et Lac St-Jean : généralement nuageux ce matin. Neige occasionnelle. Dégagement ce soir. Plus doux. Froid ce soir. Vents légers. Du sud-ouest de 15 milles avec bourrasques cet après-midi. Maximum à Ste-Agathe et La Tuque 20; à Chicoutimi 15.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé. Froid.

Régions de Rimouski et Baie Comeau : généralement ensoleillé. Nuageux. Neige cet après-midi. Moins froid. Vents légers. Du sud-ouest cet après-midi. Maximum à Mont-Joli, Rivière-du-Loup et Baie Comeau 15.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé. Froid.

Régions de Sept-Iles et Gaspé : généralement ensoleillé. Nuageux cet après-midi. Neige. Moins froid. Vents légers. Maximum à Sept-Iles 10; à Gaspé 15.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé. Froid.

Contre l'adoption surprise du bill 54

La FTQ demande à ses membres de se tenir en état d'alerte

La Fédération des travailleurs du Québec, dans une édition spéciale de son journal "Le Monde Ouvrier" tirée à 200,000 exemplaires, demande aujourd'hui à ses affiliés "de demeurer en état d'alerte pour le cas où le gouvernement provincial persisterait dans son projet de faire adopter le bill 54 dans sa forme actuelle".

La FTQ demande à tous ses membres de se tenir prêts à toute éventualité. "Dans l'intervalle, restez calmes et attendez les mots d'ordre de la FTQ avant d'agir. Puis . . . agissez!"

La centrale ouvrière soutient qu'avec ce bill, le droit de grève n'existe plus. Le bill 54 rend la grève pratiquement impossible pendant la durée de la convention, et au moment du renouvellement d'un contrat de travail, des procédures pourraient être entreprises par les employeurs qui estimeraient qu'il s'est glissé des irrégularités dans le scrutin.

L'article 54 aurait pour effet, selon la FTQ, de mettre le régime de la convention collective sous la tutelle du code civil.

La FTQ s'étonne que le droit de grève soit maintenant refusé aux camionneurs après que le premier ministre, M. Jean Lesage, et le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque, se fussent montrés disposés, au comité parlementaire des relations industrielles, à soustraire les transports et les communications à la définition des services publics où la grève se trouve interdite.

La FTQ se demande également si la nomination d'un administrateur qui ne relèverait pas de la présidence de la future Commission des relations de travail n'ouvrirait pas la porte à l'ingérence politique à l'intérieur de cet organisme semi-judiciaire qui a notamment la responsabilité de l'accréditation syndicale.

Enfin la FTQ déplore le fait que des catégories entières de salariés — dont les membres des professions libérales — soient exclus de l'exercice du droit d'association et qu'on interdise aux syndicats de fonctionnaires provinciaux de s'affilier à la centrale de leur choix.

Pour remplacer le "Lakonia"

La Greek Line achète l'"Empress of Britain"

LONDRES, (PC) — On a appris ce matin que la compagnie de navigation Greek Line, qui a perdu le "Lakonia" au cours du pire désastre maritime de cet hiver, avait fait l'achat de l'"Empress of Britain", un paquebot de 25,000 tonnes qui appartenait au Canadien Pacifique.

La Greek Line, qui prendra possession du navire au début de 1965, n'utilisera pas l'Empress sur la même ligne que le "Lakonia", soit entre Southampton et Madère.

Son nouveau paquebot se joindra plutôt au navire de 23,000 tonnes, "Olympia", sur la ligne reliant la Méditerranée à New York. La compagnie maintiendra ainsi une croisière à chaque quinze jours au lieu d'une seule croisière par mois.

Actuellement, le paquebot est nolisé pour l'année par la Travel Saving Association, dont 25 pour cent des actions appartiennent au Canadien Pacifique. Avant de passer aux mains de la Greek Line, il devra être rénové en grande partie et adopté à son nouveau rôle.

Un porte-parole du CP a déclaré que le prix de vente du paquebot ne serait pas dévoilé. Ce dernier a été construit en 1956 par la compagnie Fairfield's de Glasgow. Il avait alors coûté $18,000,000. On croit qu'il a été vendu à la compagnie grecque à la moitié de ce prix.

L'avion CL-84 de transport vertical progresse rapidement aux avionneries CANADAIR

Le projet d'avion de transport à décollage vertical, que réalise présentement la société montréalaise CANADAIR, intéresse l'Armée du Canada et des Etats-Unis. Des experts de ces deux pays se rendent régulièrement aux avionneries de Cartierville pour suivre les progrès du CL-84.

Un budget de $10 millions a été consacré à la réalisation de ce projet conçu il y a huit ans. C'est le principe de l'aile pivotante qui a été retenu par CANADAIR pour son CL-84.

Les ailes de l'avion se dressent en effet en position verticale, de sorte que les hélices des deux moteurs fixés à ces ailes se trouvent à mordre l'air un peu à la manière d'un hélicoptère.

Le CL-84 doit pouvoir se déplacer durant le vol à 400 noeuds, ce qui est le double de la vitesse d'un hélicoptère ordinaire. Il doit pouvoir transporter convenablement 12 militaires, avec leur équipement.

La société CANADAIR conserve bon espoir de devancer ses concurrents dans ce domaine du transport vertical. Le CL-84, du moins au début, sera destiné à un usage strictement militaire.

Une émission d'obligations le 1er mai

-- Lesage

QUEBEC. (DNC) — La prochaine émission d'obligations de la province pourrait être lancée le 1er mai prochain, et le montant en serait "ouvert".

C'est ce qu'a répondu hier au chef de l'opposition M. Lesage en notant qu'on n'avait pas encore adopté d'arrêté ministériel et que les informations données plus haut représentaient son opinion.

Le premier ministre a expliqué que l'avantage d'émettre des obligations au 1er mai c'est que les banques paient l'intérêt sur les dépôts au 30 avril.

BALCER

SUITE DE LA PAGE 1

rieur à celui des autres provinces, et que les Québecois souhaitent un gouvernement provincial "fort", capable de corriger cette situation. Me Balcer estime que les libéraux "minent" la Confédération, lorsqu'ils refusent de reconnaître les droits et les besoins des provinces.

"Il serait désastreux de laisser aux extrémistes le soin de trouver une solution", a dit Me Balcer.

Le député de Trois-Rivières reprocha ensuite leurs "déclarations irresponsables" à deux député libéraux, MM. Ralph Cowan, de York-Hunter, et Auguste Choquette, de Lotbinière, et à un député créditiste, M. Gilles Grégoire, de Lapointe.

M. Cowan a déclaré qu'il s'opposait à l'usage du français à l'extérieur du Québec ; M. Choquette a soutenu que la reine est une "souveraine étrangère", tandis que M. Grégoire, lui, a ni plus ni moins réclamé l'indépendance du Québec.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

Nous trouvant dernièrement au milieu d'un groupe assez nombreux de ces Québecois, nous avons d'abord entendu les mêmes questions qu'on nous aurait posées à Toronto, Vancouver ou Halifax (les bombes, le terrorisme, Marcel Chaput, etc), mais, phénomène assez curieux, on passa rapidement à d'autres questions.

On voulait savoir le revenu moyen de l'ouvrier, on désirait des précisions sur la réforme de l'enseignement, sur l'influence de l'Eglise . . . Enfin les problèmes internes de la province paraissent susciter de plus en plus d'intérêt.

Ici ou à Toronto, ce sont les nombreuses causeries données un peu partout dans le pays par des Québecois qui semblent orienter la conversation vers nos problèmes particulier et les transformations profondes qu'elles exposent. Rien n'intrigue plus les auditeurs anglophones que les révélations sur la vie politique et sociale du Québec.

Pendant que ces causeries contribuent à abattre le mur d'ignorance qui sépare le Québec des Anglophones, la curiosité est éveillée par le choc qui ébranle une opinion bien ancrée chez nos compatriotes, à savoir que le Québec ne pouvait, par ses seuls efforts, changer son mode de vie.

Pour beaucoup de ces gens, le Québec français n'avait de "salut" que dans le progrès de la nation canadienne; en d'autres mots, l'initiative susceptible d'entraîner de grands changements sociaux ne pouvait pas venir du Québec même.

De l'extérieur, le Canadien anglais voyait l'ouvrier québecois travailler dans de bien humbles conditions, le cultivateur, vivre de peines et de misères, les villes, se peupler de chômeurs etc. Il était, de plus, convaincu de la corruption de nos moeurs électorales et de l'impossibilité pour la masse d'atteindre un niveau d'éducation comparable à celui du reste du continent.

Voilà quelques-uns des malentendus fondamentaux, sur lesquels le reste du pays fondait ses opinions à notre sujet. Et le maintien de la culture française en Amérique lui paraissait relever, en définitive, d'Ottawa.

Ces notions, profondément enracinées, subissent présentement un dur choc. Déjà, on cherche à mieux connaître les événements, à mieux saisir la portée des décisions politiques du Québec.

Petit à petit, à mesure qu'on connaîtra les réalisations sociales, économiques et politiques de notre province bien des résistances instinctives tomberont et bien des craintes disparaîtront.

Déclenché, le mouvement de curiosité se poursuivra à une vive allure et modifiera profondément, à n'en pas douter, les relations entre les Québecois et leurs voisins.

(tous droits réservés)

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

raisonnable à la retraite, que si le plan de retraite arrive à maturité dans une période relativement courte.

Une surprise

M. Pearson se dit surpris lorsque M. Robarts affirme que le projet fédéral comporte des injustices criantes.

Les bénéficiaires sont les gens qui ont déjà atteint l'âge moyen et les ouvriers les plus âgés : c'est là, en général, précisément ceux qui ont le plus besoin des avantages d'un régime public de retraite," soutient M. Pearson.

Une méprise

Il observe encore que M. Robarts s'est probablement mépris sur les ajustements qui seront faits relativement aux bénéfices et aux contributions.

Il explique que les contributions seront de deux pour cent des revenus, jusqu'à concurrence d'un revenu annuel de $4,500, pour les cinq premières années, après quoi les cotisations se feront suivant la hausse moyenne des revenus des contribuables. Les bénéfices seraient en fonction des revenus et des contributions.

Le régime de retraite du Canada ne s'appliquera pas à ceux qui ont déjà dépassé l'âge de 70 ans, et M. Pearson explique que toute modification sur ce point ne pourrait être qu'incompatible avec le principe d'un régime contributoire relié aux revenus.

Au sujet des réserves de la caisse de retraite, M. Pearson rappelle au premier ministre que le Trésor fédéral aura l'obligation de verser des prestations à ceux qui seront dans le besoin entre 65 et 69 ans, selon le programme auquel le fédéral et les provinces participent actuellement à part égale.

Faisant observer que cette obligation est coûteuse, le premier ministre explique qu'en conséquence le gouvernement fédéral désire que la moitié de la caisse de retraite puisse être investie dans des obligations fédérales.

"Si vous désirez que le plan fournisse plus de capitaux aux fins d'investissement provincial, ajoute-t-il, le moyen indiqué ne serait pas une réduction de la part consacrée à l'investissement fédéral, mais la hausse du taux des cotisations dans les premières années de la mise en oeuvre du régime."

"Je craindrais alors que le plan ne nuise aux épargnes actuelles, ce que nous avons tenté d'éviter."

Pour progresser, il ne suffit pas de vouloir agir, il faut d'abord savoir dans quel sens agir.

G. Le Bon

PROFESSEURS

SUITE DE LA PAGE 1

d'arbitrage de même que le gouvernement a désigné un seul président pour ces huit organismes : le juge Victor Chabot.

Enfin, également pour hâter un règlement définitif du différend, M. Gérin-Lajoie a recommandé aux deux parties de ne pas, pendant les discussions futures, revenir sur la discussion des articles déjà paraphés des conventions collectives.

Ainsi les négociations ne porteraient que sur les deux articles faisant encore l'objet d'un désaccord, notamment l'échelle des salaires.

Les instituteurs et les commissaires des écoles doivent donner une réponse au début de l'après-midi.

Par la suite, le juge fit enquête sur l'administration du sanatorium Ross, à Gaspé.

En même temps que le ministre annonçait la formation du tribunal d'arbitrage, il demandait aux instituteurs de retourner en classe. Le tribunal siégera aussitôt qu'ils seront de retour en classe, a-t-il dit.

On a également appris à Québec que le ministre de la Jeunesse a interrompu les négociations de ville en ville, qui avaient repris hier après de longs délais, et qu'il avait convoqué tous les présidents des Commissions scolaires et des syndicats d'instituteurs à le rencontrer à Québec aujourd'hui.

Les réunions des instituteurs aujourd'hui seront identiques à celles qui se tiennent régulièrement depuis qu'ils ont quitté leurs classes à Asbestos le 6 février.

Les instituteurs, qui n'ont jamais reçu l'appui officiel de leurs syndicats, dans leur arrêt de travail, réclament des hausses de traitements. Ils ne veulent pas non plus la centralisation des négociations dans l'archidiocèse de Sherbrooke, parce que les salaires ne sont pas les mêmes dans les différentes villes.

Les instituteurs en grève sont au nombre de 527 et les élèves en congé forcé, plus de 15,000.

La médiation entre les huit commissions scolaires et les huit syndicats a été tentée par M. Michel Marengo, commissaire d'école de Sherbrooke. Les négociations ont été rompues lorsque les négociateurs en chef de deux parties ont déclaré, chacun de leur côté, que son homologue bloquait l'accord.

Congédiements annulés

Sherbrooke, la principale ville de la région, n'a pas été touchée par l'arrêt de travail, mais a fait l'expérience, l'automne dernier, d'une grève perlée de deux jours.

Les villes impliquées dans le conflit actuel sont Asbestos, Windsor, Bromptonville, Richmond, Magog, Danville, Coaticook et East Angus.

A Danville, un ultimatum aux instituteurs de retourner au travail hier, ou de faire face à des procédures judiciaires, a expiré sans que rien ne se produise. Les instituteurs ne se sont pas présentés et aucune poursuite judiciaire n'a été prise.

Dans son appel, M. Gérin-Lajoie a demandé aux Commissions scolaires de laisser tomber toutes les procédures légales prises contre les instituteurs et de réembaucher ceux qui avaient été congédiés.

La Commission scolaire de Magog, l'une des quatre à congédier ses instituteurs, s'est pliée à cette demande et a annulé les congédiements.

A la fin de la médiation, les Commissions scolaires auraient offert un total de $185,000 en hausse de salaires en plus de bénéfices marginaux, alors que les syndicats réclamaient $313,000.

A Asbestos, à l'expiration de la convention de travail le printemps dernier, les instituteurs recevaient un salaire de base de $3,500 par année et les institutrices, $2,450.

COMMONWEALTH

SUITE DE LA PAGE 1

production à des niveaux supérieurs.

La participation britannique aux discussions sur le "Kennedy round" n'est pas une raison suffisante, a dit M. Wilson, pour retarder la conclusion d'accords commerciaux entre pays du Commonwealth.

Parlant de la politique économique européenne il a déclaré que si les efforts britanniques pour accroître les exportations de la Grande-Bretagne vers l'Europe occidentale avaient été consacrés à élargir les marchés de la Grande-Bretagne dans le commonwealth, "la balance britanique des paiements serait aujourd'hui bien plus saine et nous ne serions pas exposés à des crises chaque fois que nous développons notre production intérieure".

Dans un autre passage de son discours, le chef travailliste a dit : "Dans sept ans d'ici, en admettant que nous soyons membres du Marché Commun Européen, devons-nous nous attendre à recevoir en Grande-Bretagne autant de blé australien et canadien qu'aujourd'hui? Ou bien ce blé sera-t-il remplacé par du blé français ? La France ne cache pas qu'elle aspire à être le grenier de l'Europe".

"Sortez vos piastres"

QUEBEC. (D.C.) — "Préparez vos piastres", a laissé échapper hier le premier ministre Jean Lesage, alors que le chef de l'opposition Daniel Johnson lui lançait des pointes sur la planification libérale en matière de budgets.

Aux journalistes qui le pressaient de questions, M. Lesage a expliqué que c'était une boutade qui s'adressait au chef de l'opposition et qu'il ne s'agissait pas d'anticiper sur le discours du budget qui doit être prononcé vers la mi-avril.

Alors qu'un journaliste lui demandait si cette boutade s'adressait aussi au premier ministre Lester Pearson, M. Lesage a répondu :

"Vous avez peut-être plus raison que vous ne le pensez."

L'incident a commencé alors que Daniel Johnson reprochait au gouvernement de préparer les subventions accordées aux universités "à l'oeil et à l'oreille".

"Un avocat dont la seule expérience était l'administration des Esquimaux à Ottawa", a-t-il dit en parlant de M. Lesage.

Le premier ministre expliquait que le gouvernement provincial avait réduit de $250 millions les demandes faites au trésor.

"Il aurait fallu doubler les impôts sur le revenu", a ajouté M. Lesage.

"J'aurais aimé que le premier ministre nous dise que l'on puisse le déduire de l'impôt fédéral", a dit M. Johnson en ajoutant que de toute façon il était satisfait de voir que les impôts provinciaux ne seront pas doublés.

C'est alors que M. Lesage a déclaré en riant : "Sortez vos piastres."

Le sénat de la Jordanie

Le sénat de la Jordanie se compose de 30 membres que choisit le roi parmi d'anciens premiers ministres, ambassadeurs et autres dignitaires haut placés.

MEDICAMENTS

SUITE DE LA PAGE 1

puis le 20 juin dernier attendu que ces médicaments ont déjà été soumis à la nouvelle réglementation, conformément aux termes de l'amendement à la loi des drogues approuvé par la Commission Kefauver-Harris en 1962.

En plus de faire la preuve de l'efficacité de leurs marchandises, les fabricants devront de plus prouver qu'il n'existe pas d'équivalent sur le marché.

pas, ils devront les retirer du marché.

La mesure affecte plus de 2,000 médicaments qui sont sur le marché depuis 26 ans, mais elle ne s'applique pas dans le cas des produits brevetés de-

Les bons vins font les bons repas

Château-Gai

CANADIAN SHERRY

PRODUCED BY CHATEAU-GAI WINES LIMITED NIAGARA FALLS-CANADA

LES VINS CANADIENS DE GRANDE DISTINCTION

Si vous désirez deux petites brochures sur les vins, veuillez écrire à Les Agences Desautels Inc., 1745, avenue Cedar, Montréal, Qué.

Voyez nos appartements modèles ! . . . Emménagez le 1er mai !

★ tour résidentielle de 28 étages
★ vastes appartements planifiés
★ piscine chauffée au dernier étage
★ air climatisé central
★ boutiques et services sur les lieux
★ loyers mensuels modiques (à partir de $115)
★ appt 'bachelor", alcôve, 1 et 2 chambres
★ brochure illustrée sur demande

Cantlie House

1110 ouest, Sherbrooke (angle Peel)

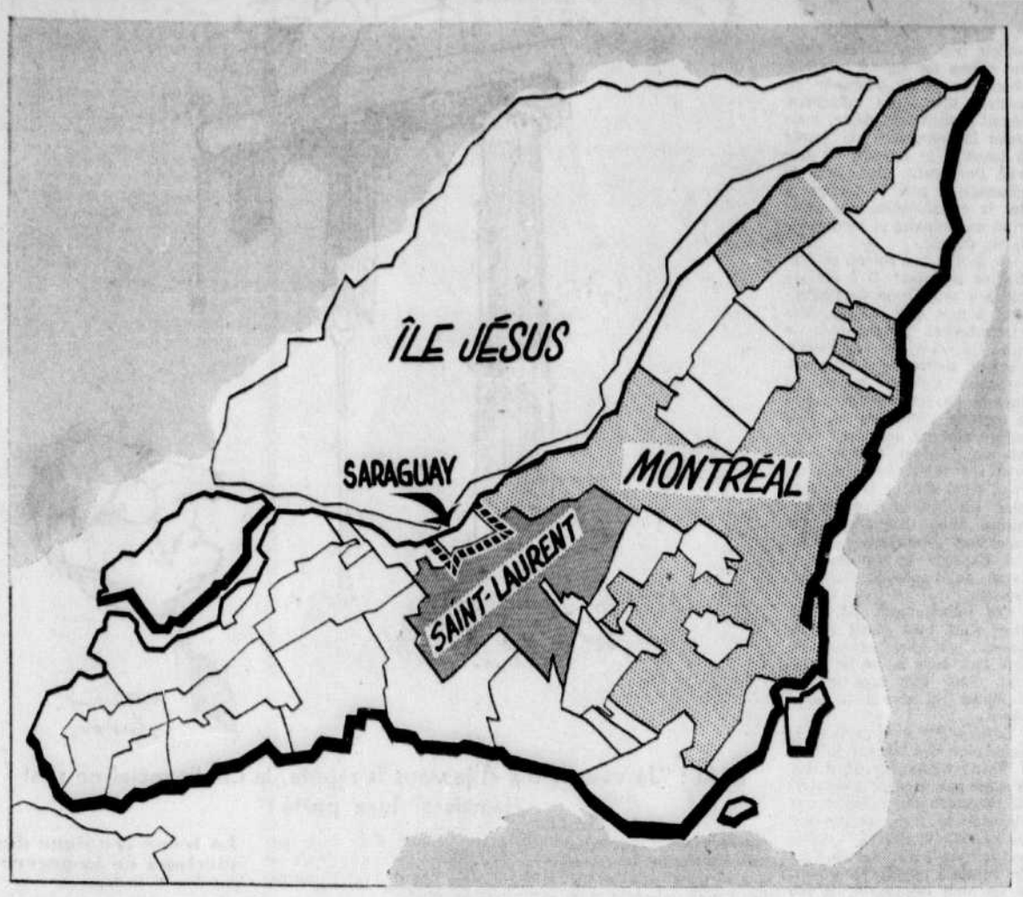
LOCATION et DIRECTION : WALDORF CORPORATION 845-3241



LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, VENDREDI 28 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 116



Le bill de la CECM est mis de côté: nouveau bill après Pâques

par **Jacques MONNIER**

QUEBEC. — Le bill no 139 qui avait été présenté par la Commission des écoles catholiques de Montréal afin de constituer un "Bureau de taxation pour les écoles catholiques de Montréal métropolitain", a été mis de côté par le Comité des bills privés de l'Assemblée législative.

Au cours des prochaines semaines, on préparera un nouveau projet de loi pour la mise en commun des sources de taxation au bénéfice des écoles catholiques du district de Montréal.

Les porte-parole de toutes les commission scolaires intéressées se réuniront sous l'égide du ministère de la Jeunesse autant de fois qu'il le faudra pour mener à bien la rédaction d'un texte acceptable pour tous ; le travail s'effectuera en collaboration avec M. Arthur Tremblay, du Bureau de la planification du ministère ; M. Joseph-L. Pagé, sous-ministre, et M. Paul Gérin-Lajoie.

Quand le nouveau bill sera prêt, une date sera fixée pour sa présentation au Comité des bills privés de l'Assemblée législative. Cela ira après Pâques.

A la suite des critiques dont le projet de loi de la CECM était la cible, le ministre de la Jeunesse a proposé la formule suivante pour le financement des écoles catholiques du district métropolitain :

1 — chaque commission scolaire locale continuerait de s'occuper elle-même de l'impôt foncier exigé des particuliers — (fixation du taux et perception) ;

2 — le produit de la "taxe des neutres", perçu d'après l'ensemble du district, serait distribué aux commissions scolaires d'après les besoins de chacune d'elles — véritable système de péréquation — ; pour la répartition, on tiendrait compte de différents facteurs . . ., nombre d'enfants . . ., barème donnant droit à une somme plus ou moins grande par élève selon l'école fréquentée — (établissement public ou indépendant) — et la classe — (maternelle, niveau élémentaire, niveau secondaire) — ; on corrigerait l'injustice causée par la plus grande "richesse foncière" de certaines localités, le calcul de la richesse étant basé sur le nombre des enfants aux études.

Par la bouche de M. Maurice Riel, la CECM a exprimé le désir d'étudier à fond la suggestion de M. Gérin-Lajoie. La commission scolaire de Lachine, avec son représentant M. Jean Martineau, a pris la même attitude tout en exprimant certaines craintes ; car cette commission lève un impôt qui frappe la machinerie et elle ne veut pas perdre cet avantage. Au nom des douze commissions du diocèse de Montréal qui s'étaient opposées au passage du bill no 139, Me Antoine Geoffrion a accueilli favorablement le projet du ministre de la Jeunesse ; c'est que la suggestion respecte l'autonomie administrative et le pouvoir d'emprunt des administrations scolaires locales ; toutefois, Me Geoffrion estime qu'il reste tellement de points à régler qu'une solution ne sera peut-être pas encore trouvée à la fin de la présente session du parlement. A Ville d'Anjou et à Ville Mont-Royal, on a quelques hésitations, mais on veut faire preuve de bonne volonté en examinant le problème. A Dorval, on souhaite coopérer.

La situation actuelle est injuste pour nombre de commissions du district de Montréal. En voici un exemple : l'impôt foncier que les particuliers paient pour les écoles catholiques, est de 20 cents par $100 de biens-fonds à Ville Mont-Royal, mais de $1.75 à Verdun; à Ville Mont-Royal, où l'on dénombre 1,585 élèves, la taxe des neutres rapporte $513,930.04 alors qu'à Verdun, où il y a 13,015 élèves, la taxe des neutres rapporte seulement $287,863.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une "certaine mise en commun des ressources", les porte-paroles de la majorité des commissions scolaires catholiques du district métropolitain, avaient critiqué le bill no 139 et demandé d'en remettre à plus tard l'étude pour que l'on puisse auparavant prendre connaissance des rapports de la Commission Parent et de la Commission Bélanger.

Décision plus tard sur l'impôt foncier et la machinerie industrielle

QUEBEC. (par **J.M.**) — Le problème d'assujettir la machinerie industrielle à l'impôt foncier, problème hautement controversé à l'heure actuelle, ne sera pas résolu immédiatement.

M. Jean Lesage et son gouvernement ont décidé d'attendre les recommandations de la Commission Bélanger, chargée d'étudier la question de la fiscalité dans la province.

Le premier ministre a fait part de la décision du cabinet pendant l'étude du bill no 139, visant à former un "Bureau de taxation pour les écoles catholiques de Montréal métropolitain".

M. Lesage répondait à la Commission des écoles catholiques de Montréal qui demandait la permission d'assujettir la machinerie industrielle à l'impôt foncier.

Le chef du gouvernement venait de recevoir une lettre de M. Marcel Bélanger, président de la commission royale chargée d'enquêter sur la fiscalité.

M. Bélanger dit notamment :

— "Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer immédiatement sur cette question (d'assujettir la machinerie industrielle à l'impôt foncier). Il faut l'étudier dans l'ensemble de la fiscalité provinciale, municipale et scolaire. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, si la chose est possible, reporter cette question à plus tard".

Les porte-parole de plusieurs grandes entreprises industrielles assistaient à la séance du Comité des bills privés; ils ont félicité les autorités provinciales de ne pas prendre de décision à la légère.

Un délai pour les plaques d'autos ?

QUEBEC. (J.G.) — Le ministre des Transports et Communications, M. Gérard Cournoyer, a déclaré, hier, qu'il ne pouvait dire, pour le moment, s'il accordera, comme par les années passées, un délai pour le renouvellement des enregistrements d'automobiles.

La date-limite pour ce renouvellement est demain, 29 février.

Le ministre a expliqué que présentement "tout va dans le meilleur des mondes", selon le directeur de ce service de son ministère.

Il a ajouté : "Je ne suis peut-être pas tellement optimiste, mais de là à déclarer qu'il y aura une extension... Ça serait une invitation à violer la loi."

Saraguay deviendra d'ici un mois un quartier de Montréal

par **Raymond MASSE**
(envoyé spécial de LA PRESSE)

QUEBEC — Encore au plus un mois et le village de Saraguay sera un district — le 17e — de la ville de Montréal.

Revenus enchantés de la Vieille Capitale, le maire Jean Drapeau et le président Lucien Saulnier ne tarderont pas à tirer partie de la décision du comité des bills privés de l'Assemblée législative qui a en somme consacré l'annexion de cette municipalité au territoire de Concordia.

D'autant plus que l'amendement apporté à la charte de Montréal simplifie on ne peut plus la procédure à suivre.

L'assemblée statutaire que le conseil municipal tiendra le mois prochain aura notamment trait à Saraguay.

L'administration Drapeau-Saulnier qui a pourtant annoncé il y a cinq semaines qu'elle suspendait sa campagne annexionniste lancée dans le but de ne faire qu'une ville des 31 municipalités de l'île vient d'obtenir une autorisation franchement exceptionnelle dans le cas de Saraguay.

L'amendement voté hier par le comité des bills privés de la Chambre basse autorise en effet la ville de Montréal à annexer par règlement le village de Saraguay sans que le conseil de cette municipalité ne soit consulté davantage.

Le comité n'a posé en somme que trois conditions. Il a spécifié que les "dispositions, plans et annexe de ce règlement" doivent être les mêmes que ceux du règlement no 2880 adopté le 13 septembre et abrogé le 20 janvier par le règlement no 2010".

Puis, toujours d'après la décision unanime d'hier, le greffier de Concordia, M. Gabriel Morin, devra faire tenir une copie du nouveau règlement au cabinet provincial qui l'approuvera après avoir obtenu l'assurance que le conseil municipal et les électeurs-propriétaires de Saraguay consentent à l'annexion de leur village au territoire de la ville de Montréal.

Enfin, l'annexion sera ensuite décrétée conformément aux dispositions d'un article déjà existant de la charte, l'article 26 qui dit que le cabinet provincial peut exiger du conseil montréalais et de la municipalité tous les documents et renseignements qu'il juge nécessaires. Il y a cependant lieu de noter que le cabinet "peut approuver le règlement avec les modifications qu'il juge appropriées quant aux conditions de l'annexion". Tel règlement entrera en vigueur à compter de la date de sa publication dans la "Gazette officielle de Québec".

Présent, hier, M. E. Van N. Leipoldt, maire de Saraguay, a indiqué — comme on l'avait prévu — aux membres du comité que le conseil municipal de Saraguay a voté lundi soir une résolution demandant au gouvernement de sanctionner l'annexion de ce village, conformément au référendum où 56 des 111 électeurs-propriétaires ont dit favoriser une telle mesure. M. Leipoldt a également souligné aux membres du comité que 78 des électeurs-propriétaires ont depuis signé une requête dans le même sens.

Progrès de l'idée de l'annexion

Le maire Jean Drapeau et le président Lucien Saulnier sont évidemment ravis.

Le comité avait à peine pris attitude que M. Saulnier était sur pied pour déclarer, non

Voir SARAGUAY en page 8

Saraguay aura vécu 50 ans

QUEBEC. (R.M.) — Le village de Saraguay qui sera greffé au territoire de Montréal aura vécu tout juste un peu plus de 50 ans.

C'est encore un pittoresque secteur de verdure d'environ un mille de longueur, sis en bordure de la Rivière-des-Prairies, face à Chomedey, borné par la ville de Montréal (Cartierville), à l'est, par Pierrefonds, à l'ouest, et par St-Laurent, au sud, une municipalité qui a tenté en vain, depuis quelques mois, de l'intégrer à son territoire.

Saraguay, une des 31 municipalités de l'île de Montréal, est un secteur que nombre de Montréalais connaissent peu ou pas.

Constitué en municipalité le 19 février 1914, Saraguay, selon l'historien H. Magnan, a été détaché de St-Laurent.

Le même historien note que Saraguay, mot "d'origine sauvage", signifie "chemin des flotteurs".

SA SUPERFICIE : 732 arpents. Certains disent : 554 arpents.

POPULATION TOTALE : environ 427. Exactement 111 électeurs-propriétaires, y compris l'Hydro-Québec et les Chemins de fer nationaux qui, assure-t-on, ne votent jamais.

EVALUATION MUNICIPALE : approximativement $3,200,000.

SES MAIRES SUCCESSIFS : M. Hugh Paton, George Hooper, le lieutenant-colonel Gavin L. Ogilvie et E. Van N. Leipoldt (depuis 1944), originaire de l'Afrique du Sud. Ses dirigeants : un maire et six conseillers.

DETTE : environ $200,000, dit-on.

L'île aux Chats fait partie de Saraguay. Un petit paradis.

La principale artère — sinon l'unique — : le boulevard Gouin, une route provinciale.

Un atout pour Saraguay : ce village compte une usine d'épuration, la première usine d'épuration secondaire de l'île de Montréal. Une fois Saraguay annexé, la ville de Montréal comptera ainsi une usine d'épuration, si petite soit-elle.



FAITS divers

Le feu ravage un hôtel à Maskinongé

Le feu a complètement détruit, ce matin, l'Hôtel Royal de Maskinongé.

L'incendie a débuté vers 6 h. à la suite d'une explosion survenue au sous-sol dans les appareils de chauffage.

Une dizaine de personnes se trouvaient dans l'immeuble au moment du sinistre. Personne n'a été blessé.

Les pompiers volontaires de Maskinongé ont reçu l'aide des membres du service d'incendie de la firme Caillette, située tout près, et de pompiers de Louisville.

L'Hôtel Royal de Maskinongé était, jusqu'à récemment, la propriété de Mme Thérèse Béland. Les pertes s'élèvent à plus de $150,000.

Hold-up de $,3000 à Shawinigan-Est

Deux individus, dont l'un était armé d'un revolver, ont fait irruption, vers 1 h. 30 hier après-midi, dans la Caisse populaire de l'Assomption, située dans Shawinigan-Est.

Les bandits, qui ont passé les menottes aux quelques employés qui se trouvaient sur les lieux, ont réussi à s'emparer d'une somme de $3,000.

Les deux hommes ont pris la fuite dans une Pontiac brune, de modèle 1963.

Vol d'un camion contenant $600 en argent

Un camion de la compagnie Trans-Canada Distributing, qui contenait $600 en argent et diverses marchandises, a été volé hier après-midi en face du 1584 est, rue Mont-Royal.

Le camion GMC, de modèle 1962, a été volé par un individu alors que le chauffeur était occupé, à l'intérieur d'un cinéma, à percevoir l'argent de machines distributrices.

Le véhicule contenait, en plus de l'argent, une quantité de liqueurs douces, évaluée à $200 et une boite à outils évaluée à $100.

Vol avec violence

Un inconnu de 20 à 25 ans a commis un vol avec violence, vers 11 h. 50 hier soir, sur la personne d'un chauffeur de taxi, M. Gérard Lavoie, dont le domicile est situé au 312 de la rue Bourgeois, à Pointe-St-Charles.

Alors qu'il s'apprêtait à déposer son client, à l'angle de la rue Holt et de la 11e Avenue, dans le quartier Rosemont, le "client" asséna un coup violent à la tête du chauffeur de taxi, qui fut invité à vider ses poches. Il remit $9 au voleur, qui prit la fuite à pied.

Pharmacien préféré des voleurs

Le propriétaire d'une pharmacie située dans l'ouest de la métropole se creuse les méni-

Voir FAITS DIVERS en page 8

Encore de la terre pour l'Expo, mais on n'empruntera pas les ponts

Le comité exécutif a accordé hier à une entreprise de Laflèche, Désourdy Construction Ltée, un contrat pour le transport par camions de 1,000,000 de tonnes de matériaux de remblai à l'île Notre-Dame et a autorisé le Service des travaux publics à demander des soumissions pour le transport, par camions également, d'un troisième million de tonnes de sol meuble aux prolongements de l'île Ste-Hélène, ce qui porte à 4,000,000 de tonnes la quantité de matériaux qui sera acheminée par camions sur l'emplacement futur de l'Exposition universelle et internationale de 1967.

La demande de soumissions, autorisée hier par le comité exécutif qui siégait en l'absence de MM. Jean Drapeau, Lucien Saulnier et Gerry Snyder, sera vraisemblablement la dernière demande de participation des entreprises de camionnage à la réalisation de la "Terre des Hommes".

Les travaux de remblayage par camions ont débuté le 22 janvier et depuis, la compagnie Montreal Dual Mix Concrete, qui a obtenu les deux premiers contrats d'un million de tonnes chacun, a déversé plus de 500,000 tonnes de matériaux de remblai du côté est de l'île Ste-Hélène et a commencé depuis quelques jours des travaux de même nature du côté de l'île Verte.

La compagnie Désourdy n'a pas tardé à se mettre à l'oeuvre et, depuis tôt ce matin, les camions de cette entreprise de la rive sud déversent roches et gravier à l'intérieur des digues délimitant la future île Notre-Dame.

Il est à souligner que ces travaux d'aménagement ne nuiront pas à la circulation sur les ponts Jacques-Cartier et Victoria.

Les camions de Désourdy Construction Ltée vont s'approvisionner à proximité de Brossardville, municipalité sise à l'ouest du pont Victoria. Ils empruntent le pont de l'écluse St-Lambert pour franchir la Voie maritime du St-Laurent et la digue de la Voie maritime, sur une certaine distance, pour atteindre le voisinage de la petite île Moffatt.

Il faut aussi souligner que les appels d'offres concernant le remblayage de l'île Notre-Dame n'étaient que de 500,000 tonnes et comportaient une clause spéciale permettant au comité exécutif de doubler la quantité au même prix si "les conditions de la température étaient favorables". Le comité exécutif a tiré profit d'un hiver particulièrement clément et a, illico, accordé le contrat du second 500,000 tonnes. Ce contrat entraînera des déboursés de $1,010,000, soit $1.01 la tonne.

Pendant ce temps, les ingénieurs du Service des travaux publics travaillent à la préparation des plans et cahier des charges pour les appels d'offres concernant la deuxième phase de construction des digues de l'île Notre-Dame. Ces travaux devraient reprendre vers la mi-mars.

"Le caractère bilingue de l'Expo est menacé" — le maire de Granby

Le maire Paul Trépanier, de Granby, soutient qu'un trop grand nombre de nominations de Canadiens anglophones à la Société de l'exposition universelle de Montréal menace le "caractère bilingue de l'exposition".

Dans une causerie qu'il a prononcée devant les membres du club Richelieu de Verdun, le maire Trépanier a ajouté qu'il existe dans le public un climat de méfiance à l'égard de l'exposition universelle en raison de mauvaises relations publiques.

"Le temps où nos représentants de valeur pouvaient discuter à huis clos est révolu", a dit M. Trépanier. "Les gens veulent savoir ce qui se passe et ils sont en droit de demander que les discussions aient lieu en public."

M. Trépanier a également dit que la nouvelle Place des Arts de Montréal a été, durant sa construction, entourée de secret, et "il en est résulté à son égard cette même méfiance et des doutes au sujet des personnes responsables".

CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
OU FILTRE

Brioches à la croix RBI
Une brioche délicieuse, à la délicate saveur d'épice, renfermant des raisins et des fruits mélangés.
60c la douz.
Richstone RBI BAKERIES, Inc.
À la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage

aux 4 librairies Pilon
FAUTEUIL DE BUREAU
BASCULANT et PIVOTANT
• Construction métallique
• Siège rembourré de caoutchouc-mousse
• Fabrication supérieure
• Teintes : rouge, vert ou brun
Prix rég. $82.75
SPECIAL!
$65.95
AUTRES CHOIX A PRIX TOUT AUSSI AVANTAGEUX
LES 4 LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
710, Beaubien, CR. 4-6487
8397, St-Laurent, DU. 1-6761
800 E., Mont-Royal, LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent, RI. 8-7961

SERVICE JOUR ET NUIT
Prescriptions
Qualité
Exactitude
Obtenez exactement ce que votre médecin prescrit! Cueillette et livraison des prescriptions jour et nuit sans frais additionnels.
VI. 5-7251
PHARMACIE MONTRÉAL DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

CRÉDIT INSTANTANÉ
MONSIEUR MUFFLER
Spécialistes:
• pose de silencieux
• amortisseurs de chocs
• alignement de roues
■ installation rapide en 15 minutes
■ garantie entière— installation *gratuite*
■ crédit instantané— toute carte de crédit *reconnue* est acceptée
LE PREMIER encore LE MEILLEUR
6 ateliers pour mieux vous servir
1295 rue Bellechasse
1101 rue Craig
6260 ch. Upper Lachine
10570 boul. Lajeunesse
801 boul. des Laurentides St-Antoine des Laurentides — GE 8-1492
2535 boul. Laurentien (près de Cavadair)
*CR 3-1561
OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 H. — SAMEDI 5 H. P.M.

GRANDE VARIETE
FROMAGES FINS
TILSIT, GORGONZOLA, CHESTSHIRE, DUNLOP, EDAM, DANOIS BLEU, HAVOITI, GRUYERE, MAIGRELAIT, CANTAL, MUENSTER DANOIS, CAERPHILLY, MAZARELLA, BRIE, ROQUEFORT, PONT-L'EVEQUE, TALEGGIO, LESAVARIS, REBLOCHON, O.K.A, BOURSAULT, CAPRICES DES DIEUX. et plusieurs autres
Nous avons aussi des jolis plateaux en bois sculptés à la main remplis de fins fromages
COMME MAGNIFIQUE CADEAU
A. DIONNE FILS & CIE
1221 OUEST, STE-CATHERINE — Tél. : VI. 9-2341

Marcotte obtient un sursis d'exécution

OTTAWA. (UPI) — Georges Marcotte, le célèbre "Père Noel" de St-Laurent, a obtenu un sursis d'exécution afin de lui permettre de porter sa cause en appel devant la Cour suprême du Canada qui a accordé un nouveau délai pour placer cet appel.

Marcotte devait monter sur l'échafaud à minuit et une minute, ce soir. Le sursis reporte la date fatidique au 29 mai 1964.

Le solliciteur général J. Watson Macnaught a révélé que Marcotte a été assuré de l'aide légale dans son appel par le bureau du procureur général de la province de Québec. La Cour d'appel du Québec avait précédemment rejeté une demande de Marcotte pour la revision de son procès.

A Québec, le procureur général René Hamel a révélé que l'on avait accordé à Marcotte le droit d'en appeler devant la Cour suprême parce qu'un homme condamné à mort "peut se rendre jusqu'au bout". Le gouvernement verra à faire imprimer des copies du procès pour les dossiers de la Cour suprême parce que "Marcotte n'a pas les fonds nécessaires pour les payer lui-même".

Marcotte a été accusé d'être le chef d'une bande qui a commis un vol de banque à Ville St-Laurent et au cours duquel deux policiers avaient été tués en répondant à l'alarme. Le meurtrier portait un costume de "père Noël".

Pendant que le comité Blier étudie...

S'abstenir de faire des déclarations publiques

QUEBEC. (R. M.) — Le gouvernement Lesage compte bien qu'un climat de sérénité prévaudra durant toute la durée de l'étude des problèmes intermunicipaux de l'île de Montréal, étude qu'un comité constitué par le ministère des Affaires municipales est sur le point d'entreprendre.

M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, a jugé auparavant opportun de dire quelques mots à ce sujet, hier, quelques minutes avant que le comité des bills privés de la Chambre basse mette fin à l'étude du bill de Montréal.

M. Laporte a formulé le voeu que les membres du comité qui besognera tout prochainement s'abstiennent de faire des déclarations publiques sur des problèmes qu'ils sont appelés à étudier.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que les propos de M. Laporte s'adressant à M. Lucien Saulnier, représentant de Montréal au sein du comité, un fervent annexionniste, un missionnaire infatigable de la formule "une île, une ville, ainsi qu'à M. Réginald Dawson, maire de Mont-Royal, représentant des municipalités de la banlieue, pour sa part un farouche autonomiste, et partant un anti-annexionniste.

On sait que MM. Saulnier et Dawson ont fait récemment, et cela depuis qu'ils ont été nommés membres du comité d'étude, des déclarations relativement à des aspects de problèmes intermunicipaux, le premier pour souligner que Concordia écope trop souvent seule pour des services dont profitent des banlieusards, et l'autre pour dénoncer les ambitions annexionnistes de l'administration D.-S.

A l'issue de la séance du comité des bills privés, M. Saulnier a dit qu'il s'abstiendra de faire des déclarations publiques "en ce qui concerne la composition et le travail du comité d'étude".

"Mais, chaque fois que j'aurai à intervenir concernant des injustices dont la ville de Montréal est victime, je n'hésiterai pas à le faire", ajouta M. Saulnier.

Quant à M. Dawson, il n'était pas à Québec, hier.

Pour sa part, Me Camille Blier, sous-ministre adjoint des Affaires municipales, qui a été nommé président du comité d'étude, observe un religieux silence.

SOUTENANCE DE THESE — M. Jacques Létourneau, étudiant à l'Institut de psychologie de l'U. de M., a soutenu cet après-midi une thèse pour l'obtention d'un doctorat en philosophie (psychologie) D. Ph. (PS), en la salle H-415 de l'Université de Montréal. Il avait choisi comme sujet : "Analyse des effets du méprobamate sur le rendement scolaire de paralytiques cérébraux".

NOUVEL EDIFICE A BUREAUX

Voies immédiates avec le boulevard Métropolitain. A l'épreuve du feu. Air conditionné. Division selon les besoins des clients. Stationnement inclus. $3.50 le pied carré.

Inf. DU. 1-2854, RA. 1-5011

Ouvert ce soir jusqu'à 9 h.
Succursales jusqu'à 9 h. 30

MORGAN



Spécial, mode printemps pour fillettes... manteau droit en élégant lainage écossais !

Fin lainage, coupe magnifique . .. à prix très avantageux ! Modèle à devant croisé avec au dos, un pli assurant le confort de la démarche . . . revers élégants et grandes poches à rabat. Finition impeccable, doublure de satin. Ecossais rouge ou Black Watch; tailles 7 à 14. **16.98**

En vedette ! Coupe seyante . . . fuseaux en velours côtelé fines raies pour fillettes

Velours côtelé à fines raies, avec glissière de côté, taille ajustable et deux poches. Dans les tons de bleu royal, rouge, brun ou noir ; tailles 7 à 14. **2.98**

Téléphoner VI. 2-6261
VETEMENTS POUR FILLETTES, RAYON 70, AU TROISIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



Robe habillée en rayonne d'aspect toile à prix modique... pour les coquettes bambines !

En exclusivité chez Morgan et provenant d'un fabricant très réputé ...cette adorable petite robe de printemps pour fillettes... à prix modique ! De rayonne infroissable, aspect toile, tellement en vogue pour le printemps 64... son long boutonnage au dos et son chic détail ne pourront que vous plaire. Et bien entendu, elle est lavable ! Dans les tons très pâles de rose ou bleu ... votre fillette sera délicieuse pour Pâques. Tailles 2, 3, 3x, 4, 5, 6 et 6x. SPECIAL **4.77**

Pour un jour seulement !
Vente de draps Jersey emboîtants pour lits d'enfants

Draps de jersey de coton pour lits d'enfants, confort merveilleux pour la peau tendre des bébés... blanc seulement, une taille ajustable à tous les lits standard. REG. 2.98 **2.47**



Téléphoner VI. 2-6261
VETEMENTS POUR BEBES ET ENFANTS, RAYON 69, AU TROISIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



Le printemps est arrivé chez Morgan

19.98 Robes d'Arnel* drip-dry pour juniors !

Robes en jersey Arnel* ... agréables et simples à porter ... les petites robes de voyage, d'été, de jeunes filles de carrière ... de partout ! Les deux modèles sont lavables, vite séchés et sans repassage aucun.

A. Robe sans manches à décolleté rond et ceinture nouée, jupe à plis permanents. Tons pâles de : rose, jaune ou bleu. Tailles 7 à 15.

B. Deux-pièces à corsage blouson et à jupe à plis permanents. Tons pâles de : rose, jaune ou bleu avec blanc. Tailles 7 à 15.

* Marque déposée.

Téléphoner VI. 2-6261
A LA JEUNE CANADIENNE ... RAYON 67 ... AU TROISIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD



Pour une chevelure magnifique ! Grand rabais sur ensemble shampooing et fixatif Breck !

Valant 1.60 Deux pour **1.00**

Ranimez vos cheveux affectés par l'hiver et redonnez-leur cette beauté de grand air et soleil... à grands rabais de 37½ ! Voici deux produits dont vous ne pouvez vous passer : shampooing Breck odorant (6 oz) spécialement conçus pour cheveux secs, normaux ou gras, il mousse rapidement et facilement; il laisse le cheveu net et plein de brillance... ainsi que le fixatif Breck (4 oz) pour une coiffure impeccable; très agréable, il ne colle pas.



Soyez belle... sans difficultés avec "Moondrops" et "Touch and Glow" de Revlon !

Valant 4.25 les deux pour **2.25**

Deux merveilleux produits dont l'un qui rafraîchit la peau trop sèche et l'autre qui lui redonne tout son éclat ! Epargnez $2 sur cet ensemble : "Touch and Glow" (2 oz) une base liquide dans les tons très recherchés de: Creamy Beige, Creamy Ivory, Rachel, Misty Rose ... et "Moondrops" une crème de base hydratante de grand pouvoir absorbant et nourrissante.

Téléphoner VI. 2-6261
ARTICLES DE TOILETTE, RAYON 42, AU REZ-DE-CHAUSSEE
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Soupers en tête-à-tête... éclairés de bougies, chandelles et bougeoirs décoratifs

A. Bougies 10 po. "Niagara"
Choix de bleu pâle, corail, vert Nil, turquoise, ivoire moyen, blanc ou jaune serin ... bougies moulées à la main ... inodores, sans fumée, ne dégouttent pas, base moulée s'adaptant à tout bougeoir de grandeur moyenne. Le doz. **$1**

B. Bougeoir
Un bougeoir de forme traditionnelle en cuivre lustré, environ 3½ po. de diamètre et 3¼ po. de haut. Pour bougies standard. **1.50**
Aussi : avec anse **2.75**

C. Bougie de forme déesse orientale
Bougie figurine d'inspiration orientale sur socle de bois à pieds, environ 2¾ po. de diamètre ... très décoratif sur la table d'hôte ou la cheminée. Choix de vert jade, rose quartz, blanc ivoire, pourpre ou havane. **1.69**

Téléphoner VI. 2-6261
PAPETERIE — RAYON 18, AU REZ-DE-CHAUSSEE
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Regroupés et remarqués à prix de solde...

Grand solde de souliers de printemps !

4.98

Chaussures pour dame, mode tout-aller ou habillé ... offertes à très bas prix à l'occasion de ce solde ! Grande variété de cuirs et daims ... de talons de toutes sortes; dans vos teintes préférées du printemps. Confection soignée et chic détail ... pointures 5½ à 9, A et B dans le lot. Venez tôt pour un meilleur choix !

Pas de commandes postales ni téléphoniques
CHAUSSURES DU BUDGET, RAYON 94, AU TROISIEME
Aussi SELECTION DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Une nouvelle collection de souliers de printemps Marque renommée Savage... pour adolescentes !

9.95

Les jeunes seront enchantées de tant de mode ! Nos nouveaux souliers de printemps sont pleins de charme ... Il y a un choix considérable de modèles pour le jour et des modèles habillés ... réalisés avec des cuirs riches et des cuirs vernis brillants ... tous fabriqués par Savage ... la marque de renom par le confort assuré et l'exécution parfaite même dans les moindres détails. Nous n'illustrons que trois souliers de notre vaste collection.

A. DAISY ... cuir souple de ton brun "antique" ou rouge, talons bottier. Pointures 6½ à 10 AA; 5½ à 10 B.

B. SIREN ... veau noir à texture "osier" et cuir verni, talon continental recouvert cuir. Pointures 6½ à 10 AA; 5½ à 10 B.

C. Cuir brun "antique", talon bottier continental. Pointures 6½ à 10 AA; 5½ à 10 B.



Pas de commandes postales ni téléphoniques
SOULIERS D'ADOLESCENTES ... RAYON 81 ... AU TROISIEME
AUSSI SELECTION DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

HEURES D'AFFAIRES MORGAN : CENTRE DE LA VILLE DE 9 H. A 5 H. 30 — SUCCURSALES DE 9 H. 30 A 6 H.
OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS — CENTRE DE LA VILLE JUSQU'A 9 H.
SUCCURSALES JUSQU'A 9 H. 30 — TELEPHONEZ VI. 2-6261



AUDIENCE A L'ARCHEVECHE — Son Eminence le cardinal **Paul-Emile Léger** a honoré les dirigeants de la prochaine campagne de souscription de la Fédération des Oeuvres de Charité canadienne-française d'une audience particulière à l'archevêché, dernièrement. On reconnaît, de gauche à droite: Me **Roméo Desjardins,** C.R., président de la Section commerce-industrie et noms réservés; M. **Jean Dansereau,** président de la Section des employés; Mme **Raymond Lavoie,** présidente de la Section féminine; M. **Samuel-L. Gagné,** vice-président de la campagne; le cardinal Léger; M. **Guy-R. Sauviat,** président du Comité de publicité; M. **Hervé Belzile,** C.A., président général de la campagne 1964; (à l'arrière) M. **Charles Laparé,** président adjoint de la Section des employés; M. **J.-Raymond Beaulieu,** président adjoint de la Section des employés; M. **Jules Tourillon,** président de la Section des arrondissements paroissiaux; et Mme **W. Douville,** présidente de la Section des arrondissements paroissiaux.

Cinq hommes et deux femmes auraient commis 116 hold-up

Une femme et deux hommes dont l'identité ne peut dès à présent être dévoilée devaient comparaître ce matin devant les tribunaux, en relation avec plus de 116 vols à main armée commis ces derniers temps dans la métropole.

Une autre femme et trois autres suspects reliés à cette série de hold-up ont été traduits devant les tribunaux au début de la semaine. Il s'agit de Lucienne Salois, 20 ans, André Gelderblom, 23 ans, un Canadien d'origine belge, Jean Martel, 21 ans et Lucien Boucher, 22 ans.

A la suite de l'arrestation, par hasard, mardi, de ces sept personnes, la police de Montréal espère connaître une régression des vols à main armée dans la métropole.

C'est après avoir obtenu une déclaration de Gelderblom que les agents de l'escouade criminelle ont pu mettre la main sur les complices de ce dernier.

Gelderblom avait été arrêté dans le quartier chinois à la suite d'une alerte logée par un propriétaire de restaurant. Le prévenu, qui était apparemment en état d'ivresse, avait sorti un revolver et proférait des menaces contre tous ceux qui se trouvaient dans son entourage.

Amené aux quartiers généraux de la Sûreté, il fut interrogé et donna bientôt de précieuses indications aux policiers qui passaient les menottes aux autres suspects quelques heures plus tard.

$7500
EN PRIX AU GRAND CONCOURS
'NOS CHANSONS'
LISEZ TOUS LES DETAILS
DANS LA PRESSE D'AUJOURD'HUI

Injonction contre les typos de Montreal Offset

Le juge André Sabourin, de la Cour supérieure, a permis hier l'émission d'une injonction intérimaire pour interdire le piquetage devant l'imprimerie Montreal Offset Inc., 148 ouest, rue Port-Royal.

L'Union typographique Jacques-Cartier avait dressé des lignes de piquetage hier devant cette imprimerie pour protester à la fois contre le licenciement de ses membres dans une entreprise-soeur, l'Imprimerie Hebdo, et l'attitude de l'employeur qui, selon le syndicat, favoriserait la création d'un "syndicat de boutique".

Il se trouve justement que les typographes ont placé une demande en reconnaissance syndicale à la Commission des relations ouvrières pour représenter les quelque 40 employés de la Montréal Offset, et qu'un syndicat, local tente d'obtenir lui aussi, l'émission d'un certificat en son nom.

Tout s'est déroulé sans incident, hier. Les employés de la Montreal Offset sont arrivés au travail vers midi. Ils ont essuyé les moqueries des piqueteurs, en franchissant les piquets, mais personne n'a été bousculé.

L'injonction intérimaire demeurera en vigueur jusqu'à jeudi prochain, alors que sera discutée en cour la demande d'émission d'une injonction interlocutoire. L'injonction enjoint à une trentaine de membres de l'Union typographique d'avoir à mettre fin au piquetage présumé illégal des établissements de la Montreal Offset.

ANNONCE

Ne souffrez pas
UN DENTIER
qui bouge

Si votre dentier bouge et menace de tomber lorsque vous vous mettez à manger, rire ou éternuer, ne restez pas ainsi. FASTEETH, une poudre alkaline (non acide) dont vous saupoudrez votre dentier, le tiendra solidement en place. Vous en éprouverez un nouveau confort et une nouvelle assurance. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



Le sel Windsor pour fondre la glace se vend chez les épiciers, quincailliers et autres marchands. Gardez-en un sac à la maison et un dans votre voiture.

PRÉVISIONS POUR DEMAIN: +25°
Neige légère, un peu plus doux

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

ges pour savoir pourquoi il reçoit si souvent la visite de voleurs. Il s'est fait voler à sept reprise depuis huit mois.

M. Lorenzo Dandurand a été forcé de remettre $833 à des bandits depuis le mois de juillet. Mardi soir encore, un individu armé lui a ravi $75.

Apres ce dernier vol, le pharmacien s'est exclamé : "Je commence à en avoir assez des voleurs !"

Vols sur messagers

Un individu armé d'un couteau a appréhendé un jeune messager, vers 5 h. 10 hier après-midi, et l'a dépouillé de la somme de $30 qu'il avait dans ses goussets. La victime est Jacques Bujold, employé au marché St-Gabriel Lalemant, au 1535, rue Everett. Le vol a été perpétré à l'angle des rues Garnier et Everett.

Un peu plus tôt, soit vers 2 h. 15, un messager du marché Christophe-Colomb, au 1025, rue Everett, a été dépouillé d'une somme de $40 par trois individus qui l'ont attaqué en face du 7495, rue Chambord.

2 incendies dans la région de Beloeil

A Beloeil même, un incendie, qui a fait rage pendant plus de cinq heures, a détruit en partie le Club de golf de l'endroit, situé sur le boulevard Laurier. L'incendie s'est déclaré vers midi et n'a pu être complètement éteint que vers 5 h.

Selon la police de Beloeil, il n'y avait personne sur les lieux, lorsque l'incendie a débuté. Personne n'a été blessé, mais on signale que les dégâts pourraient bien s'élever à plus de $20,000.

Presque au même moment, à McMasterville, municipalité voisine de Beloeil, un incendie, de moindre proportion, détruisait de fond en comble une maison en construction située rue Poirier. Personne n'a été blessé.

Verdict du coroner : mort par asphyxie

QUEBEC. (PC) — Un jury du coroner a déclaré hier que M. J.-E. Dumas, âgé de 78 ans, avait succombé à l'asphyxie au second étage de sa maison, à St-Romuald, dans un incendie survenu le 20 février dernier. L'enquête a démontré que le feu était dû à un mégot de cigarette qui avait été laissé allumé sur un fauteuil.

Vol d'un chien de garde

Des voleurs sont entrés chez Mme Roger Houle, 7012, rue Cartier, la nuit dernière, dans le seul but apparent de lui voler son chien de garde, une bête qui répond au nom de "Bobby" et dont elle fixe la valeur à $150. Pour ce faire, ils ont crocheté la serrure de la porte avant.

Un pharmacien saisit son fusil et blesse grièvement un bandit

Un gunman du quartier Rosemont est présentement dans un état critique à l'hôpital Bellechasse, où il a été transporté hier soir, après avoir été atteint d'une balle au poumon droit, alors qu'il perpétrait un vol à main armée à la pharmacie Lapalme, au 3038, rue Masson, à Rosemont.

Le jeune bandit avait fait irruption dans la pharmacie vers 9 h. 30 hier soir. Menaçant le propriétaire, M. Maurice Lapalme, avec un revolver de calibre .25, il se fit remettre une somme de $150, avec laquelle il comptait prendre la fuite sans autres incidents.

Cependant, M. Gérard Lapalme, frère de Maurice et co-propriétaire de la pharmacie, pouvait voir d'une pièce voisine ce qui se déroulait dans la pharmacie. Il saisit un fusil de calibre .22 et fit feu à trois reprises en direction du bandit. Ce dernier s'était abrité derrière un comptoir, mais il fut quand même atteint au poumon droit.

Grièvement blessé, le bandit réussit à prendre la fuite et à se rendre au domicile de ses parents. L'un des pharmaciens avait cru reconnaître le gunman comme étant l'auteur d'un autre hold-up qui avait été commis il y a quelques mois dans cet établissement. Il l'identifia à la police.

Les policiers, mandés sur les lieux, ont fait appel à l'escouade canine. Le flair des des chiens policiers les conduisit jusqu'à une maison de la 4e avenue, à Rosemont, où l'on retrouva effectivement le bandit blessé. Il avait encore sur lui les $150 qu'il venait de voler à la pharmacie. On retrouva également l'arme ayant servi au vol.

Le suspect, qui n'en menait pas large, n'a offert aucune résistance à son arrestation.

Autres hold-up

Un peu plus tôt, vers 8 h. 55, deux bandits armés ont fait irruption dans la pharmacie Fontaine, au 4690 ouest, rue Notre-Dame. Menaçant le commis, M. Jules Therrien, ils se sont fait remettre la somme de $100 avant de prendre la fuite dans une automobile, où les attendait un troisième complice.

Vers 8 h. 20, deux bandits ont pris la fuite avec une somme de $160, après avoir perpétré un vol au Salon Vanité, une lingerie pour dames, au 3974 est, rue Ontario. Avant de se servir eux-mêmes dans la caisse, les voleurs avaient forcé deux employés à se réfugier dans une pièce à l'arrière de l'établissement. Ils seraient apparemment montés dans un taxi en sortant de la lingerie.

SARAGUAY

SUITE DE LA PAGE 3

sans savoir que sa remarque allait susciter spontanément des rires (ce qui fut) : "La ville de Montréal n'a aucune objection".

C'était, à n'en pas douter, l'aboutissement d'une magnifique synchronisation, d'une merveilleuse orchestration.

Intervenant à son tour, le maire Drapeau a ensuite souligné que l'autorisation toute nouvelle "traduit le progrès de l'idée de l'annexion sur l'île de Montréal".

M. Drapeau a ajouté, sans que personne, ni le premier ministre Jean Lesage, ni un membre de l'opposition officielle, ne relève ce propos : "Nous espérons que l'idée continuera à faire son chemin".

Avant de reprendre son siège, M. Drapeau a aussi dit espérer que, lorsque le comité des bills privés sera saisi (éventuellement) d'autres projets d'annexion, ses membres en disposeront dans la même veine.

Quelles devront être les dispositions du prochain règlement municipal par lequel Montréal annexera Saraguay, règlement qui, d'après M. Saulnier, interrogé à l'issue de la séance, sera voté par le conseil municipal d'ici au plus trois semaines.

Montréal devra notamment geler jusqu'au 30 avril 1969 le taux des "taxes foncières générales pour fins municipales" qui était en vigueur dans ce village l'an dernier.

Aussi, "l'actif du village de Saraguay devra former partie de l'actif de la Ville de Montréal, cependant que le passif de ce village devra faire partie du passif" de Concordia.

Puis les employés permanents de Saraguay deviendront des employés permanents de Concordia, à un traitement au moins égal à celui qu'ils ont reçu en 1963.

Enfin, les règlements, résolutions et ordonnances, ainsi que les rôles et procès-verbaux régissant Saraguay avant son annexion et les contrats passés par l'ancienne municipalité continueront d'être en vigueur. La Ville de Montréal possédera à leur égard les mêmes pouvoirs et sera assujettie aux mêmes obligations que le conseil du village annexé. Le nouveau district sera représenté par un conseiller à l'hôtel de ville de Montréal.

Au fait, l'administration Drapeau-Saulnier qui réussira à annexer Saraguay n'est apparemment pas superstitieuse. C'est "un vendredi 13" — soit le 13 septembre 1963 — qu'elle a publiquement attaché le grelot en recommandant alors au conseil montréalais de se prononcer en faveur de l'annexion de Saraguay.

Nécrologie

MME JOHNNY BLAIS

Mme Johnny Blais, née Boisvert (Marie), est décédée, mercredi, à l'âge de 84 ans. Elle était l'épouse de feu M. Johnny Blais, de Drummondville.

Elle laisse ses filles : Edutilde, Bernadette, Rita, Christiane et Emilienne; ses gendres : MM. Joseph Boisvert, Wilfrid Héroux, Emile Toupin, Gaétan Gagnon et Ernest Roy ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.



La dépouille est exposée au 86 rue Longueuil, à Longueuil. Les funérailles auront lieu lundi matin, à 9 h., en l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil.

Le R. FRERE HECTOR

Le révérend Frère Hector, directeur de l'Institut St-Jean-Bosco, est décédé à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 25 février, à l'âge de 47 ans et deux mois. Le défunt, fils de feu Hector St-Gelais, naquit à Grosses-Roches, comté de Matane le 7 décembre 1916.

En 1933, il entra au noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Ste-Foy et il revêtait l'habit religieux la même année.

Il enseigna successivement aux Trois-Rivières (Académie D L S), à Québec (Jacques-Cartier), à Sainte-Marie de Beauce, mais le collège St-Joseph de St-Raymond de Portneuf bénéficia surtout de son enseignement puisqu'il y séjourna quinze ans, de 1943 à 1958, dont quatre ans comme directeur de cette maison. Après une année d'études religieuses à Rome, ses supérieurs lui confièrent en 1959, la direction de l'Institut St-Jean-Bosco. Cette importante maison groupe une trentaine de religieux et au-delà de 250 pensionnaires. Il y exerçait son zèle pour une cinquième année consécutive lorsqu'il fut frappé par la maladie qui devait l'emporter.

Il laisse sa mère, Mme André Harrison, de Grosses-Roches; son frère, Laurent St-Gelais, id, St-Raymond (Portneuf); sa soeur, Mère Marie-Stella, ndbc (Rita); ses soeurs et beaux-frères MM. et Mmes Roger Monette (Hélène), Montréal, Philippe Turcotte (Jeanne d'Arc), Châteauguay, Lorenzo Savard (Stella), Châteauguay, et Bertrand Allard (Gertrude), Chicoutimi.

La dépouille mortelle est exposée à la Maison provinciale des Frères des Ecoles Chrétiennes, 2360, Chemin Ste-Foy, Québec, où sera chanté le service samedi, le 29 février à 10 heures.

En vue de les offrir à l'Expo

L'intégration d'îlots à Montréal est approuvée

QUEBEC. (P. R. M.) — Siégeant hier, les membres du comité des bills privés de la Chambre basse de la Vieille capitale ont finalement permis que des secteurs situés au nord de la Voie maritime du St-Laurent et jusqu'ici compris dans les territoires de St-Lambert, de Jacques-Cartier et de Longueuil, soient intégrés à celui de la ville de Montréal qui entend les inclure dans l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967.

Hier, aucun débat. Aucune intervention ou opposition même de la part des autorités municipales de St-Lambert qui avaient obtenu, la semaine dernière, que Montréal ne puisse pas, une fois l'Exposition terminée, permettre la construction d'édifices en hauteur sur l'île Notre-Dame créée à même les secteurs annexés.

La semaine dernière, c'était une décision de principe, de la part du comité. Hier, ce fut la décision finale, à la suite de la présentation d'un certificat provenant du ministère des Terres et Forêts attestant que la description fournie par Montréal est exacte.

Le comité de la Chambre haute devra maintenant être saisi du problème. Il le sera jeudi prochain.

ANNONCE

DANGER des somnifères et des stimulants

Vous prenez souvent des somnifères "pour passer une bonne nuit"? Ou des stimulants, "pour tenir le coup"? Attention! Aux Etats-Unis, l'abus de ces drogues a pris des proportions épidémiques et conduit des milliers de gens à la morgue ou dans des maisons d'aliénés. Lisez dans SÉLECTION du Reader's Digest de mars comment nos voisins feraient bien de s'inspirer de l'exemple du Canada dans sa lutte contre les "pilules de bonheur". Achetez Sélection de mars aujourd'hui!

Le GIN GENEVER
WF
de FOCKINK

Savourez l'authentique gin de genièvre! Depuis 1679, la maison Wynand Fockink d'Amsterdam est réputée dans le monde entier pour son gin au bouquet si particulier. Vous pouvez maintenant vous procurer le WF au même prix qu'un gin de genièvre ordinaire — Essayez aussi les délicieuses liqueurs WF.

Mélangé et embouteillé par H. Corby Distillery Ltd., Montréal (P.Q.)

Exclusif à Valiquette



Bahut de noyer, 72" de longueur, 4 portes coulissantes.
139.00

Diviseur psychologique de noyer 60" de longueur; compartiment fermé et un tiroir.
95.00

Table à café de noyer 60" de longueur.
55.00

N. G. VALIQUETTE LTEE 915 Ste-Catherine Est TEL. : 842-8811

Exclusif à Valiquette



Sofa de style italien, 88" de longueur, 4 places, coussins réversibles de véritable "AIR FOAM", base recouverte sous les coussins de siège avec le même tissu de qualité. Structure de bois fruitier sculpté.
299.

Fauteuil de même description,
149.

Table à café en marqueterie de noyer 60" de longueur.
129.

N. G. VALIQUETTE LTEE – 915 Ste-Catherine Est – TEL.: 842-8811

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 février, 1964 par lequel Quebec Steel Products (Industries) Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 21ième jour de février, 1964 sous le No 1729204. Banque de Montréal, 21 février, 1964.

COUR SUPERIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal
No 625859

DAME HELENE KACZMAR, épouse séparée de biens de Eugène Bilas, domiciliée et résidant à 4069, avenue Esplanade, dans les Cité et District de Montréal, autorisée à ester en justice par un jugement de l'honorable juge P.E. Côté, en date du 15 novembre 1963.

Demanderesse

vs

EUGENE BILAS, des Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur EUGENE BILAS de comparaître d'ici un mois. Montréal, 27 décembre 1963.

MAURICE CARON
Député-Protonotaire

N. NASADIUK,
Avocat,
41 ouest, avenue des Pins,
Montréal.
Procureur de la demanderesse.

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

PROJET: Remplissage de la jetée MacKay (environ 300,000 tonnes de roc, 540,000 tonnes de matériel de remblai), Montréal, P. Qué. Dossier 200-188.

Des soumissions scellées, clairement marquées quant à leur contenu, et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 3.00 P.M. H.N.E. mardi le 10 mars 1964 à titre d'agent du conseil des ports nationaux.

Plans, devis et formules de soumissions peuvent être examinés aux bureaux de l'Association de la Construction à Montréal, Sherbrooke, Québec, Trois-Rivières, Ottawa, Toronto, ainsi qu'à la salle de revue de la C.C.E.U. Montréal. Seuls les entrepreneurs généraux pourront, sur présentation d'un chèque de dépôt certifié au montant de $100.00 (remboursable), et payable à la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, se procurer lesdits plans, devis et formules de soumission de la C.C.E.U., Section des Plans, 24e étage, Place Ville-Marie, ainsi qu'à la Section des Plans, 225 rue Metcalfe, Ottawa 4.

Un dépôt de soumission tel que décrit dans les documents devra accompagner chaque soumission.

Jean-Claude Delorme,
secrétaire,
24e étage,
Place Ville-Marie,
Montréal, Qué.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
(DIVISION DES PECHERIES)
DEMANDE DE SOUMISSION
POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE A GLACE A HAVRE-AUBERT-I.M., P.Q.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce recevra des soumissions scellées jusqu'au 19 mars 1964, à 4.00 p.m. (H.N.E.).

Les intéressés peuvent obtenir les plans, spécifications et autres documents relatifs à la soumission en s'adressant au Service de la Construction, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Division des Pêcheries, Québec, P.Q. Un dépôt de $10.00 non remboursable est exigé pour la remise des plans et spécifications.

Les soumissions devront être adressées au soussigné, et les enveloppes cachetées contenant les soumissions devront porter l'indication "Soumission — Havre-Aubert".

Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaires et sera accompagnée d'une garantie de soumission ou d'un chèque visé au montant de quatre mille dollars ($4,000.00) fait à l'ordre du Ministère des Finances du Québec. La garantie de soumission ou le chèque de dépôt sera retourné lors de l'octroi du contrat.

Seules seront acceptées les soumissions parvenant de personnes, sociétés ou corporations qui agissent comme Entrepreneurs généraux et qui ont leur place d'affaires dans la région du Bas Saint-Laurent, y compris la Gaspésie et les Iles de la Madeleine.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

MAURICE LESSARD,
sous-ministre adjoint.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

Soumissions

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Secrétaire, Ministère des Travaux public du Canada, pièce b 322, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa 8, et portant la mention "SOUMISSION POUR LA STATION POSTALE LACHINE, LASALLE, P.Q.", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.N.E.), le MERCREDI, 25 MARS 1964.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $200.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise de: L'architecte régional, 1631, rue Delorimier, Montréal 24; et on peut les consulter à pièce C-705, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa; et au bureau de poste à Lachine, P.Q., ainsi qu'au bureau du "Builders Exchange" à Montréal.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ROBERT FORTIER,
secrétaire.

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H. — SAMEDI 9 H. A.M. A 5 H. 30 P.M.

Simpson MONTRÉAL

VENTE ENTRE TOUTES 1964



LUNDI SOIR . . . ayez les règles du concours à portée de la main et synthonisez les postes CJAD ou CKVL entre 7 h. 35 p.m. et 7 h. 45 p.m. Vous pourriez gagner une Météor Sedan 4 portes 1964 valant $3,025.

SPÉCIAUX 9 h A.M.

EN VENTE SAMEDI À 9h. A.M. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK

PAS DE COMMANDES POSTALES NI TELEPHONIQUES SUR CES SPECIAUX

VEUILLEZ NOTER: Nous nous réservons le droit de limiter les quantités pour chaque client.

POUR DAMES

COUVRE-CHAUSSURES POUR DAMES. ½ prix! 250 paires à bas prix. Empeignes en nylon ou en caoutchouc, talons hauts ou illusion. Coloris brun ou noir pour pointures 4 à 7 dans le groupe. Rég. 1.99 — pai. **99¢**

SIMPSON — CHAUSSURES (787), AU SOUS-SOL

Manteaux élégants pour dames

Manteaux offerts à moins que la moitié de leur prix d'origine. Modèles entièrement doublés et entre-doublés. Un très grand choix de tissus tout laine taillés selon les dernières tendances de la mode. Tailles 8 à 16 dans le groupe.

Orig. 39.98 à 49.98 — **9.99** ch.

SIMPSON — MANTEAUX ET COSTUMES POUR DAMES (778), AU SOUS-SOL

SERRE-TAILLE POUR DAMES. Modèle "Scandale" en "Lycra" contrôlant la silhouette au-dessus et en dessous de la taille pour donner un galbe jeune et souple. 8 baleines plates et 9 pouces de long. Blanc. Tailles 24-26-28-30. Orig. $7 — ch. **3.50**

SIMPSON — CORSETS (785), AU SOUS-SOL

SOUTIEN-GORGE LONGS SANS BRETELLES POUR DAMES. Bonnets coussinés enjolivés de dentelle de nylon brodée. Dos en lastex et fermeture à 7 agrafes. Baleines légères. Bonnets C 32-34-36-40. Orig. $7 ch. **3.50**

SIMPSON — CORSETS (785), AU SOUS-SOL

Vestes de ski pour dames

½ du prix d'origine. 100 vestes de ski aux tons unis ou imprimés, toutes de 1ère qualité et fabriquées par un manufacturier connu. Doublure matelassée, poignets tempête, glissière solide. Coloris: rouge, blanc, bleu et imprimés. Tailles petites, moyennes, grandes.

Orig. 14.98 à $35 — **7.49** à **17.50** ch.

SIMPSON — VETEMENTS SPORT POUR DAMES (736), AU TROISIEME

PEIGNOIRS EN "CORDANA" POUR DAMES. Peignoirs à manches ¾, col mandarin et de coupe élégante, confortable en "Cordana" lavable. Rayures noires et ton or. Tailles petite, moyenne. Orig. 4.99 — ch. **2.99**

SIMPSON — LINGERIE (784), AU SOUS-SOL

TUNIQUES POUR DAMES. Rabais 66% sur le prix d'origine! Tuniques en coton "Cordana" à joli imprimé motif léopard. Ages 10 et 12 ans. Orig. 5.99 — ch. **1.99**

SIMPSON — VETEMENTS SPORT POUR DAMES (781), AU SOUS-SOL

Pantalons E-X-T-E-N-S-I-B-L-E-S

POUR DAMES. 300 pantalons seulement. Tissu Aspen dans les nouveaux coloris en vogue au printemps. Bande sous-pied réglable. Choix de noir, brun, bleu poudre ou blanc. Tailles 10 à 16 ans.

Rég. 8.98 — **6.98** ch.

SIMPSON — BOUTIQUE "MADEMOISELLE" (735), AU TROISIEME

CHANDAILS EN TRICOT GONFLANT POUR DAMES. Solde de modèles d'étalage. Choix de tricots de laine ou d'Orlon* dans les tons d'aqua, beige, blanc, etc., dans le groupe. Tailles petite, moyenne, grande. Orig. 6.99 à 7.99 — ch. **2.99**

*Marque déposée Du Pont

SIMPSON — VETEMENTS SPORT POUR DAMES (781), AU SOUS-SOL

BAS NYLON POUR DAMES. Filet micro, sans coutures, 400 aiguilles, 15 deniers, talons et pointes renforcés. Coloris café. Pointure 8½ seulement. Rég. 69¢ — pai. **29¢**

SIMPSON — BAS (776) AU SOUS-SOL

Solde de robes pour dames

Plusieurs modèles à votre choix, quelques genres habillés dans le groupe. Disponibles en tissu tout laine, Arnel, jersey, crêpe, brocart. Unis ou imprimés. Tailles 10 à 20 et 16½ à 22½ dans le groupe.

Rég. 7.99 à 16.99 — **2.99** ch.

SIMPSON — ROBES POUR DAMES (780), AU SOUS-SOL

VALISES OFFERTES A PRIX SPECIAUX. 20 sacs-avion pour dames. Tons bleu ou blanc. Rég. 37.50 — ch. **19.99**
20 sacs sport en nylon pour hommes. Rég. 10.98 — ch. **5.47**
20 mallettes pour dames. Rég. 7.98 — ch. **3.99**

SIMPSON — VALISES (760), AU CINQUIEME

JUPONS POUR DAMES. ½ prix! Plusieurs modèles au choix. Nylon imprimé léopard pour tailles petite, moyenne et grande. Taffetas ton rouge pour tailles P.M.G. Coton blanc seulement, taille moyenne seulement. Rég. 2.99. ch. **1.49**

SIMPSON — LINGERIE POUR DAMES (742), AU REZ-DE-CHAUSSEE

SOUTIEN-GORGE COUSSINES "PETER PAN" POUR DAMES. Soutien-gorge en coton avec bonnets piqués coussinés et courroies d'épaules réglables. Blanc seulement. Bonnets B 34. Rég. 1.98 ch. **1.49**

SIMPSON — LE SALON DU CORSET (741), AU QUATRIEME

SOLDE DE ROBES POUR DAMES. Très grand choix de modèles, tissus et coloris. Venez tôt choisir les modèles qui vous plaisent disponibles à un prix tellement bas. Tailles variées dans le groupe. Orig. 10.98 à 19.98 ch. **3.98**

SIMPSON — ROBES POUR DAMES (734), AU TROISIEME

Costumes tout laine pour dames

Une collection de costumes tout laine entièrement doublés, parfaits pour le printemps. Genres 2 ou 3 pièces, plusieurs luxueusement ornés de broderies. Coloris: bleu, rose, jaune, ton or. Tailles 10 à 20.

Rég. 16.99 à 19.99 — **9.99** ch.

SIMPSON — ROBES POUR DAMES (780), AU SOUS-SOL

CHAPEAUX POUR DAMES. Parfaits pour le printemps et l'été. Choix de modèles en paille ou en tissu dans une gamme de coloris printaniers. La quantité est limitée, venez tôt pour faire votre choix. Rég. 8.98 à 14.98 ch. **4.98**

SIMPSON — CHAPEAUX (730), AU REZ-DE-CHAUSSEE

CHOIX DE TISSU OFFERT A ½ DU PRIX D'ORIGINE. Coton ou rayonne unis ou imprimés parfaits pour vos robes, blouses ou les vêtements d'enfants. Disponibles en largeurs 36 ou 45 po. Orig. 99¢ — ver. **49¢**

SIMPSON — CENTRE DES TISSUS (727), AU QUATRIEME

Costumes en tricot double pour dames

60 seulement. Ces modèles ne manqueront pas d'attirer l'attention de la femme à la page. Costumes 2 ou 3 pièces en tricot double tout laine avec jupe entièrement doublée. Rouge, bleu, brun, vert. Tailles 8 à 18 dans le groupe.

Orig. 39.98 à 59.98 — **19.99** ch.

SIMPSON — MANTEAUX ET COSTUMES POUR DAMES (731), AU TROISIEME

SOLDE DE PANTOUFLES POUR DAMES. Pantoufles à talons compensés ou plats dans le groupe. Plusieurs modèles et tissus dans une gamme incomplète de pointures et coloris. Orig. 4.98 à 5.98 — pai. **1.99**

SIMPSON — CHAUSSURES POUR DAMES (721), AU DEUXIEME

BLOUSES POUR DAMES. Blouses en jersey de laine ou mohair disponibles en un grand choix de modèles: manches courtes, ¾ ou longues, col rond, modèle se portant sur la jupe. Coloris noir, blanc, bleu, beige et rouge foncé. Tailles 10 à 18. Rég. 5.98 à 8.98 — ch. **1.79**

SIMPSON — BLOUSES POUR DAMES (709), AU REZ-DE-CHAUSSEE

BAS NYLON POUR DAMES. 547 paires de 1ère qualité en filet micro, sans coutures, 400 aiguilles, 15 deniers, avec le haut extensible. Coloris fusain et gris. Pointure 8½ seulement. Spécial pai. **29¢**

SIMPSON — BAS POUR DAMES (707), AU REZ-DE-CHAUSSEE

Gants importés pour dames

Grand choix de gants courts, mi-longs ou cocktail en cuir ou en suède. Nombreux modèles et coloris. Quelques paires défraîchies pendant leur exposition sur le comptoir. Pointures variées.

Rég. $7 à 16.98 — **3.50** à **8.49** pai.

SIMPSON — GANTS POUR DAMES (708), AU REZ-DE-CHAUSSEE

SACS A MAIN A ½ PRIX POUR DAMES. Modèle genre enveloppe de grandes dimensions pourvu d'un compartiment pleine longueur à glissière. Genre en simili-cuir disponible en noir seulement. Rég. 3.98 — ch. **1.99**

SIMPSON — ARTICLES DE CUIR (702), AU REZ-DE-CHAUSSEE

SACS A MAIN POUR LE SOIR. Rabais ½! Sacs importés en satin perlé. Genres enveloppe ou avec haut à glissière. Disponibles en noir ou blanc. Rég. 2.99 — Ch. **1.99**

SIMPSON — ARTICLES DE CUIR (702), AU REZ-DE-CHAUSSEE

SOLDE DE SAVON POUR DAMES. Solde de savons généralement vendus à un prix beaucoup plus élevé. Quelques-uns de marque fameuse dans le groupe. Spécial ch. **29¢**

SIMPSON — PRODUITS DE BEAUTE (701), AU REZ-DE-CHAUSSEE

Manteaux ornés de fourrure

POUR DAMES — Rabais 49.99 et $60 sur le prix d'origine, 35 seulement. Manteaux en laine et mohair luxueusement ornés de vison, renard ou rat musqué. Modèles de coupe experte pour une élégance sûre et raffinée. Coloris: rouge, noir, brun ou bleu. Tailles 4 à 12 dans le groupe.

Orig. 99.98 à $110 — **49.99** ch.

SIMPSON — MANTEAUX ET COSTUMES POUR DAMES (731), AU TROISIEME

SOLDE DE PRODUITS DE BEAUTE. Rabais ½ à ½! Marques connues. Dans le groupe: rouge à lèvres, poudre, maquillage pour les yeux, crème et Cologne. Rég. $1 à 5 — Ch. **50¢ à $3**

SIMPSON — PRODUITS DE BEAUTE (701), AU REZ-DE-CHAUSSEE

FORTIFIANTS "FORMULE 13-19". ½ prix! Parfaits pour les adolescents. Contiennent 9 vitamines et 14 minéraux. Approuvé Simpson Sears. Bouteille de 100 capsules. Rég. 3.98 — Ch. **1.99**

SIMPSON — ARTICLES D'HYGIENE (701), AU REZ-DE-CHAUSSEE

Costumes échantillons pour dames

60 seulement — Rabais 29.99 à 49.99 — Solde d'un manufacturier réputé. Costumes et ensembles 2 ou 3 pièces, le plupart à unique exemplaire, parfaits pour le printemps. Tissus: worsted bouclé, worsted et soie, laine worsted. Coloris: rose, bleu, beige, vert, jaune dans le groupe. Tailles 12 ans seulement.

Rég. 59.98 à 79.98 — **29.99** ch.

SIMPSON — MANTEAUX ET COSTUMES POUR DAMES (731), AU TROISIEME

POUR HOMMES

SOLDE D'HIVER! MANTEAUX ET VESTES! Une véritable aubaine pour hommes! Fameux manteaux sport et veste de ski nylon de très belle qualité. Bleu, rouge, noir dans le groupe. Tailles P.M.G. Ch. **5.99**

SIMPSON — VETEMENTS POUR HOMMES (790), AU SOUS-SOL

25 SEULEMENT — OUTILS A MOTEUR A SOLDER — Dans le groupe, perceuses électriques ¼" et ⅜", scie sauteuse et sableuse. Tous sont de qualité supérieure et des modèles de sécurité. Un an de garantie. Rég. 9.99 à 29.98. Ch. **$6 à $21**

SIMPSON — OUTILS A MOTEUR (774), AU SOUS-SOL

CHARGEUR DE BATTERIE ½ PRIX! 50 seulement! Conservez votre batterie à pleine capacité! Batterie 12 volts, 2 amp. Disjoncteur de sécurité. Rég. 11.98. Ch. **5.99**

SIMPSON — ACCESSOIRES D'AUTO (773), AU SOUS-SOL

JEUX D'ECHECS IMPORTES, 34 seulement! — Répétition dune vente à succès! Bases à poids. Jeu importé de France. Rég. 6.98 CH. **3.98**

SIMPSON — PAPETERIE (768), AU REZ-DE-CHAUSSEE

CALEÇONS EN TERYLENE* POUR HOMMES. Moins que ½ prix! Modèle boxeur. Taille élasticisée. Lavable, aucun repassage. Blanc, gris, bleu. Tailles 30 à 40 dans le groupe. Rég. 1.50. Ch. **50¢**

*Marque déposée pour sa fibre polyester

SIMPSON — ACCESSOIRES POUR HOMMES (713), AU REZ-DE-CHAUSSEE

Souliers en veau pour hommes

75 paires en tout! — Choix de nombreux modèles, semelles en cuir souple, trépointes "Goodyear". Dans le groupe, genre Oxford, blucher, mocassin et bout simple. Brun. Pointures 6 à 8 dans le groupe.

Orig. 9.98 — **5.98** pai.

SIMPSON — CHAUSSURES POUR HOMMES (723), AU DEUXIEME

CHEMISES HABILLEES POUR HOMMES. ½ prix! D'un manufacturier canadien réputé. Chemise en broadcloth de coton "Sanforized" 100%. Col "fused", manchettes 2 façons. Bleu, gris, beige dans le groupe. Encolures 14½ à 17, manches 32 à 35. Rég. $6. Ch. **$3**

SIMPSON — ACCESSOIRES POUR HOMMES (713), AU REZ-DE-CHAUSSEE

ELEGANTES MONTRES FABRIQUEES EN SUISSE. 28 seulement. — Etui ton or ou argent. Modèle anti-magnétique, cadran facile à lire. Courroie en cuir. Rég. 7.97. Ch. **5.99**

SIMPSON — MONTRES ET BIJOUX (703), AU REZ-DE-CHAUSSEE

PALETOTS POUR HOMMES ET JEUNES GENS. 130 en tout! — Tissus tout laine, tweed, gabardine, worsted et saxonies dans le groupe. Tous sont de modèles dernier cri. Choix de dessins quadrillés, rayures, petits quadrillés ou diagonales. Brun, marine, gris dans le groupe. Tailles 36 à 46 dans le groupe. Ch. **$18**

SIMPSON — VETEMENTS POUR HOMMES (712), AU DEUXIEME

COMPLETS TOUT LAINE POUR HOMMES ET JEUNES GENS. 70 seulement. Modèles attrayants en tissus tout laine. Quadrillés ou rayures. Gris, brun, bleu ou olive. Tailles 36 à 46 dans le groupe. SPECIAL **$25**

SIMPSON — VETEMENTS POUR HOMMES (712), AU DEUXIEME

VESTES DE SKI AVEC CAPUCHON POUR HOMMES. — Extérieur nylon/Antron* avec isolant de mousse. Modèle avec glissière et capuchon imperméable à l'eau. Rouge, bleu ou noir. Tailles P.M.G. dans le groupe. Ch. **7.95**

SIMPSON — ACCESSOIRES POUR HOMMES (713) AU REZ-DE-CHAUSSEE

POUR ENFANTS

PANTALONS DE NEIGE POUR GARÇONS. ½ prix! Pantalon de neige en nylon 100%. Modèle entièrement doublé. Taille boxeur, revers à côtes, 2 poches. Pantalon à l'épreuve de l'eau. Marine ou fusain. Ages 6 à 12 ans. Orig. 5.99 — Ch. **1.99**

SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (788), AU SOUS-SOL

PANTALON LAINE ET NYLON POUR GARÇONS. Pantalon 95% laine et 5% nylon. Taille ½ boxeur, coupe excellente. Modèle à patte réglable pour ajustement parfait. Gris seulement. Ages 6 à 12 ans dans le groupe. Orig. 4.99 — Ch. **99¢**

SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (788), AU SOUS-SOL

PYJAMAS FLANELLETTE POUR GARÇONS ET FILLETTES. Pour garçons, modèle tailleur imprimé. Pour fillettes, joli modèle fantaisie imprimé. Tissus de qualité. Ages 4 et 6 ans. Rég. 1.99 — Ch. **1.29**

SIMPSON — VETEMENTS POUR ENFANTS (786), AU SOUS-SOL

PANTALONS EXTENSIBLES POUR FILLETTES — 50 seulement — Rabais 50%! Pantalons de qualité! **Pour fillettes,** jaune seulement, âges 7 à 14. Rég. 5.98 — Ch. **2.98**

SIMPSON — VETEMENTS POUR FILLETTES (782), AU SOUS-SOL

JOLIES ROBES POUR ADOLESCENTES. 45 seulement! Elégants modèles quelques-uns légèrement salis à l'étalage. Robes habillées dans le groupe. Tons pastels et tons foncés dans le groupe. Ages 10 à 14 ans. Orig. $10 à $25 — Ch. **$5**

SIMPSON — VETEMENTS POUR FILLETTES (745), AU DEUXIEME

SALOPETTES POUR ENFANTS. 58 seulement! Salopettes en velours côtelé. Blanc/marine, blanc/noir. Tailles petites, moyennes, grandes dans le groupe.
60 seulement! Salopettes en tricot de coton, molletonné. Bleu poudre, rouge ou blanc. P.M.G. dans le groupe. Rég. 3.98 — Ch. **2.49**

SIMPSON — VETEMENTS POUR ENFANTS (744), AU DEUXIEME

BARBOTTEUSES ET PANTALONS POUR BEBES. 108 paires. Pantalons en velours côtelé. Noir/blanc, marine/blanc, brun/blanc.
68 paires. Barbotteuses en coton molletonné. Ages 2-3-3x dans le groupe. Rég. 3.98 — Ch. **2.49**

SIMPSON — VETEMENTS POUR ENFANTS (744), AU DEUXIEME

CHANDAILS ORLON* 100% POUR GARÇONS. Modèle à manches longues. Modèles fantaisie ou tons unis dans le groupe. Orlon* d'entretien facile, encolure ronde, en V, ou col roulé. Bleu, rouge, vert ou noir. Ages 10 à 16 ans. Rég. 3.99 à 6.98 — Ch. **2.99**

*Fibre acrylique Du Pont

SIMPSON — ACCESSOIRES POUR GARÇONS (715), AU DEUXIEME

MANTEAUX SPORT EN TWEED DE LAINE POUR GARÇONS. ½ prix! Pour l'école ou les sorties. Manteau semi-doublé, devant droit, 3 boutons. Fente devant et poches à rabat. Gris, vert loden ou brun. Ages 12 à 16 ans dans le groupe. Rég. 13.98 — Ch. **6.99**

SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (714), AU DEUXIEME

COSTUMES DE NEIGE EN NYLON POUR GARÇONS. Extérieur nylon 100%. Doublure intérieure très chaude. Capuchon à glissière. 2 poches. Solide glissière devant. Pantalon à genoux renforcés, avec bretelles, et sous-pieds. Marine, vert loden ou fusain. Age 6 ans seulement. Rég. 13.98 — Ch. **$5**

SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (714), AU DEUXIEME

Manteaux sport pour garçons

Rabais $7! Manteau sport en laine ou en nylon de qualité, matelassé. Capuchon à glissière. Solide glissière devant. Revers "Tempête". Marine, vert loden ou fusain. Ages 6 à 12 ans.

Orig. 10.99 — **$4** ch.

SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (788) AU SOUS-SOL

POUR LE FOYER

SEAUX A GLACE ISOLANT — Seau en plastique, rebelle au bris. Modèle facilement lavable. Isolant de Fiberglas*. Une seule teinte: mandarine. Peut aussi servir pour refroidir le vin. Orig. 4.69 CH. **1.98**

*Marque déposée Owens-Corning's

SIMPSON — LE COIN DU CADEAU (767) AU SIXIEME

BERCEUSES DE STYLE COLONIAL — Berceuse en bois dur de construction solide. Dossier courbé. Riche fini muscade, style colonial. Rég. 19.98. CH. **13.88**

SIMPSON — MEUBLES (769) AU SIXIEME

JEU DE FLECHETTES. ½ PRIX! Solde! — Flèches en poils. Jeux pour professionnels. Epaisseur 1½ po. Diam. 18 po. Rég. 14.98 CH. **7.49**

SIMPSON — ARTICLES DE SPORT (758) AU CINQUIEME

SACS DE PIQUE-NIQUE ISOLANTS. Rabais $2! — Modèle en vinyl, extérieur apparence plastique. Doublure vinyl lavable. Coutures en fil de nylon pour plus de solidité. Rég. 5.98 CH. **3.98**

SIMPSON — ARTICLES MENAGERS (755) AU CINQUIEME

TAMIS A POIGNEE METAL POUR LA FARINE — Maniement facile une main. Très pratique pour la maîtresse de maison. La farine passant par les perforations devient légère, à texture douce. Rég. 1.98 CH. **99¢**

SIMPSON — ARTICLES MENAGERS (755) AU CINQUIEME

RIDEAUX PRETS A POSER — Solde du manufacturier — Tissus variés, choix de modèles. Ourlets sur les côtés et bordures. Venez tôt car la quantité est limitée! Dans le groupe, modèles en Dacron* ou rayonne. CH. **1.99**

*Fibre polyester Du Pont

SIMPSON — RIDEAUX, TENTURES (753) AU QUATRIEME

ENSEMBLE STEREO PORTATIF "TELETONE". Rabais $10! 65 seulement. Modèle manuel, 2 haut-parleurs, contrôle de sonorité, 4 vitesses, tourne-disques et un étui attrayant en simili-cuir 2 tons. Garantie de 3 mois. Rég. 29.98. Ens. **19.98**

SIMPSON — RADIOS ET TELEVISEURS (770), AU CINQUIEME

MOINS QUE ½ PRIX! FAMEUX POUFS. — Attrayants et décoratifs. Blanc seulement. Diam. 15", hauteur 12" environ. Rég. 6.98 CH. **2.98**

SIMPSON — LAINE ET ARTICLES DE FANTAISIE (752) AU QUATRIEME

SOLDE DE RIDEAUX VARIES — Pour fenêtres. Très grand choix de modèles et de coloris. Dimensions approx. 44" x 90" la paire. Rég. 4.99 à 19.98. Paire **2.99 à 9.99**

SIMPSON — LINGE DE MAISON (751) AU QUATRIEME

SOLDE DE CARPETTES VARIEES. ½ PRIX! — Carpettes ovales en coton à texture bouclée. Envers latex. Vert ou blanc seulement. 30" x 54". Rég. 8.98. Ch. **4.49**
Carpettes en viscose, envers mousse. Texture bouclée. Blanc ou jaune. 27" x 48". Rég. 6.98. Ch. **3.49**
Carpettes en coton, blanc ou jaune. 25 seulement. 24" x 36". Rég. 4.98. Ch. **2.49**

SIMPSON — TAPIS ET PRELARTS (750) AU QUATRIEME

HOUSSES POUR CHAISES PANIER. Moins que ½ prix! — Quantité limitée! Dans le groupe, modèles en coton cordé ou rayonne bouclée. Corail, bleu roi, lime ou vert. Dimensions 27" ou 30". Rég. 1.59 et 1.99 Ch. **59¢**

SIMPSON — MENUS ARTICLES (710) AU REZ-DE-CHAUSSEE

SOLDE DE REPRODUCTIONS. ½ PRIX! — Sujets, dimensions et artistes variés. Quelques reproductions légèrement défraîchies dans le groupe. Rég. 98¢ à 15.98. Ch. **49¢ à 7.99**

SIMPSON — CAMERAS (704) AU REZ-DE-CHAUSSEE

LA MAJORITÉ DES VENDEURS ET VENDEUSES PARLE FRANÇAIS

HEURES D'AFFAIRES: 9 H. A.M. A 5 H. 30 P.M. — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. — OUVERT SAMEDI 9 H. A.M. A 5 H. 30 P.M. — LE SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT DES 8 H. A.M. — COMPOSEZ VI. 2-7221

Modification au règlement du Conseil législatif ?

QUEBEC (par J.M.) — Le Conseil législatif étudiera la semaine prochaine la possibilité de modifier son règlement. C'est ce que M. Georges Marler, ministre d'Etat, chef du groupe ministériel à la chambre haute a annoncé hier.

On savait déjà que l'Assemblée législative projette elle-même de moderniser son règlement pour en faire disparaître des articles désuets et pour supprimer des causes inutiles d'obstruction des débats. L'objectif visé est de donner aux représentants du peuple la possibilité de remplir plus efficacement, mais tout aussi démocratiquement leur mission.

Il est probable que les modifications du règlement de la chambre haute suivront de près les changements que l'Assemblée législative décidera pour elle-même.

Le Conseil législatif a voté en troisième lecture la Loi des compagnies (Bill 8) après quelques amendements secondaires.

La consommation du tabac n'a pas diminué en 1963

OTTAWA. (DNC) — Contrairement à ce que croyait M. Louis-Joseph Pigeon, de Joliette, la consommation du tabac n'a pas diminué au Canada, l'an dernier.

"Elle a augmenté de 4.5 p. 100", a révélé le ministre de l'Agriculture, M. Hays. A. M. Pigeon qui, changeant de sujet, lui demandait ce qu'il comptait faire pour sauver l'agriculture de la faillite, le ministre a répondu : "Demeurer au pouvir le plus longtemps possible".

La plus longue ville

Les géographes considèrent la région urbaine et industrielle qui longe la mer sur une distance de 500 milles entre le Sud du New Hampshire et le nord de la Virginie comme une seule ville, la plus longue du monde.

ESTIMATEUR-VENDEUR
demandé
Bilingue avec expérience pour compagnie de fer ornemental, industriel et résidentiel. Pour appointement
appeler 321-7731

ADMINISTRATEUR COMPTABLE
cherche position
Expérience : Immeubles, grossiste, 51 ans, responsable, références.
Ecrire à case : 9488 La Presse

POUR OCCUPATION IMMEDIATE
Local offrant une superficie de 3,500 pieds carrés au rez-de-chaussée d'un établissement situé au 4360, rue d'Iberville. Quartier ouvrier, situation idéale. $1.10 le pied carré.
COMPOSEZ 273-3693
ET DEMANDEZ M. ALTER OU M. COHEN

STRIPPER D'OFFSET
Demandé
2 ANS D'EXPERIENCE
Demander M. PAINCHAUD
LA. 6-0861

PROLONGATION DE DELAI

On fait savoir par les présentes que le délai pour la réception des soumissions pour ouvrage de retenue des glaces pour l'exposition universelle et internationale du Canada à Montréal, P.Q., devant être reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'Est), le mercredi 11 mars 1964, est prolongé jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'Est), le mercredi 18 mars 1964.

Robert FORTIER,
Directeur des Services administratifs et secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 24 février 1964.

Province de Québec.
District de Montreal.
No 194 (1963)

EN VERTU DE LA LOI DES LIQUIDATIONS

TOLEC CONSTRUCTION LTD., En liquidation,
et
S. B. FREED, C.A., Liquidateur.

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributaires de ladite Compagnie est par les présentes convoquée pour le 5e jour de mars 1964, à dix heures du matin dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, chambre no 16 au palais de justice en la Cité de Montreal, pour nommer un liquidateur définitif de ladite Compagnie.

Montréal, ce 24 décembre 1963.
G. Arbic,
Député Protonotaire de la Cour supérieure.
Bureau de :
S. B. Freed, C.A.,
901 rue Bleury,
Montréal.

CITE DE MONTREAL
SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE

SOUMISSIONS

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions (en duplicata) cachetées, adressées au Comité exécutif et transmises sous pli recommandé, pour le chargement, le transport et la disposition des résidus des incinérateurs de la Cité.

Les soumissions devront être mises à la poste au plus tard le 6 mars 1964, pour être ouvertes le 10 mars 1964, à midi.

Les cahiers des charges, les formules de soumissions et tous les renseignements supplémentaires pourront être obtenus, à compter du 28 février, au bureau du Service de la Voie Publique, 1400 rue Des Cartières, Montréal, téléphone 872-3354.

Le greffier de la Cité,
GABRIEL MORIN

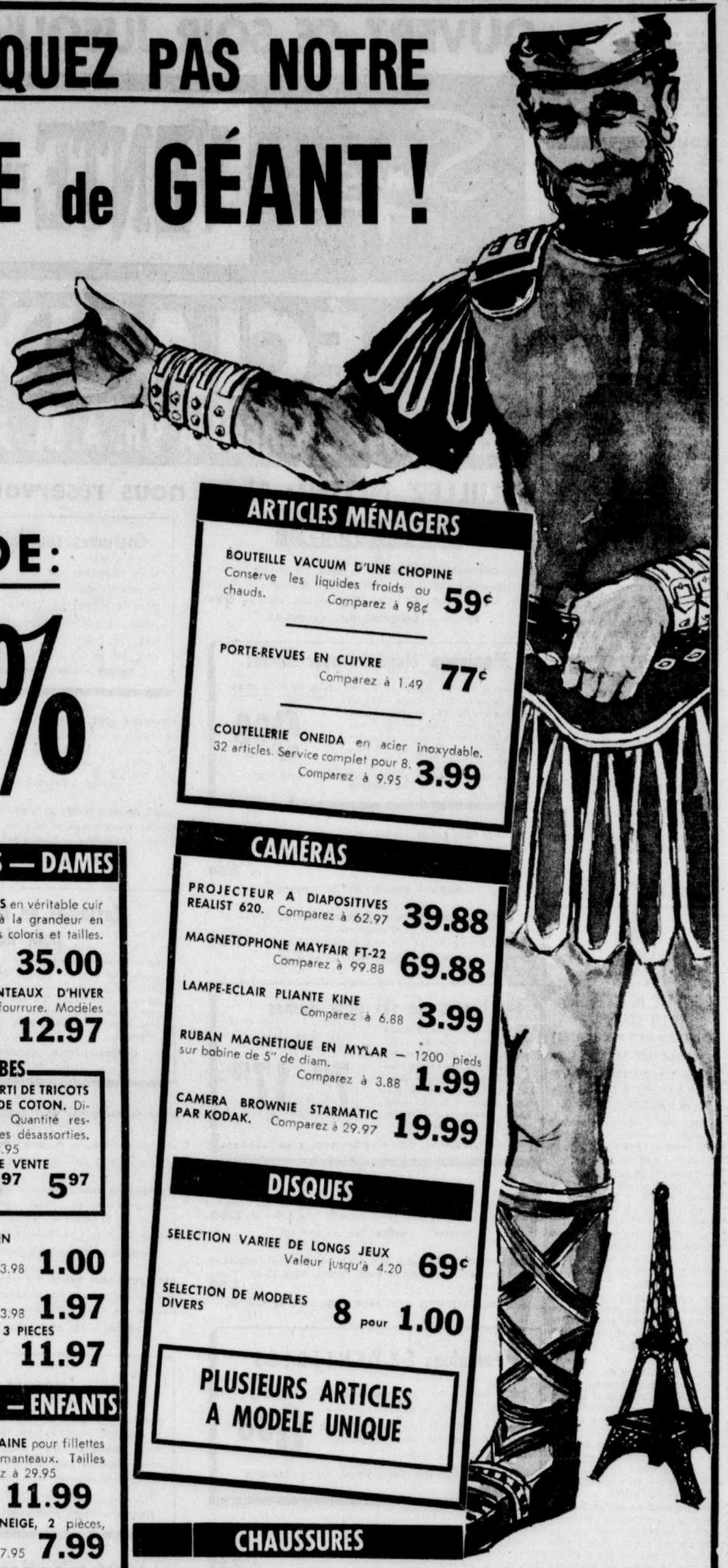
Hôtel de Ville,
Montréal, le 28 février 1964.

PREMIER AU CANADA
TOWERS
LE GRAND MAGASIN DE L'ESCOMPTE

NE MANQUEZ PAS NOTRE VENTE de GÉANT !

AUJOURD'HUI et DEMAIN

ÉPARGNES GÉANTES DE: 30% À 50%



SPÉCIAUX d'Heure-en-Heure

SAMEDI SEULEMENT

A 10 A.M.
BOITE DE 200 KLEENEX
Limite : 3 boîtes par client. Comparez à 2/39¢ **5¢**

2 P.M.
TAIES D'OREILLERS Comparez à 59¢ **33¢**

4 P.M.
DENTIFRICE PEPSODENT Comparez à 1.09 **50¢**

ARTICLES DOMESTIQUES

TAPIS "GAY TRED" — Première qualité. Antidérapant. Comparez à 7.97 **3.99**

NAPPERONS ET ENSEMBLE DE TABLE — Nappe et 4 serviettes en toile s'harmonisant. Boîte cadeau. Comparez à 4.98 **1.00**

BIJOUTERIE

REDUCTION de 30% sur
USTENSILES CHROMES, ARGENTERIE, MONTRES SUISSES, RADIOS, BIJOUTERIE en CRISTAL

COSMÉTIQUES

RINCE-BOUCHE LAVORIS, 17 oz. Comparez à 1.25 **69¢**
POLI A ONGLES HAZEL BISHOP. Comparez à 59¢ **19¢**
VAPORISANT LADY PATRICIA pour les cheveux. Comparez à 99¢ **64¢**
PERMANENTE CHEZ-SOI FASHION QUICK Comparez à 2.50 **1.66**
CREME NOXZEMA pour l'épiderme, 8 oz. Comparez à 1.86 **88¢**
VAPORISATEUR "FLORIENT" contre odeurs. Grand format Comparez à 79¢ **44¢**

VÊTEMENTS MESSIEURS — GARCONS

CHEMISES DE LAINE pour hommes Val. rég. 5.95 **2.97**
PANTALONS DE TOILETTE en laine mixte pour hommes. Val. rég. 9.95 **4.99**
GANTS EN CUIR VERITABLE pour hommes. Val. rég. 4.95 **2.00**
GANTS ETIRABLES en laine pour hommes. Val. rég. 1.95 **99¢**
CHEMISES DE FLANELLE pour hommes. Val. rég. 1.99 **99¢**
CULOTTES DOUBLEES pour garçonnets de 3-6x. Corduroy — coton croisé — flanelle — melton. Valeur jusqu'à 3.99 Chacune à ½ prix **99¢** à **1.99**
SOUS-VETEMENTS D'HIVER pour garçons 3-6x, blousons et culottes en thermal. Val. jusqu'à 99¢ **54¢**

AMEUBLEMENT

ASPIRATEUR HOOVER et tous accessoires : buse à tapis, buse en forme de lance, brosse à poussière, brosse étroite, buse à tissus et support d'accessoires. Comparez à 69.95 **49.88**
BIBLIOTHEQUE 36" non finie, sablée lisse, prête à peinturer. Payez et emportez **5.88**
FAUTEUIL DANOIS, siège et dossier en mousse, couverture durable. Payez et emportez **33.88**
VOITURETTE A THE fini noyer, importée de Scandinavie. Plateau amovible. **14.88**

ARTICLES SPORT

VOITURETTES DE GOLF "CADDY" KING" Comparez à 9.96 **3.99**
LANTERNE SPORT LITE Comparez à 3.99 **1.99**
LANTERNE JR. MALLORY Comparez à 1.99 **66¢**

PAPETERIE

CRAYON EAGLE ERASALL rouge ou bleu. Comparez à 33¢ **19¢**
150 FEUILLES MOBILES, lignées 8½ x 11. Comparez à 59¢ **29¢**
BOITE DE PAPIER A LETTRE Gage Stuart Hall. Comparez à 1.47 **66¢**
PAPIER A EMBALLAGE CADEAUX Format géant Comparez à 99¢ **39¢**

VÊTEMENTS — DAMES

PALETOTS COURTS en véritable cuir suédé. Doublés à la grandeur en poil épais. Divers coloris et tailles. Comparez à 69.95 **35.00**
SOLDE DE MANTEAUX D'HIVER comprenant tissu fourrure. Modèles élégants. Val. jusqu'à 35.00 **12.97**

ROBES
GROUPE ASSORTI DE TRICOTS DE LAINE ET DE COTON. Divers modèles. Quantité restreinte de séries désassorties. Val. 5.97 à 14.95
PRIX DE VENTE **1.97 3.97 5.97**

IMPERMEABLES EN PLASTIQUE Comparez à 3.98 **1.00**
BLOUSES POUR DAMES Comparez à 3.98 **1.97**
ENSEMBLES 2 et 3 PIECES Tricot double. Comparez à $35. **11.97**

VÊTEMENTS — ENFANTS

MANTEAUX DE LAINE pour fillettes et ensembles de manteaux. Tailles 2 à 12. Comparez à 29.95 **7.99** et **11.99**
COSTUMES DE NEIGE, 2 pièces, 4 - 6x. Comparez à 17.95 **7.99**
MANTEAUX D'AUTO ET BLOUSONS DE SKI. Tailles 8 à 14. Comparez à 14.95 **3.99** et **5.99**
ENSEMBLES REVERSIBLES TOUTE SAISON
Tailles : 4-6x Comparez à 8.99 **5.99**
Tailles : 7-14 Comparez à 11.99 **7.77**
CHANDAILS EN TEXYARN, 8-14. PULLOVERS Comparez à 2.95 **1.33**
CARDIGANS Comparez à 3.95 **1.73**
CHEMISES-T à manches longues pour filles, 4-14. Comparez à 1.98 **1.00**

JOUETS

ENSEMBLE DE JEU DE QUILLES "Duck Pin" Comparez à 4.95 **1.99**
POUPEES JUMELLES de Mattell Comparez à 24.88 **9.99**
ENSEMBLE CEINTURE ET PISTOLET DU TEXAS Comparez à 3.48 **1.99**
CASSE-TETE WEIRD OR Comparez à 49¢ **33¢**
JOUET INSTRUCTIF Comparez à 66¢ **33¢**

ARTICLES MÉNAGERS

BOUTEILLE VACUUM D'UNE CHOPINE Conserve les liquides froids ou chauds. Comparez à 98¢ **59¢**
PORTE-REVUES EN CUIVRE Comparez à 1.49 **77¢**
COUTELLERIE ONEIDA en acier inoxydable, 32 articles. Service complet pour 8. Comparez à 9.95 **3.99**

CAMÉRAS

PROJECTEUR A DIAPOSITIVES REALIST 620. Comparez à 62.97 **39.88**
MAGNETOPHONE MAYFAIR FT-22 Comparez à 99.88 **69.88**
LAMPE-ECLAIR PLIANTE KINE Comparez à 6.88 **3.99**
RUBAN MAGNETIQUE EN MYLAR — 1200 pieds sur bobine de 5" de diam. Comparez à 3.88 **1.99**
CAMERA BROWNIE STARMATIC PAR KODAK. Comparez à 29.97 **19.99**

DISQUES

SELECTION VARIEE DE LONGS JEUX Valeur jusqu'à 4.20 **69¢**
SELECTION DE MODELES DIVERS **8 pour 1.00**

PLUSIEURS ARTICLES A MODELE UNIQUE

CHAUSSURES

SOULIERS PLATS POUR DAMES Comparez à 4.99 **2.00**
SOULIERS TOUT-ALLER ET DE TOILETTE POUR HOMMES. Pas toutes les pointures. Comparez à 6.99 **3.50**

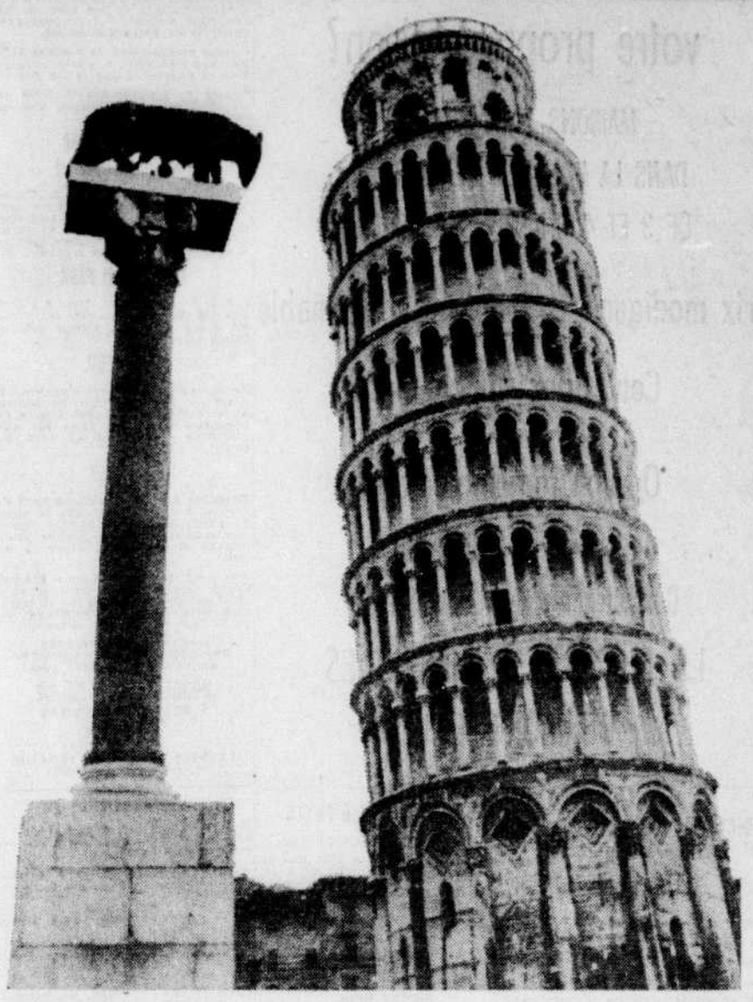
QUANTITE LIMITEE SUR PLUSIEURS ARTICLES

HEURES D'OUVERTURE

Greenfield Park	Métropolitain	Châteauguay
OUVERT TOUS LES JOURS 9.30 A.M. A 10 P.M.	Lundi - mardi, merc., - samedi 9.30 a.m. à 7 p.m. Jeudi - vendredi 9.30 a.m. à 10 p.m.	Du lundi au vendredi 9.30 a.m. à 10 p.m. Samedi 9.30 a.m. à 6 p.m.

TOWERS
IN 3 LOCATIONS À 3 ENDROITS
GREENFIELD PARK BOUL. BOUL. TASCHEREAU BLVD. (ROUTE 9B)
METROPOLITAIN BLVD. AND RUE VIAU
CHATEAUGUAY HIGHWAY NO. 4 15 ST. JEAN BAPTISTE BOULEVARD

MONTREAL, VENDREDI 28 FEVRIER 1964 — 80e ANNEE — No 116



ELLE PENCHE TROP — La tour penchée de Pise penche trop, au dire des experts. La municipalité de Pise a demandé au gouvernement italien de dépenser plus d'un million de dollars pour redresser légèrement cette célèbre tour et l'empêcher de tomber. L'inclinaison de la tour s'est accrue d'un quart de pouce pendant les 45 dernières années. Selon les experts, si cela continue, il se peut fort bien que la tour puisse s'écrouler avant un autre siècle.

Téléphoto PA

Les Anglais menacent de se retirer de Chypre et les Turcs massent leur flotte

NATIONS-UNIES. (UPI, PA, Reuter, (AFP)—La nécessité de trouver une solution à la crise cypriote se fait de plus en plus pressante.

La Grande-Bretagne a donné hier à entendre qu'elle retirera ses troupes de Chypre si le Conseil de sécurité des Nations unies tarde à prendre des mesures pour l'envoi d'une force internationale de paix dans l'île méditerranéenne.

Au surplus, la présence d'une puissante flotte turque dans le voisinage de l'île a ranimé les rumeurs d'une invasion possible de Chypre par les Turcs.

Cependant, les mesures de sécurité ont été intensifiées à l'ONU de crainte de manifestations de la part de partisans des Cypriotes grecs à cause de la décision du Conseil de sécurité d'entendre un représentant de la minorité turque à la reprise du débat, cet après-midi.

Tâche ingrate...

A la séance du Conseil, hier, le délégué britannique, sir Patrick Dean, a déclaré que des "vies sont en jeu" dans la crise de Chypre et que la gravité de la situation souligne le besoin d'une force internationale. "Notre tâche à Chypre n'est ni facile, ni agréable et nous serions très contents, ainsi que nous l'avons fait clairement savoir depuis le commencement, de partager notre fardeau avec d'autres," a-t-il dit.

Soulignant que chaque jour qui passe accroit le danger de voir la situation se détériorer davantage, le délégué britannique a poursuivi: "Nous sommes prêts à participer de manière appropriée à une force internationale adéquate. Mais je dois avertir le Conseil qu'il est inutile que nous continuions à accomplir seuls cette tâche ingrate, s'il n'y a pas d'espoir de création d'une force internationale ou de mesures permettant de parvenir à un accord sur une solution du problème."

Menace d'invasion

De son côté, le ministre des Affaires étrangères de Chypre, M. Spyros Kyprianou, a déclaré que la Turquie "a menacé et menace la paix du monde". Il a ajouté que la Turquie "a massé ses forces et fait tous les préparatifs pour une invasion de Chypre".

A ce sujet, on a appris hier que 24 unités de la marine de guerre turque avaient quitté le port d'Iskenderum et étaient arrivées à Mersin, à 80 milles de Chypre. La version officielle est qu'il s'agit de manoeuvres.

Il y a deux semaines, des manoeuvres semblables avait fait craindre une invasion imminente de l'île par les Turcs afin de protéger la minorité turque de Chypre et déclenché les efforts des Nations unies pour trouver une solution afin d'éviter un conflit possible entre la Turquie et la Grèce.

Le Conseil de sécurité, passant outre aux objections de l'URSS et de la Tchécoslovaquie, a décidé hier d'entendre la version turque de la crise. Les Turcs prétendent que la délégation cypriote, dominée par les Cypriotes grecs, a donné une version incomplète et partiale de la situation.

Les Turcs protestent particulièrement contre la décision de Mgr Makarios, le président de Chypre, d'accroître les effectifs de la police de l'île de 2,000 à 7,000 hommes.

Les six membres non permanents du Conseil de sécurité recherchent toujours une formule qui permettrait l'envoi d'une force internationale à Chypre et la nomination d'un médiateur pour régler la dispute constitutionnelle entre les deux communautés de l'île. Cette formule serait contenue dans une résolution qui pourrait être adoptée par le Conseil.

La droite dans une situation militaire "très grave", au Laos

VIENTIANE, Laos. (PA, UPI, Reuter) — Le général Bouthieng (faction de droite du Laos) a annoncé hier qu'à la suite d'une violente bataille, le poste stratégique de Phou Ke, à l'est de la plaine des Jarres, était tombé aux mains des forces communistes.

Le général a précisé que la chute de ce poste pourrait conduire à l'occupation de la plaine par les communistes et qu'en conséquence la situation militaire était très grave.

Le général a également affirmé que les forces du Pathet-Lao étaient appuyées par trois bataillons Vietminh au moment de l'attaque contre Phou Ke et de six autres bataillons lors de la prise de la ville de Xieng Khouang.

Le poste de Phou Ke est perché à une altitude de 6,500 pieds et commande la route d'approvisionnement de Xieng Khouang, ville-clé de la plaine des Jarres.

A la question de savoir quelles seraient les conséquences de cette défaite sur les négociations entre les trois factions du Laos, le général Phoumi Nosavan, leader de droite, considérait que cette nouvelle attaque compromettait les chances d'un compromis.

Un communiqué de la faction de droite publié à Vientiane indiquait hier que la situation militaire "se détériore rapidement" et révélait la perte d'autres positions stratégiques dans la province de Sam Neua.

La plaine des Jarres est entourée de montagnes et est actuellement tenue par les troupes neutralistes placées sous le commandement du général Kong-Lé.

L'Albanie accuse l'URSS d'avoir refusé de payer son ambassade

TIRANA. (AFP, UPI)—L'Albanie soutient qu'elle était justifiée de saisir l'ambassade soviétique à Tirana parce que l'URSS a refusé de payer la part qui lui incombait dans la construction des immeubles faisant partie de son ambassade et parce que les trois fonctionnaires soviétiques demeurés dans les murs de l'ambassade après la rupture des relations diplomatiques se livraient à des "agissements illégaux et incompatibles avec leur statut juridique".

Cette déclaration paraît dans le journal "Zeri I Popullit", organe officiel du parti communiste albanais, dont l'article a été diffusé par l'agence ATA.

Le journal affirme que l'Albanie a fait preuve dans cette affaire d'une grande patience, mais que l'URSS a refusé à trois reprises les demandes du gouvernement de Tirana pour régler cette affaire à l'amiable, violant ainsi le protocole soviéto-albanais du 8 décembre 1956.

Les deux pays communistes ont rompu leurs relations diplomatiques en décembre 1961.

Complot britannique pour se débarrasser de Mgr Makarios?

NICOSIE. (AFP) — L'intelligence Service avait projeté de faire assassiner le président Makarios, écrit aujourd'hui sous un gros titre le journal grec cypriote "Makhi". Le quotidien ajoute que des détails du plan d'assassinat ont été remis hier soir à Mgr Makarios. Après avoir déclaré qu'en faisant tuer l'ethnarque, les Britanniques espéraient faire disparaître le principal obstacle à leurs plans, le journal affirme que la Grande-Bretagne sera rendue responsable de tout attentat contre Mgr Makarios.

"Les USA réexaminent la situation au Vietnam"

— Dean Rusk

WASHINGTON. (AFP, Reuter) — Les Etats-Unis procèdent actuellement à une nouvelle évaluation de la situation au Sud-Vietnam, compte tenu de la participation militaire des communistes de Chine et du Nord-Vietnam.

C'est ce qu'a révélé hier le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, au cours d'une conférence de presse à Washington, précisant que M. Robert McNamara, secrétaire à la Défense, se rendra la semaine prochaine à Saïgon pour s'entretenir de la situation dans son ensemble.

Le secrétaire d'Etat américain a ajouté que les Etats-Unis espèrent, après la visite de M. McNamara à Saïgon, être en mesure de procéder à une évaluation générale de la situation et de voir "où l'on va".

Répondant à des questions, M. Rusk a déclaré que rien n'est venu prouver que des troupes chinoises ou soviétiques soient engagées au Sud-Vietnam.

Question sans réponse

On sait cependant, a-t-il ajouté, que l'appui que reçoivent les forces du Vietcong vient en premier lieu d'Hanoï et l'on sait également que des armes provenant de Chine ont été saisies au Sud-Vietnam.

M. Rusk a refusé de commenter les informations selon lesquelles l'administration américaine envisagerait la possibilité d'une intervention de guérilleros sud-vietnamiens au Nord-Vietnam. C'est une question, dit-il, qui intéresse l'avenir et le secrétaire d'Etat a refusé d'y répondre pour le moment.

Quoi qu'il advienne au Nord-Vietnam, a-t-il poursuivi, il y a beaucoup à faire au Sud-Vietnam. Aucun miracle au Nord-Vietnam n'ira transformer ou éliminer soudainement le problème au Sud-Vietnam.

Evoquant le problème de Cuba et le récent rapport de l'Organisation des Etats américains qui a confirmé les accusations d'agression portées par le Venezuela contre le régime castriste, M. Rusk a dit : "La nature d'une action . . . est actuellement discutée avec les gouvernements des pays membres de l'OEA".

Au sujet de Chypre, le chef de la diplomatie américaine a déclaré que "la tâche du Conseil de sécurité de l'ONU est essentiellement de transformer une situation dangereuse en un simple problème. La première nécessité, a-t-il ajouté, est de rétablir l'ordre avant d'entamer des négociations. Les Etats-Unis sont prêts à se rendre utiles si les trois pays garants et les deux groupes de la population cypriote font appel à eux".

Hanoï demande protection contre les Etats-Unis

HONG KONG. (Reuter, AP, AFP) — L'agence officielle du Nord-Vietnam rapporte aujourd'hui d'Hanoï que ce pays a demandé aux co-présidents de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, et aux pays qui ont participé à cette conférence, d'empêcher "les Etats-Unis et leurs hommes de main au Sud-Vietnam" d'inciter à la guerre dans ce pays.

Selon l'agence, M. Xuan Thuy, ministre vietnamien des Affaires étrangères, a déclaré hier, dans une note, que le président Johnson avait calomnié sans vergogne le Nord-Vietnam, l'accusant de fournir des armes aux guérilleros du Sud-Vietnam.

A la suite des déclarations du président Johnson, poursuit M. Xuan Thuy, le gouvernement américain a constitué le "prétendu (comité interministériel afin de contrôler directement l'intensification de la guerre au Sud-Vietnam." Le ministre poursuit encore : "Les impérialistes américains ont non seulement tenté d'intensifier leur guerre agressive au Sud-Vietnam, mais ils ont aussi essayé par tous les moyens de provoquer le Nord-Vietnam."

De son côté, l'organe du parti communiste nord-vietnamien, "Nhan Dan", affirme aujourd'hui que des espions envoyés au Nord-Vietnam par "les impérialistes américains et leurs valets" ont été capturés.

Enfin, des pamphlets sont actuellement distribués dans Saïgon par les communistes. Dans ces pamphlets une offensive antiaméricaine est préconisée pour coïncider avec l'anniversaire du parti Lao Dong vietnamien (le parti communiste du travail du Nord-Vietnam), le 3 mars prochain.

Johnson: la liberté américaine n'appartient pas qu'aux Blancs

MIAMI (Reuter, AP). — Prenant la parole hier soir, au cours d'un banquet à $100 le couvert, organisé par le parti démocrate, le président Johnson a déclaré que les places "à part entière" dans la société américaine ne doivent plus être réservées seulement aux "hommes d'une seule couleur".

"Aussi longtemps que l'on refuse à certains la liberté, celle de tout le monde est menacée, a dit le président, ajoutant que son administration croit que la Constitution s'applique aux Américains de toutes religions, de toutes régions et de toutes races".

"Nous avons l'intention d'aller de l'avant, avec la législation, l'instruction et de nouvelles mesures jusqu'à ce que nous ayons abattu la dernière barrière de l'intolérance".

Selon les observateurs, ces paroles sont les plus vigoureuses jamais prononcées par un président des Etats-Unis devant un auditoire de gens du Sud.

Pendant ce temps, toutefois, le couvre-feu a été mis en application à Princess Ann, au Maryland, où 27 étudiants noirs ont été arrêtés mercredi, au cours d'une bagarre avec 130 hommes de la police d'Etat. Les Noirs manifestaient pour mettre fin à la ségrégation dans certains restaurants de la ville.

A San Francisco, les manifestants qui appuient les droits civiques ont mis au point une nouvelle "arme" : ils entrent dans les magasins, remplissent à plein bord leur "charriot à provisions", font vérifier le tout à la caisse, puis déclarent ne pas pouvoir payer, laissant toutes les provisions devant le caissier !

Résultat : les ventes diminuent dans les grands magasins, les manifestants ayant monopolisé les "voitures" et encombré les caisses ; la tension monte parmi les employés des magasins, les acheteurs qui ne manifestent pas et les manifestants.

C'est la semaine dernière que le "Congrès pour l'égalité raciale" (CORE) a commencé à utiliser cette tactique.

La Rhodésie du Nord veut être libre en octobre

LUSAKA (AFP) — M. Kenneth Kaunda, premier ministre de la Rhodésie du Nord, a annoncé qu'il se rendrait à Londres en mai pour y demander que son pays accède à l'indépendance, le 24 octobre prochain, journée des Nations unies.

Il a noté qu'il exigerait l'annulation des dispositions constitutionnelles en vertu desquelles dix des 75 sièges du Parlement de ce territoire sont réservés aux Européens.

M. Kaunda a annoncé d'autre part que le premier ministre du Congo ex-belge, M. Cyrille Adoula, visitera la Rhodésie du Nord à l'occasion de l'ouverture du Parlement, le 10 mars prochain.

Auschwitz: tuer des Juifs, corvée plus facile que tuer des Polonais

FRANCFORT. (AFP-UPI-PA) — Les responsables du camp de concentration nazi d'Auschwitz préféraient tuer des Juifs plutôt que des Polonais non juifs parce que la "comptabilité" en était plus facile à tenir, a déclaré un témoin au procès des criminels de guerre qui se déroule à Francfort.

M. Martin Broszat, écrivain de Munich qui s'est longuement penché sur l'histoire du IIIe Reich, a cité un responsable d'Auschwitz qui aurait déclaré que contrairement aux Juifs, "les Polonais emprisonnés à Auschwitz devaient mourir de mort naturelle". Les Juifs, a-t-il ajouté, pouvaient être éliminés par milliers sans que la chose apparaisse dans un registre, tandis que la disparition de chaque Polonais exigeait la fabrication d'un faux certificat de décès affirmant que tel et tel individu avait succombé à une mort naturelle.

M. Broszat avait été appelé à témoigner à la demande de la poursuite afin de fournir l'historique de l'affaire à ce procès de 22 hommes accusés d'avoir "aidé" à faire mourir de 2½ à 4 millions de personnes, des Juifs pour la plupart, à ce camp de la mort polonais.

Le témoin a expliqué que Hitler avait classé les Polonais en trois catégories : ceux qui pouvaient être "germanisés", ceux qui pourraient être dirigés vers les travaux forcés, et enfin, ceux de "race inférieure". Ce sont les membres de cette troisième catégorie qui ont été dirigés sur Auschwitz.

M. Broszat a également déclaré que Hitler avait décidé de la disparition de la Pologne, en tant que nation avant même la déclaration de la guerre. Il a précisé que l'élimination des dirigeants polonais au début de la campagne a été l'oeuvre de SS qui avaient reçu des ordres secrets de Himmler et que ces attentats avaient profondément choqué certains chefs militaires de l'armée régulière.

Peu après, une vive polémique a été déclenchée au procès à la suite de la demande de l'avocat d'Allemagne orientale Friedrich Karl Kaul demandant qu'un expert de Berlin-Est soit entendu devant le tribunal.

M. Kaul souhaite que le professeur Jurgen Kuczynski, de l'Université Humboldt, de Berlin-Est, complète l'exposé de M. Broszat par une conférence sur "L'interpénétration des intérêts économiques et des intérêts des SS dans le IIIe Reich". La défense s'oppose à cette demande et le tribunal a réservé sa décision.

L'héritier devra tout expliquer à sa femme

LONDRES. (UPI,PA) — Mme John Rees a appris avec "étonnement" que son mari, un journaliste britannique, ait été nommé l'unique héritier de la fortune de Grace Metalious, romancière américaine décédée mardi. Mme Rees a appris la nouvelle par les journaux et elle attend maintenant des précisions de son mari.

Mme Metalious, l'auteur du roman à succès "Peyton Place", est décédée d'une maladie de foie. La veille de sa mort, elle avait rédigé un testament nommant Rees seul bénéficiaire de sa fortune, évaluée à près d'un million de dollars.

Mme Rees a précisé que son mari s'était rendu aux Etats-Unis en février 1962 pour travailler dans un journal. Il projetait de s'établir aux USA et d'y amasser assez d'argent pour faire venir sa femme et leurs cinq enfants. "Nous devions déménager l'été dernier, mais le projet resta en plan. Il rencontra Mme Metalious lorsque son journal l'envoya interviewer la romancière, il y a six mois. . . ."Depuis lors, ils travaillaient ensemble à la préparation de scénarios pour la télévision."

Mme Rees a ajouté que son mari lui écrivait presque chaque jour, lui téléphonait toutes les deux semaines et lui envoyait de l'argent régulièrement. Ils sont mariés depuis 15 ans.

Mme Metalious n'a rien laissé à son mari, George, dont elle vivait séparée, ni à leurs trois enfants. L'avocat des enfants a annoncé son intention de contester le testament.

Quant à Rees lui-même, il a exprimé sa "surprise totale" en apprenant qu'il devenait l'unique héritier de la romancière américaine. Il a révélé qu'il préparait avec Mme Metalious un livre devant être publié l'an prochain.

Au menu: de l'enfant

ARUA, Ouganda. (AFP) — Deux femmes, qui avaient enlevé un enfant de deux ans et qui l'engraissaient pour leur "dîner de Noël", ont été condamnées à cinq ans de prison chacune, en Ouganda, dans l'est africain.

Les femmes avaient enlevé le petit garçon au début de décembre 1963, lui avaient fait des écorchures avec un couteau et avaient enduit les blessures avec des herbes magiques "afin qu'il se tienne tranquille". Elles l'avaient alors caché dans la savane et le nourissaient abondamment en vue du "festin" qui n'est jamais venu mais qui sera remplacé par la pitance du cachot.

Le cardinal Cushing entend améliorer le sort fait aux écoliers pauvres de Boston

BOSTON. (PA) — Le cardinal Richard Cushing, archevêque de Boston, affirme aujourd'hui que les conditions qui leur sont faites au foyer créent, pour les Noirs, des problèmes plus grands que ceux engendrés par le déséquilibre racial dans les écoles.

L'archevêque, qui avait marqué mercredi son opposition au boycottage des écoles publiques de la ville par les Noirs, a dit que même si un élève fréquente une école parfaitement équipée, il ne peut donner son plein rendement si le milieu familial est déficient. Le travail à la maison entre pour un pourcentage de 50 pour cent dans la poursuite de la formation.

Le prélat recommande que des groupements civiques et sociaux s'attèlent à la tâche d'aménager des salles pour que les élèves puissent travailler tout à leur aise après la classe et dans la soirée. Ces salles seraient à la disposition des élèves, noirs ou blancs, dont les devoirs ne peuvent être faits à la maison à cause des déficiences du foyer.

Pour sa part, l'archevêque de Boston se met immédiatement à cette tâche dans son diocèse. En plus d'assurer un endroit paisible, les salles projetées devraient aussi pouvoir servir à manger. "Des enfants qui sont distraits, ou qui ont faim, ajoute le cardinal, ne peuvent pas bien travailler."

Pour ce qui est du boycottage des écoles par les Noirs, l'archevêque explique qu'il n'aime pas voir qu'on incite des enfants à défier la loi.

Lancement demain d'un sous-marin canadien en G.-B.

LONDRES. (PC) — Le premier des trois sous-marins de la classe "Oberon" fabriqués pour le Canada sera lancé demain aux chantiers maritimes de Chatham, en Grande-Bretagne, par l'épouse d'un héros naval britannique.

Utilisant une bouteille de mousseux canadien, lady Miers, épouse du contre-amiral à sa retraite sir Anthony Miers, baptisera le submersible du nom de "Ojibwa", en l'honneur des Indiens qui habitent la région du Lac Supérieur au Canada.

Parmi les quelque 9,000 spectateurs attendus à la cérémonie, il y aura M. Lionel Chevrier, nouveau haut-commissaire du Canada à Londres, et le comte Jellicoe, premier lord de l'Amirauté.

L'"Ojibwa" sera complété d'ici septembre 1965. Les deux autres sous-marins seront lancés en 1968. Originairement destiné à la marine britannique, l'"Ojibwa" a été acquis par le Canada à cause du besoin urgent de moderniser l'entrainement anti-submersible dans la marine canadienne et dans l'ARC. Chaque sous-marin coûte environ $10 millions.



SURVIVANTS DE LA MISSION DE MAKUNZIKA, au Congo, les frères Maurice Desfossés, de Victoriaville, (à gauche), et Raymond Bussières, de Drummondville, de la Communauté des Frères du Sacré-Coeur, sont en voie de rétablissement à l'hôpital des Nations unies, à Léopoldville. Ils ont tous deux été blessés par des flèches au cours de l'attaque de samedi dernier contre leur mission située dans la province du Kouilou où l'ex-ministre congolais de l'Education Pierre Mulele dirige une insurrection.

(Téléphoto PA via Bruxelles)

Le Commonwealth accroît son aide aux pays d'Afrique

LONDRES. (Reuter) — Selon un rapport publié aujourd'hui, des programmes spéciaux d'aide à l'Afrique préparés, l'an dernier, par le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et l'Inde ont accru et étendu le champ d'action du plan spécial du Commonwealth d'aide à l'Afrique.

Le rapport du comité économique du Commonwealth indique que l'aide en capitaux aux pays africains du Commonwealth s'est élevée à $145,600,000 au cours de l'année financière 1962-63. Le nombre de bourses a augmenté de plus de moitié, atteignant ainsi le chiffre de 1,367.

Le plan d'assistance pour l'outre-mer, qui a permis aux pays africains de maintenir et de recruter des officiers étrangers, tout en permettant aux résidants de ces pays d'être entraînés dans leur pays, a été poursuivi au cours de l'année financière 1962-1963. Quelque 13,000 officiers expatriés, spécialistes et professeurs ont reçu de l'aide en vertu de ce programme, dont le coût s'est élevé à environ $30,000,000.

La Grande-Bretagne continue de figurer en tête de liste pour ce programme. Sa contribution en capital s'est élevée à environ $30,000,000. l'an dernier, sans compter les octrois aux universités ou en vue de recherches.

Quant au Canada, il a doublé sa contribution au cours de l'année financière 1962-63. La contribution canadienne a atteint $2,400,000. La Nouvelle-Zélande, pour sa part, a voté $280,000 de crédits à cette fin. Le Pakistan et l'Australie ont voté environ $210,000 et $168,000 respectivement.

L'Inde, qui contribue à l'éducation des Africains par le truchement de l'UNESCO et de ses propres programmes, a accueilli 273 étudiants provenant de pays africains du Commonwealth dans les institutions éducatives indiennes au cours de la période 1960-1963 en vertu de son propre programme de bourses.

$7500
EN PRIX AU GRAND CONCOURS
'NOS CHANSONS'
LISEZ TOUS LES DETAILS
DANS LA PRESSE D'AUJOURD'HUI

COMMIS VOYAGEUR
Nous avons besoin d'un bon vendeur de TEXTILES et DRAPERIES pour le Québec et l'Ontario. Salaire illimité. Toutes réponses confidentielles.
Ecrire à CASE 9621, LA PRESSE

OFFRE D'EMPLOI
REPRESENTANT TECHNIQUE BILINGUE
Un manufacturier reconnu d'appareils électriques spécialisé pour maisons d'enseignement et édifices publics et commerciaux recherche un représentant technique.
Sa fonction sera de contacter architectes, ingénieurs-conseils, éducateurs et entrepreneurs électriciens en vue de leur fournir les renseignements techniques requis pour plans et devis et d'obtenir le contrat.
Salaire alléchant, bénéfices marginaux, automobile fournie, etc.
Le candidat doit avoir entre 22 et 35 ans, être diplômé d'université (sciences ou génie) ou d'école technique (électricité). Expérience préférable.
Faites application incluant "curriculum vitae" à
CASE 9491, LA PRESSE
Notre personnel est au courant de cette demande d'emploi

CHANCE EXCEPTIONNELLE
Pour futurs marchands de chaussures au détail
Fixtures de grande valeur, décorations de vitrines, supports, tables et accessoires, aussi air climatisé G.M.C.
Tout en parfaite condition à PRIX D'AUBAINES.
S'adresser à :
J. DAOUST LTEE
817 EST, STE-CATHERINE
VI. 4-1014

CONTROLE DE PRODUCTION
Important fabricant de machinerie est à la recherche d'un homme bilingue ayant de l'expérience dans les contrôles de production de préférence dans les industries du vêtement et ou de la chaussure.
Son travail consistera à étudier l'agencement (Layout) de fabriques et à préparer des rapports écrits et des plans. Salaire attrayant et excellentes conditions de travail.
MANAGER-SHOE ENGINEERING DEPARTMENT
C.P. 1658 PLACE D'ARMES, Mtl 1
Détailler expérience et mentionner salaire actuel.

CUISINIERS
LE KELTIC LODGE
Villégiature de luxe de la Nouvelle-Ecosse
a besoin de :
- Saucier
- Boucher
- Rôtisseur
- Préposé aux légumes
- Préposé au garde-manger

Saison longue, bon salaire et transport. Ecrire, donnant tous détails, au
Gérant de l'hôtel
Dept. Trade and Industry
P.O. Box 456, Halifax, N.S.
Des entrevues seront données à Montréal

FB **ENCAN SPECIAL HEBDOMADAIRE** FB
Comprenant une grande quantité de couvre-planchers non réclamés tels que carpettes ordinaires, tapis et tapis de couloir en viscose, peluche et coton.
Pour le compte de :
THE CANADA CARPET CLEANING COMPANY LIMITED
De plus : articles divers et mobiliers de salon, salle à dîner et de chambre ; chesterfields et fauteuils ; tables de tous genres ; miroirs ; peintures à l'huile ; aquarelles ; réfrigérateurs ; cuisinières à gaz et électriques ; lessiveuses ; mobiliers de cuisine ; porcelaine ; verrerie et argenterie ; hide-a-bed ; chandeliers ; lampes de plancher et de table.
LA VENTE commencera le lundi 2 mars à 10 hres a.m. lorsque les couvre-planchers seront vendus.
ON PEUT VISITER samedi le 29 février de 9 hres a.m. à 5.30 p.m. (Dans notre salle d'encan du bas, 721 rue de l'Inspecteur)
FRASER BROS LTD.
UN. 6-5751 depuis 1880

CARRIERE DANS LES VENTES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES
Une importante maison de produits pharmaceutiques a un territoire libre, avec résidence à North Bay, et offre à un candidat bilingue une carrière illimitée avec un entraînement continuel et une expérience variée.
Le candidat :
- Age : 23-32
- Minimum : 2 ans d'université ou l'équivalent
- Expérience des ventes préférable mais non essentielle
- Ambitieux et énergique

La position :
- Négocier avec les médecins, dentistes, hôpitaux et pharmacies
- Excellent salaire
- Dépenses payées
- Automobile fournie
- Avantages marginaux

Toute réponse est considérée comme confidentielle
CASE 9616 LA PRESSE, MONTREAL

PROTECTION INCENDIE
Une entreprise montréalaise est à la recherche d'un candidat bilingue, ayant de l'expérience dans l'entretien de l'équipement de protection contre les incendies (extincteurs, etc.). Agé d'au moins 25 ans. Salaire en rapport avec expérience. Cette position est permanente.
Envoyez toute réponse avec expérience à CASE 9619 LA PRESSE

TRADUCTION MEDICALE
Traduction française ou anglaise de textes médicaux et pharmaceutiques. Expérience préalable dans ce domaine serait préférable. Excellentes conditions de travail. Emploi permanent, salaire selon expérience. Manufacturier de produits pharmaceutiques de réputation mondiale. S.V.P. faire parvenir par écrit votre "curriculum vitae" à
GEIGY CANADA LTD.
4984 Place de la Savane, Mtl 9

EXPEDITEUR DEMANDE
pour entrepôt produits acier.
Il faut être EXPERIMENTE
S'adresser à M. Friedman
QUEBEC STEEL PRODUCTS Tél.: 488-2341

Préposé aux réclamations
Expérience dans produits Ford désirable. Devra être capable de compléter réclamation d'après feuille de travail des mécaniciens selon méthode de Ford. Assurance-vie-maladie-accidents. Vendeur situé vers le centre de Montréal.
Ecrire donnant expérience et détails à
CASE 9620, LA PRESSE

Cité de Montréal
Service des achats et magasins
SOUMISSIONS
1. BROCHURE "METROPOLE No 2"
2. ACETYLENE ET OXYGENE

On recevra, à l'Hôtel de Ville, des soumissions cachetées, adressées au Comité exécutif et transmises par courrier recommandé, pour la fourniture de
1. Brocure "Métropole #2"
2. Acétylène et Oxygène
pourvu que ces soumissions soient mises à la poste au plus tard le 14 mars 1964 pour être ouvertes le 17 mars 1964 à MIDI au bureau du greffier. Un dépôt présenté sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Cité de Montréal équivalent à DIX (10%) pour-cent du montant total devra accompagner chaque soumission.
Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 2 mars 1964 par le directeur du service des achats et magasins, 700, boul. Rosemont, Montréal 10.
Hôtel de ville, Montréal, le 28 février 1964.
Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN.

OCCASION EXCEPTIONNELLE
Depuis cinq ans, nous n'avons pas eu besoin d'engager de nouveaux Représentants des Ventes. Cette année, à cause d'un programme d'expansion, il nous faut ajouter 5 vendeurs à notre équipe actuelle. Nous donnons préférence aux personnes pouvant se qualifier soit par l'expérience dans la vente d'autos neuves ou usagées, soit par une personnalité exceptionnelle qui nous permettra de former des vendeurs de carrière.
NOUS DEMANDONS : Jeunes hommes, environ 25 ans, apparence soignée, bonne éducation, avec entregent et tempérament nécessaire à la vente, libres pour travailler de longues heures.
NOUS OFFRONS : Salaire, Bonis et Commissions (sans limite), pourrait atteindre $20,000 par année — Auto fournie — Assurance-groupe — Maison réputée —
S'adresser en personne à J.-Claude Lalonde, vice-président
LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE INC.
COMET — MERCURY — METEOR — CONTINENTAL
4411, AVE PAPINEAU — 526-4411

AVIS DE DECES

AMY (Wilhelmina) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 92 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Georges Amy, née Wilhelmina Corbin. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANGELILLI (Silvino) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 91 ans, est décédé Silvino Angelilli, époux de feu Maria Antonia Carpino et père de Mme Mary Giovanni, de Mme Antonietta Di Tata, George, demeurant 7955 Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Theriault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Oscar) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 45 ans, est décédé Oscar Beaudoin, époux de Germaine Monier, demeurant à 2340 St-Zotique. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 rue Beaubien est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEFLEUR (Tréflé) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Tréflé Belleflleur, employé à sa retraite de la Commission de Transport de Mtl, époux de feu Gertrude Parent. Les funérailles auront lieu samedi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922 boul. Rosemont,
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 8 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNATCHEZ (Horace) — A Montréal, le 28 février 1964, à l'âge de 67 ans est décédé M. Horace Bernatchez, chauffeur de taxi Association LaSalle, époux de Rose Anna Therrien, demeurant à 250 Ontario est, appt 3025. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
831 rue Laurier est
pour se rendre à l'église St-Eusèbe de Verceil où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (Marie) — A l'hôpital St-Luc le 27 février 1964, à l'âge de 84 ans, est décédée Marie Boisvert, épouse de feu Johnny Blais, demeurant 129 rue Caroline, Longueuil, autrefois de Drummondville. Les funérailles auront lieu lundi, le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils Enrg.,
86 rue St-Charles ouest.
Inhumation au cimetière de Longueuil. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSEAU (Théodore) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 74 ans est décédé Théodore Brosseau époux de feu Augustina Durand, père de Léo, Mme Charles Clément (Claire), Yvette, Fernand, Mme Benjamin Desjardins (Thérèse), Mme Roger Bouchard (Pauline), Jean-Paul, Mme Réal Cloutier (Lucille), Mme Jacques Milot (Réjeanne). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera chanté à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BURGESS (Hélène)—A Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, le 26 février 1964, à l'âge de 68 ans, est décédée Marie-Hélène Hughes, épouse de Joseph Burgess, fleuriste, demeurant à 14468, boulevard Gouin ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault
16114, boulevard Gouin ouest
Ste-Geneviève-de-Pierrefonds
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Elle était Dame de Ste-Anne et Tertiaire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Zotique) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Zotique Chaput, époux en premières noces de Marie-Louise Dufort et en secondes noces de feu Anna Dupuis, demeurant à 1905 Omer. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRON (Mgr Siméon) — A Laval-des-Rapides, le 26 février 1964, à l'âge de 68 ans, est décédé Mgr Siméon Charron, P.D., ancien curé de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, fils de feu Siméon Charron et de feu Alma Lavioletie, frère de Mme Samuel Richer (Yvonne) et de Mme veuve Charles-Edouard Lussier (Béatrice) et de Ernest. La dépouille mortelle est exposée au salon
Roland Bisson Inc.
130 boul. Henri-Bourassa est
La translation des restes aura lieu vendredi le 28 courant à 8 hrs p.m. pour être exposée en chapelle ardente en l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré samedi à 10 hrs. L'inhumation se fera dans la crypte de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVALIER (Hervé) — A Repentigny, le 26 février 1964, à l'âge de 31 ans, est décédé M. Hervé Chevalier, époux de Yvonne Leroux, demeurant au 39 Clemenceau, Repentigny. Les funérailles auront lieu lundi, le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
438 rue Notre-Dame,
à 9 h. 45, pour se rendre à la Chapelle du Précieux Sang, 81 avenue Ste-Martineau, Repentigny, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Célina) — A Montréal, le 26 février 1964, est décédée Célina Corbeil, fille de feu Joseph Auguste Corbeil et de feu Ellen Smart, demeurant 962 St-Ferdinand, soeur de Mme Gustave Daniel (Lillian). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORSI (Philomène Vicenzo) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 45 ans, est décédée Mme Victoria Corsi, née Philomène Vicenzo Deretita, demeurant 6694 ave Châteaubriand. Les funérailles auront lieu lundi, le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à United Church of Canada, angle Papineau et Bélanger, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de Hawthorndale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CRONIER (Jacques) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jacques Cronier, époux en 1ères noces de Imelda Martin et en 2ième noces de Cécile Lavallière, demeurant 1825 Ontario Est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative des Frais Funéraires
302 rue Ste-Catherine Est
à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Pierre) — A Fabreville, le 27 février 1964 à l'âge de 7 ans, est décédé Pierre Daigneault, fils de Yvon Daigneault et de Celine Desnoyers, demeurant à 675 Ingrid. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourkie Ltée
400 est, rue Henri-Bourassa
pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE CARAFFE (Graziella) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Jean-Louis de Caraffe, née Graziella Bourque, demeurant au 8357 Foucher. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est
à 9 hrs pour se rendre à l'église de Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FELX (Napoléon) — A Salaberry-de-Valleyfield, le 27 février 1964 à l'âge de 73 ans, est décédé M. Napoléon Felx, époux en 1ères noces de Eglantine Poirier, et en 2èmes noces, de Germaine Brunet, demeurant 171 du Marché. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin et Fils Inc.
317 rue Victoria
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Clet où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de St-Clet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Délia) — A Montréal Est, le 26 février 1964, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Forget, née Délia Desroches, demeurant à 118 rue Marien. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
11,813, rue Notre-Dame est
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Octave de Montréal-Est où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Yvonne) — A Montréal-Nord, le 27 février 1964, à l'âge de 65 ans est décédée Yvonne Phaneuf, épouse de feu Albert Fortier, demeurant à 10,944 St-Julien. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001 boul. Henri-Bourassa
angle Ste-Gertrude
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent Marie Strombi où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Henri) — A Montréal, le 25 février 1964 à l'âge de 67 ans est décédé M. Henri Girouard, époux de feu Evangelina Boisvert, demeurant 2281 Davidson. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (J.-Lorenzo) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 72 ans, est décédé M. J. Odilon Lorenzo Grégoire, époux de Aurore Jaulin, demeurant à 5155 Baldwin. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant,
à la chapelle du salon
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Hawthorndale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILBAULT (Georgine) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Joseph Antonio Guilbault, née Georgine Jalbert, mère de feu Lionel et Ernest, Paul, Thérèse (Mme E. Cardinal) Maurice, Armand, Raoul, Marcelle (Mme M. Banfield) Gabrielle (Mme M. Lamoureux) Jacqueline (Mme N. Thompson) et Robert. Les funérailles auront lieu lundi, le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11ème ave, Rosemont,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Michel, de Sherbrooke, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILBAULT (Hector) — A Montréal, le 27 février 1964 à l'âge de 79 ans est décédé M. Hector Guilbault époux de feu Aurore Rivard. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative des Frais Funéraires
302 rue Ste-Catherine est
à 7 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation, S.V.P, pas de fleurs.

HACHE (Ernest) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 85 ans est décédé M. Ernest Hache, époux d'Irène Lecuyer, demeurant 2377 Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Hajotte,
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOULE (Oscar) — A Verdun, le 27 février 1964, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Oscar Houle, employé à la Commission de Transport, fils de feu Rodolphe Houle et de feu Irène Paquette, demeurant 943, rue de l'Eglise. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault,
512 rue de l'Eglise,
à 10 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 hrs 45 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOBIN (Raymond) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 39 ans, est décédé Raymond Jobin, époux de Dolores Simard. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
6440, 25e Ave, Rosemont,
angle Beaubien
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Alexina) — A St-Eustache, le 26 février 1964, à l'âge de 64 ans, est décédée subitement Alexina Labelle, épouse de feu Emile Labelle, demeurant à 323 rue St-Eustache. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin & Fils
103 rue St-Eustache
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Fleur-de-Marie) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Raoul Labelle, née Fleur-de-Marie Coste, demeurant à 5435, 1ère avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOTHE (Georges) — A Montréal, le 25 février 1964, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Georges Lamothe, époux d'Alma Brouillard, demeurant au 807 Viger. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty & Monty,
1926 rue Plessis
à 8 hrs pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Alain) — Accidentellement, à Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 8 ans, est décédé Alain Lapointe, fils de Jean-Louis Lapointe, de Jeannine Proulx, demeurant à 2065 Bossuet. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Herménégilde, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENT (Patrick) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 78 ans, est décédé Patrick Laurent, époux de Hermina Paradis, demeurant à 2570 Bossuet. Il était membre de la Légion Canadienne, branche 65. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Paul) — A Verdun, le 25 février 1964, à l'âge de 64 ans, est décédé Paul Lauzon, époux de Eliane Caron, demeurant 3514, rue Gertrude. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Enrg.
312, rue de l'Eglise
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Philippe) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 68 ans 5 mois, est décédé M. Philippe Lavoie, époux de Marie-Louise Pilon, demeurant à 5165 Monsabré. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
5805 rue Boileau angle Lacordaire
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Marie-Reine-de-Coeurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLOND (Donat) — A Montréal, accidentellement, le 24 février 1964, à l'âge de 46 ans, est décédé Donat Leblond, époux de Jeannine Berger, demeurant au 1889 St-Clement. Les funérailles auront lieu samedi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.,
2590 rue Rouen,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMIEUX (Antoine) — A Berthierville, le 27 février 1964 à l'âge de 91 ans est décédé M. Antoine Lemieux ex-employé des Postes, époux en 1ères noces de Georgianna Sauvé et 2es noces d'Exilia Daigneault. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Anaclet Lemire
127 rue Frontenac
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges de Mtl, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ECUYER (Eugénie) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 86 ans, est décédée Mlle Eugénie L'Ecuyer, fille de feu David L'Ecuyer et de feu Joséphine Poliquin, demeurant à 1431 Fulium. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECUYER (Ludovic) — A Ste-Martine, le 26 février 1964, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Ludovic Lecuyer, époux en 1eres noces de Florida Dubue et en 2emes noces de Rose Huberdeau. Les funérailles auront lieu samedi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M. Loiselle,
22 rue Picard.
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Martine, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVEILLE (J. A.) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 75 ans, est décédé Dr J.-A. Leveille, médecin vétérinaire, époux de Elisabeth Maleau, demeurant 1520 de Champigny, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735 rue de l'Eglise
à 10 h. 20 pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Ville Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MACCHABEE (René) — A St-Jérôme, le 25 février 1964 à l'âge de 84 ans est décédé M. René Macchabée, vétéran de la guerre des Boers, époux de Delisca Roy, demeurant à 38 rue St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel et Fils
136 rue Labelle
pour se rendre à l'église St-Lucien où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Corinne) — A Chomedey, le 26 février 1964 à l'âge de 69 ans est décédée Corinne Valade, épouse de Joseph-Albert Major. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5503 boul. Gouin ouest, Cartierville
pour se rendre à l'église St-Norbert où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Martin lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Ernest) — A Montréal, le 26 février 1964, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Ernest Martineau, fils de feu Philibert Martineau et de feu Anna Vignola. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 10 hres 15, pour se rendre à l'église du Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATTE (Maximilienne) — A Montréal, le 26 février 1964, est décédée Mlle Maximilienne (Emilienne) Matte, fille de feu Flavien Joseph Matte et de feu Bernadette Lacasse, demeurant 1486 St-Zotique Est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative des Frais Funéraires,
2215 rue Jean-Talon Est
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATTEAU (Ghislaine) — A Outremont, le 26 février 1964, est décédée Mme Fernand Matteau, née Ghislaine Beaulieu et mère de Mme Pierre Champagne (Andrée). Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

MELOCHE (Aimé) — A Lachine, le 25 février 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé Aimé Meloche, époux de Marie-Alice Lalonde ex-directrice de l'école Paul-Jarry, demeurant à 495-7e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
620 rue Provost à Lachine
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACICOT-ARCHAMBAULT (Olive) — A Montréal, le 27 février 1964, à l'âge de 77 ans, est décédée Olive Malartre, épouse en 1ères noces du Dr N. W. Racicot, et en 2èmes noces de feu J.-B. Archambault, professeur, demeurant au 7047 rue St-Denis. Les funérailles auront lieu lundi, le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Geo. Vandelac,
4340 rue St-Denis,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Sainte-Cécile, où le service sera célébré à 9 h. et de là, au cimetière de Ste-Dorothée-de-Mascouche, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICI (Savino) — A Chertsey, le 27 février 1964 à l'âge de 64 ans 6 mois est décédé Savino Ricci époux de Fleurette Paré demeurant à St-Théodore de Chertsey. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Consolata où le service sera célébré et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Joseph Avila) — A Montréal, le 26 février 1964 à l'âge de 67 ans est décédé Joseph Avila Robillard, ex-entrepreneur, fondateur et président de la compagnie J.-A. Robillard et Fils Ltée, époux de Florentine Lebeau demeurant à 1314 Bélanger est. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
11,813 rue Notre-Dame est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Antoinette) — A Lachine, le 26 février 1964, à l'âge de 38 ans, est décédée Mme Oliva Roy, née Antoinette Pitt, demeurant à 91A, 6e Ave, à Ville St-Pierre. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
620 rue Provost à Lachine
à 9 heures, pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE



Mme Vve PAUL PELLAND
Ses enfants Antonia, Gilberte et Raymond feront chanter une messe anniversaire le 29 février 1964 à 8 heures au sanctuaire Marie

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	13	12¾	—
—	Abitibi p	24¾	24¾	—
50	Algoma	58	58	58
100	Alumin	30¼	30¼	30¼
—	Alum 4¼ p	42½	42½	—
—	Alum 1 p	46¾	46¾	—
—	Alum 2 p	47½	47½	—
—	Ang Cdn p	51½	51½	—
—	Ang 4½ p	45	45	—
—	Ang T 2.65 p	52½	52¼	—
—	Ang T 2.90 p	53½	53¼	—
—	Argus	13¾	13¾	—
—	Arg 2.50 p	50¼	50¼	—
—	Arg 2.70 p	52	52	—
—	Arg C p	10	10	—
—	Asbestos	20¾	20¾	—
—	Atl Sug	18¾	18¾	—
—	Bail 5¾ p	25	25	—
—	Bq CN	79	78¾	—
—	Bq Imp	61¼	61¼	—
100	Bq Mont	62¼	62¼	62¼
—	Bq NE	69	69	—
—	Bq PC	55	55	—
—	Bq Rov	72¾	72¾	—
—	Bq Tor-D	62	62	—
—	Bath Pow	17¼	17¼	—
—	Bath Pow A	51	51	—
510	Bell Phone	53¾	53¾	53¾
—	Bow S Pr	51¾	51¾	—
—	Bow Paper	8¼	8¼	—
—	Brazil	210	210	—
100	BA OIL	29¾	29¾	29¾
—	BC Forest	24¾	24¾	—
1500	BC Power	43	42	43
—	BC Phone	46¼	46¼	—
—	B.C. Phone	104½	104½	—
—	Brockvl Pr	7½	7½	—
—	Brown	14	14	—
—	Bruck "A"	26	26	—
—	Bruck "B"	11¼	11¼	—
—	Build Prod	27	27	—
—	Bulolo	5	5	—
—	Cal Pow	21¾	21¾	—
55	Can Cem	41¾	41¾	41¾
—	Can Cem Pr	29½	29½	—
—	CD Sug	23	23	—
—	CI Fdry	26¼	26	—
—	C Safe R	96¾	96¾	—
225	CSL	59¾	59¾	59¾
—	CSL pr	13¾	13¾	—
—	C Aviat	9¾	9¾	—
1600	C Brew	9¾	9¾	9¾
—	C Brew A	50¾	50	—
—	C Brew B	53¾	53¾	—
—	CBr Alum	9¼	9	—
—	C Chem w	6	6	—
—	C Conv B	5	5	—
1985	C Fndtn	4 90	4 90	4 90
—	CFndtnA p	16¼	16¼	—
—	CIL	17½	17½	—
—	CI Pow	17	17	—
—	CI Pow p	47¾	47¾	—
—	C Marconi	435	435	—
—	Cdn P&P	13	12¾	—
250	CPR	36¾	36¾	36¾
25	C Pet Pr	12¾	12¾	12¾
—	C Refract	16¾	16¾	—
—	C Vickers	18½	18	—
—	Cap Wire	6¾	6½	—
100	C Del Rio	7.55	7.55	7.55
400	Chemcell	13¾	13½	13¾
—	Chm 1.75Pr	36½	36½	—
—	Chrysler	44½	44½	—
—	Coghlin	6	6	—
—	Col Cell	11¾	11¾	—
—	Cons MS	31¾	31¾	—
260	Cons Paper	39½	39½	39½
—	Cons Text	11¾	11¾	—
—	Consu Glass	10¾	10½	—
—	Corby "A"	20¼	20¼	—
—	Corn Cndt	5¾	5¾	—
—	Crain RL	13½	13½	—
—	Crd Exch	80	80	—
15	Cr Zell A	23½	23½	23¼
—	Crush. Int	8¾	8¾	—
200	Dennison	14¼	14¼	14¼
150	Dist Seag	50¾	50¾	50¾
—	Dome Pete	15	15	—
95	D Bridge	19	19	19
—	D Coal pr	14¼	14¼	—
—	D Corset	23¾	23¾	—
25	Do Fasco	69¾	69¾	69¾
—	D Glass	17¾	17½	—
—	D Glass Pr	19¼	19¼	—
—	D Lime	5½	5½	—
—	Dosco	15	15	—
—	D Stores	16¾	16¾	—
—	D Tar	18¾	18¾	—
—	D Tar Pr	22½	22½	—
—	D Text	23½	23¼	—
—	Donohue	27½	27½	—
10	Du Pont	42	42	42
—	Du Pont Pr	82¾	82¾	—
50	Dupuis A	13¾	13¾	13¾
—	Enamel A	7	7	—
100	Falcon	64	64	64
—	Fam Play	19¼	19¼	—
50	Fraser	28	28	28
—	Fitzwood	21	21	—
—	Fr Pet Pr	330	330	—
—	Frosst 'A'	17¾	17¾	—
—	Gen Dynam	33¼	33¼	—
—	GMC	85¾	85¾	—
—	GS Wares	12¾	12¾	—
—	GR BRCI	12¾	12¾	—
—	GR BRCI pr	47¼	47¼	—
—	GL Paper	23¾	23½	—
—	Hdy Adv	10	10	—
—	Hawk Sidd	6	5¾	—
—	Hollinger	29¼	29¼	—
—	Hol Res	23	23	—
—	Home O 'A'	12¼	12¼	—
—	Home O 'B'	14¼	14¼	—
—	Horne Pf	295	295	—
—	H Smith Pr	44	44	—
300	Hud B M	62¾	62¾	62¾
300	Hud Bay	15¾	15¾	13¼
—	Husky O	6¼	6¼	—
375	Imp Oil	45½	45½	45½
200	Imp Tob	12¾	12¾	12¾
—	I Tob Tr	6¼	6¼	—
—	Ind Accep	24	23½	—
—	I Ac 4.50 Pr	97	97	—
—	Inland C Pr	17¼	17¼	—
385	Int Nickel	76¾	76½	76¾
—	Int Pap	33¾	33¼	—
100	Int Util	23¾	23¾	23¾
—	Int Util Pr	47½	47½	—
100	Interpr PL	80¾	80¾	80¾
—	Iro Gl Pr	9¼	9¼	—
—	Jamaica PS	10½	10½	—
—	Jamaica P	108	108	—
—	Labatt -	19	19	—
550	Laur F	15¼	15½	15¼
—	Laur F 2.00	38	38	—
—	Laur F w 3	15	3 15	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
—	Loblaw 'A'	7	7	—
300	Loblaw 'B'	7¾	7¾	7¾
—	Loeb M	23½	23½	—
—	MacLrn 'A'	22	22	—
—	MacLrn 'B'	25	25	—
100	MacMillPw	26¾	26¾	26¾
—	Marit Elec	20¼	20	—
—	Mail CCP	20	19½	—
—	Mail CPr	95	95	—
3500	Marit drts	30	30	30
—	Marit Tel	19½	19½	—
150	Mass F	18¾	18¾	18¾
—	Mass F 5½	109½	109	—
—	Met Stores	8½	8½	—
—	Miron 6%	12¼	12¼	—
—	MitchR 'B'	250	250	—
—	Molson 'A'	29	27½	—
—	Molson 'B'	31	30¾	—
—	Mtl Loco	13¾	13¾	—
—	Mtl Trust	100	100	—
—	Moore Crp	32¾	32¾	—
—	Morse 'A'	12¾	12½	—
—	Morse 'B'	6¾	6¾	—
—	NFLD Light	11¾	11¾	—
55	Noranda	41¾	41¾	41½
200	N S Light	25¾	25¾	25¾
—	Ogilvie	15¼	15	—
400	Ogilvie Pr	39¾	39¾	39¾
—	Ont Steel	25¾	25¾	—
—	Pac Pete	11¾	11¼	—
1050	Page-Hers	25¼	25¼	25¼
—	Penmans	29½	29½	—
—	Penmans P	112	112	—
—	Placer	20½	20½	—
—	Powr Corp	10¾	10¾	—
775	Price Br	40½	40½	40½
—	Price Pr	89	89	—
25	QN Gas	7½	7½	7½
—	QNG Pr	103½	103	—
—	Que Phone	48	48	—
—	Reed Paper	8¾	8¾	—
—	Reitman's	11¾	11¾	—
—	Reitman's A	9½	9½	—
—	Rio Alg	12½	12½	—
—	Rolland A	9¾	9¾	—
—	Rolland B	10	10	—
—	Rolland D	92	92	—
—	Rothmans	11¼	11	—
—	St-L C A	17	17	—
—	St-L Corp	21¾	21¾	—
—	St-L C A	101½	101½	—
—	Salada E	31¼	—	—
—	Shawin I	5	5	—
400	Shell C	16¾	16¾	16¾
—	Shell I P	26½	26¼	—
—	Sher W	31	31	—
5	Sher W P	133	133	133
—	Shop Save	12¾	12¾	—
—	Sicard	8¾	8¾	—
—	Simpsons	39	39	—
—	Southam	27¼	27¼	—
—	SS Steel	12	12	—
745	Steel	22¾	22½	22¾
25	Steinbg A	26	26	26
—	Texaco Can	53	52¾	—
—	Traders Fin	62	62	—
—	T Fin A	12¼	12¼	—
—	T Fin B	11¼	11½	—
500	TrC Corp	10¾	10¾	10¾
—	TrC Pf	35¾	35	—
—	Tr Mt PL	15¾	15¾	—
—	Triad Oil	250	249	—
—	Union Oil	12½	12½	—
—	Viau	12	12	—
—	Walk GW	62¾	62¾	—
100	WCoast T	16¼	16¼	16¼
—	Weston A	15¾	15¾	—
—	Weston B	17¾	17¾	—
—	Zeller's	39	39	—
—	Zeller's Pr	49½	49½	—

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	10	10	—
—	Alpha	100	100	—
—	Alpha A	170	170	—
—	Alscope	50	48	—
500	Allied T	15	15	15
500	Allied T	110	110	110
—	AMg B B	5½	5	—
—	Amaranium	8	8	—
400	A A Mol	183	185	185
—	Fraser	28	28	28
—	Fitzwood	21	21	—
1000	Anthonian	6½	6½	6½
—	Arno	5½	5½	—
—	A Arcad	31	31	—
—	Atlas Tel	140	140	—
1000	Augustus	28	28	28
—	Baker T	8	8	—
—	Band-Ore	8½	8½	—
—	Barvallee	2	2	—
2000	Bateman	8½	8½	8½
—	Beauce P	5	5	—
—	Beld-Ct p	12½	12½	—
—	Belgium	8	8	—
—	Black Hawk	89	62	—
—	Black River	13½	13	—
500	Blue Bon	315	315	315
—	Blue B w	350	350	—
—	Bluewater	25	25	—
500	Bornite	9	9	9
—	Bruneau	27	27	—
—	Brunswick	715	715	—
—	Burnt Hill	31	30	—
—	Calumet	4	4	—
—	Camflo	125	124	—
—	Camp Chb	425	425	—
—	C Colliers	10½	10½	—
—	C Delhi	550	550	—
—	C Dredge	265	263	—
—	CI T Tr Pr	891	91	—
—	C Interur	360	360	—
—	C Se Und	110	105	—
—	Canexus	160	160	—
—	Carbec	7	7	—
—	Cartier Qu	6½	6½	—
—	Casavant	490	485	—
—	Cassiar	10½	10½	—
—	Catelli 'A'	34	34	—
6000	Cent Man	16	15	16
400	Chemcell	44	44	—
—	Cessland	140	140	—
—	Chib Cop	10	10	—
—	Chipman	4½	4½	—
500	Com O G	40	40	40
1000	Commod	450	450	450
—	Cominga	3½	3	—
—	C Canorama	61	60	—
—	C Div S A	145	145	—
—	C Mogador	31	31	—
—	C Monpas	5	5	—
—	C New Pac	10½	10½	—
—	C Persh	7½	7½	—
—	CQ Yell	5¼	5	—
—	Copstream	14	12	—
—	Couvrte A	16¼	16¼	—
—	Crdt MGA	13	13	—
—	Cr St-L A	13	13	—
—	Crusade	6	6	—
—	Delta Elect	265	260	—
—	Denault A	21	20½	—
—	Dolsan	5½	5½	—
—	Dome	27	28	—
—	Dom Exp	14	14	—
—	Dom Lease	16	15	—
40	D Oilcloth	29¾	29½	29½
—	Drum Wts	9	9	—
—	Dumasnami	99	99	—
—	Dumont	29	27	—
—	Duvan	7½	7½	—
—	East Sull	275	275	—
—	East Vent	70	66	—
—	Electrofle	10	10	—
—	Emp Oil	4¼	4	—
—	Equity Ex	16	15½	—
—	Fab Met	13	12	—
—	Fabi	7¼	7¼	—
18500	Faraco	28	28	—
—	Fiscal	9	9	—
—	Fiscal Pr	19	19	—
—	Flint Rock	25	25	—
—	Fontana	4	4	—
—	FT Reliance	20	20	—
—	Fox Lake	21½	21	—
—	Frigistors	70	70	—
—	Fundy	6½	6½	—
1500	Futurity	16	16	16
—	Ghislav	40	38	—
950	G Autotro	380	380	380
100	nGlen Lake	105	105	105
—	Gold Age	12	12	—
—	Grissol	160	160	—
—	Gui Por Ur	10½	10½	—
—	Hasting	123	120	—
—	Hubb 'A'	26½	26½	—
—	Inland Ch	325	325	—
—	Inspirat w	190	190	—
—	Int Atlas	125	120	—
—	Int Ceram	6½	6½	—
—	Int Helium	190	190	—
—	Intp Dredg	14	13½	—
—	Israel Oil	6	4	—
2200	Jubilee	310	305	310
—	K Desmond	62	62	—
—	Kenting A	5½	5¼	—
200	Kiena	400	400	400
3100	Kodiac Pet	185	180	185
—	Kontiki	5	5	—
—	Lab Accept	8¾	8¾	—
—	Laduboro	90	85	—
—	Lait Leclerc	7	7	—
—	L Dufault	910	910	—
—	Lamontagne	10	10	—
—	Leland P	150	150	—
—	Lingside	5	5	—
—	Lithium	8	5½	—
—	Lowney	22	22	—
—	Malartic H	41	41	—
—	Massval	28	28	—
—	Matachewan	17	17	—
—	McAdam	72	72	72
—	McIntyre	53	53	—
10000	McKinney	15½	15	15½
—	Melchers	7	7	—
—	Melcher	7	7	—
—	Merr Chip	16½	16½	—
—	Merrill	77	77	—
—	Mid-Chib	30	30	—
—	Midepsa	203	200	—
6000	Mistango	17½	17½	17½
—	Monpre	10	9	—
—	MtlPleas	120	117	—
—	MR Rice	12¼	12	—
—	Mussens	10½	10½	—
—	NAut Vd	160	160	—
—	Native Min	15	14	—
—	N Formaq	4½	4	—
—	N Imper	65	62	—
—	Newrich	34½	33	—
—	NW Amul	7	7	—
—	Nocana	9	9	—
—	Norac Fin	11¼	11¼	—
200	NA Rare M	20	20	20
—	North Ex	215	213	—
—	NW Canal	21	20	—
—	Nou Mines	29	28	—
—	Opem Ex	13½	13½	—
100	Opemiska	880	880	880
—	Orchan	3 90	3 90	—
—	PA Inv	400	400	—
—	Pat Silver	9	9	—
10400	Paudash	7½	7½	7½
600	Peace Riv	450	450	450
—	Penbec	6	5	—
—	Peso Silver	169	169	—
—	Phoenix O	45	45	—
—	Pitt Gold	4½	4½	—
—	Porcupine	7	6	—
—	PowC l p	46½	46½	—
—	PowC 2 p	12	12	—
—	Prove G	100	100	—
—	Que Chib	18	17	—
—	Q Cobalt	2 25	2 25	—
1000	QInd M	50	50	50
—	Que Smelt	10½	10½	—
—	Qu Pet 55	19¾	19¾	—
—	Qu PB 55	19½	19½	—
—	RM Bear A	16¾	16¾	—
—	Red rCest	4	3½	—
—	Ruby Foo	220	220	—
—	Ruby F wt	20	20	—
—	StL Colm	240	240	—
—	StL D Lds	81	81	—
—	StMaurice	13	13	—
—	Salem Ex	70	70	—
—	Silver Reg	20	17	—
2000	Silver Stm	24½	24½	24½
3000	Silver T	13	13	13
—	Sobey's	15½	15½	—
—	Soca	65	65	—
—	S Dufault	9	9	—
—	Spart A	45	43	—
—	Spart w	5	5	—
1800	Stairs E	90	90	90
—	Std Gold	7	7	—
—	Sullivan	168	168	—
500	Sullivn	5	5	—
—	Superpak	450	450	—
—	Surluga	80	80	—
5000	Tache	10½	10½	10½
—	Talisman	80	78	—
—	Tazin	10	8	—
2000	Tib Ex	5½	5½	5½
—	Titan	2	2	—
4700	Trsterre	186	185	186
—	Tor L I	330	330	—
1000	U Asbestos	261	256	—
—	U Cor B	31	30	—
1000	Un Obals	57	57	57
—	U Towns E	14¾	14¾	—
—	Val-Mar	525	500	—
200	V Dev Hout	80	80	80
—	Vanguard	5½	5½	—
—	Vauze	315	315	—
—	Virginia	4	3½	—
—	Wabasso	18	18	—
500	Wabasso B	65	60	—
—	Weedon	4	4	—
—	Westburne	102	102	—
—	Westmurne	102	102	—
—	West Helium	24	24	—
—	Westeel	10½	10½	—
—	Westville	4	4	—
—	York Spec	6¼	6¼	—

IAC

INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que les dividendes suivants pour le trimestre se terminant le 31 mars 1964, ont été déclarés payables le 31 mars 1964, aux actionnaires inscrits en date du 6 mars 1964.

$.27½ étant le dividende trimestriel régulier par action ordinaire sans valeur au pair

$1.12½ par action privilégiée à 4½% rachetable et cumulative d'un valeur au pair de $100.
Les autres actions privilégiées à 4½% rachetables et cumulatives d'une valeur au pair de $50 ont été rappelées et seront rachetées le 30 mars 1964.

Le Conseil d'administration
E. W. McCRACKEN
Secrétaire

MONTREAL, QUEBEC
26 février 1964.

Faits saillants
Chiffres extraits de notre
RAPPORT ANNUEL
1963
46e ANNÉE DE CROISSANCE CONTINUE

	1963	1962
Actif	$ 1,365,033.68	$ 1,301,668.39
Biens en régie	65,225,242.76	61,139,894.48
Capital-actions	250,000.00	250,000.00
Réserve générale	900,000.00	850,000.00
Surplus non attribué	156,050.30	142,114.21
Profits nets	124,624.92	123,240.54
Profits par action	4.41	4.39
Dividendes payés	2.30	2.30

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil J.-ÉMILE BOUCHER — Président de la Société et directeur général HENRI OUIMET — 1er vice-président JOSEPH BLAIN, C.R. — 2ème vice-président F.-EUGÈNE THERRIEN, C.R.

Administrateurs
RAYMOND DUPUIS, C.R. — PAUL GUERTIN — PAUL-E. ROBERT
YVON GROULX — LIONEL LEROUX — JEAN SÉGUIN
ALFRED TOURIGNY, C.R. — ARTHUR TREMBLAY

(Une copie du rapport annuel vous sera envoyée sur demande.)

Société NATIONALE de Fiducie
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1, Tél. : 845-3291

Début de séance mixte

MONTREAL. — Les prix étaient irréguliers à l'ouverture des Bourses à Montréal. Le commerce était modérément actif.

International Nickel a augmenté de ¾, Falconbridge a gagné ⅝, Trans-Canada Corporation, de ¼ et Canadien Pacifique et Price Brothers, de ⅛.

Nova Scotia Light and Power, Dominion Oilcloth et Interprovincial Pipe Line ont baissé de ¼ chacun tandis que Noranda, Imperial Oil, Téléphone Bell, International Utilities, Steel of Canada et Dofasco ont fléchi de ⅛.

Dans les mines spéculatives, Jubilee a augmenté de 15 cents et Paudash, Tache Lake et Fano ont gagné ½ cent. Kodiak Petroleum a baissé de cinq cents, Transterre, de deux cents et McKinney, de ½ cent.

* * *

TORONTO — Les prix étaient légèrement en hausse à l'ouverture de la séance.

Aluminium était en hausse de ¼. Ontario Steel a gagné ½ et Canadian Collieries, ⅜ tandis que Banque royale a baissé de ⅛ parmi les titres industriels.

International Nickel était en hausse de ½ dans les métaux communs.

Triad Oil a fléchi de trois cents à $2.38 dans les mines spéculatives.

* * *

NEW YORK — Les cours étaient irréguliers à un peu plus faibles et les transactions étaient nombreuses peu après le début de la séance.



La majorité des pertes étaient minimes.

Les lignes aériennes étaient toujours sous l'effet de prises de bénéfices.

Les automobiles étaient inégales; les aciéries plutôt mixtes et les industrielles et les services publics irréguliers; les variations dans toutes ces valeurs étaient minimes.

La plupart des titres de cigarettes étaient inchangés.

LONDRES. — Les titres qui ont été négociés aujourd'hui à Londres étaient plus fermes.

Les valeurs de tout repos et les titres négociés en dollars étaient un peu faibles.

Parmi les valeurs canadiennes, International Nickel était terne. Algoma a baissé mais Consolidated Paper était en hausse.

Les banques canadiennes étaient irrégulières.

* * *

PARIS — Février se termine à la bourse sur une séance assez incolore où l'on peut noter des mouvements dans les deux sens faisant guère ressortir de tendance déterminée.

Les fluctuations de cette semaine ont été assez déconcertantes avec ses alternatives de baisse et de reprise, aussi les opérateurs se soucient-ils peu à la veille du week-end de prendre des initiatives. Les ordres qui sont transmis aux agents de change ont un caractère de routine et l'on peut simplement constater que les ventes comme les achats trouvent leur contre-partie au voisinage des cours de la veille.

C'est aujourd'hui la date ultime du règlement des soldes débiteurs dégagés par la liquidation mais la tendance ne se ressent guère de cette échéance étant donné que les intéressés ont pris leurs dispositions entre temps.

cote des grains

27 février 1964
WINNIPEG

Marché à terme

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE				
Mai	78	——	——	77⅞
Juil.	77⅛	77⅛	77⅛	77⅜
Oct.	77⅜	——	——	77⅜
Déc.	76½	76½	76⅛	76⅛
ORGE				
Mai	1.16⅛	1.16⅛	1.16⅛	1.16⅛
Juil.	1.14⅞	1.14⅞	1.14⅜	1.14½
Oct.	——	——	——	1.13½
Déc.	——	——	——	1.12
LIN				
Mai	3.27⅜	3.27⅜	3.26½	3.26½
Juil.	3.24⅜	3.25	3.23½	3.23½
Oct.	3.21¾	3.22	3.21	3.21
Déc.	3.18¾	3.18¾	3.18	3.18
GRAINE DE COLZA				
Mars	2.69¼	2.69½	2.68½	2.68¼
Mai	2.72	2.72¼	2.71¼	2.71¼
Juil.	——	——	——	2.76

Marché au comptant

AVOINE — 2 cw 76⅜ : ex 3 cw 74⅜ ; 3 cw 72⅜ : ex 1 fourragere 72⅛ ; 1 fourragere 71⅜ ; 2 fourragere 68⅜ ; 3 fourragere 65⅜ : fourragere mélangée 53.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang 1.18⅛ ; 1 cw 2-rang 1.16⅛ ; 2 cw 2-rang 1.12⅛ ; 3 cw 2-rang 1.09⅛ ; 1 fourragere 1.09⅛ ; 2 fourragere 1.07⅛ ; 3 fourragere 1.04⅛.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.48⅜ ; 3 cw 1.45⅜ ; 4 cw 1.42⅜ ; ergote 1.23⅜ ; sur voie 1.48¼.

LIN — 1 cw 3.21½ ; 2 cw 3.16⅜ ; 3 cw 2.88⅛ ; sur voie 3.21⅝.

GRAINE DE COLZA : No 1 cdn 2.68½.

Marché du lin

Prix au comptant 17 cents de moins que l'option de mai.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
BLE				
Mars	2.14⅜	2.14⅞	2.10¼	2.11
Mai	2.09⅛	2.09⅝	2.06	2.06
Juil.	1.62½	1.63⅜	1.61⅞	1.62¾
Sept.	1.64	1.65	1.63½	1.64¼
Déc.	1.69	1.70	1.68½	1.69
MAIS				
Mars	1.18½	1.18¾	1.18¼	1.18¼
Mai	1.21¼	1.21¼	1.20⅛	1.20⅛
Juil.	1.23¼	1.23¼	1.22⅛	1.22⅛
Sept.	1.22⅜	1.22⅜	1.22½	1.22½
Déc.	1.20¼	1.20½	1.20	1.20¼
AVOINE				
Mars	65⅜	65¾	65¾	65¾
Mai	67⅛	67⅜	66¾	66¾
Juil.	65¾	65⅝	65¼	65⅜
Sept.	——	——	——	66¾
Déc.	69¼	69¼	69¼	69¼
SEIGLE				
Mars	1.35¼	1.36½	1.35	1.35½
Mai	1.40	1.40¼	1.38½	1.39
Juil.	1.35¾	1.36¾	1.35	1.35¾
Sept.	1.34½	1.35¼	1.34	1.34¼
Déc.	1.36¾	1.38	1.36¾	1.37½
FEVE SOYA				
Mars	2.63¼	2.64½	2.63	2.63¼
Mai	2.65½	2.66½	2.64¾	2.65¼
Juil.	2.66½	2.67	2.65¾	2.65⅞
Août	2.62½	2.63¾	2.62¾	2.62⅝
Sept.	2.55⅝	2.56¼	2.55⅜	2.55⅝
Nov.	2.53⅞	2.54½	2.53⅜	2.54
Jan.	2.57¼	2.57⅝	2.57	2.57⅜

NEWyork

27 février 1964

	Haut	Bas	Clôt.
ACF Ind	69½	68¼	68¾
Address	49¼	48½	48¾
Allegany	12¼	12	12
Allis Ch	16⅞	16½	16¾
Amerada	74⅜	73⅝	73⅝
Am Can	41¾	41	41¼
Am Cyan	63¼	62¼	62½
Am Mot	16½	16¼	16⅜
Am Smelt	90¾	90	90
Am Std	19⅜	19¼	19⅜
Am Sugar	24⅜	24¼	24⅜
Am Tel	141	140¾	140¾
Am Tob	29⅛	28⅞	28⅞
Amstad	44⅜	44	44½
Ancnda	49	48⅝	48½
Armco Stl	70⅛	69⅝	69⅝
Armstz Ck	114	112⅛	113
Babcock	54⅜	54½	54½
Beth Steel	34⅝	34⅛	34½
Boeing	42	41¾	41¾
Borden	72	71¼	71¼
Borg War	46⅞	46¼	46⅝
Bos Edison	42¼	42¼	42¼
Brunewk	10⅜	10⅜	10⅜
Bucy Erie	27⅛	27¼	27¼
Budd Co	16⅜	16	16
Burl Ind	45⅜	45¼	45⅜
Burrahs	22⅛	22½	22⅝
Calumet	15⅛	15¼	15⅛
Canada Soup	113	112⅜	113
Can Dry	20½	20⅛	20⅛
Cdn Brew	8⅝	8⅛	8⅛
CPR	33⅞	33⅜	33½
Case JI	13⅜	10⅜	10⅝
Cater Tr	54⅛	53½	54⅛
Celanese	62⅝	61¾	62⅛
Ches Ohio	71	70	70⅜
Chrysler	43¼	41⅝	42⅛
Cities Sv	67⅛	66½	66⅞
Clevld Cl	42	41¾	42
Coca Cola	118½	118	118¾
CBA	44⅛	43	43¼
Coml Colv	31⅜	31⅛	31½
Con Edis	84⅜	84	84⅛
Container	31⅜	31	31½
Con Can	44¼	43⅜	43⅝
Cont Oil

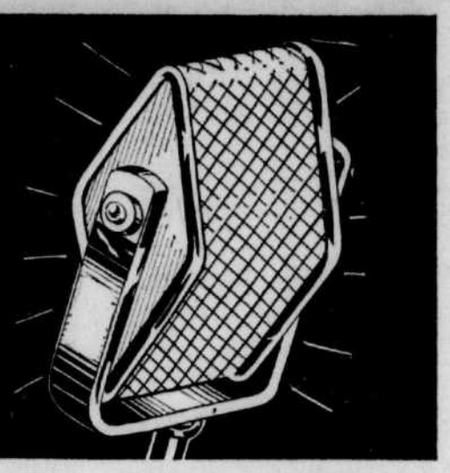
TOUT DROIT CHEZ **Dupuis** qui célèbre son 96e ANNIVERSAIRE

Ouvert ce soir jusqu'à 9 h.
samedi jusqu'à 5 h. 30

29 février SPECIAUX année bissextile

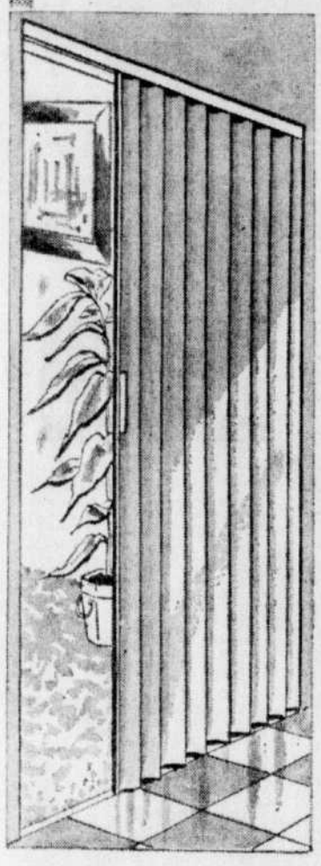
à chaque demi-heure de la journée

UN SPECIAL SURPRISE *sera annoncé au micro du magasin*



Attribution demain de la première auto **Acadian Canso**

■ ***RABAIS SENSATIONNELS qui vous feront économiser grandement!***



32 x 80" ord. 12.95 **9.29**

38 x 80" ord. 14.95 **11.29**

Portes pliantes

"Steelite"

En acier ondulé recouvert de vinyle lavable à l'eau et au savon. Idéal entre deux pièces, sous-sol, penderie, etc. Installation des plus simple.

• gris/chêne • brun/acajou • beige/merisier

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740



72 x 84" • vert • beige • rose • bleu Ord. 14.98 **8.29** ch.

Couvertures de laine

"Kenwood"

Texture 100% laine, elles sont chaudes et douces. Extrémités soigneusement surjetées. Une marque reconnue de 1ère qualité. PLUS DE $6 D'ECONOMIE SUR CHACUNE! pensez-y. (quantité restreinte).

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 160

DOUBLE AVANTAGE ECONOMIE



29 fév.



5 mars



10 mars



14 mars

Plus 4 autos ACADIAN CANSO attribuées

CONDITIONS FACILES

Déposez toutes vos factures DUPUIS (ou facsimilés acceptables) portant vos nom, adresse et numéro de téléphone dans la boîte CONCOURS placée au rez-de-chaussée DUPUIS. Multipliez vos chances en déposant le plus grand nombre possible de factures DUPUIS. Seules les factures DUPUIS datées du 26 février au 14 mars inclusivement seront acceptées lors des attributions.

TENTEZ VOTRE CHANCE

...à l'approche des beaux jours. Venez faire tous vos achats du printemps chez DUPUIS en profitant des VEDETTES présentées dans cette circulaire... RAPPELEZ-VOUS... QU'IL Y A QUATRE AUTOS ATTRIBUEES D'ICI AU 14 MARS 1964.



Ord. .59 chaque pièce au choix **3/1.29**

Camisoles et culottes

Pour bambins 2-4-6 ans. Coton peigné BLANC. Se porte en toute saison.

CAMISOLES encolure ronde, bretelles larges.

CULOTTES siège double, large élastique à la taille, tricot extensible à la cuisse.

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 430



Ord. .59 chaque pièce au choix **3/1.29**

Camisoles et culottes

Bambines 2-4-6 ans. Coton peigné BLANC. Faites provision tout en épargnant.

CAMISOLES encolure ronde, bretelles étroites.

CULOTTES fourche double, élastique à la taille, tricot extensible à la cuisse.

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 430



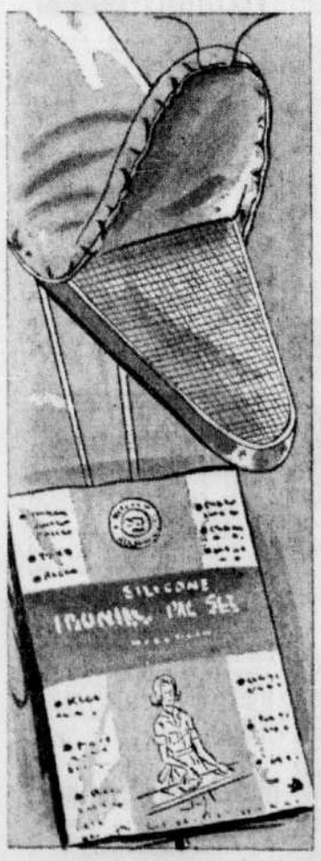
Ord. 2.99 chacun **2.29**

Pantalons fillettes

7 à 12 ans

Bons pantalons de jeu en tissu corduroy uni, tons de vert, brun, bleu. Elastique en arrière, poche sur le côté, glissière.

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 550

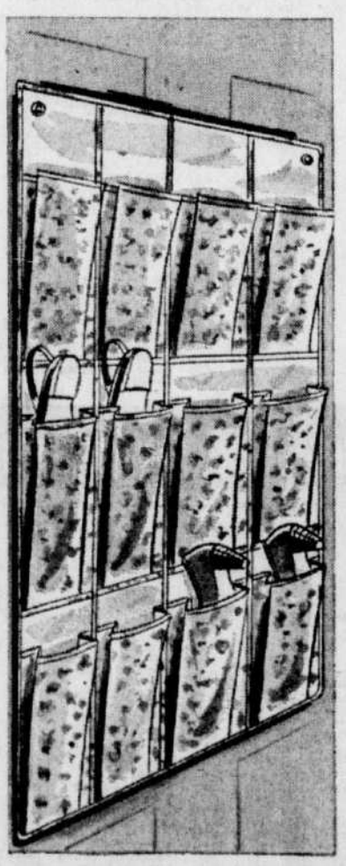


Ord. 2.98 l'ens. **2.29**

Pour le repassage

Ensemble Silicone. Housse en coutil de coton épais enduit de Silicone et aluminium. Bord sur galon en biais, et cordonnet coulissant. Boutrure épaisse en coton.

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 230



Ord. 1.99 chacune **1.29**

Housses à souliers

en plastique fleuri

Pour 6 paires souliers dames ou enfants. Bonne confection en plastique solidement cousu, format courant avec 12 pochettes. Jolis motifs fleuris en rose ou vert. Indispensable dans une penderie bien rangée.

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 230

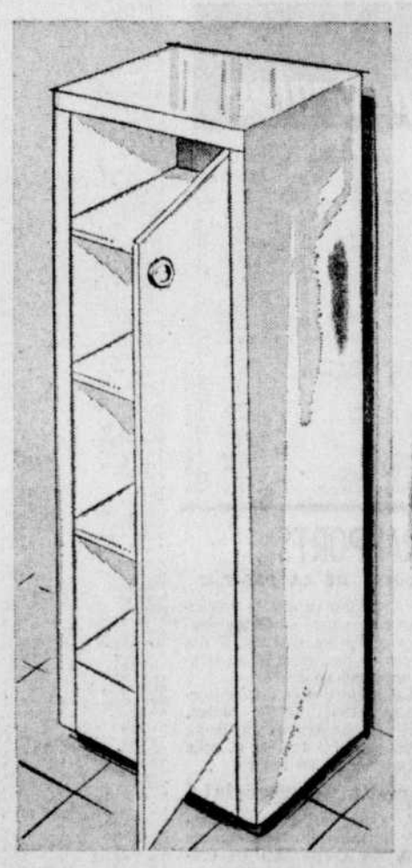


Ord. 5.98 la paire **4.29**

Souliers cuir

Pour garçonnets actifs, solides souliers en cuir d'une marque réputée dont nous devons taire le nom. Genre lacé, empeigne mocassin, semelles moulées pour plus de durée. Pointures 8½ à 4. • Noir • Brun.

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 472



Hauteur 36" encombrement 12 x 12" **9.29**

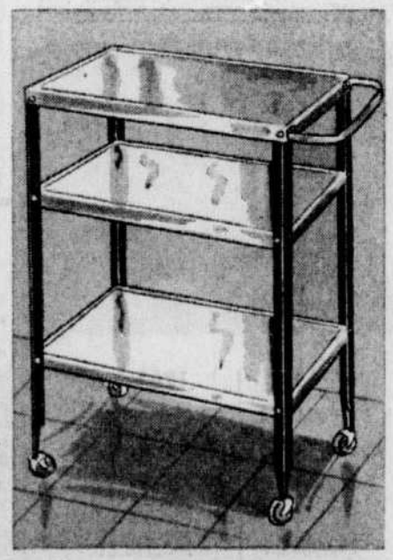
Armoires métal

Tellement pratiques et si peu encombrantes dans : cuisine, salle de jeu, chambre des jeunes, etc. Vous lui trouverez toujours place. Fabrication métal émaillé blanc, 3 tablettes accordant 4 cases.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 780

Commandes téléphoniques acceptées dès 9 h. du matin

VI. 2-6171



Ord. 7.50 hauteur 29¾" encombrement 15 x 20" **5.29**

Desserte roulante

Montants métal émaillé noir, les surfaces émaillées blanches. Pieds sur roulettes pivotantes. Barre-guidon à une extrémité. Toujours à la portée de la main pour mille usages.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 780



Ord. 8.50 chacune **5.29**

Tailles : 27-28-29 30-31 et 32

Modèle discontinué fait par Gothic

Gaines

pour dames et jeunes filles

Taille haute, panneau devant en satin doublé de Dacron, celui du dos en satin élastique, les côtés élastiques de rayonne, modèle légèrement baleiné, avec glissière et 6 jarretelles. BLANC.

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 360

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS Dupuis Frères **865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL** COMMANDES TELEPHONIQUES **VI. 2-6171** AUTRES APPELS **VI. 2-5151**